



MEDI TELECOM

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE COTE ET NON COTE

MONTANT GLOBAL DE L'EMISSION : 1 200 000 000 DE DIRHAMS

	Tranche A : obligations cotées à taux révisable	Tranche B : obligations cotées à taux fixe	Tranche C : obligations non cotées à taux révisable	Tranche D : obligations non cotées à taux fixe
Plafond	1 200 000 KMAD	1 200 000 KMAD	1 200 000 KMAD	1 200 000 KMAD
Nombre	12 000 Obligations	12 000 Obligations	12 000 Obligations	12 000 Obligations
Valeur nominale	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD
Maturité	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Taux	Entre 4,34% et 4,84%	Entre 4,87% et 5,37%	Entre 4,34% et 4,84%	Entre 4,87% et 5,37%
Prime de risque	Entre 80 et 130 pbs	Entre 90 et 140 pbs	Entre 80 et 130 pbs	Entre 90 et 140 pbs
Négociabilité des titres	Négociables à la Bourse de Casablanca	Négociables à la Bourse de Casablanca	Négociable de gré à gré (hors Bourse)	Négociable de gré à gré (hors Bourse)
Mode de remboursement	In fine	In fine	In fine	In fine
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches B et D			

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 19 JANVIER 2011 AU 21 JANVIER 2011

SOUSCRIPTION RESERVEE AUX INVESTISSEURS QUALIFIES DE DROIT MAROCAIN

ORGANISMES CONSEIL ET COORDINATEURS GLOBAUX			
Organisme Centralisateur et Chef de file du syndicat de placement	Co-chef de file du syndicat de placement	Membres du syndicat de placement	
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca		Etablissement domiciliaire assurant le service financier de l'émetteur	

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°04/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 10 janvier 2011, sous la référence VI/EM/002/2011.

ABREVIATIONS

3RP	<i>Désigne le Réseau Radioélectrique à Ressources Partagées</i>
ANRT	<i>Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications</i>
ARPU	<i>Average Revenue Per User - Revenu moyen par abonné</i>
ASB	<i>Atlas Services Belgium</i>
B2B	<i>Business to Business (en français, de professionnel à professionnel)</i>
BSC	<i>Base Station Controller</i>
BTS	<i>Base Transceiver Station</i>
BUE	<i>Business Unit Entreprise</i>
CDVM	<i>Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières</i>
CGSUT	<i>Comité de Gestion du Service Universel des Télécommunications</i>
ERPT	<i>Exploitant des Réseaux Publics de Télécommunication</i>
GMPCS	<i>Global Mobile Personal Communications by Satellite</i>
GPRS	<i>General Packet Radio Service</i>
GSM	<i>Global System for Mobile Communications</i>
HSDPA	<i>High Speed Downlink Packet Access</i>
HV	<i>Haute Valeur</i>
IAM	<i>Ittisalat Al Maghrib ou Maroc Telecom</i>
INDH	<i>Initiative Nationale pour le Développement Humain</i>
K MAD	<i>Milliers de dirhams</i>
M MAD	<i>Millions de dirhams</i>
MM DH	<i>Milliards de dirhams</i>
MSC	<i>Mobile Services Switching Center ou Mobile Switching Center</i>
MV	<i>Moyenne Valeur</i>
NGN	<i>Next Generation Network. En français, réseau de prochaine génération</i>
ONCF	<i>Office National des Chemins de Fer</i>
PACTE	<i>Programme d'Accès Généralisé aux Télécommunications</i>
PDM	<i>Part de marché</i>
RD	<i>Réseau de distribution</i>
TDD	<i>Tilifoune Dial Dar (offre Méditel)</i>
THV	<i>Très Haute Valeur</i>
UIT	<i>Union Internationale des Télécommunications</i>
UMTS	<i>Universal Mobile Télécommunications Systems</i>
USD	<i>Dollar Américain</i>
VSAT	<i>Very Small Aperture Terminal</i>

DEFINITIONS

ADSL	L'Asymmetric Digital Subscriber Line (ADSL) est une technique de communication qui permet d'utiliser une ligne téléphonique ou une ligne RNIS pour transmettre et recevoir des données numériques de manière indépendante du service téléphonique proprement dit (contrairement aux modems analogiques).
3RP	Réseau Radioélectrique à Ressources Partagées. Il s'agit d'un réseau de radiocommunications avec des mobiles, dans lequel des moyens de transmission sont partagés entre les usagers de plusieurs entreprises ou organismes pour des communications internes. Ce partage se caractérise par le fait que l'attribution de ces moyens aux usagers ne se fait que pour la durée de chaque communication.
Agrément ANRT	Les équipements terminaux sont fournis librement, sans autorisation préalable. Toutefois, lorsqu'ils sont destinés à être connectés à un réseau public de télécommunications, ceux-ci doivent faire l'objet d'un agrément préalable délivré par l'ANRT ou par un laboratoire d'essais et de mesures d'équipements de télécommunications, lui-même agréé par l'Agence.
B2B	<i>Business to Business</i> (en français, de professionnel à professionnel)
Boucle filaire	voir boucle locale
Boucle locale	La boucle locale correspond à la partie de la ligne téléphonique (paires de cuivre) allant du répartiteur de l'opérateur téléphonique jusqu'à la prise téléphonique de l'abonné.
BSC	La BSC, ou Base Station Controller (en français, Contrôleur de Station de base) est l'un des éléments du réseau GSM. Son rôle est de commander un certain nombre de BTS (jusqu'à plusieurs centaines). À leur tour, plusieurs BSC sont reliées à la hiérarchie supérieure du réseau mobile, le Mobile service Switching Center (MSC).
BTS	La BTS ou Base Transceiver Station est un élément de base du système cellulaire de téléphonie mobile GSM, appelé plus communément antenne-relais GSM
BUE	<i>Business Unit</i> Entreprises
CGSUT	Comité de Gestion du Service Universel des Télécommunications
Churn	Taux d'attrition
Control Layer	Il s'agit d'un ensemble d'éléments (réseau intelligent, HLR, facturation, etc.) permettant à un réseau de contrôler le cœur du réseau constitué d'un ensemble d'antennes 2G ou 3G.
Dégroupage	Le dégroupage est une opération technique permettant l'ouverture du réseau téléphonique local à la concurrence. En effet, les opérateurs tiers ne disposent pas de la boucle locale qui appartient à l'opérateur télécom historique du pays. Le dégroupage permet aux opérateurs tiers d'accéder à cette boucle locale, soit en partie par le biais du dégroupage partiel, soit en totalité par le biais du dégroupage total.
ERPT	Exploitant des Réseaux Publics de Télécommunications
Faisceaux hertziens	Un faisceau hertzien est un système de transmission de signaux entre deux sites géographiques fixes. Il exploite le support d'ondes radioélectriques, par des fréquences porteuses allant de 1 GHz à 40 GHz (gamme des micro-ondes), focalisées et concentrées grâce à des antennes directives.
GMPCS	<i>Global Mobile Personal Communications by Satellite</i> - En français, Communications Mobiles Personnelles par Satellite Globales Systèmes de communications assurant une couverture transnationale, régionale ou mondiale depuis une constellation de satellites accessible avec de petits terminaux, facilement transportables et offrant des services de télécommunication directement aux utilisateurs finaux.
GPRS	Le General Packet Radio Service ou GPRS est une norme pour la téléphonie mobile dérivée du GSM permettant un débit de données plus élevé. On le qualifie souvent de 2,5G. Le G est l'abréviation de génération et le 2,5 indique que c'est une technologie à mi-chemin entre le GSM (2e génération) et l'UMTS (3e génération). Le GPRS est une extension du protocole GSM : il ajoute par rapport à ce dernier la transmission par paquets. Cette méthode est plus adaptée à la transmission des données. En effet, les ressources ne sont allouées que lorsque des données sont échangées, contrairement au mode « circuit » en GSM où un circuit est établi – et les ressources associées – pour toute

	la durée de la communication.
GSM 900 Network	Le Global System for Mobile Communications (GSM) (historiquement « Groupe spécial mobile ») est une norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile. Elle fut établie en 1982 par la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT). Elle a été mise au point par l'ETSI sur la gamme de fréquence des 900 MHz. Tel qu'il a été conçu, le réseau GSM est idéal pour les communications de type « voix ». Le réseau étant commuté, les ressources ne sont allouées que pour la durée de la conversation, comme lors de l'utilisation de lignes téléphoniques fixes. Les clients peuvent soit acheter une carte prépayée, soit souscrire un abonnement.
HSDPA	High Speed Downlink Packet Access. Le <i>High Speed Downlink Packet Access</i> est un protocole pour la téléphonie mobile parfois appelé 3,5 G, 3G+, ou encore turbo 3G dans sa dénomination commerciale.
Interconnexion	L'interconnexion consiste à transporter de l'information (données ou voix) provenant ou à destination d'un réseau tiers (national ou international).
Large bande	Désigne les transmissions effectuées sur de larges bandes de fréquences. Les communications large bande se caractérisent par le haut débit qu'elles offrent à leurs utilisateurs.
Liaison louée	Une liaison louée est définie par la capacité de transmission, entre des points de terminaison déterminés du réseau public de télécommunications, louée à un utilisateur par un exploitant de réseaux publics de télécommunications.
Licences de télécommunication	Les licences de télécommunication définissent précisément le périmètre ainsi que les droits et obligations des bénéficiaires. Elles sont délivrées par des autorités de réglementation qui peuvent être des entités ad hoc ou des gouvernements.
MAD	Dirham
MMAD MMAD	Millions de dirhams
MM MAD	Milliards de dirhams
Medi Telecom	Désigne l'émetteur
Mobilité restreinte	Le service de mobilité restreinte est défini comme étant un service de télécommunications permettant, à l'abonné d'un opérateur, d'accéder aux services de télécommunications offerts par celui-ci sur une zone géographique d'un diamètre maximum de 35 km, en dehors de laquelle cet abonné n'aura la possibilité ni d'émettre ni de recevoir des communications.
Modem	Le modem (mot-valise, pour modulateur-démodulateur), est un périphérique servant à communiquer avec des utilisateurs distants par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique. Il permet par exemple d'échanger (envoi/réception) des fichiers, des fax, de se connecter à Internet, d'échanger des courriels, de téléphoner ou de recevoir la télévision.
Monitoring	Le monitoring est une activité de surveillance et de mesure d'une activité (humaine, économique, électrique, d'un organe, etc.). En informatique, le monitoring désigne la mesure (et parfois les systèmes ou appareils de mesure) d'un système électronique ou électrique.
MSC	Le MSC (<i>Mobile services Switching Center</i> ou <i>Mobile Switching Center</i>) est un équipement de téléphonie mobile (GSM/2G) en charge du routage dans le réseau, de l'interconnexion avec les autres réseaux (réseau téléphonique classique par exemple) et de la coordination des appels.
NGN	<i>Next Generation Network</i> . En français, réseau de prochaine génération
Node B	Le Node B est une station de base (ou Antenne-relais) dans un réseau UMTS, basé sur la technologie W-CDMA. C'est l'équivalent de la BTS dans le réseau GSM.
Non-user	Client Medi Telecom qui n'a pas utilisé un service donné pendant une certaine période.
Sampling	Campagnes d'acquisition et de promotion de la marque visant à distribuer gratuitement des cartes SIM de la Société contenant en général, un solde initial de communication.
Service Universel	Le Service Universel garantit un service minimum qui consiste en une prestation de télécommunications comprenant un service téléphonique d'une qualité spécifiée à un prix

	abordable
Société	Désigne MEDI TELECOM.
SQL Server	SQL Server est un système de gestion de base de données développé et commercialisé par Microsoft.
Stations de base	Systèmes d'antennes (cellules) couvrant le territoire, formant ainsi un réseau cellulaire.
Trafic	Il s'agit du volume de communications transitant sur le réseau
Transporteur	Le transporteur est l'opérateur télécom en charge d'effectuer le transport des données voix ou data.
TRX	Un TRX (Transmission/Reception Unit) est un émetteur récepteur qui gère une paire de fréquences porteuses (une en voie montante, une en voie descendante). Il est possible de multiplexer jusqu'à 8 communications simultanées sur un TRX grâce à la technique d'accès multiple TDMA.
UIT	Union Internationale des Télécoms : Institution spécialisée des Nations Unies qui a pour mission de favoriser la croissance et le développement durable des réseaux de télécommunication et d'information et de faciliter l'accès universel aux moyens de télécommunications.
UMTS	<i>Universal Mobile Telecommunications Systems</i> -L' <i>Universal Mobile Telecommunications System</i> est l'une des technologies de téléphonie mobile de troisième génération (3G) européenne
VSAT	Le sigle VSAT, pour Very Small Aperture Terminal (« terminal à très petite ouverture ») désigne une technique de communication par satellite bidirectionnelle qui utilise des antennes paraboliques dont le diamètre est inférieur à 3 mètres. La plupart des antennes VSAT ont un diamètre compris entre 75 cm et 1,2 m. Cette technique de communication nécessite donc peu de moyens au sol. Le VSAT peut donc être utile pour relier un petit site aux réseaux de communication, que ce soit pour la téléphonie ou pour l'accès à Internet.
WAP	Le WAP est un protocole de communication qui permet d'accéder à Internet à partir d'un appareil de transmission sans fil, comme par exemple un téléphone portable ou un assistant personnel.
WCDMA	Évolution de la technique CDMA, le W-CDMA (Wideband Code Division Multiple Access Evaluation, Multiplexage par code large bande) est une technique utilisée pour la téléphonie mobile de troisième génération. La norme UMTS est basée sur cette technique.
Wholesale	Vente en gros
Wimax	Famille de normes définissant les transmissions de données à haut-débit par voie hertzienne

SOMMAIRE

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	9
I. DIRECTION GENERALE.....	10
II. COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	11
III. CONSEILLERS FINANCIERS	20
IV. CONSEILLER JURIDIQUE	21
V. RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE.....	22
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION.....	23
I. CADRE LEGAL DE L'OPERATION	24
II. OBJECTIFS DE L'OPERATION	24
III. STRUCTURE DE L'OPERATION	25
IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE	25
V. COTATION A LA BOURSE DE CASABLANCA	40
VI. CALENDRIER DE L'OPERATION	41
VII. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS	42
VIII. MODALITES DE SOUSCRIPTION.....	42
PARTIE III. PRESENTATION DE MEDI TELECOM.....	48
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	49
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE	51
PARTIE IV. ACTIVITE DE MEDI TELECOM.....	70
I. HISTORIQUE DE MEDI TELECOM	71
II. APPARTENANCE DE MEDI TELECOM	72
III. FILIALES DE MEDI TELECOM S.A	81
IV. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE MEDI TELECOM.....	83
PARTIE V. ORGANISATION ET MOYENS DE PRODUCTION	137
I. PROCESSUS DE MANAGEMENT DE MEDI TELECOM	138
PARTIE VI. SITUATION FINANCIERE (COMPTES SOCIAUX) DE MEDI TELECOM	153
I. PREAMBULE.....	154
II. ANALYSE DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	155
III. ANALYSE DU BILAN.....	170
IV. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER	181
V. ANALYSE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	183
VI. SOLVABILITE	184
VII. LIQUIDITE.....	184
VIII. PROFITABILITE.....	185
IX. SERVICE DE LA DETTE	185
X. ANALYSE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	185
PARTIE VII. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2010	187
I. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	189
II. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	190
III. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE	195
IV. ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER	201
PARTIE VIII. STRATEGIE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	203

I.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE MEDI TELECOM	205
II.	PERSPECTIVES DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS AU MAROC	206
III.	EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE MEDI TELECOM SUR LA PERIODE 2009-2013 ^P	207
PARTIE IX. FACTEURS DE RISQUES.....		217
I.	RISQUES RELATIFS AU SECTEUR DES TELECOMS.....	218
II.	RISQUES LIES A LA REGLEMENTATION	221
III.	RISQUES FISCAUX.....	221
IV.	RISQUES DE MARCHES.....	221
PARTIE X. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES		223
PARTIE XI. ANNEXES		225
ANNEXE I : DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES		226
I.	BILANS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	227
II.	COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES DES TROIS DERNIERS EXERCICES	243
III.	ETATS DES SOLDES DE GESTION DES TROIS DERNIERS EXERCICES	255
IV.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	258
ANNEXE II : BULLETIN DE SOUSCRIPTION		267

Avertissement

Le visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

Le CDVM ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligation ni sur la qualité d'émission de la situation de l'émetteur. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le CDVM, ni Medi Telecom, ni CDG Capital, ni BMCE Capital Conseil n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

Préambule

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par CDG Capital et BMCE Capital Conseil conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n° 04/04 du 19/11/04 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par la Direction Générale de Medi Telecom (ci-après dénommée la « Société » ou « Méditel » ou « MEDI TELECOM »), notamment lors des due diligences effectuées auprès de la Société selon les standards de la profession ;
- Les liasses fiscales et comptables de la Société pour les exercices clos aux 31 décembre 2007, 2008 et 2009 ;
- L'analyse des comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2010 ;
- L'analyse des comptes consolidés au 30 juin 2010 ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires (AGO), des Assemblées Générales Extraordinaires (AGE) relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et de l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Les rapports de gestion pour les exercices clos aux 31 décembre 2007, 2008 et 2009 ;
- Les rapports généraux des Commissaires aux Comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2007, 2008 et 2009 ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 2007, 2008 et 2009 ;
- Les revues limitées des commissaires aux comptes relatives aux comptes semestriels 2009 et 2010 ;
- Les études et données publiées par l'ANRT.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
 - Au siège de Medi Telecom (Lotissement la Colline, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca) ;
 - Sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma) ;
 - Au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet (www.casablanca-bourse.com).
- Tenue à la disposition du public dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions :
 - Auprès de CDG Capital (Immeuble Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat) ;
 - Auprès de BMCE Bank (140, avenue Hassan II, Casablanca) ;
 - Auprès de Attijariwafa Bank (2, Bd Moulay Youssef, Casablanca) ;
 - Auprès de la Banque Centrale Populaire (101, Bd Zerktouni – Casablanca).
- Disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des points de collecte du réseau de placement.

Partie I. Attestations et coordonnées

I. Direction Générale

Identité

Dénomination ou raison sociale	Medi Telecom S.A
Représentant légal	Mohamed Saadi El Mandjra
Fonction	Directeur Général
Adresse	Lotissement la Coline II Immeuble les Quatre Temps Sidi Maârouf 20270 Casablanca
Numéro de téléphone	+212 520 20 10 00
Numéro de fax	+212 520 20 02 66
Adresse électronique	relations.investisseurs@meditel.ma

Attestation

Le Directeur Général atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Medi Telecom ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, le Directeur Général s'engage à respecter l'échéancier de remboursement de la dette obligataire, objet de la présente note d'information, selon les modalités qui y sont décrites.

Mohamed Saadi El Mandjra
Directeur Général

II. Commissaires Aux Comptes

Identité

Dénomination sociale ou raison	Ernst & Young	Manay Maroc
Représentant	Bachir Tazi	Hassan Alami
Adresse	37, Bd Abdellatif Benkaddour, 20500, Casablanca – Maroc	11, rue Ibnou Toufail, 20100, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212 522 95 79 40	+212 522 25 21 10
Numéro de fax	+212 522 39 02 15	+212 522 22 01 35
Adresse électronique	bachir.tazi@ma.ey.com	manay@wanadoopro.ma
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	1999	1999
Date de renouvellement du mandat	Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2009	
Date d'expiration du mandat actuel	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	

Objet : Émission obligataire

Attestation des Commissaires aux Comptes relative aux comptes sociaux pour les exercices clos le 31 décembre 2007, 2008 et 2009

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux annuels audités de Médi Telecom S.A

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux annuels de Medi Telecom S.A tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2007, 2008 et 2009.

Les Commissaires Aux Comptes

Ernst & Young

Bachir Tazi

Manay Maroc

Hassan Alami

Aux actionnaires de la Société Medi Telecom**Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Méditel Telecom comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MMAD 3 027,81 dont un bénéfice net de MMAD 275,525.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Méditel Telecom aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 mai 2010

Les Commissaires Aux Comptes

Ernst & Young

Bachir Tazi

Manay Maroc

Hassan Alami

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Medi Telecom S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2008. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MMAD 2.752,29 dont un bénéfice net de MMAD 457,11.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Médi Telecom au 31 décembre 2008 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause notre opinion nous attirons votre attention sur le fait que la société Médi Telecom a cumulé des pertes au 31 décembre 2004 de 7 663 millions de dirhams qui ont été réduites à 3 513 millions de dirhams suite à une réduction de capital de 4 150 millions de dirhams décidée par l'assemblée générale extraordinaire tenue en Novembre 2005. La continuité d'exploitation de la société dépendra du développement de ses performances commerciales et financières (y compris le recouvrement du crédit de TVA), du soutien financier de ses actionnaires ainsi que du financement externe dont le maintien est conditionné au respect des garanties et des covenants.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 avril 2009

Les Commissaires Aux Comptes

Ernst & Young

Bachir Tazi

Manay Maroc

Hassan Alami

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007

Aux Actionnaires de la société Médi Telecom

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Medi Telecom S.A au 31 décembre 2007, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MMAD 2 295 dont un bénéfice net de l'exercice 2007 de MMAD 541 sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Medi Telecom S.A au 31 décembre 2007 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le fait que la société Médi Telecom a cumulé des pertes au 31 décembre 2004 de 7 663 millions de dirhams qui ont été réduites à 3 513 millions de dirhams suite à une réduction de capital de 4 150 millions de dirhams décidée par l'assemblée générale extraordinaire tenue en novembre 2005. La continuité d'exploitation de la société dépendra du développement de ses performances commerciales et financières (y compris le recouvrement du crédit de TVA), du soutien financier de ses actionnaires ainsi que du financement externe dont le maintien est conditionné au respect des garanties et des covenants.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment, de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 17 mars 2008

Les Commissaires Aux Comptes

Ernst & Young

Bachir Tazi

Manay Maroc

Hassan Alami

Attestation des auditeurs relative aux comptes sociaux semestriels pour les exercices clos le 30 juin 2009 et 2010.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux semestriels sujets à revue limitée de Medi Telecom S.A.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux semestriels de Medi Telecom S.A tels qu'audités par nos soins au titre des exercices semestriels 2009 et 2010.

Ernst & Young

Bachir Tazi

Rapport des auditeurs indépendants relatif aux états financiers semestriels aux 30 juin 2010 et 2009

Aux actionnaires de la société Médi Telecom

Nous avons audité les états financiers de la société MEDI TELECOM S.A. aux 30 juin 2010 et 2009 tels qu'ils sont annexés au présent rapport, présentés conformément aux principes comptables marocains en vigueur. La préparation des états financiers relève de la responsabilité de la Direction Générale de la Société.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Nomes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Médi Telecom aux 30 juin 2010 et 2009 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Casablanca, le 20 septembre 2010

Ernst & Young

Bachir Tazi

Attestation des auditeurs relative aux comptes consolidés semestriels pour les exercices clos le 30 juin 2010.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés semestriels sujets à revue limitée de Medi Telecom S.A.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés semestriels de Medi Telecom S.A tels qu'audités par nos soins au titre de l'exercice semestriel 2010.

Ernst & Young

Bachir Tazi

Manay Maroc

Hassan Alami

Rapport des auditeurs indépendants relatif aux états financiers consolidés du 1^{er} janvier au 30 juin 2010.**Aux actionnaires de la société Medi Telecom.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Medi Telecom, comprenant un bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et des notes annexes relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 3 399 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 59.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Nomes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation du Groupe Medi Telecom aux 30 juin 2010 et 2009 ainsi que du résultat consolidé de ses opérations pour le semestre clos à cette date, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC (Code de normalisation comptable) du 15 juillet 1999.

Casablanca, le 30 septembre 2010

Ernst & Young

Bachir Tazi

III. Conseillers Financiers

Identité

Dénomination ou raison sociale	CDG Capital	BMCE Capital Conseil
Représentant légal	Noureddine Farih	Mehdi Jalil Drafi
Fonction	Directeur Corporate Finance	Président du Directoire
Adresse	Tour Mamounia Place Moulay El Hassan, Rabat - Maroc	El 63, Boulevard Moulay Youssef Casablanca – Maroc
Numéro de téléphone	Tél : +212 537 66 52 61	Tél : +212 522 42 91 00
Numéro de fax	Fax : +212 537 66 52 56	Fax : +212 522 43 00 21
Adresse électronique	farih@cdgcapital.ma	mj.drafi@bmcek.co.ma

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Medi Telecom à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de Medi Telecom;
- Les rapports d'activité afférents aux exercices 2007, 2008 et 2009 ;
- L'analyse des comptes et des rapports d'activité afférents aux exercices 2007, 2008 et 2009 et au 30 juin 2010, des procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées d'actionnaires de Medi Telecom relatifs aux exercices précités ;
- L'analyse des comptes consolidés au 30 juin 2010 ;
- Les procès verbaux des organes d'administration et des assemblées d'actionnaires de Medi Telecom. relatifs aux exercices 2007, 2008, 2009 et jusqu'à l'exercice en cours.

Par ailleurs, Medi Telecom S.A compte parmi ses actionnaires la société FinanceCom, la compagnie d'assurance

RMA Watanya, filiale du groupe FinanceCom SA. BMCE Bank, filiale du groupe FinanceCom détient indirectement 100% du capital de BMCE Capital Conseil, qui agit en tant que Co-Conseiller Financier de Medi Telecom S.A

Medi Telecom S.A compte également parmi ses actionnaires Fipar-Holding, filiale de la CDG. CDG Capital, filiale du groupe CDG agit en tant que Co-Conseiller Financier de Medi Telecom S.A

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

CDG CAPITAL

Noureddine Farih

Directeur Corporate Finance

BMCE Capital Conseil

Mehdi Jalil Drafi

Président du Directoire

IV. Conseiller juridique

Identité

Dénomination ou raison sociale	Naciri & Associés - Gide Loyrette Nouel
Représentant Légal	M. Hicham Naciri
Fonction	Associé
Adresse	63, boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212 522 27 46 28
Numéro de fax	+212 522 27 30 16
Adresse électronique	naciri@gide.com

Attestation

L'émission d'obligations ordinaires, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de Medi Telecom et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Cette attestation est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Naciri & Associés - Gide Loyrette Nouel

Me Hicham Naciri

Avocat aux Barreaux de Casablanca et de Paris

V. Responsable de l'information et de la communication financière

Pour toute information ou communication de données financières, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	Medi Telecom
Prénom, Nom	Ali Lamrini
Fonction	Directeur Central Finances & Ressources
Adresse	Lotissement la Colline, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maarouf, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 520 20 03 25
Numéro de fax	+212 665 55 10 49
Adresse électronique	relations.investisseurs@meditel.ma

Partie II. Présentation de l'Opération

I. Cadre légal de l'Opération

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2010, a approuvé le principe, pour Medi Telecom, de recourir à un emprunt obligataire d'un montant global maximum de 2 500 000 000 (deux milliards cinq cent millions) de dirhams à émettre en une ou plusieurs tranches et ce dans un délai de cinq (5) ans.

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée à l'effet de statuer sur ladite émission, une proposition visant à déléguer au Conseil d'Administration, les pouvoirs nécessaires pour procéder dans un délai de cinq (5) ans, à l'émission d'une ou plusieurs tranches d'obligations portant sur un montant maximum de 2 500 000 000 (deux milliards cinq cent millions) de dirhams et en arrêter les modalités.

L'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 29 juin 2010, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'un emprunt obligataire avec ou sans appel public à l'épargne, plafonné à 2 500 000 000 (deux milliards cinq cent millions) de dirhams, en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi N° 17 - 95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter du 29 juin 2010.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir conféré par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2010, le Conseil d'Administration, réuni en date du 17 décembre 2010, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal global de 1.200.000.000 MAD (un milliard deux cent millions de dirhams), qui se décompose en :

- une tranche A à taux révisable cotée à la Bourse de Casablanca, d'un montant maximum de 1 200 000 000 dirhams et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams par titre obligataire ;
- une tranche B à taux fixe cotée à la Bourse de Casablanca, d'un montant maximum de 1 200 000 000 dirhams et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams par titre obligataire ;
- une tranche C à taux révisable non cotée, d'un montant maximum de 1 200 000 000 dirhams et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams par titre obligataire ;
- une tranche D à taux fixe non cotée, d'un montant maximum de 1 200 000 000 dirhams et d'une valeur nominale de cent mille (100 000) dirhams par titre obligataire ;

Etant entendu que le montant cumulé des tranches A, B, C et D sera de 1 200 000 000 dirhams.

Ledit Conseil d'Administration a également fixé les modalités et caractéristiques de l'emprunt obligataire susvisé, telles qu'elles sont décrites dans la présente note d'information.

II. Objectifs de l'Opération

Aujourd'hui, les télécommunications au Maroc évoluent dans un marché libéralisé, concurrentiel, mais porteur de croissance rentable.

La dynamique observée particulièrement dans les segments de la téléphonie mobile et l'internet, soutenue par une croissance accélérée de la demande en services traditionnels et nouveaux constitue le moteur principal de l'investissement.

Présente sur le marché depuis plus d'une décennie, Medi Telecom est devenu un opérateur de référence, notamment grâce à une stratégie commerciale orientée clients, et à des investissements en infrastructures assurant un niveau de qualité de services apprécié par la clientèle.

Aujourd'hui, avec un programme d'investissement estimé à 4,7 milliards pour la période 2010-2014^P, Medi Telecom a décidé de faire appel au marché de la dette privée pour :

- (i) Assurer une partie du financement externe des investissements au titre de l'exercice 2011 dont notamment le renforcement de la couverture et de la qualité du réseau ;
- (ii) Assurer le remboursement partiel des prêts actionnaires ;

- (iii) Diversifier les sources de financement externes par le recours à des émissions de titres obligataires et disposer d'un levier supplémentaire d'endettement à un coût optimisé.

III. Structure de l'Opération

L'émission obligataire objet de la présente note d'information porte sur 12 000 obligations d'une valeur nominale de 100 000 dirhams chacune et sur un montant de 1 200 000 000 dirhams. Elle se décompose en quatre tranches.

IV. Renseignements relatifs aux titres à émettre

IV.1. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche A (obligations à taux révisable cotées à la bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	1.200.000.000 de dirhams.
Nombre maximum de titres émis	12.000 titres.
Valeur nominale unitaire	100.000 dirhams.
Maturité	7 ans.
Période de souscription	Du 19 janvier 2011 au 21 janvier 2011 inclus
Date de jouissance	31 janvier 2011
Date d'échéance	31 janvier 2018
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 dirhams.

Intérêt

Les intérêts seront post-comptés et servis annuellement au 25 décembre de chaque année pour les sept premiers coupons (intérêts post-comptés).

Le coupon relatif à la période allant du 25 décembre 2017 à la date d'échéance sera payé par anticipation et servi au 25 décembre 2017.

Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.

Les intérêts post-comptés seront calculés sur une base actuarielle, soit :

$$C = P \times t \times \frac{j}{base}$$

Avec :

- C = intérêt servi ;
- P = principal restant dû en début de période ;
- t = taux facial ;
- j = nombre de jours exact ;
- base = base exacte.

Les intérêts payés par anticipation seront calculés sur une base actuarielle et actualisés au 25 décembre 2017 soit :

$$C = P \times \frac{t \times \frac{j}{base}}{(1+t)^{\frac{j}{base}}}$$

Avec :

- C = intérêt servi ;
- P = principal restant dû en début de période ;
- t = taux facial ;
- j = nombre de jours exact ;
- base = base exacte.

Prime de risque

Entre 80 et 130 points de base (pbs).

Taux d'intérêt facial

Révisable annuellement

A chaque date de paiement du coupon, le taux de référence est :

Le taux plein 52 semaines adjugé lors de la dernière séance d'adjudication précédant la date de paiement du coupon d'au moins cinq jours de bourse.

Dans le cas de non- adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjugé lors de l'avant dernière séance.

Dans le cas de non -adjudication lors des 2 dernières séances précédant la date de paiement du coupon, le taux de référence sera déterminé selon la courbe secondaire des BDT 52 semaines telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours ouvrés avant la date de paiement du coupon.

	Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque arrêtée lors de l'allocation des obligations sur le marché primaire. Pour la 1ère année, le taux d'intérêt facial ressort entre 4,34% et 4,84% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux plein des BDT 52 semaines de l'adjudication du Trésor du 8 décembre 2010, soit 3,49% sur base monétaire correspondant à un taux actuariel de 3,54%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 pbs et 130 pbs).
Date de calcul du taux d'intérêt	Le coupon sera révisé annuellement le 25 décembre de chaque année. Au-delà de la première année, le taux d'intérêt facial sera communiqué à la Bourse de Casablanca par CDG Capital, au plus tard 5 jours de bourse avant le 25 décembre.
Mode de calcul	La détermination du taux se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches B et D à taux fixe.
Païement du coupon	Annuel au 25 décembre de chaque année.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire de Medi Telecom, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Medi Telecom intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Medi Telecom.
Remboursement anticipé	La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.
Clause d'assimilation	Les obligations de la tranche A ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à

	leur négociation.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche A sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.
Rang/Subordination	Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Garantie	Aucune garantie.
Représentation des Obligataires	Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2010 a décidé de désigner Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable, domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D.
Négociabilité des titres	Les obligations de la tranche A sont négociables sur le marché de la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche A.
Cotation des titres	Les obligations, objet de la tranche A, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 26 janvier 2011 sur le compartiment obligataire, sous le code 990146 et le ticker OB146.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Casablanca.

IV.2. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche B (obligations à taux fixe cotées à la bourse de Casablanca)

Nature des titres	Obligations cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	1.200.000.000 de dirhams.
Nombre maximum de titres émis	12.000 titres.
Valeur nominale unitaire	100.000 dirhams.
Maturité	7 ans.
Période de souscription	Du 19 janvier 2011 au 21 janvier 2011 inclus
Date de jouissance	31 janvier 2011
Date d'échéance	31 janvier 2018
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 dirhams.

Intérêt

Les intérêts seront post-comptés et servis annuellement au 25 décembre de chaque année pour les sept premiers coupons (intérêts post-comptés).

Le coupon relatif à la période allant du 25 décembre 2017 à la date d'échéance sera payé par anticipation et servi au 25 décembre 2017.

Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.

Les intérêts post-comptés seront calculés sur une base actuarielle, soit :

$$C = P \times t \times \frac{j}{base}$$

Avec :

- C = intérêt servi ;
- P = principal restant dû en début de période ;
- t = taux facial ;
- j = nombre de jours exact ;
- base = base exacte.

Les intérêts payés par anticipation seront calculés sur une base actuarielle et actualisés au 25 décembre 2017 soit :

$$C = P \times \frac{t \times \frac{j}{base}}{(1 + t_0)^{\frac{j}{base}}}$$

Avec :

- C = intérêt servi ;
- P = principal restant dû en début de période ;
- t = taux facial ;
- t_0 = taux de référence retenu pour les tranches révisables pour la même période, augmenté du *spread* retenu pour la tranche B (compris entre 90 et 140 pbs) ;
- j = nombre de jours exact ;
- base = base exacte.

Prime de risque

Entre 90 et 140 points de base (pbs).

Taux d'intérêt facial

Taux fixe (sera déterminé à l'issue de la souscription).

Entre 4,87% et 5,37% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 7 ans du 15 décembre 2010, soit 3,97%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 pbs et 140 pbs).

Mode d'allocation

Adjudication à la française avec priorité aux tranches B et D à taux fixe

Paieement du coupon

Annuel au 25 décembre de chaque année.

Remboursement du principal

L'emprunt obligataire de Medi Telecom, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.

	En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Medi Telecom intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Medi Telecom.
Remboursement anticipé	La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.
Clause d'assimilation	Les obligations de la tranche B ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche B sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.
Rang/Subordination	Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Garantie	Aucune garantie.
Représentation des Obligataires	Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2010 a décidé de désigner Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable, domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D.
Négociabilité des titres	Les obligations de la tranche B sont négociables sur le marché de la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de

	l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche B.
Cotation des titres	Les obligations, objet de la tranche B, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 26 janvier 2011 sur le compartiment obligataire, sous le code 990147 et le ticker OB147.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Casablanca.

IV.3. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche C (obligations non cotées à taux révisable)

Nature des titres	Obligations négociables non cotées, entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	1.200.000.000 de dirhams.
Nombre maximum de titres émis	12.000 titres.
Valeur nominale unitaire	100.000 dirhams.
Maturité	7 ans.
Période de souscription	Du 19 janvier 2011 au 21 janvier 2011 inclus
Date de jouissance	31 janvier 2011
Date d'échéance	31 janvier 2018
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 dirhams.

Intérêt

Les intérêts seront post-comptés et servis annuellement au 25 décembre de chaque année pour les sept premiers coupons (intérêts post-comptés).

Le coupon relatif à la période allant du 25 décembre 2017 à la date d'échéance sera payé par anticipation et servi au 25 décembre 2017.

Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.

Les intérêts post-comptés seront calculés sur une base actuarielle, soit :

$$C = P \times t \times \frac{j}{base}$$

Avec :

- C = intérêt servi ;
- P = principal restant dû en début de période ;
- t = taux facial ;
- j = nombre de jours exact ;
- base = base exacte.

Les intérêts payés par anticipation seront calculés sur une base actuarielle et actualisés au 25 décembre 2017 soit :

$$C = P \times \frac{t \times \frac{j}{base}}{(1+t)^{\frac{j}{base}}}$$

Avec :

- C = intérêt servi ;
- P = principal restant dû en début de période ;
- t = taux facial ;
- j = nombre de jours exact ;
- base = base exacte.

Prime de risque

Entre 80 et 130 points de base (pbs).

Taux d'intérêt facial

Révisable annuellement

A chaque date de paiement du coupon, le taux de référence est :

Le taux plein 52 semaines adjudgé lors de la dernière séance d'adjudication précédant la date de paiement du coupon d'au moins cinq jours de bourse.

Dans le cas de non- adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjudgé lors de l'avant dernière séance.

Dans le cas de non -adjudication lors des 2 dernières séances précédant la date de paiement du coupon, le taux de référence sera déterminé selon la courbe secondaire des BDT 52 semaines telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours ouvrés avant la date de paiement du coupon.

Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque arrêtée lors de l'allocation des obligations sur le marché

	primaire. Pour la 1^{ère} année, le taux d'intérêt facial ressort entre 4,34% et 4,84% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux plein des BDT 52 semaines de l'adjudication du Trésor du 8 décembre 2010, soit 3,49% sur base monétaire correspondant à un taux actuariel de 3,54%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 pbs et 130 pbs).
Mode de calcul	La détermination du taux se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).
Mode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches B et D à taux fixe
Paielement du coupon	Annuel au 25 décembre de chaque année.
Remboursement du principal	L'emprunt obligataire de Medi Telecom, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Medi Telecom intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Medi Telecom.
Remboursement anticipé	La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.
Clause d'assimilation	Les obligations de la tranche C ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
Rang/Subordination	Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Garantie	Aucune garantie.
Représentation des Obligataires	Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2010 a décidé de

	désigner Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable, domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D.
Négociabilité des titres	De gré à gré. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche C.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Casablanca.

IV.4. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche D (obligations non cotées à taux fixe)

Nature des titres	Obligations négociables non cotées, entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
Forme juridique	Obligations au porteur.
Plafond de la tranche	1.200.000.000 de dirhams.
Nombre maximum de titres émis	12.000 titres.
Valeur nominale unitaire	100.000 dirhams.
Maturité	7 ans.
Période de souscription	Du 19 janvier 2011 au 21 janvier 2011 inclus
Date de jouissance	31 janvier 2011
Date d'échéance	31 janvier 2018
Prix d'émission	Au pair, soit 100 000 dirhams.

Intérêt

Les intérêts seront post-comptés et servis annuellement au 25 décembre de chaque année pour les sept premiers coupons (intérêts post-comptés).

Le coupon relatif à la période allant du 25 décembre 2017 à la date d'échéance sera payé par anticipation et servi au 25 décembre 2017.

Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.

Les intérêts post-comptés seront calculés sur une base actuarielle, soit :

$$C = P \times t \times \frac{j}{base}$$

Avec :

- C = intérêt servi ;
- P = principal restant dû en début de période ;
- t = taux facial ;
- j = nombre de jours exact ;
- base = base exacte.

Les intérêts payés par anticipation seront calculés sur une base actuarielle et actualisés au 25 décembre 2017 soit :

$$C = P \times \frac{t \times \frac{j}{base}}{(1 + t_0)^{\frac{j}{base}}}$$

Avec :

- C = intérêt servi ;
- P = principal restant dû en début de période ;
- t = taux facial ;
- t_0 = taux de référence retenu pour les tranches révisables pour la même période, augmenté du *spread* retenu pour la tranche D (compris entre 90 et 140 pbs) ;
- j = nombre de jours exact ;
- base = base exacte.

Prime de risque

Entre 90 et 140 points de base (pbs).

Taux d'intérêt facial

Taux fixe (sera déterminé à l'issue de la souscription).

Entre 4,87% et 5,37% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 7 ans du 15 décembre 2010, soit 3,97%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 pbs et 140 pbs).

Mode d'allocation

Adjudication à la française avec priorité aux tranches B et D à taux fixe

Paieement du coupon

Annuel au 25 décembre de chaque année.

Remboursement du principal

L'emprunt obligataire de Medi Telecom, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.

	En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Medi Telecom intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Medi Telecom.
Remboursement anticipé	La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.
Clause d'assimilation	Les obligations de la tranche D ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure. Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
Rang/Subordination	Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.
Notation	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
Garantie	Aucune garantie.
Représentation des Obligataires	Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2010 a décidé de désigner Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable, domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires, étant entendu que la date d'entrée en vigueur de cette décision de désignation sera la date d'ouverture de la souscription aux obligations de la tranche A, de la tranche B, de la tranche C et de la tranche D.
Négociabilité des titres	De gré à gré. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche D.
Droit applicable	Droit marocain.
Juridiction compétente	Tribunal de Commerce de Casablanca.

V. Cotation à la Bourse de Casablanca

Seules les obligations des tranches A et B objet de la présente note d'information sont négociables sur le marché de la Bourse de Casablanca.

	Tranche A	Tranche B
Date prévue pour la cotation des titres	26 janvier 2011	
Code des obligations	990146	990147
<i>Ticker</i>	OB146	OB147
Procédure de première cotation	cotation directe	
Etablissement centralisateur	BMCE Bank	
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	BMCE Capital Bourse	

VI. Calendrier de l'opération

La souscription est ouverte auprès des organismes chargés du placement. Le calendrier de l'opération se présente ainsi :

Ordre	Etapes	Au plus tard
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	07/01/2011
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation et du calendrier de l'opération	10/01/2011
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'information visée par le CDVM	10/01/2011
4	Publication de l'avis d'introduction de l'emprunt obligataire au bulletin de la cote	12/01/2011
5	Publication d'un extrait de la Note d'Information dans un journal d'annonces légales	13/01/2011
6	Ouverture de la période de souscription	19/01/2011
7	Clôture de la période de souscription	21/01/2011
8	Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération	24/01/2011 Avant 10h00
9	▪ Admission des obligations ▪ Annonce des résultats de l'opération au Bulletin de la Cote ▪ Enregistrement de la transaction en bourse	26/01/2011
10	▪ Règlement / Livraison ▪ Annonce des résultats de l'opération par la Société dans un journal d'annonces légales	31/01/2011

VII. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

Syndicat de placement et intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse
Conseillers et coordinateurs globaux	CDG Capital	Tour Mamounia, Place My El Hassan, Rabat
	BMCE Capital Conseil	63, Boulevard My Youssef, Casablanca
Chef de file du syndicat de placement	BMCE Bank	140, Boulevard Hassan II, Casablanca
Co-Chef de file du syndicat de placement	CDG Capital	Tour Mamounia, Place My El Hassan, Rabat
Membres du syndicat de placement	Attijariwafa Bank	2, boulevard Moulay Youssef - Casablanca
	BCP	101, Bd Zerktouni – Casablanca
Centralisateur de l'opération	BMCE Bank	140, Boulevard Hassan II, Casablanca
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	BMCE Capital Bourse	140, Boulevard Hassan II, Casablanca
Etablissement domiciliataire assurant le service financier de l'émetteur	CDG Capital	Tour Mamounia, Place My El Hassan, Rabat

VIII. Modalités de souscription

VIII.1. Période de souscription

La période de souscription est ouverte auprès des organismes chargés du placement, du 19 janvier 2011 au 21 janvier 2011 inclus.

Il reste entendu que tout investisseur désirant acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

VIII.2. Souscripteurs

La souscription des obligations, objet de la présente note d'information, est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain, définis ci-après :

- Les compagnies financières visées à l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les établissements de crédit visés à l'article premier du Dahir n°1-05-178 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi n°17-99 portant Code des Assurances sous réserve du respect des dispositions statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ;
- Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelque soit la catégorie de souscripteurs.

VIII.3. Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. Ils doivent joindre une copie du document d'identification des souscripteurs au bulletin de souscription conçu pour l'opération.

Pour chaque catégorie de souscripteurs, les documents d'identification à produire, se présentent comme suit :

Catégorie	Document à joindre
Investisseurs qualifiés (listés au VIII.2) de droit marocain, autres que les OPCVM	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou tout autre document équivalent comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.
OPCVM	Photocopie de la décision d'agrément ; Pour les Fonds Commun de Placement (FCP), le certificat de dépôt au greffe du tribunal ; Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), le modèle des inscriptions au Registre de Commerce.

VIII.4. Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, la tranche et le taux souscrits. A moins d'être frappées de nullité, les souscriptions sont cumulatives quotidiennement, par montant de souscription et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour l'emprunt à taux fixe et/ou à taux révisable, coté et/ou non coté.

Les membres du syndicat de placement sont tenus de recueillir les ordres de souscription auprès des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs.

Tout bulletin de souscription doit être signé par le souscripteur ou son mandataire et transmis au membre du syndicat de placement de son choix. Toutes les souscriptions se feront en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

Chaque souscripteur devra formuler son/ses ordres de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant de sa souscription ainsi que la tranche souhaitée et le taux souhaité.

Chaque souscripteur devra remettre à 16h00 au plus tard tout au long de la période de souscription un bulletin de souscription ferme et irrévocable selon le modèle joint en Annexe II au membre du syndicat de son choix et qui se chargera de le transmettre à l'établissement centralisateur.

Par ailleurs, les membres du syndicat de placement s'engagent à ne pas accepter de souscriptions collectées par une entité ne faisant pas partie du syndicat de placement et à annuler les souscriptions ne respectant pas les conditions et les modalités de souscription susmentionnées.

VIII.5. Modalités de traitement des ordres et allocation

VIII.5.1. Modalités de centralisation des ordres

Au cours de la période de souscription, chaque membre du syndicat de placement devra transmettre quotidiennement au plus tard à 17h00, un état récapitulatif et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues pendant la journée, à BMCE Bank.

L'état quotidien de souscription doit parvenir par fax au N° 05.22.49.29.58 et au plus tard à 17h00 au centralisateur de l'émission objet de la présente note d'information.

En cas de non-souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être transmis avec la mention « Néant ».

A la clôture de la période de souscription, soit le 21 janvier 2011 à 17h00, chacun des Etablissements Placeurs devra remettre au centralisateur, un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues.

BMCE Bank s'engage à ne pas accepter de souscriptions collectées par une entité ne faisant pas partie du syndicat de placement.

VIII.5.2. Modalités d'allocation

A la clôture de la période de souscription, les ordres de souscription seront consolidés et l'établissement centralisateur adressera aux membres du syndicat de placement un état récapitulatif des souscriptions.

Les demandes exprimées seront servies jusqu'à ce que le montant maximum de l'émission soit atteint. Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de un virgule deux milliards de dirhams, le montant adjugé pour les quatre tranches confondues ne pourra, en aucun cas, dépasser un virgule deux milliards de dirhams pour l'ensemble de l'émission.

Les tranches B et D seront servies en priorité par rapport aux tranches A et C dans la limite du montant maximum de l'émission.

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches B et D est supérieur ou égal au montant maximum de l'émission, aucun montant ne sera alloué aux tranches A et C.

S'il est inférieur au montant maximum de l'émission, les obligations seront allouées en priorité à hauteur du montant total des souscriptions reçues pour les tranches B et D à l'intérieur de la fourchette de taux indiquée (bornes comprises); le reliquat sera alloué aux tranches A et C à l'intérieur de la fourchette de taux indiquée (bornes comprises) dans la limite du montant maximum de l'émission, soit 1.200.000.000 de dirhams.

Dans la limite du montant alloué à chaque tranche, l'allocation des obligations de Medi Telecom se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française.

La méthode d'allocation relative à l'adjudication à la Française se déclare comme suit : les membres du syndicat de placement retiendront les soumissions aux taux les plus bas, à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), jusqu'à ce que le montant de l'émission soit atteint. Les membres du syndicat de placement fixeront, alors, le taux limite de l'adjudication, correspondant au taux le plus élevé des demandes retenues. Les soumissions retenues sont entièrement servies au taux limite soit au taux le plus élevé des demandes retenues.

Ainsi, si le montant des souscriptions pour une tranche est inférieur au montant qui lui est alloué, les souscriptions reçues seront toutes allouées à hauteur des montants demandés au taux limite soit au taux le plus élevé des demandes retenues. Si par contre le montant des souscriptions pour ladite tranche est supérieur au montant qui lui est alloué, deux cas de figure pourraient se présenter :

- Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec plusieurs taux, les demandes retenues exprimées aux taux les plus bas seront servies en priorité et intégralement. Celles retenues exprimées au taux le plus élevé feront l'objet d'une allocation au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

« Quantité offerte au taux le plus élevé/Quantité demandée exprimée au taux le plus élevé ».

Le taux retenu sera égal au taux le plus élevé des demandes retenues et sera appliqué à tous les souscripteurs retenus ;

- Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec un seul taux à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), toutes les demandes retenues seront servies à ce taux, au prorata, sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit

« Quantité offerte/Quantité demandée retenue ».

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par pallier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

A noter que les Tranches B et D seront servies en priorités par rapport aux tranches A et C et ce même si ces dernières enregistrent des taux de soumissions inférieurs à ceux enregistrés au niveau des tranches B et D.

A l'issue de la séance d'allocation à laquelle assisteront les représentants dûment désignés par chacun des membres du syndicat de placement, l'émetteur, le chef de file et le co-chef de file, un procès-verbal d'allocation (détaillé par catégorie de souscription, par tranche, par membre du syndicat de placement, chef et co-chef de file) sera établi par BMCE Bank.

L'allocation sera déclarée et reconnue « définitive et irrévocable » par BMCE Bank, les membres du syndicat de placement et l'émetteur dès la signature par les parties dudit procès verbal.

VIII.5.3. Modalités d'annulation des ordres

En cas d'échec de l'opération, les souscriptions seront annulées et devront être remboursées dans un délai de 10 jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats.

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente note d'information est susceptible d'annulation par BMCE Bank.

VIII.6. Modalités de règlement et de livraison des titres

VIII.6.1. Règlement - livraison

Le règlement livraison interviendra selon la procédure en vigueur et se fera à la date de jouissance prévue le 31 janvier 2011.

Les titres sont payables au comptant en un seul versement et inscrits au nom du souscripteur le même jour (31 janvier 2011).

BMCE Bank se chargera, à la date de jouissance, de l'inscription en compte des titres Medi Telecom.

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur sont enregistrés dans son compte titres le jour du Règlement/Livraison.

VIII.6.2. Domiciliaire de l'émission

CDG Capital est désignée en tant que banque domiciliaire des obligations émises dans le cadre de cette Opération.

A ce titre, elle représentera Medi Telecom auprès du dépositaire central Maroclear et exécutera pour son compte toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission de cet emprunt obligataire.

VIII.6.3. Procédure d'enregistrement des titres

L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca est la société de bourse BMCE Capital Bourse.

VIII.6.4. Résultats de l'opération

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au bulletin de la cote le 26 janvier 2011 et par la Société dans un journal d'annonces légales au plus tard le 31 janvier 2011.

VIII.6.5. Négociabilité

A compter du 26 janvier 2011, les obligations émises par la Société dans le cadre de cette opération seront admises aux négociations auprès :

- De la Bourse de Casablanca pour les tranches A et B;
- Des salles des marchés du réseau placeur pour les tranches C et D

VIII.7. Régime fiscal

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est détaillé ci-après.

VIII.7.1. Fiscalité des revenus

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

Personnes résidentes

Personnes soumises à l'Impôt sur les Sociétés

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur l'IS. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- La raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- Le numéro du Registre du Commerce et celui de l'article d'imposition à l'Impôt sur les Sociétés.

Personnes non résidentes

Les profits de cession d'obligations et autres titres de créances réalisés par les sociétés étrangères sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

Toutefois, les plus values réalisées sur obligations et autres titres de créances cotés à la Bourse de Casablanca sont exonérées.

VIII.8. Charges relatives à l'Opération

Le montant total des charges relatives à cette opération est estimé à environ 0,88% du montant de l'émission. Ces charges comprennent les commissions :

- Du conseil financier ;
- Du conseil juridique ;
- Relatives au visa du CDVM ;
- Relatives à l'admission à la Bourse de Casablanca ;
- De placement ;
- De communication ;
- Du dépositaire.

Partie III. Présentation de Medi Telecom

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Medi Telecom SA
Siège social	Lotissement la Colline, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Téléphone	+212 (6)65 55 10 00
Adresse électronique	meditelecom@meditel.ma
Site internet	http://corporate.meditel.ma
Date de constitution	1999
Registre du commerce	Casablanca N°97815
Durée	99 ans, sauf cas de dissolution anticipée au de prorogation prévue par la loi et les statuts
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	Selon l'article 3 des statuts, la Société a pour objet au Maroc et à l'étranger : ▪ L'établissement, la gestion, l'exploitation de réseaux de télécommunications et la prestation de services divers de télécommunications ; ▪ L'importation de tous matériels quelle que soit sa nature nécessaire à la réalisation de l'objet social ; ▪ La prise de participation dans le capital social de sociétés cotées ou non cotées et la souscription à des O.P.C.V.M. ; ▪ Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières et toutes transactions mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement audit objet ou pouvant favoriser le développement de la Société.
Capital social au 31/12/2010	2 752 295 200 MAD, entièrement libéré, composé de 27 522 952 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune.
Lieux de consultation des documents juridiques	Les documents juridiques de la Société et notamment les statuts, les procès verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de la Société.
Législation et réglementation applicable	La Société est régie par le droit marocain, en particulier la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, ainsi que par ses statuts. De par son activité, elle relève du : ▪ Dahir portant loi n°24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications du 7 août 1997 telle que modifiée par la loi n°79-99 du 22 juin 2001 et la loi n°55/01 promulguée par le Dahir n°1-04-154 du 25 ramadan 1425 (4 novembre 2004) et ses décrets d'application. ▪ Loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel et son décret d'application. Par ailleurs, Medi Telecom émettra des titres obligataires objets de la présente note d'information et sera soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives à l'appel public à l'épargne, notamment : ▪ Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi 23-01, la loi 36-05 et la loi 44-06 ; ▪ Dahir susvisé n°1-07-09 du 28 rabii I 1428 (17 avril 2007) portant promulgation de la loi n°44-06 modifiant et complétant le dahir portant loi n°1-93-212 du 4 rabii II 1414 (21 Septembre 1993) relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01. ▪ Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00 et 52 01 ; ▪ Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 ; ▪ Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43-02 ; ▪ Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; ▪ Règlement général du CDVM tel que approuvé par l'arrêté du Ministre de

Régime fiscal

l'Economie et des Finances n°822/08 du 14 avril 2008.

Medi Telecom est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux normal de 30% et à la TVA de 20%.

Tribunal compétent en cas de litiges

Tribunal de Commerce de Casablanca

II. Renseignements sur le capital de la société

II.1. Capital social

Le capital social de Medi Telecom s'élève au 30 septembre 2010 à 2.752.295.200 MAD, entièrement libéré, composé de 27 522 952 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune.

II.2. Evolution du capital social

Medi Telecom a été créée en 1999 avec un capital social initial de 400.000 MAD composé de 4.000 actions ayant une valeur nominale de 100 MAD chacune.

Le détail des opérations d'augmentation et de réduction de capital réalisées depuis 1999 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées / détruites	Montant de l'opération (MAD) ¹	Nombre total d'actions	Montant du capital social (MAD)
	Constitution	4 000	400 000	4 000	400 000
1999	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	49 996 000	4 999 600 000	50 000 000	5 000 000 000
2000	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	10 000 000	1 000 000 000	60 000 000	6 000 000 000
2001	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	5 000 000	500 000 000	65 000 000	6 500 000 000
2002	Augmentation de Capital	18 338 676	1 833 867 600	83 338 676	8 333 867 600
2003	Augmentation de Capital	4 999 999	499 999 900	88 338 675	8 833 867 500
2005	Réduction de Capital par absorption de pertes ¹	-41 504 573	-4 150 457 300	46 834 102	4 683 410 200
2009	Réduction de Capital par absorption de pertes ¹	-19 311 150	-1 931 115 000	27 522 952	2 752 295 200

Source : Medi Telecom

Entre 1999 et 2003, les actionnaires de la Société ont procédé à plusieurs augmentations de capital, pour un montant global de plus de 8,8 milliards de dirhams¹.

En 2005, la Société a procédé à une réduction de capital par absorption de pertes pour un montant de 4.150.457.300 MAD, portant ainsi son capital social à 4.683.410.200 MAD.

L'Assemblée Générale Mixte tenue en date du 31 décembre 2009 a décidé d'apurer une partie des pertes cumulées enregistrées par la société telles qu'elles ressortent des comptes au 31 décembre 2008, par une réduction de capital à concurrence de 1.931.115.000 MAD proportionnellement à la participation de chaque actionnaire.

¹ Il y a lieu de noter que toutes les augmentations de capital effectuées ont été réalisées sur la base d'un prix par action de 100 MAD (prime d'émission nulle).

II.3. Structure de l'actionnariat

II.3.1. Evolution de l'actionnariat

L'évolution de l'actionnariat de la Société pour la période allant de 2007 à 2010 se présente comme suit :

Actionnaires	Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2008		Au 31 décembre 2009		Au 31 décembre 2010	
	Actions détenues	% de capital ²	Actions détenues	% de capital	Actions détenues	% de capital	Actions détenues	% de capital
Medium Finance	0	0,0%	0	0,0%	8 256 886	30,0%	4 128 443	15,0%
FinanceCom	4 682 402	10,0%	4 682 402	10,0%	3 286 883	11,9%	1 910 733	6,9%
RMA Watanya	3 773 732	8,1%	3 773 732	8,1%	2 217 703	8,1%	2 217 704	8,1%
Fipar-Holding	0	0,0%	0	0,0%	8 921 276	32,4%	4 792 832	17,4%
Holdco	8 236 262	17,6%	8 236 262	17,6%	4 840 196	17,6%	3 464 048	12,6%
Atlas Services Belgium	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	11 009 183	40,0%
Pt Moveis	15 070 848	32,2%	15 070 848	32,2%	0	0,0%	0	0,0%
Telefonica Moviles España	15 070 848	32,2%	15 070 848	32,2%	0	0,0%	0	0,0%
Autres ³	10	0,0%	10	0,0%	8	0,0%	9	0,0%
Total	46 834 102	100,0%	46 834 102	100,0%	27 522 952	100,00%	27 522 952	100,0%

Source : Medi Telecom

En 2009, les Groupes CDG (Fipar-Holding et Holdco) et FinanceCom (FinanceCom, Medium Finance et RMA-Watanya) ont procédé à l'acquisition des actions de Medi Telecom détenues par les actionnaires étrangers PT Moveis et Telefonica Moviles España. La réduction de capital effectuée le 31 décembre 2009 (postérieurement à l'opération d'acquisition par les parties marocaines) n'a pas affecté la structure de l'actionnariat.

En outre, le 2 décembre 2010, les Groupes FinanceCom et CDG (Fipar-Holding et Holdco) ont conjointement cédé une partie de leur participation dans le capital de la Société au Groupe France Télécom à travers Atlas Services Belgium. Suite à cette transaction, Atlas Services Belgium détient 40% du capital de Medi Telecom. Les termes de l'accord conclu entre d'une part, les Groupes FinanceCom et CDG et le Groupe France Télécom, d'autre part, prévoient notamment :

- une option d'achat au profit du Groupe France Telecom portant sur 4% du capital en cas d'introduction en bourse de la Société ;
- une option d'achat de 9% (minoré du pourcentage du capital acquis, le cas échéant, par le Groupe France Telecom par exercice de l'option d'achat visée au précédent alinéa).

Ainsi, en cas d'exécution de ces deux options, le Groupe France Télécom détiendrait 49,0% du capital de Medi Telecom à horizon 2015.

Parallèlement à la cession de 40% des actions en 2010, les Actionnaires Marocains ont cédé à ASB 40% de leurs créances vis-à-vis de Médi Télécom (Prêts Actionnaires) pour un montant de 77,8 millions d'euros.

² Les droits de vote correspondent au pourcentage de détention du capital

³ Désigne les actions détenues par les administrateurs

II.3.2. Fipar-Holding

Fipar-Holding est une société d'investissement, filiale à 100% de la Caisse de Dépôt et de Gestion, qui a pour vocation de détenir et de gérer pour compte de tiers un portefeuille diversifié de participations de taille significative, avec un objectif de rentabilité financière à moyen et long terme. Fipar-Holding est un investisseur financier « actif », présent dans plusieurs secteurs : Finance, Services et Industries.

Activité	Société d'investissement
Capital social en MMAD au 30/06/2010	2 320
Résultat net en MMAD au 31/12/2009	86
% d'intérêt dans Medi Telecom au 31/12/2010	17,4%
Actionnariat au 31/12/2009	100% Caisse de Dépôt et de Gestion

Source : Fipar- Holding

II.3.3. HOLDCO

Holdco est un véhicule d'investissement créé en 1999 lors de la constitution de Médi Télécom S.A., et porte exclusivement 17,6% du capital de Medi Telecom.

Activité	Holding d'investissement ayant pour objet exclusif l'investissement dans Médi Télécom SA.
Capital social en MMAD au 31/12/2009	1 492
Résultat net en MMAD au 31/12/2009	-79
% d'intérêt dans Medi Telecom au 31/12/2010	12,6%
Actionnariat au 31/12/2009	CDG (75,7%) AKWA Group (20,5%) CFG Développement (3,8%)

Source : Holdco

II.3.4. Finance.Com

Créé en 1976, FinanceCom est un groupe marocain privé, multi métiers et multi services avec des ambitions régionales et internationales. Les principaux métiers investis par le groupe se profilent comme suit :

- La banque : BMCE Bank et Bank of Africa ;
- L'assurance : RMA Watanya ;
- La gestion d'actifs : RMA Capital, BMCE Capital Gestion ;
- Les relais de croissance pour le groupe sont :
 - ✓ Médias et Télécommunications : Medi Telecom, Atcom ;
 - ✓ Private Equity: Argan Invest.

Activité	Holding
Capital social en MMAD au 31/12/2009	210
Résultat net en MMAD au 31/12/2009	164,8
% d'intérêt dans Medi Telecom au 31/12/2010	6,9%
Actionnariat	Famille Benjelloun (99,9%)

Source : FinanceCom

II.3.5. RMA Watanya

RMA Watanya est une compagnie d'assurance et de réassurance marocaine, née de la fusion en 2005 des deux compagnies Royale Marocaine d'Assurance et Al Watanya.

Activité	Assurance et réassurance toutes branches
Capital social en MMAD au 31/12/2009	1 796
Résultat net en MMAD au 31/12/2009	1 016
% d'intérêt dans Medi Telecom S.A au 31/12/2010	8,1%
Actionnariat	Groupe FinanceCom (55,9%) GACM (20,0%) H.B.M (7,5%) Divers actionnaires (16,6%)

Source : RMA Watanya

II.3.6. Medium Finance

Medium Finance est un véhicule d'investissement *ad-hoc* créé par RMA Watanya en août 2009, à l'occasion de l'acquisition des participations initialement détenues par les opérateurs ibériques dans Medi Telecom.

Activité	Holding
Capital social en MMAD au 31/12/2009	0.3
Résultat net en MMAD au 31/12/2009	-56
% d'intérêt dans Medi Telecom S.A au 31/12/2010	15%
Actionnariat	RMA Watanya (99,9%)

Source: RMA Watanya

II.3.7. Atlas Services Belgium

Atlas Services Belgium est une holding (société anonyme) de droit belge qui développe également une activité de financement et qui agit en tant que prestataire pour d'autres sociétés du groupe France Telecom.

Ses principaux investissements sont⁴ (i) Elettra TLC Spa (Italie), (ii) Mobistar SA (Belgique) et (iii) Sonaecom (Portugal).

Atlas Services Belgium a été constituée le 7 décembre 1995.

Activité	Holding / financement / prestation de services
Capital social en MEUR au 31/12/2009	29 195,8
Résultat net en MEUR au 31/12/2009	-921,3
% d'intérêt dans Medi Telecom S.A au 31/12/2010	40%
Actionnariat	Orange SA (groupe France Telecom): 100%

Source: Medi Telecom

II.4. Pactes d'actionnaires

L'ensemble des actionnaires de Medi Telecom, à savoir Atlas Services Belgium (groupe France Telecom), FinanceCom, RMA Watanya, Medium Finance, Fipar-Holding et Holdco, ont conclu un pacte d'actionnaire le 2 décembre 2010 concomitamment à l'entrée du groupe France Telecom (via Atlas Services Belgium) dans le capital de Medi Telecom.

Le groupe France Telecom a acquis en parallèle de cette acquisition, au prorata de sa participation, la quote-part des prêts d'actionnaires que les actionnaires détenaient à l'encontre de Medi Telecom.

⁴ Source : Capital IQ au 3 janvier 2011

Gouvernance

Le pacte d'actionnaires conclu prévoit le principe d'une représentation des actionnaires au sein du Conseil d'Administration proportionnelle à la participation dans le capital. La nomination du Président du Conseil d'Administration, lequel n'a pas de fonction exécutive, et celle du Directeur Général resteront du ressort des anciens actionnaires (avant l'entrée du groupe France Telecom dans le capital de Medi Telecom) et ce, jusqu'au 31 décembre 2014. Le pacte prévoit la mise en place des comités consultatifs ad hoc (sans pouvoir décisionnel) suivants : (i) comité de suivi stratégique, (ii) comité d'audit et (iii) comité des ressources humaines / rémunérations.

Politique de distribution des dividendes

Le pacte prévoit la distribution de la totalité du cash flow libre après prise en compte de certaines contraintes commerciales et financières.

Autres dispositions

Les actionnaires signataires du pacte ont convenu du principe de réaliser l'introduction de la Société à la Bourse de Casablanca et ce, par voie de cession d'actions Medi Telecom.

Le pacte contient également un certain nombre de dispositions relatives à l'évolution de l'actionnariat. Il s'agit notamment (i) de l'interdiction de cession des actions pendant une période d'une année et (ii) du droit de préemption en faveur des parties.

Le pacte d'actionnaires prévoit des mécanismes juridiques à même d'assurer au groupe France Telecom de consolider, à compter du 1er janvier 2015 et par voie d'intégration globale, Medi Telecom dans ses comptes.

II.5. Politique de distribution de dividendes

II.5.1. Dispositions statutaires

Les articles 21 et 22 des statuts de Medi Telecom prévoient les dispositions suivantes quant à la distribution des dividendes :

- Le compte de résultat fait apparaître le bénéfice ou la perte de l'exercice dans les conditions prévues par les dispositions légales alors applicables ;
- Le bénéfice distribuable est déterminé conformément aux dispositions légales alors applicables, après notamment toute imputation, prélèvement ou dotation obligatoire en application des dispositions légales alors applicables ;
- Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires qui peut, dans les conditions prévues par les dispositions légales alors applicables ainsi que par tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, le mettre en distribution à titre de dividende, et/ou en faire toute autre utilisation non prohibée par les dispositions légales alors applicables ;
- En outre, l'assemblée générale peut décider, dans les conditions prévues par les dispositions légales alors applicables, la mise en distribution de toutes autres sommes dont elle a la disposition en vertu desdites dispositions ; en ce cas, la décision indique précisément les postes comptables sur lesquels les prélèvements sont effectués ;
- Les sommes mises en distribution sont réparties entre les actionnaires proportionnellement à la quotité du capital appartenant à chacun d'eux. Si les actions sont grevées d'un usufruit, les dividendes sont dus à l'usufruitier, toutefois le produit de la distribution de réserves, hors le report à nouveau, est attribué au nu-propriétaire ;
- Les pertes, s'il en existe, sont régies par les dispositions légales alors applicables. Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées conformément aux dispositions légales alors applicables.

II.5.2. Dividendes payés au cours des trois derniers exercices

En 2007 et 2008, aucun dividende n'a été payé aux actionnaires de Medi Telecom.

En 2010, la Société a servi 261 MMAD au titre de dividendes relatifs à l'exercice 2009 soit 9,5 MAD par action.

II.6. Nantissement d'actifs

Dans le cadre de son financement bancaire, Medi Telecom a conféré un nantissement de fonds de commerce (pour un montant de 600 MMAD) et un nantissement de soldes des comptes bancaires au profit d'un consortium bancaire (constitué de BMCE Bank, Attijariwafa Bank, CDG Capital, Banque Centrale Populaire, BMCI, Crédit Agricole du Maroc, Crédit du Maroc, Crédit Immobilier et Hôtelier, Société Générale Marocaine de Banque et Union Marocaine des Banques). Ce nantissement demeurera en vigueur aussi longtemps qu'un montant quelconque restera dû au titre des engagements de la Société en faveur du consortium bancaire (date d'échéance décembre 2015).

II.7. Nantissement de titres Medi Telecom

Au 2 décembre 2010, certains actionnaires de Medi Telecom ont nanti leurs participations respectives comme suit :

Actionnaire	Actions détenues	Actions nanties	Bénéficiaire du nantissement
FinanceCom	1 910 733	1 375 553	Crédit Du Maroc
		535 177	BMCE Bank & Crédit Du Maroc
RMA Watanya	2 217 704	0	-
Medium Finance	4 128 443	0	-
Atlas Services Belgium	11 009 182	0	-
Fipar-Holding	4 792 832	0	-
Holdco	3 464 048	417 443	Attijariwafa Bank
		187 934	Banque Populaire
		469 835	BMCI
		504 948	BMCE Bank
		1 018 239	SGMB
		206 422	Crédit Du Maroc
Total	27 522 942	4 715 551	-

II.8. Marché des titres

A la veille de la présente opération, la Société n'a émis par voie d'appel public à l'épargne aucun titre de capital ou de créance négociable.

II.9. Notation

La Société n'a fait l'objet d'aucune notation.

II.10. Assemblée d'actionnaires

Les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société Medi Telecom sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

II.10.1. Mode de convocation

L'article 18 alinéa 2 des statuts stipule que la Société doit publier, 30 (trente) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, dans un journal figurant dans la liste fixée par application de l'article 39 du dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, un avis de réunion contenant les indications prévues à l'article 124 de la loi n° 17-95 ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'assemblée par le conseil d'administration.

Par ailleurs, les convocations aux assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales ; selon ce qu'en décidera la Société, cet avis de convocation peut être remplacé par une convocation faite à chaque actionnaire par écrit dans un délai conforme à ce qui est prévu à l'article 123 de la loi n°17-95, sans préjudice du droit de tout actionnaire d'exiger que cet avis de convocation lui soit adressé, aux frais de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou courrier électronique ou les deux, au choix de l'actionnaire.

La convocation doit, dans tous les cas, indiquer les jours, heure et lieu de réunion ainsi que la nature de l'assemblée ordinaire, extraordinaire, ou spéciale, son ordre du jour et le texte des projets de résolution. La convocation à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé doit en outre être accompagnée des états de synthèse dudit exercice.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. La convocation doit indiquer les conditions et les modalités du vote par correspondance.

II.10.2. Conditions d'admission

L'article 18 alinéa 3 statuts de la Société stipule que quelque soit le nombre d'actions sur lequel il détient des droits, tout actionnaire, tout nu-propriétaire et tout usufruitier d'actions à la date de l'assemblée considérée a le droit d'assister à cette assemblée et de participer aux délibérations, personnellement, par mandataire ou à distance, dans les conditions prévues par les dispositions légales alors applicables, les présents Statuts et tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant dans toutes les assemblées et ce, sans limitation du nombre de mandats ni de voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire. Le mandataire désigné n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne.

II.10.3. Quorum

L'article 19 des statuts stipule que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification tels que définis par l'article 50bis de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes (ou de toutes autres dispositions légales qui viendraient à les compléter ou remplacer).

1. Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation aucun quorum n'est requis.

Sauf ce qui est dit par ailleurs dans les Statuts ou tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, l'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

2. Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié, et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote.

Sauf ce qui est dit par ailleurs dans les Statuts ou tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, l'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

II.11. Organes d'Administration

L'article 14 des statuts stipule que sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, conformément aux dispositions légales alors applicables, ainsi qu'à celles de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

En cas de vacance, par décès ou par démission, d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par les dispositions légales alors applicables, ainsi que par tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

Tant que ceci est requis par les dispositions légales alors applicables, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) années renouvelables ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont rééligibles.

II.11.1. Composition du Conseil d'Administration

Au 2 décembre 2010, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Fonction	Nom	Date de nomination	Expiration du Mandat
Président du Conseil d'Administration	Othman Benjelloun	02/12/2010	31/12/2011
Administrateur	Anass Houir Alami	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	FinanceCom, représentée par Zouheir Bensaid	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	Hicham El Amrani	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	Said Laftit	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	Fipar-Holding, représentée par Mohammed Amine Benhalima	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	Atlas Services Belgium, représentée par Stéphane Richard	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	Gervais Pellissier	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	Gérard Ries	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013
Administrateur	Marc Rennard	02/12/2010	Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013

Il est à noter que le Conseil d'Administration du 2 décembre 2010 a nommé Monsieur Othman Benjelloun en qualité de Président du Conseil d'Administration.

II.11.2. Mandats d'administrateur du Président du Conseil d'Administration

Société	Autres mandats du Président du Conseil d'Administration de Medi Telecom
BMCE Bank	Président Directeur Général
BMCE Capital	Président du Conseil de Surveillance
Salafin	Président du Conseil de Surveillance
BMCE Assurbank	Administrateur
BMCE International	Président du Conseil d'Administration
Maghrebail	Administrateur
ESFG S.A.	Administrateur
Centre Monétique Interbancaire	Président du Conseil d'Administration
Maroclear	Vice-Président du Conseil d'Administration
Fonds d'Investissement de l'Oriental	Membre du Conseil de Surveillance
MARTCO	Administrateur
MediCapital Bank (Holding)	Administrateur
Mutandis SCA	Membre du Conseil de Surveillance

Source : Medi Telecom

II.11.3. Organisation, réunions, mission et rémunération du Conseil d'Administration

Organisation

L'article 14 alinéa 2 des statuts prévoit que le Conseil d'administration élit, à la majorité, parmi ses membres personnes physiques un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le Conseil d'administration, statuant à la majorité des quatre cinquièmes de ses membres en fonction, nomme un secrétaire, qui peut être choisi en dehors de ses membres, et fixe le montant éventuel de sa rémunération.

Le Président est rééligible.

Les séances du Conseil d'administration sont présidées par le Président. En cas d'absence du Président, le Conseil d'administration désigne, pour chaque séance, celui des administrateurs présents qui présidera la réunion.

Réunions du Conseil d'administration – Quorum - Majorité

L'article 14 alinéa 3 des statuts prévoit que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, que les dispositions légales et celles de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société le prévoient et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite, au siège social ou en tout autre lieu, au Maroc ou à l'étranger, tel que précisé lors de la convocation.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification tels que définis par l'article 50bis de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes (ou de toutes autres dispositions légales qui viendraient à les compléter ou remplacer), sauf pour l'adoption des décisions pour lesquelles la présence effective des administrateurs est exigée par les dispositions légales alors applicables.

Un administrateur peut donner, par écrit, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'administration dans les conditions prévues par les dispositions légales alors applicables.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société, les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président (qu'il s'agisse du Président du Conseil d'administration ou du président de séance) n'est pas prépondérante.

Constatation des délibérations

L'article 14 alinéa 4 des statuts prévoit que le secrétaire veille à la tenue du registre des présences, ainsi qu'à la rédaction des procès-verbaux constatant les délibérations du Conseil d'administration puis à leur consignation sur les registres y affectés, conformément aux dispositions légales alors applicables ainsi qu'à celles de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

Les procès-verbaux de Conseil d'administration sont placés sous la surveillance du Président et du secrétaire du Conseil d'administration. Ils doivent être communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes sur leur demande.

Mission du Conseil d'administration

L'article 14 alinéa 5 des statuts prévoit que le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée des actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concerne.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration exerce par ailleurs toutes les attributions qui lui sont conférées par les dispositions légales alors applicables, ainsi que par tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

Rémunération des administrateurs

L'article 14 alinéa 6 des statuts prévoit que l'assemblée générale ordinaire peut allouer aux membres du Conseil d'administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine, et que le Conseil d'administration répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables, sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

Le Conseil d'administration lui-même, statuant à la majorité des quatre cinquièmes de ses membres en fonction, peut allouer à certains administrateurs pour les missions et les mandats qui leur sont confiés à titre spécial et temporaire, et aux membres des comités visés à l'article 51 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes (ou de toutes autres dispositions légales qui viendraient à les compléter ou remplacer), une rémunération exceptionnelle, sous réserve de respecter la procédure visée à l'article 56 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes (ou de toutes autres dispositions légales qui viendraient à les compléter ou remplacer) ainsi que les dispositions de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société.

II.12. Organes de direction

II.12.1. Organigramme de Medi Telecom à décembre 2010

Medi Telecom est organisée autour de six Directions Centrales et d'un Secrétariat Général, correspondants aux activités opérationnelles de l'entreprise ainsi qu'aux fonctions support. A cette structure, s'ajoutent des fonctions rattachées directement à la Direction Générale (Audit, Ressources Humaines, Communication, etc.).

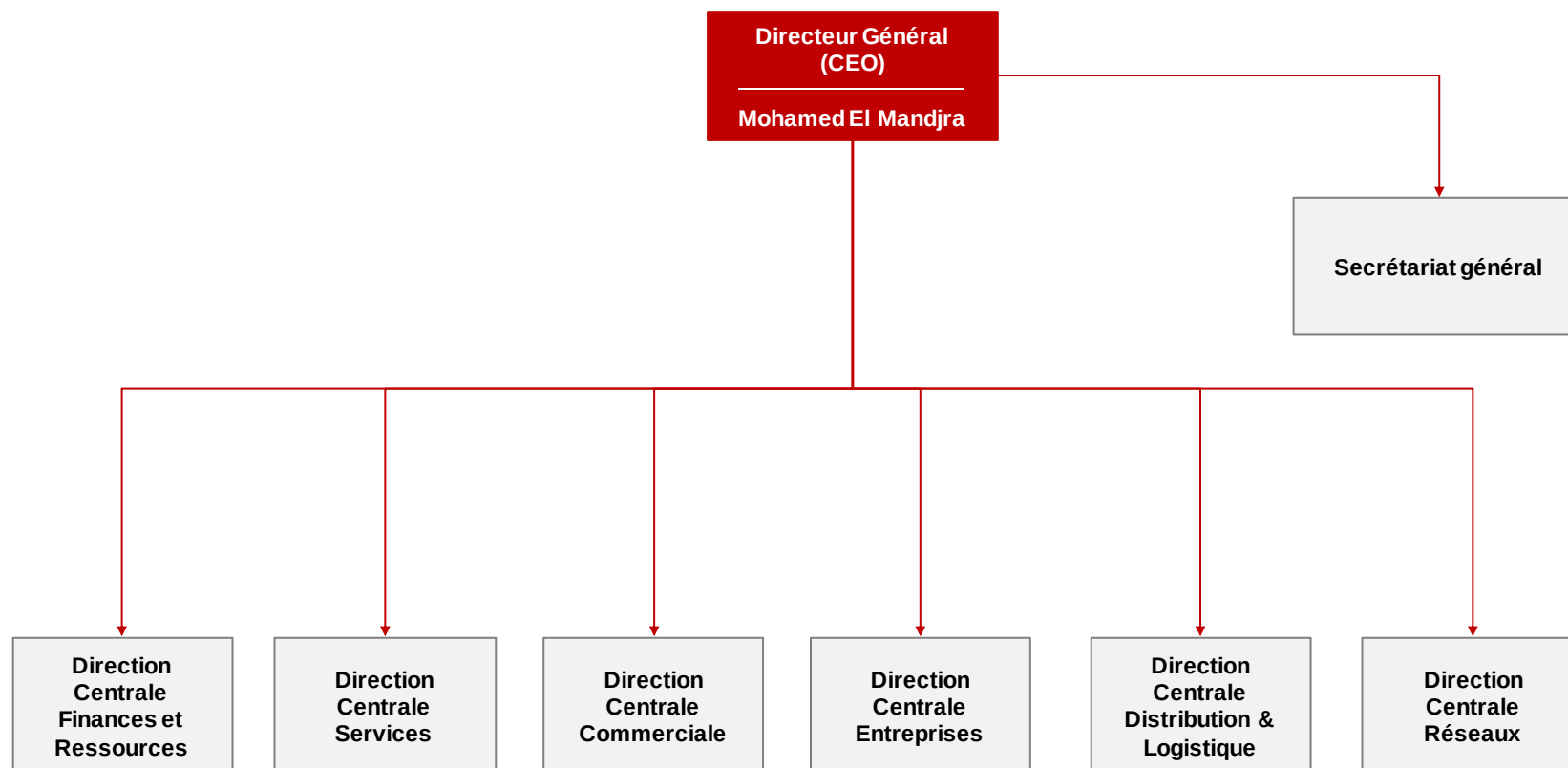
Cette organisation a été mise en place pour assurer :

- (i) une meilleure efficacité opérationnelle ;
- (ii) un positionnement des métiers dans des directions centrales cohérent et homogènes ;
- (iii) une amélioration du processus de prise de décision favorisant un niveau de délégation plus important et,

(iv) un renforcement de la culture de la performance.

L'organigramme fonctionnel de Medi Telecom se présente comme suit au moment de l'opération :

Organigramme de Medi Telecom



Source : Medi Telecom S.A

Direction Centrale Finances & Ressources

La DCF&R assure et optimise les moyens financiers produits par la société et veille à l'accomplissement des obligations légales et fiscales, en supportant le développement et la croissance de Medi Telecom.

La DCF&R assure également la fonction achat de l'ensemble des structures de Medi Telecom et mesure aussi à travers la fonction de Contrôle de Gestion la performance de l'Entreprise et s'assure de la mise en œuvre efficace de sa stratégie.

Direction Centrale Services

La DCS garantit le développement des produits et services avec la qualité et les délais prévus ; elle veille à offrir un service optimum aux clients de Medi Telecom et contribue à son développement. Elle veille à maintenir la société à la pointe des nouvelles technologies, en garantissant la capacité et l'évolution des systèmes d'information en adéquation avec les objectifs de l'entreprise.

Direction Centrale Commerciale

La DCC analyse les marchés et définit la stratégie commerciale et marketing en adéquation avec la politique de l'entreprise. Cette direction décline opérationnellement la stratégie sur l'ensemble des segments identifiés en faisant appel à divers leviers : les offres commerciales, les produits et services, la tarification et la communication. Son principal objectif est de contribuer à la croissance et à la rentabilité de Medi Telecom.

Direction Centrale Entreprise

La DCE est responsable du B2B et Wholesale, elle intègre l'unité d'affaires entreprise (BUE) qui s'occupe de toutes les opérations avant-ventes et ventes, depuis le marketing des produits B2B jusqu'à la fidélisation et la rétention clients. Les Opérations Clients veillent à la mise en œuvre, le support, le contrôle et l'optimisation des services fixes et enfin les relations commerciales avec les opérateurs Wholesale pour le national, l'international et le roaming.

Direction Centrale Distribution & Logistique

La DCD&L optimise l'activité de distribution et des opérations commerciales et favorise le développement des ventes au niveau des Points de Ventes et Distributeurs, en assurant un support aux autres directions. Elle assure le déploiement des offres commerciales au niveau du réseau de distribution, direct et indirect.

Direction Centrale Réseaux

La DCR définit le plan d'investissement nécessaire et la politique technique à suivre conformément aux orientations stratégiques de l'entreprise. Elle réalise la planification, l'ingénierie, l'implémentation et les opérations de maintenance du réseau, afin d'assurer les conditions de qualité et capacité pour répondre aux objectifs commerciaux de Medi Telecom.

Secrétariat Général

Le Secrétariat Général assure l'interface avec l'ANRT ainsi que les institutions publiques et les ERPT. Il veille au respect par la Société des lois et règlements qui lui sont applicables, en ce compris les licences dont elle dispose. Il est le garant de la sécurité et de la protection des intérêts de Medi Telecom contre tout risque.

II.12.2. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

Mohamed ELMANDJRA, Directeur Général

Diplômé en génie électrique de l'Université Case Western Reserve (Ohio, États-Unis), M. Mohamed Elmandjra s'est spécialisé en ingénierie appliquée aux techniques médicales en décrochant un master en biophysique puis un doctorat en génie biomédical, spécialité IRM, de l'Université de Pennsylvanie. Mohamed Elmandjra est également titulaire d'un MBA en management de l'Université de Chicago. Il entame sa carrière en 1990 en tant qu'ingénieur en développement clinique dans la filiale européenne de General Electric puis, quatre ans plus tard, il sera nommé Directeur Marketing Europe pour les produits IRM. En 1994, M. Mohamed Elmandjra est appelé par la maison mère à Milwaukee, siège de General Electric Médical Systems, où il sera d'abord chef de produits IRM au niveau mondial puis Global Segment Manager. En 1998, il rejoint ADAC Labs, leader mondial en médecine nucléaire, où il a été successivement vice-président marketing puis General Manager puis Senior Vice-président chargé des opérations internationales en 2000, et ce, après le rachat de ADAC par Philips Médical Systems. En décembre 2001, Mohamed Elmandjra rejoint Vioptix, une société américaine spécialisée en techniques médicales de pointe, en tant que Président - Directeur Général. C'est durant cette période que l'entreprise réussira deux levées de fonds et passera d'un concept à une entité génératrice de revenus. En août 2006, il rejoint Masimo Corporation, au poste de Président OEM. Masimo développe, accorde des licences et commercialise des technologies de traitement avancé de signaux médicaux. Il accompagnera l'entrée en bourse de l'entreprise en août 2007 qui sera une opération réussie.

En mars 2008, Mohamed Elmandjra est nommé Directeur Général de Medi Telecom.

Ali LAMRINI, Directeur Central Finances & Ressources

Ingénieur diplômé de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie (ESTP Paris), M. Ali Lamrini a débuté sa carrière au Crédit du Maroc en tant que contrôleur de gestion en 1997. Après un passage à la CD2G en tant que gestionnaire actions, M. Lamrini rejoint la Caisse de Dépôt et de Gestion en 2002 pour prendre en charge la Direction des Participations Directes. En 2007, il est nommé Directeur Général de la Caisse Marocaine des Marchés, filiale du groupe CDG, avant de rejoindre Medi Telecom en tant que Directeur Central Pôle Finances en janvier 2010.

Taieb BELKAHIA, Secrétaire Général

Diplômé de l'Ecole de Notariat de Toulouse et de l'Institut des Hautes Etudes De Management, M. Taieb Belkahia entame sa carrière en tant que Chef du service Conseil Juridique du Crédit Immobilier. En 1998, il est nommé Directeur des Affaires Juridiques et *Country Compliance Officer* au sein d'ABN AMRO Bank (Maroc), avant de rejoindre Medi Telecom en 2001 en tant que Directeur des Affaires Juridiques. M. Belkahia est ensuite nommé Secrétaire Général et Secrétaire du Conseil d'Administration en 2005, en charge des Affaires Juridiques, de la Stratégie et Réglementation, des Revenues Assurances ainsi que de la Sécurité et des Services Généraux.

Manuel GARCIA, Directeur Central Réseau

Titulaire d'une licence en ingénierie électrotechnique (télécommunications et Electronique) de l'Institut Supérieur Technique de Lisbonne et d'une maîtrise en Gestion d'Entreprises de télécommunications de l'Institut Transportes & UN Madrid, M. Manuel Garcia a 30 ans d'expérience dans les télécommunications et plus spécifiquement dans les réseaux fixes et mobiles. M. Garcia a débuté sa carrière au sein de la CTT (équivalent des Postes & Télécommunications - PTT) avant de rejoindre Portugal Telecom en 1992 où il a occupé diverses fonctions au niveau des réseaux et services. Il a notamment été Directeur des Services en charge des opérations & maintenance réseaux, du réseau de gestion des télécommunications puis de la gestion des réseaux et services. En 1999, M. Garcia rejoint l'équipe de Medi Telecom au lancement du réseau en tant que Directeur des Opérations Réseaux et ce, jusqu'en 2003. En 2004, M. Garcia retourne à Portugal Telecom en tant que Directeur Opérations, Maintenance et Gestion du réseau SIRESP de TMN. En juin 2008, M. Garcia réintègre l'équipe Medi Telecom d'abord en tant que Vice-président Réseaux & Services puis Directeur Central réseaux en 2009.

Abderrahmane MOUNIR, Directeur Central Entreprise

M. Abderrahmane Mounir est ingénieur diplômé de l'INPT Rabat en ingénierie des télécommunications et titulaire d'un Master en ingénierie électrique et informatique de l'Université Wichita au Kansas. M. Mounir jouit d'une longue expérience à l'international, aux Etats Unis et au Moyen-Orient dans le domaine des technologies de l'information et des communications où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, et notamment au sein de Cisco Systems Inc. aux USA. En 2006, M. Mounir est nommé Directeur Général de Cisco Systems au Maroc. M. Abderrahmane Mounir rejoint Medi Telecom en septembre 2008 en tant que Directeur de la BU Entreprises avant d'être nommé Directeur Central Entreprises en novembre 2009.

Omar TAZI, Directeur Central Services

Ingénieur d'état en microélectronique et informatique de l'Ecole Polytech de Montpellier et titulaire d'une formation financière à l'INSEAD Fontainebleau, M. Omar Tazi a démarré sa carrière en tant que software engineer au siège de Symantec à Cupertino au cœur de la Silicon Valley. Deux ans plus tard, il rejoint Webgain en tant que Director of Technology où il a notamment orchestré l'acquisition de 6 sociétés. En parallèle, il a activement participé à l'élaboration de standards en siégeant au comité exécutif du Java Community Process (JCP) et du W3C. En 2002, il fonde Orbeon dont il sera le Président Directeur Général. M. Tazi intègre par la suite Oracle en tant que Chief Evangelist avant d'être nommé Directeur Général d'Omnidata en janvier 2008. Par ailleurs, M. Tazi a également séjourné à Lausanne où il enseignait l'intelligence artificielle au département informatique de l'Ecole Polytechnique de Lausanne. En marge de ses réalisations professionnelles, M. Tazi a cofondé l'association AMPA qui regroupe aujourd'hui l'élite professionnelle marocaine en Amérique du Nord. En février 2010, il intègre Méditel en qualité de Directeur Central Services en charge des systèmes d'information, de la gestion de la clientèle, de la stratégie Web, des nouveaux services et de la qualité & processus.

Adil BESRI, Directeur Central Distribution et Logistique

Diplômé de l'école High Technology School in Morocco et titulaire du Diplôme CPA Advanced Management Programme du groupe ESC Toulouse, M. Adil Besri a une expérience de plus de 15 ans dans la vente et les télécommunications. Cadre au sein de Xerox NWA (1996 - 2000), M. Besri a été en charge du lancement au Maroc de la gamme d'impression numérique grand format puis nommé Xerox NWA sales support Manager auprès de 28 distributeurs en Afrique du Nord et de l'Ouest. M. Adil Besri a rejoint Medi Telecom en janvier 2000 où il occupe actuellement le poste de Directeur Central Distribution et Logistique après avoir été successivement responsable du département ventes directes, responsable Business Développement, Directeur des Opérations Territoriales et Directeur de la Distribution et des Opérations Commerciales.

Hubert de Launay, Directeur Central Commercial

Titulaire d'une Licence en Economie et Gestion de l'université Paris Assas et d'un MBA de l'IAE de Toulouse, M. De Launay a débuté sa carrière au sein de France Télécom Développement en tant que chef de marché, avant d'occuper les postes de responsable marketing d'Orange Roumanie puis Directeur Marketing de France Caraïbes Mobiles. En 2000, il rejoint SFR en tant que Directeur Marketing et Commercial (Direction Internationale) avant de prendre en charge la Direction Business Development B2B. En 2008, M. De Launay rejoint Orascom Telecom Algérie en tant que DGA Commercial. En 2010, il intègre Medi Telecom en qualité de Directeur Central Commercial.

II.13. Gouvernement d'entreprise

II.13.1. Comités Consultatifs institués par le Conseil d'Administration de Medi Telecom

Le Conseil d'Administration Medi Telecom réuni le 2 décembre 2010 a institué trois comités consultatifs et en a nommé les membres :

- un comité consultatif de suivi stratégique (le "Comité Consultatif Stratégique") ;
- un comité consultatif d'audit (le "Comité Consultatif d'Audit ") ;

- un comité consultatif des ressources humaines et des rémunérations (le "Comité Consultatif RH") ;

Les Comités Consultatifs ont pour mission d'émettre des recommandations au Conseil d'Administration de la Société dans les domaines relevant de leur champ de compétence. Le rôle de chacun de ces Comités est purement consultatif.

Le rôle et la mission de chacun de ces trois comités sont définis ci-dessous :

- Le Comité Consultatif Stratégique a pour mission d'apporter au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations sur les sujets ayant un impact stratégique sur l'activité de la Société.

Les membres du Comité Consultatif Stratégique sont :

- ✓ Monsieur Gervais Pellissier,
- ✓ Monsieur Michel Monzani,
- ✓ Monsieur Marc Rennard,
- ✓ Monsieur Saïd Laftit,
- ✓ Monsieur Mohammed Amine Benhalima,
- ✓ Monsieur Zouheir Bensaid,
- ✓ Monsieur Hicham El Amrani.

- Le Comité Consultatif d'Audit a pour mission d'apporter au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations sur les aspects financiers, comptables, d'audit et de contrôle interne.

Les membres du Comité Consultatif d'Audit sont :

- ✓ Monsieur Michel Monzani,
- ✓ Monsieur Gérard Ries,
- ✓ Monsieur Christophe Eouzan,
- ✓ Monsieur Khalid Ziane,
- ✓ Monsieur Mohammed Amine Benhalima,
- ✓ Monsieur Zouheir Bensaid,
- ✓ Monsieur Hicham El Amrani.

- Le Comité Consultatif RH a pour mission d'apporter au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations s'agissant de la politique de ressources humaines, notamment dans les domaines du recrutement, de la rémunération, de la formation et des relations sociales.

Les membres du Comité Consultatif RH sont :

- ✓ Monsieur Michel Monzani,
- ✓ Monsieur Marc Rennard,
- ✓ Madame Brigitte Dumont,
- ✓ Monsieur Saïd Laftit,
- ✓ Monsieur Mohammed Amine Benhalima,
- ✓ Monsieur Zouheir Bensaid,
- ✓ Monsieur Hicham El Amrani.

II.13.2. Rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration et aux principaux dirigeants

La rémunération attribuée par Medi Telecom aux membres du Conseil d'Administration et aux principaux dirigeants se présente comme suit :

En KMAD	2007	2008	2009
Rémunération annuelle globale attribuée aux membres du Conseil d'Administration (jetons de présence)	0	0	0
Rémunération annuelle globale brute attribuée aux membres de la Direction Générale ⁵	23 514	23 875	27 665
Nombre de membres du Comex	5	5	7

Source : Medi Telecom S.A

Medi Telecom n'a versé aucune rémunération aux administrateurs sous forme de jetons de présence durant les exercices 2007, 2008 et 2009.

La rémunération annuelle brute globale versée aux membres du comité exécutif en 2009, s'est établie à 27 665 KMAD.

II.13.3. Prêts accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2009, la Société enregistre un encours prêts et/ou avances sur salaires d'un montant de 267 KMAD. Ces derniers sont accordés de manière exceptionnelle.

⁵ Rémunération brute des membres du comité exécutif

Partie IV. Activité de Medi Telecom

I. Historique de Medi Telecom

En août 1999, à l'issue d'un appel d'offres international, Medi Telecom a été attributaire de la deuxième licence d'établissement et d'exploitation d'un deuxième réseau public de téléphonie cellulaire de norme GSM au Maroc moyennant une contrepartie financière de dix milliards huit cent trente-six millions (10.836.000.000) de Dirhams toutes taxes comprises

Dès le lancement de ses activités en 2000, Medi Telecom s'est fixé comme priorité majeure de contribuer, sans-cesse, au développement du marché avec l'introduction de nouvelles offres innovantes, accessibles et adaptées aux besoins de la population.

Au terme de deux années d'activité, le parc d'abonnés de Medi Telecom s'est considérablement développé pour atteindre plus d'un million d'abonnés. En parallèle, le réseau a été largement déployé de manière à assurer une couverture de 86% de la population marocaine⁶.

En 2005, Medi Telecom a étendu la couverture de son réseau à 96% de la population, et ce, conformément à ses engagements au titre de la licence GSM.

Aujourd'hui, Medi Telecom jouit du statut d'opérateur multiservices disposant de 3 licences d'exploitation de réseau de télécommunication (GSM, 3G et fixe) et offrant à ses 10 millions de clients Mobile, des prestations variées de télécommunication en voix, *data* et multimédia à travers des infrastructures réseau, des plates-formes de services et des systèmes d'information entièrement mises en œuvre par Medi Telecom et conformes aux standards technologiques les plus récents.

Les principales phases du développement de Medi Telecom

1999	Création de Medi Telecom (attribution de la 2 ^{ème} licence GSM)
2000	Lancement commercial
2003	Le taux de couverture de Méditel atteint 90%
2004	Trois millions de clients Méditel (tous segments confondus)
2006	▪ Attribution de la licence 3G ▪ Conversion de la dette en dirhams
2007	6 millions de clients Méditel (tous segments confondus)
2009	Rachat par les Groupes CDG et FinanceCom des actions de Telefonica et Portugal Télécom
2010	▪ 10 millions de clients Mobile Medi Telecom ▪ Cession par les Groupes CDG et FinanceCom de 40% du capital de Medi Telecom au Groupe France Télécom

Source : Medi Telecom S.A

⁶ Source : Medi Telecom

II. Appartenance de Medi Telecom

Au 31 décembre 2010, le capital social de Medi Telecom est détenu directement ou indirectement par les groupes CDG, Finance.Com et France Telecom.

Le Groupe France Télécom est le troisième opérateur mobile et le deuxième fournisseur d'accès internet ADSL en Europe, et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales.

France Télécom Orange offre des services de communication mobile, internet et fixe à 193 millions de clients (203 millions au 30 septembre 2010) dans 32 pays. Son chiffre d'affaires a atteint 50,9 milliards d'euros.

Orange est la marque phare de France Télécom qui représente 131,8 millions de clients internet, mobiles, et de télévision, dans la majorité des pays où le Groupe est présent.

II.1. Historique de France Télécom

Les principaux événements survenus depuis la création de la société sont résumés ci-dessous :

1996	Création de France Télécom SA
1997	▪ Cession de 25% des actions détenues par L'Etat Français au public et aux salariés de France Télécom ; ▪ Cotation sur le marché Eurolist d'Euronext Paris et sur le New York Stock Exchange
2004	Cession de par l'Etat Français de 10,85 % supplémentaires du capital de la Société
1999 - 2002	▪ Poursuite d'une stratégie de développement de nouveaux services ; ▪ Accélération du développement international par la réalisation de plusieurs investissements stratégiques : - Acquisition d'Orange Plc., Global One et Equant ; - Prises de participation dans le capital de l'opérateur polonais TP S.A., de NTL au Royaume-Uni et de MobilCom en Allemagne ;
2002	▪ Lancement d'un plan de refinancement de la dette et de renforcement des fonds propres ; ▪ Développement de la stratégie d'Opérateur Global intégré⁷ en anticipant les changements de l'industrie des télécommunications grâce au lancement d'un programme d'amélioration opérationnelle.
2005	Acquisition de 80% du capital de l'opérateur mobile espagnol Amena dont les activités ont été regroupées avec les activités fixe et internet de France Télécom en Espagne dans une entité unique opérant sous la marque Orange.
2006	"Orange" devient la marque unique du Groupe pour l'internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent, et "Orange Business Services" la marque des services offerts aux entreprises dans le monde.
2008 - 2009	Acquisition de la quasi totalité du capital restant de France Telecom España.
2009	Signature d'accords visant la création d'une co-entreprise avec Deutsche Telekom T-Mobile au Royaume-Uni et la fusion avec TDC Sunrise en Suisse
2010	Acquisition de 40% du capital de Médi Telecom

⁷ Opérateur Global Intégré : opérateur multiservices proposant l'ensemble de la gamme de produits de télécommunications.

Structure de l'actionnariat de France Télécom

Le tableau ci-dessous représente la structure de la répartition du capital et des droits de vote de France Telecom sur la période 2008-2010 :

Détenteur	AU 31 décembre 2008			AU 31 décembre 2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Etat français	605 668 775	23,16%	23,25%	350 418 080	13,23%	13,24%
ERAP ⁸	91 204 364	3,49%	3,50%	6 339 873	0,24%	0,24%
Fonds d'investissement stratégique	-	-	-	357 526 133	13,50%	13,51%
Total secteur Public	696 873 139	26,65%	26,75%	714 284 086	26,97%	26,99%
Salariés du Groupe	96 112 598	3,68%	3,69%	116 765 615	4,41%	4,41%
Auto-détention ⁹	10 113 380	0,39%	0,00%	2 042 836	0,08%	0,00%
Flottant	1 811 892 119	69,29%	69,56%	1 815 617 237	68,55%	68,60%
Total	2 614 991 236	100%	100%	2 648 709 774	100%	100%

Source : France Telecom.

Au 30 juin 2010, le capital social de France Télécom S.A. calculé sur la base du nombre d'actions émises à cette date s'élève à 10 595 067 092 euros, divisés en 2 648 766 773 actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune.

II.2. Activité du Groupe France Télécom

France Télécom Orange offre des services de communication mobile, internet et fixe à 203 millions de clients dans 32 pays. En Europe, il est le troisième opérateur mobile et le deuxième fournisseur d'accès internet haut débit ADSL. Sa marque Orange compte près de 132 millions de clients avec une présence dans 32 pays

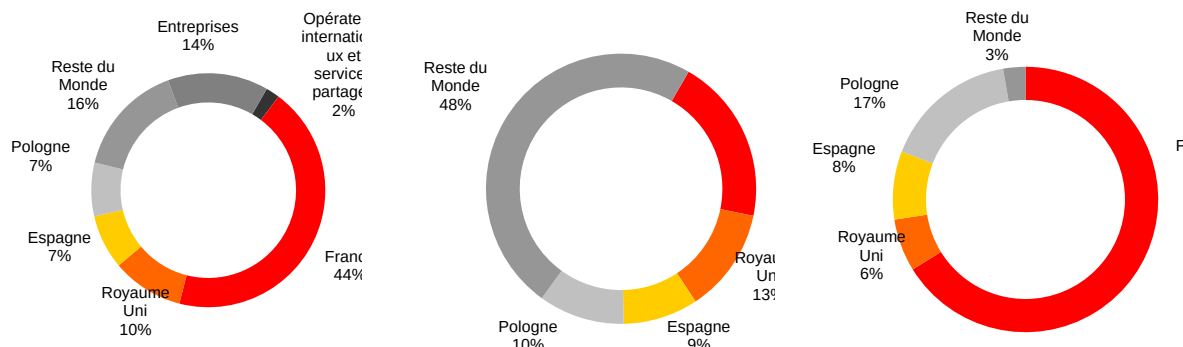
Principaux indicateurs d'activité du Groupe au 31 décembre 2009

Chiffre d'affaires ¹⁰	Clients Mobile	Clients Internet
50,9 milliards d'euros	132,6 millions	14 millions

⁸ Etablissement public à caractère industriel et commercial, contrôle par l'Etat français

⁹ Actions destinées à être livrées aux salariés des filiales internationales de France Télécom

¹⁰ Y compris Orange UK



Source : Orange – Document de référence France Télécom 2009

II.2.1. Présentation des activités du Groupe dans le monde

Dans le cadre de sa stratégie d'opérateur global intégré, l'activité de France Télécom est analysée depuis le début de l'année 2009, suivant une approche géographique, afin de refléter l'évolution de l'organisation du Groupe, qui déploie sa stratégie d'opérateur intégré et ses synergies par pays.

1- Activité d'Orange en France

Orange France offre des services de communication en téléphonie mobile, fixe et internet en France. Avec un chiffre d'affaires de 23,6 milliards d'euros en 2009, le Groupe compte 34,7 millions de lignes fixes, 26,3 millions de clients Mobile et 9,3 millions de clients Internet.

Les offres « mobile » d'Orange France se structurent autour de trois gammes (offres avec engagement, sans engagement, et offres convergentes).

Orange France offre aussi des services standards de téléphonie fixe pour les communications locales et longue distance sur le territoire national ainsi que les appels internationaux. En outre, France Télécom propose à ses abonnés de téléphonie fixe une large gamme de services.

Sur le segment internet et Multimédia, depuis le 1er juin 2006, France Télécom a regroupé, les marques Orange, Wanadoo et MaLigne TV sous la marque unique Orange en France. En 2009, le parc de clients internet s'élevait à 9,3 millions.

Par ailleurs, Orange offre des prestations de téléphonie sur IP (Internet Protocol). Avec 6,8 millions de clients en 2009, Orange est le premier fournisseur européen de VoIP (Voice on IP).

2- Activité d'Orange UK

Au 31 décembre 2009, l'entreprise compte plus de 16,5 millions de clients pour ses services de téléphonie mobile, dont plus de 5,3 millions en haut débit mobile. En juin 2006, Orange est devenu la marque unique du groupe pour ses services de téléphonie mobile et d'accès haut-débit.

Orange dispose au Royaume-Uni du réseau intégré 2G/3G le plus étendu assurant une couverture de 99 % de la population.

En novembre 2009, France Télécom a signé un accord avec Deutsche Telekom au terme duquel les deux groupes constitueront une co-entreprise regroupant leurs activités mobile et haut débit au Royaume-Uni. Chacun des deux groupes détiendra 50 % de la co-entreprise. Cette fusion a été autorisée par la Commission Européenne le 1^{er} mars 2010.

La nouvelle société exploitera deux des marques les plus connues au Royaume-Uni, Orange et T-Mobile, déjà choisies par 30 millions de clients sur ce marché.

Orange Business Services fournit des services de téléphonie fixe et mobile et des services d'accès haut-débit à plus d'un million d'entreprises au Royaume-Uni, celles-ci allant des plus grandes

multinationales jusqu'aux start-ups, et ce dans tous les secteurs d'activité, y compris le secteur public. A fin 2009, Orange UK a réalisé un chiffre d'affaires de 4,5 milliards de livres.

3- Activité d'Orange España

Orange España, opérant sous les marques Orange depuis octobre 2006, propose des services de télécommunications fixes et mobiles à plus de 12 millions de clients (fixe, mobile, Internet, télévision sur ADSL). Orange España couvre 99 % de la population espagnole avec son réseau 2G et 82 % avec son réseau 3G.

A fin 2009, le chiffre d'affaires d'Orange España s'est établi à 3,9 milliards d'euros.

4- Activité de TP Group (Pologne)

TP Group, filiale de France Telecom en Pologne, propose des services de communication personnels (téléphonie mobile) et résidentiels (téléphonie fixe, services internet et services aux opérateurs) en Pologne.

A fin 2009, TP Group a réalisé un chiffre d'affaires de 3,8 milliards d'euros et compte 13,7 millions de clients mobile, 8,3 millions de lignes fixes et 2,3 millions d'abonnés Internet.

L'offre de services de TP Group, sur le segment résidentiel en Pologne se compose :

- Des services de téléphonie fixe classiques ;
- Des services de téléphonie mobile ;
- Des services en ligne d'accès internet et multimédia.

5- Activité "Reste du monde"

Il regroupe les activités de services de communication personnels (téléphonie mobile) et résidentiels (téléphonie fixe, services internet et services aux opérateurs) hors France, Royaume-Uni, Pologne et Espagne. La dénomination « reste du monde » comprend les pays suivant :

Belgique, Luxembourg, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Moldavie, Portugal, Autriche, Arménie, République Dominicaine, Egypte, Cote d'Ivoire, Jordanie, Sénégal, Mali, Madagascar, Botswana, Kenya, Guinée Conakry, Ile Maurice, Niger, République centrafricaine, Guinée Equatoriale, Guinée Bissau, Ouganda, Vanuatu, Tunisie et Maroc¹¹.

Le Groupe Orange propose dans le reste du monde des produits de télécommunication à la pointe de la technologie que ce soit en matière de téléphonie fixe/mobile, internet ou bien encore multimédia.

Le chiffre d'affaires du secteur « Reste du Monde » a atteint 8,3 milliards d'euros à fin 2009.

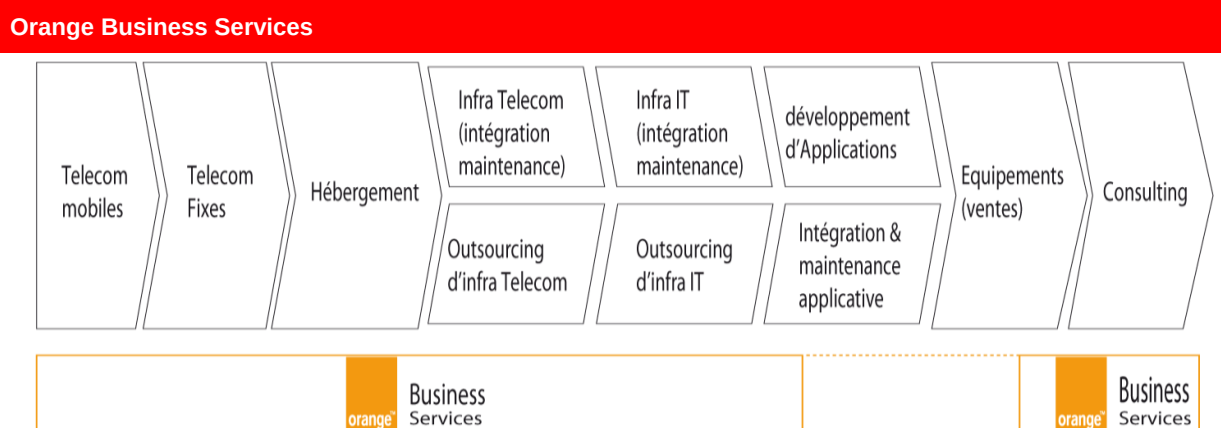
6- Activité Entreprises

Il regroupe les solutions et services de communication dédiés aux entreprises en France et dans le monde.

Le groupe France Telecom opère sous la marque Orange Business Services, tant en France qu'à l'international, sur les marchés des communications et des services informatiques.

¹¹ A compter du 2 décembre 2010

Le positionnement d'Orange Business Services sur la chaîne de la valeur des TIC est présenté dans le schéma ci-dessous :



Source : France Telecom

La marque Orange Business Services comprend à la fois :

- l'entité Services de Communication Entreprises (SCE), qui fournit des services de communication aux multinationales et aux grands comptes et PME en France ;
- et les activités Business to Business (B2B) des filiales Orange.

Orange Business Services s'adresse ainsi à l'ensemble des clients entreprise du Groupe présents dans 166 pays et territoires auxquels il apporte localement une assistance technique et commerciale.

Les produits et services du marché des Entreprises commercialisés sous la marque Orange Business Services sont regroupés dans un portefeuille composé de neuf familles de produits et services : réseaux et internet, téléphonie, mobilité, solutions convergentes, travail collaboratif, relation client multimédia, solutions IT, consulting et services clients, solution métiers.

Le chiffre d'affaires Entreprise a atteint 7,6 milliards d'euros à fin 2009.

7- Activité Opérateurs Internationaux & Services Partagés

L'activité Opérateurs Internationaux & Services Partagés regroupe i) les activités de déploiement du réseau international et longue distance, l'activité de pose et de maintenance des câbles sous-marins ainsi que l'activité de vente et de services aux opérateurs internationaux, et ii) les services partagés qui hébergent les fonctions support et transverses de l'ensemble du Groupe ainsi que les nouveaux relais de croissance (Contenus, Santé, Publicité en ligne).

Le chiffre d'affaires dégagé par cette activité en 2009, s'établit à 1,4 milliards d'euros.

II.2.2. Principaux indicateurs financiers du groupe France Telecom

En millions d'euros	2007	2008	Var 07-08	2009	Var 08-09
Chiffre d'affaires ¹²	46 568	47 699	2,4%	45 944	-3,7%
Résultat d'exploitation	10 540	9 945	-5,6%	7 859	-21,0%
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>22,63%</i>	<i>20,85%</i>		<i>17,11%</i>	
Résultat net	6 819	4 492	-34,1%	3 465	-22,9%
<i>Marge nette</i>	<i>14,64%</i>	<i>9,42%</i>		<i>7,54%</i>	
Endettement net	37 980	35 859	-5,6%	33 941	-5,3%
Capitaux propres	33 941	30 688	-9,6%	28 748	-6,3%

Source : Document de référence France Télécom 2009

II.2.3. Principaux indicateurs boursiers de la société France Telecom

La société France Télécom est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris et sur le New York Stock Exchange depuis octobre 1997.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs boursiers de France Telecom :

Dernier cours boursier (31/12/2010)	15,6 €
Capitalisation boursière (31/12/2010)	42,1 milliards €
Cours le plus haut ¹³ en € (2010)	17,9
Cours le plus bas ¹⁴ en € (2010)	14,0

Au 09 décembre 2010 (NYSE Euronext)

II.3. Contrats de prestations de services, d'assistance et de conseil avec les actionnaires

Des conventions réglementées ont été conclues dans le respect des dispositions de l'article 56 de la loi sur la SA. Ces conventions ont été approuvées par le conseil d'administration de Medi Telecom et portées à la connaissance des commissaires aux comptes au même titre que les conventions réglementées conclus avec les autres actionnaires.

II.3.1. Contrat de prestations de services

Medi Telecom a conclu le 2 décembre 2010 avec FinanceCom et Fipar-Holding un contrat de prestations de services aux termes duquel ces derniers fourniront à la Société un certain nombre de prestations de services, notamment la fourniture d'un support en matière de ressources humaines, de gestion financière, d'assistance fiscale, juridique et commerciale. Ce contrat de prestations de services englobe également les aspects se rapportant aux relations publiques.

Ce contrat prévoit une rémunération annuelle égale à 1% du chiffre d'affaires consolidé de Medi Telecom.

¹² Hors Orange UK

¹³ A la clôture de la séance

¹⁴ A la clôture de la séance

Ce contrat viendra à expiration à la première des deux dates suivantes : (i) le 31 décembre 2014 et (ii) la date à laquelle le groupe France Telecom viendrait à détenir le pouvoir de nommer la majorité du conseil d'administration de Medi Telecom.

II.3.2. Contrat de prestations d'assistance et de conseil

Medi Telecom a conclu le 2 décembre 2010 avec France Télécom un contrat de prestations d'assistance et de conseil. Aux termes de cet accord, France Télécom s'est engagé à faire bénéficier Medi Telecom de son expertise et compétences dans les domaines suivants :

- Achats et approvisionnements ;
- Produits, services et contenus ;
- *Roaming* et interconnexion internationale entre opérateurs ;
- Assistance et conseil.

Ce contrat viendra à expiration à la première des deux dates suivantes : (i) le 31 décembre 2014 et (ii) la date à laquelle le groupe France Telecom viendrait à détenir le pouvoir de nommer la majorité du conseil d'administration de Medi Telecom.

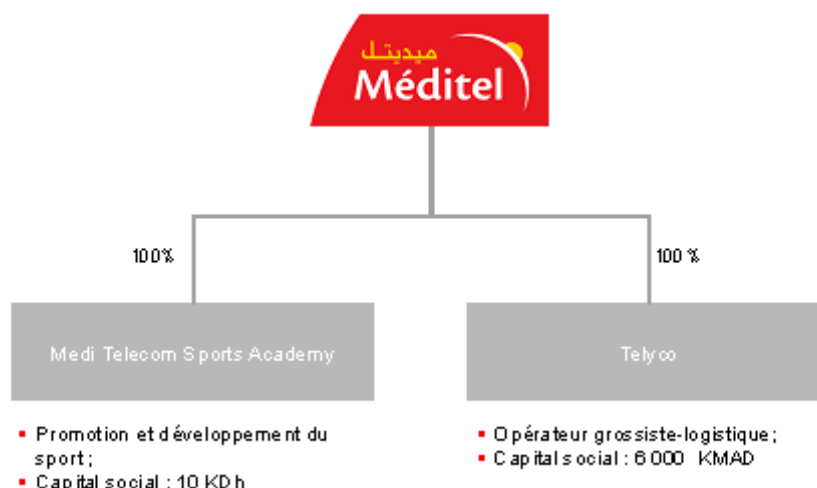
Ce contrat prévoit une rémunération annuelle sur la base du chiffre d'affaires annuel consolidé de Medi Telecom selon les taux suivants :

- 0,2% en 2011 ;
- 0,3% en 2012 ;
- 0,4% en 2013 ;
- 0,5% en 2014.

III. Filiales de Medi Telecom S.A

Medi Telecom détient 100% de Medi Telecom Sports Academy dont l'objet social porte sur le développement et la promotion du sport. L'Opérateur détient aussi, depuis le 22 avril 2010, 100% du capital de la société Telyco.

Organigramme juridique de Medi Telecom



Source : Medi Telecom

III.1. Medi Telecom Sports Academy

Cette société n'a enregistré aucune activité depuis sa constitution. Son capital social s'élève à 10 000 dirhams au 31 décembre 2009.

III.2. Présentation de TELYCO

Telyco est depuis janvier 2005, l'unique grossiste-opérateur logistique de Medi Telecom.

Suite à la sortie des actionnaires étrangers du capital de Medi Telecom en 2009 et la volonté de Telyco Espana de se désengager de sa filiale marocaine Telyco, Medi Telecom a acquis l'intégralité du capital de cette dernière. Cette opération visait l'intégration de l'activité de grossisterie et de logistique dans un double objectif d'assurer la continuité de cette activité et de capter de la marge dégagée par Telyco sur cette activité.

Les prestations logistiques fournies par Telyco à Medi Telecom portent sur deux familles de produits :

- Produits destinés au client final :
 - ✓ Terminaux de téléphonie mobile ;
 - ✓ Cartes SIM prépayées ou postpayées ;
 - ✓ Carte de recharges ;
 - ✓ Packs d'informations générales ;
 - ✓ Packs composés de téléphone et carte SIM.
- Matériel de support pour les points de vente :
 - ✓ Matériel de promotion et de documentation ;
 - ✓ Documentations contractuelles ;
 - ✓ Matériel d'exposition pour les points de vente.

Principaux indicateurs d'activité de TELYCO

Telyco exerce ses activités uniquement pour le compte de Medi Telecom.

Le chiffre d'affaires de Telyco est composé de :

- La vente des terminaux et pack et carte SIM aux distributeurs Selon un quota défini mensuellement par Meditel, le prix de vente est nommé prix de transfert (PT) ;
- La subvention des terminaux facturée à Meditel qui est la différence entre le prix de revient (PR) de Telyco et prix de transfert (PT) ;
- La marge facturée à Meditel et qui rémunère la prestation de production des packs par Telyco (prestation réalisée via le sous-traitant Albatros) ;
- La vente des terminaux et pack aux magasins propres et Directions de Meditel pour objet de captation et fidélisation des clients ;
- Le produit des opérations logistiques réalisées par Telyco dans le cadre des opérations spéciales (RME, etc.).

Le tableau suivant comprend les principaux indicateurs de la société Telyco au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2010.

Activité	Importation et vente de terminaux téléphoniques / logistique
Capital social en M MAD au 30/06/2010	6
Chiffre d'affaires en M MAD au 31/12/2009	634
Résultat net en M MAD au 31/12/2009	22
Chiffre d'affaires en M MAD au 30/06/2010	254
Résultat net en M MAD au 30/06/2010	8
% d'intérêt de Medi Telecom dans le capital au 30/06/2010	100%
Actionnariat	Medi Telecom à 100%

Source : Medi Télécom S.A.

Conventions réglementées-Contrat de prestations :

Un contrat de grossiste et d'opérateur logistique conclu en date du 6 mai 2005 est toujours en vigueur.

IV. Description des activités de Medi Telecom

IV.1. Le secteur des télécommunications

IV.1.1. Environnement réglementaire

Le présent chapitre constitue un résumé du cadre légal en matière de télécommunications au Maroc et ne décrit pas ce cadre légal de manière exhaustive.

A. Généralités

Dans les années 90, le Maroc, ayant opté pour un modèle de développement économique inspiré d'une logique libérale, a décidé de donner un nouvel élan au secteur, en adoptant la « loi 24-96 » du 7 août 1997 qui a instauré les conditions préalables d'une libéralisation progressive du secteur des télécommunications.

Les principaux objectifs assignés à la réforme de 1997 se résument comme suit :

- Doter le secteur des télécoms d'un cadre réglementaire efficace et transparent, favorisant une concurrence loyale au bénéfice des utilisateurs finaux ;
- Fournir un service public sur l'ensemble du territoire et à toutes les couches de la population ;
- Offrir à l'économie nationale des moyens de communication basés sur des technologies en constante évolution, favorisant l'ouverture et l'intégration dans l'économie mondiale ;
- Dynamiser le secteur par l'introduction de la concurrence ;
- Favoriser la création d'emplois directs et indirects liés au secteur.

Le processus de libéralisation a été accompagné par la mise en place d'un cadre réglementaire portant principalement sur :

- L'établissement par la loi 24-96 des régimes précis d'exploitation des réseaux de télécommunications ;
- Les décrets d'application et décisions de l'ANRT relatifs notamment au régime d'interconnexion, aux conditions d'exploitation des réseaux publics, à la fourniture des services à valeur ajoutée, aux procédures de règlements des litiges, aux agréments et autorisations des réseaux indépendants.

L'ouverture du marché à la concurrence intervenue en 1999 par l'attribution de la 2^{ème} licence GSM à Medi Telecom a constitué une réelle évolution pour le secteur des télécommunications au Maroc.

En 2004, la loi 24-96 a été modifiée et complétée par la loi 55-01 et des décrets et décisions ont été adoptés afin de renforcer le cadre législatif existant, notamment à travers :

- L'extension des prérogatives de l'ANRT et le renforcement de ses pouvoirs en matière de pratiques anticoncurrentielles et d'application des sanctions pécuniaires ;
- La réduction du taux de la contribution au titre du Service Universel et d'aménagement du territoire de 6% à 2% du chiffre d'affaires des opérateurs ;
- L'extension de la définition du Service Universel pour y intégrer l'Internet ;
- L'obligation de partage des infrastructures existantes entre les opérateurs ;
- Le changement des critères de puissance sur les marchés publics ;
- L'obligation de validation annuelle des offres de référence des opérateurs ;
- L'accès aux infrastructures alternatives mises en place par les entreprises publiques ou les personnes morales de droit privé concessionnaires de services publics.

Une deuxième étape dans le processus de réforme du secteur des télécoms, qui évolue dans un environnement de plus en plus concurrentiel, a été initiée par l'introduction de la première Note d'Orientation du secteur. Celle-ci stipule notamment :

- L'attribution de deux licences fixe en 2005 ;
- L'octroi de trois licences de 3^{ème} génération¹⁵ en 2006 et ;
- L'attribution d'une 3^{ème} licence de 2^{ème} génération en 2009.

Par ailleurs, les leviers de développement du marché ont porté principalement sur la présélection du transporteur, le dégroupage partiel et total de la boucle locale ainsi que la portabilité des numéros fixes et mobiles.

En 2010, le gouvernement a mis en place la deuxième note d'orientation stratégique afin d'encadrer l'évolution du secteur à l'horizon 2013. Les mesures générales retenues s'articulent autour des axes suivants :

- La régulation du marché :
 - ✓ La clarification des obligations tarifaires et techniques relatives au partage des infrastructures ;
 - ✓ La baisse des tarifs de dégroupage de la boucle locale ;
 - ✓ La baisse significative des tarifs d'interconnexion fixe et mobile à partir de 2010. Une asymétrie des tarifs est introduite temporairement pour être supprimée à partir de 2013 ;
 - ✓ La publication des lignes directrices encadrant l'approbation des tarifs de détail et les promotions ;
 - ✓ L'amélioration de la procédure actuelle relative à la portabilité des numéros ;
 - ✓ La définition des modèles de vente de gros sur les segments où la concurrence reste limitée.
- La libéralisation du marché :
 - ✓ L'attribution de nouvelles licences fixes ou de nouvelles générations envisagée à partir de 2011 en fonction de l'état du marché et en tenant compte de l'équilibre des opérateurs en place ;
 - ✓ L'attribution de nouvelles licences de 4^{ème} génération aux opérateurs actuels intéressés à partir de fin 2011 ;
 - ✓ La mise en place des mesures nécessaires au développement du très haut débit, pouvant se traduire par l'attribution de nouvelles licences à des opérateurs d'infrastructures.
- Le développement du marché :
 - ✓ La mise en place d'un plan d'actions national pour l'accès au très haut débit ;
 - ✓ L'élaboration de nouvelles lignes directrices à partir de 2011 pour définir les orientations générales du Service Universel pour la période 2012-2016.

¹⁵. Les technologies 3G sont celles appartenant à la famille IMT 2000 telles que définies par l'UIT et dont la norme de technologie de téléphonie mobile Universal Mobile Telecommunications System (UMTS), permettant des débits plus élevés que le GSM (jusqu'à 2Mbps).

B. Régimes régissant l'établissement et l'exploitation des réseaux et services de télécommunications au Maroc

La loi 24-96 telle que modifiée et complétée par la loi 55-01 définit plusieurs régimes distincts d'exploitation des réseaux et des services de télécommunications.

(i) Régime des licences

Généralités

Au Maroc, l'établissement et l'exploitation des réseaux publics de télécommunications empruntant le domaine public ou utilisant le spectre des fréquences radioélectriques sont soumis à une licence attribuée par décret du Premier Ministre.

L'attribution de la licence est régie par une procédure d'appel à concurrence dont le processus est pris en charge par l'ANRT.

Les opérateurs sont tenus de se conformer à un cahier des charges fixant notamment :

- Les conditions d'établissement et de fourniture du service ;
- La zone de couverture du réseau et le calendrier de réalisation ;
- Les fréquences radioélectriques et le bloc de numérotation attribués ;
- La durée de la licence et la procédure de son renouvellement ;
- Les contreparties financières et modalités d'acquittement y afférentes ;
- Les conditions de fourniture du service universel.

Les licences d'établissement et d'exploitation des réseaux publics de télécommunications sont régies par un ensemble de mesures techniques et commerciales notamment en matière d'accès aux services, de fourniture d'offres techniques et tarifaires d'interconnexion et d'accès à la boucle locale.

Conditions d'exploitation des réseaux publics de télécommunications

Conditions générales :

Permanence et continuité du service	Assurer une permanence des services de télécommunications 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7. Prendre les mesures nécessaires pour assurer un fonctionnement régulier et permanent des installations.
Qualité de service	Mettre en œuvre tous les moyens pour atteindre des niveaux de qualité de service comparables aux standards internationaux, notamment en ce qui concerne les taux de disponibilité, les taux d'erreur de bout en bout, les délais de satisfaction des demandes de service.
Confidentialité et sécurité des communications	Sous réserve des prescriptions exigées par la défense nationale et la sécurité publique ainsi que les prérogatives de l'autorité judiciaire et par la réglementation en vigueur, l'opérateur prend des mesures propres à assurer le secret des informations qu'il détient sur la localisation des clients abonnés, visiteurs ou itinérants.
Appels d'urgence	Acheminer gratuitement les appels d'urgence à destination des organismes publics chargés : ▪ de la sauvegarde des vies humaines ; ▪ des interventions de police et de gendarmerie ; ▪ de la lutte contre l'incendie ; et notamment les services d'appel à la protection civile, à la sécurité publique et à la gendarmerie royale.

Source : les cahiers des charges des opérateurs

Conditions commerciales :

Liberté des prix et commercialisation	Liberté de : ▪ Fixation des prix des services offerts aux clients ; ▪ Système global de tarification, qui peut notamment comprendre des réductions en fonction du volume ; ▪ La politique de commercialisation.
Publicité des tarifs	Obligation d'informer le public des tarifs et des conditions générales d'offres et de services ; Obligation de transmettre un exemplaire de la notice de publicité à l'ANRT au moins trente (30) jours avant l'entrée en vigueur de tout changement envisagé. (cf. § C de la présente partie : Encadrement réglementaire des tarifs appliqués aux usagers)
Comptabilité analytique	Obligation de se conformer aux prescriptions de l'article 4 du décret n°2-97-1026 pour la tenue et l'audit de la comptabilité analytique.
Accueil des usagers visiteurs ou itinérants	Accords d'itinérance fixant les conditions notamment de tarification et de facturation dans lesquelles les abonnés peuvent accéder aux réseaux des différents opérateurs nationaux.
Annuaire et renseignement téléphonique	Mise à disposition des clients d'un service de renseignement et d'un annuaire général des abonnés.

Source : les cahiers des charges des opérateurs

Contribution aux missions générales de l'Etat

Respect de l'environnement :

L'installation des infrastructures doit être réalisée dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux ainsi que dans les conditions les moins dommageables pour le domaine public et les propriétés privées.

Les travaux sur la voie publique, nécessaires à l'établissement des infrastructures, sont à la charge des opérateurs et doivent s'effectuer conformément aux règlements et exigences techniques de voirie en vigueur.

Recherche, formation et normalisation en matière de télécommunications :

Conformément aux dispositions de la loi n° 24-96 telle que modifiée et complétée par la loi 55-01, les opérateurs contribuent annuellement au financement des programmes de recherche et de formation.

Le montant annuel de cette contribution est fixé à :

- 0,75 % du chiffre d'affaires hors taxes (net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés) au titre de la formation et de la normalisation ;
- et 0,25 % du chiffre d'affaires hors taxes (net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés)) au titre de la recherche.

Le financement et la réalisation de ces programmes s'effectuent conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Contribution aux missions et aux charges du Service Universel :

Les opérateurs contribuent annuellement au financement des missions du Service Universel, dans la limite de deux pour cent (2%) du chiffre d'affaires hors taxes (net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés).

Les licences attribuées à Medi Telecom:

Licence Mobile GSM	Licence Fixe NGN (New Generation Network)	Licence Mobile 3G
Août 1999 Août 2024 ¹⁶	Avril 2006 Avril 2036	Décembre 2006 Décembre 2031
Commercialisation de services de télécommunications à travers un réseau public de norme GSM (bande de fréquence 900 MHz et 1800 MHz).	Commercialisation de services de télécommunication fixes (voix et données) à partir des technologies de boucle locale filaire radio, dont celle exploitant les bandes de fréquence 3.4 et 3.6 GHz.	Commercialisation de services de télécommunications de 3 ^{ème} Génération notamment à travers les bandes de fréquence 2 GHz et 900 MHz.
Durée initiale de 15 ans renouvelable par périodes supplémentaires n'excédant pas 5 ans chacune, à l'exception du premier renouvellement d'une période de dix ans.	Renouvellement au-delà de 2036 par périodes supplémentaires n'excédant pas cinq (5) ans chacune.	Renouvellement Au-delà de 2031 par périodes supplémentaires n'excédant pas cinq (5) ans chacune, à l'exception du premier renouvellement d'une période de dix ans.

Source : Medi Telecom

¹⁶ Décret n° 2-05-774 du 6 jourmada II 1426 (13 juillet 2005) portant prorogation de 10 ans de la durée de la licence de la société Médi Télécom attribuée par le décret n° 2-99-895 du 19 rabii II 1420 (2 août 1999).

Cahier des charges de Medi Telecom

Titulaire de trois licences (GSM, 3G et fixe), Medi Telecom est soumise au respect de trois cahiers des charges dont les principales dispositions sont fournies ci-après.

Cahier des charges relatif à l'attribution de la licence GSM

Objet	Conditions d'établissement et d'exploitation du deuxième réseau public de téléphonie cellulaire de norme GSM
Forme juridique de Medi Telecom et actionariat	- Medi Telecom est constitué et doit demeurer sous la forme d'une société de droit marocain. - Notification à l'ANRT de tout changement de l'actionariat et de contrôle d'un actionnaire - Obtention préalable de l'autorisation de l'ANRT pour toute modification dans la participation, directe ou indirecte, en capital ou en droits de vote de chacun des opérateurs qualifiés dans Medi Telecom (article 7 cahier des charges) - Interdiction de prise de participation dans le capital d'un opérateur national de téléphonie cellulaire ou inversement. - Approbation préalable par l'ANRT pour toute prise de participation dans le capital d'un opérateur titulaire d'une licence d'exploitation de réseaux publics de téléphonie fixe au Maroc
Conditions générales d'établissement et d'exploitation du réseau de télécommunications	- Obligation d'agrément par l'ANRT des équipements connectés au réseau de Medi Telecom - Autorisation de construire les infrastructures nécessaires au réseau - Possibilité de location de liaisons ou d'infrastructures existantes - Droit d'interconnecter les réseaux Medi Telecom à ceux des autres exploitants marocains titulaires des licences - Droit de conclure des accords avec les opérateurs étrangers pour l'acheminement du trafic international. - Possibilité de conclure des accords de co-implantation ou de partage des installations
Conditions d'exploitation du service	- Permanence et continuité des services - Mise en œuvre de tous les moyens permettant d'atteindre des niveaux de qualité de service comparables aux standards internationaux - Acheminement gratuit des appels d'urgence - Confidentialité et sécurité des communications
Conditions d'exploitation commerciale	Liberté de : - Fixation des prix des services offerts aux clients ; - Politique de commercialisation ; Obligation de : - Publicité des tarifs et des conditions générales d'offres et de services ; - Notification à l'ANRT des offres et services au moins 30 jours avant leur commercialisation ; - Egalité de traitement des clients ; - Tenue d'une comptabilité analytique.

Contributions aux missions générales de l'Etat	▪ Respect de l'environnement ; ▪ Contribution à la recherche, à la formation et à la normalisation en matière de télécommunications (1% du chiffre d'affaires annuel hors taxes, net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés) ; ▪ Contribution aux missions et charges du service universel (2% du chiffre d'affaires annuel hors taxes, net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés) .
Contreparties financières	▪ Contrepartie fixe : 10,83 milliards de dirhams ; ▪ Contrepartie variable : 1% du revenu généré par la licence GSM à compter d'août 2014 ; ▪ Redevances d'utilisation des fréquences, acquittées auprès de l'ANRT sur la base des ressources en fréquences, assignées à Medi Telecom.
Non-respect des conditions légales et réglementaires prévues par le Cahier des Charges	Exposition aux sanctions prévues à : ▪ l'article 29 bis de la loi n° 24-96 telle que modifiée et complétée en cas de défaut de communication des informations exigées par la législation et la réglementation en vigueur, régissant notamment l'interconnexion des réseaux publics de télécommunications, l'utilisation des fréquences radioélectriques et des équipements de télécommunications ; ▪ les articles 30 et 31 de la loi n° 24-96 telle que modifiée et complétée en cas de non respect des obligations relatives à l'installation et à l'exploitation du réseau qui lui sont imposées par la législation et la réglementation en vigueur et par les Cahiers des Charges, et est passible, sans préjudice d'éventuelles poursuites pénales, des sanctions prévues.

Source: Medi Telecom

Cahier des charges relatif à l'attribution de la licence fixe

Objet	Conditions d'établissement et d'exploitation des réseaux publics de télécommunication pour la fourniture des services de télécommunications fixes.
Forme juridique de Médi Telecom et actionariat	▪ Médi Telecom est constitué et doit demeurer sous la forme d'une société de droit marocain. ▪ Notification à l'ANRT pour approbation de toute entrée d'un nouvel actionnaire ou toute modification de l'actionariat entraînant un changement de contrôle. ▪ Interdiction de prise de participation de plus de 10% du capital d'un opérateur national de télécommunications fixes.
Conditions générales d'établissement et d'exploitation du réseau de télécommunications	▪ Obligation d'agrément par l'ANRT des équipements connectés au réseau de Medi Telecom ; ▪ Autorisation de construire les infrastructures nécessaires au réseau ; ▪ Possibilité de location de liaisons ou d'infrastructures existantes ; ▪ Droit d'interconnecter les réseaux Medi Telecom à ceux des autres exploitants marocains titulaires des licences ; ▪ Possibilité de conclure des accords de co-implantation ou de partage des installations.
Conditions d'exploitation des services de télécommunications	▪ Permanence et continuité des services ; ▪ Mise en œuvre de tous les moyens permettant d'atteindre des niveaux de qualité de service comparables aux standards internationaux ; ▪ Acheminement à titre gratuit des appels d'urgence ; ▪ Confidentialité et sécurité des communications.
Conditions d'exploitation commerciale	▪ Liberté de fixation des prix et de politique de commercialisation ; ▪ Obligation de publicité des tarifs et des conditions générales d'offres de services ; ▪ Obligation d'égalité de traitement des clients par MEDI TELECOM, ses distributeurs, ses revendeurs ou ses agents commerciaux ; ▪ Obligation de notification à l'ANRT des offres et services au moins 30 jours avant leur commercialisation ; ▪ Publication des informations concernant les offres de liaisons louées ; ▪ Tenue d'une comptabilité analytique.
Contributions aux missions générales de l'Etat	▪ Contribution à la recherche, à la formation et à la normalisation en matière de télécommunications (1% du chiffre d'affaires annuel hors taxes, net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés) ; ▪ Contribution aux missions et charges du service universel (2% du chiffre d'affaires annuel hors taxes, net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés) .
Contreparties financières et redevances	▪ Attribution de la licence : 75 millions de dirhams ; ▪ Redevances d'utilisation des fréquences, acquittées auprès de l'ANRT sur la base des ressources en fréquences, dites bandes de services, assignées à Medi Telecom.

Source : Medi Telecom

Cahier des charges relatif à l'attribution de la licence 3G

Objet	Conditions d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de télécommunications utilisant des technologies de troisième génération en vue de fournir des services de télécommunications sur l'ensemble du territoire du Royaume du Maroc.
Conditions générales d'établissement et d'exploitation du réseau de télécommunications	▪ Obligation d'agrément par l'ANRT des équipements connectés au réseau de Medi Telecom ; ▪ Autorisation de construire les infrastructures nécessaires au réseau ; ▪ Possibilité de location de liaisons ou d'infrastructures existantes ; ▪ Droit d'interconnecter les réseaux Medi Telecom à ceux des autres exploitants marocains titulaires des licences ; ▪ Obligation de faire bénéficier des abonnés, qui en font la demande, de la sélection du transporteur ; ▪ Obligation d'assurer une permanence et une continuité du service ; ▪ Mise en œuvre de tous les moyens permettant d'atteindre des niveaux de qualité de service comparables aux standards internationaux ; ▪ Acheminement à titre gratuit des appels d'urgence ; ▪ Confidentialité et sécurité des communications.
Conditions d'exploitation commerciale	▪ Liberté de fixation des prix et des conditions de commercialisation ; ▪ Obligation de publicité des tarifs et des conditions générales d'offres de services ; ▪ Obligation d'informer l'ANRT de ses offres et services au moins 30 jours avant leur commercialisation ; ▪ Contribution de Medi Telecom aux missions générales de l'Etat ▪ Tenue d'une comptabilité analytique.
Contributions aux missions générales de l'Etat	▪ Contribution à la recherche, à la formation et à la normalisation en matière de télécommunications (1% du chiffre d'affaires annuel hors taxes, net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés) ; ▪ Contribution aux missions et charges du service universel (2% du chiffre d'affaires annuel hors taxes, net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés).
Contreparties financières et redevances	▪ Attribution de la licence : 360 millions de dirhams ; ▪ Medi Telecom s'est acquitté de 36 millions de MAD pour le réaménagement du spectre de fréquence. ▪ Redevances d'utilisation des fréquences, acquittées auprès de l'ANRT sur la base des ressources en fréquences, assignées à Medi Telecom.

Source : Medi Telecom

Les autres régimes des licences régissant l'établissement et l'exploitation des réseaux et services de télécommunications

(ii) Régime des Autorisations

Les réseaux indépendants peuvent être établis et exploités par toute personne physique ou morale sous réserve de l'obtention de l'autorisation délivrée par l'ANRT et prévue par les dispositions de la loi n°24-96 telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 55-01.

Cette autorisation ne peut être délivrée que si lesdits réseaux ne perturbent pas le fonctionnement technique des réseaux existants. Elle est soumise au paiement de redevances.

Les réseaux indépendants s'entendent des réseaux de télécommunications, sans but commercial, exclusivement réservés à un usage privé (usage réservé à la personne qui l'établit) ou à un usage partagé (réservé à l'usage d'une société ou ses filiales et succursales, en vue d'échanger des communications internes au sein d'un même groupe).

.Par ailleurs, l'ANRT précise, au cas par cas, les conditions dans lesquelles les réseaux indépendants mentionnés ci-dessus peuvent être, le cas échéant, connectés à un réseau public de télécommunications et ce, sans permettre l'échange de communications entre personnes autres que celles auxquelles l'usage du réseau est réservé.

(iii) Régime des Agréments

Les équipements terminaux sont fournis librement, sans autorisation préalable. Toutefois, lorsqu'ils sont destinés à être connectés à un réseau public de télécommunications, ceux-ci doivent faire l'objet d'un agrément préalable délivré par l'ANRT ou par un laboratoire d'essais et de mesures d'équipements de télécommunications, lui-même agréé par l'Agence.

Ce système d'agrément vise à garantir, dans l'intérêt général, les meilleures conditions de sécurité des usagers d'une part et de compatibilité des terminaux avec les réseaux et les autres équipements de télécommunication d'autre part.

Les installateurs d'équipements terminaux pour leur compte propre ou pour des tiers, sont tenus responsables des infractions à la réglementation des télécommunications dans le cadre de la législation en vigueur et selon les dispositions de la présente loi.

En outre, ils sont responsables des infractions lorsqu'elles sont commises par leurs agents et du paiement des amendes y afférentes.

(iv) Régime des Déclarations

En matière de déclaration, l'article 17 de la loi 24-96, telle qu'elle a été complétée et modifiée par la loi n°55-01 du 4 Novembre 2004 précise que l'exploitation commerciale des services à valeur ajoutée dont la liste est fixée par voie réglementaire sur proposition de l'ANRT, peut être assurée librement par toute personne physique ou morale après avoir déposé, auprès de l'ANRT, une déclaration d'intention d'ouverture du service.

Le décret n°2-97-1024 du 25 février 1998 définit comme services à valeur ajoutée, les services de messagerie électronique, de messagerie vocale, d'audio-texte, d'échange de données informatisées, de télécopie améliorée, d'information en ligne, d'accès aux données y compris la recherche et le traitement des données, de transfert de fichiers, de la conversion de protocoles et de codes, et de la fourniture d'accès à l'Internet. La décision de l'ANRT n°12-08 du 4 août 2008 définit également le service de commercialisation des noms de domaine Internet comme un service à valeur ajoutée. Ces services à valeur ajoutée doivent utiliser, sous forme de location, les capacités de liaison d'un ou de plusieurs réseaux publics de télécommunications existants, sauf si le fournisseur de ce service est titulaire de la licence visée à l'article 2 ci-dessus et désire utiliser les capacités de liaison du réseau objet de sa licence.

L'article 2 de la loi 55-01 stipule que ces capacités doivent servir exclusivement à relier les clients à un point de présence et entre le point de présence et le réseau de l'exploitant de réseau public de télécommunications, sauf dérogation accordée par l'ANRT à un fournisseur de service à valeur

ajoutée lui permettant d'utiliser les lesdites capacités pour relier ses propres clients dans les conditions techniques d'installation et d'utilisation qu'elle fixe.

(v) Régime des Réseaux et Installations Libres

Sous réserve de la conformité des installations radioélectriques et des équipements terminaux aux dispositions de l'article 16 de la loi 24-96 telle qu'elle a été complétée et modifiée par la loi n°55-01 du 4 Novembre 2004 (sécurité des usagers et du personnel exploitant, compatibilité, etc.), sont établis librement, les réseaux internes et les installations radioélectriques exclusivement composées d'appareils de faible puissance et de faible portée dont les catégories sont déterminées par l'ANRT.

De même, est établi librement tout réseau de télécommunications exploité par une entreprise commerciale comprenant plusieurs entités juridiques telle que les sociétés ou leurs filiales ou succursales, sous réserve que ces entités juridiques se situent toutes sur le territoire national et que l'infrastructure du réseau soit entièrement louée à un ou plusieurs exploitants de réseaux publics de télécommunications disposant d'une licence .

C. Encadrement réglementaire des tarifs appliqués aux usagers (tarifs de détail)

Les tarifs de détail sont encadrés par les règles issues des textes suivants :

- le décret n°2-97-1026 du 27 chaoual 1418 (25 février 1998) relatif aux conditions générales d'exploitation des réseaux publics de télécommunications, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n°2-05-771 du 6 joumada II 1426 (13 juillet 2005) ;
- l'arrêté ministériel n°977-08 du 03 juin 2008 fixant les modalités de promotion des services de télécommunications ;
- la décision n° ANRT/DG/N°03/07 du 21 mars 2007 relatives aux modalités de notification à l'ANRT par les exploitants de réseaux publics de télécommunications des tarifs et/ou modifications des conditions de vente des produits et services de télécommunications ;
- la décision n°05-10 du 11 août 2010 relative aux lignes directrices encadrant l'examen par l'ANRT des offres tarifaires des exploitants de réseaux publics de télécommunications.

Les tarifs de détail des opérateurs de télécommunications sont librement fixés, sous réserve toutefois du respect de la libre concurrence. Les opérateurs sont tenus de notifier au préalable (30 jours pour les offres permanentes et 24 heures pour les promotions) les tarifs de détail avant leur publication et entrée en vigueur. En cas de non-respect des règles de concurrence et du principe d'uniformité des tarifs, l'ANRT peut exiger des opérateurs d'apporter les changements jugés nécessaires.

Les principes et les règles devant présider à l'examen par l'ANRT des offres tarifaires des exploitants de réseaux publics de télécommunications (publiées par l'ANRT à travers la décision n°05-10 du 11 août 2010) ont pour objectif de donner une visibilité à l'ensemble des acteurs, sur le contexte global dans lequel doit évoluer l'offre de produits et services pour des marchés concurrentiels et ouverts et pour la fourniture de services innovants et compétitifs. L'objectif final étant d'assurer les conditions d'une concurrence effective et loyale sur les marchés des télécommunications.

L'ANRT est chargée de veiller au respect de la concurrence loyale dans le secteur des télécommunications et de trancher en cas de litiges y afférent, notamment ceux relatifs au respect des articles 6, 7 et 10 de la loi n° 6-99 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Les modalités de saisine de l'ANRT et la nature des décisions prises par elle sont fixées par voie réglementaire.

D. L'interconnexion

(i) Généralités

L'interconnexion est définie comme une prestation offerte par un exploitant de réseau public de télécommunications à un exploitant de réseau public de télécommunications tiers ou à un prestataire de service téléphonique au public, qui permet à l'ensemble des utilisateurs de communiquer librement entre eux quels que soient les réseaux auxquels ils sont rattachés ou les services qu'ils utilisent.

Sur le plan national, elle est régie par la loi 24-96 telle que modifiée et complétée par la loi 55-01 et le décret n°2-97-1025, tel que modifié et complété par le décret n° 2-05-770 du 13 juillet 2005, qui

détermine les conditions techniques et tarifaires d'interconnexion aux réseaux publics de télécommunications.

L'interconnexion entre différents réseaux publics de télécommunications fait l'objet d'un contrat entre les exploitants concernés, précisant les conditions techniques, financières et administratives. Ce contrat est librement négocié entre les parties conformément à leurs cahiers des charges respectifs et aux dispositions du décret n°2-97-1025.

(ii) Notion d'opérateur exerçant une influence significative sur le marché du secteur des télécommunications

Le Décret n° 2-97-1025 du 27 chaoual 1418 (25 février 1998) relatif à l'interconnexion des réseaux de télécommunications tel qu'il a été modifié et complété par le décret n°2-05-770 du 6 joumada II 1426 (13 juillet 2005) définit les dispositions qui s'appliquent aux exploitants désignés annuellement par l'ANRT comme exerçant une influence significative sur un marché particulier.

Est réputé exercer une influence significative sur un marché du secteur des télécommunications, tout exploitant qui, pris individuellement ou conjointement avec d'autres, se trouve dans une position équivalente à une position dominante lui permettant de se comporter de manière indépendante vis-à-vis de ses concurrents, de ses clients et de ses consommateurs. Dans ce cas, l'exploitant peut également être réputé exercer une influence significative sur un autre marché étroitement lié au premier.

A cet effet, les opérateurs qualifiés par l'ANRT en tant qu'opérateurs exerçant une influence significative sur un marché particulier sont tenus de respecter un ensemble d'obligations spécifiques en matière d'interconnexion.

La liste des marchés particuliers est fixée après consultation des exploitants concernés. L'inscription d'un marché sur cette liste est prononcée pour une durée maximale de trois ans. Elle est réexaminée à l'initiative de l'ANRT lorsque l'évolution de ce marché le justifie et, dans tous les cas, au terme d'un délai de trois ans.

Pour la période 2009 à 2011¹⁷, la liste des marchés particuliers comprend :

- Le marché de terminaisons fixes ;
- Le marché de terminaison mobile voix ;
- Le marché de terminaison mobile SMS ;
- Le marché des liaisons louées.

Les exploitants exerçant une influence significative sur un marché particulier sont soumis aux obligations suivantes :

- Orienter leurs tarifs d'interconnexion vers les coûts ;
- Publier une offre technique et tarifaire d'interconnexion dans les conditions et délais déterminés par l'ANRT ;
- Soumettre à l'ANRT lors de la notification de leurs offres de détail les éléments de coûts et de recette pour la vérification, à priori, d'absence d'effet de prédation, de ciseau tarifaire ou de discrimination *On net* ou *Off net* non-conforme aux règles établies par la décision n°05-10 du 11 août 2010 relative aux lignes directrices encadrant l'examen par l'ANRT des offres tarifaires des exploitants de réseaux publics de télécommunications.

Medi Telecom a été désigné comme opérateur exerçant une influence significative sur les marchés de la terminaison mobile depuis 2007 et sur le marché SMS depuis 2009.

(iii) Tarifs de terminaison du trafic d'interconnexion dans les réseaux fixes et mobiles

En vertu de la décision n° 02/10 émanant du Comité de Gestion de l'ANRT en date du 27 avril 2010, les tarifs de terminaison dans les réseaux mobiles et fixes des exploitants pour la période 2010-2013 sont fixés comme suit :

¹⁷ Décision ANRT/DG/n° 14-08 du 18 ramadan 1429 (19 septembre 2008) fixant la liste des marchés particuliers pour les années 2009 à 2011.

En Dirhams par minute en heure pleine ¹⁸	Jusqu'au 30/06/2010	du 01/07/2010 au 30/06/2011	du 01/07/2011 au 30/06/2012	du 01/07/2012 au 31/12/2012	du 01/01/2013 au 31/12/2013
Mobile IAM	1,1551	0,8317	0,6238	0,4865	0,4043
Mobile Medi Telecom	1,1551	0,998	0,7186	0,539	0,4043
Mobile Wana	1,4207	1,2309	0,8801	0,5965	0,4043
Mobilité restreinte Wana	0,9981	0,6238	0,4678	0,3649	0,3032
Fixe Local IAM	0,1205	0,1155	0,1079	0,1007	0,0941
Fixe ST IAM	0,3056	0,2817	0,2479	0,2182	0,1921
Fixe DT IAM	0,4007	0,386	0,3531	0,323	0,2955
Fixe Medi Telecom	0,3225	0,2693	0,241	0,2157	0,1932
Fixe Wana	0,4256	0,2693	0,241	0,2157	0,1932

Source : ANRT

L'ANRT procédera au cours du second semestre 2011 à l'évaluation de l'impact des plans tarifaires mis en place sur la dynamique des marchés concernés et au réajustement nécessaire en cas de besoin en concertation avec l'ensemble des opérateurs.

E. Liaisons louées

Le Décret n°2-97-1027 du 5 février 1998 relatif aux conditions de fourniture d'un réseau ouvert de télécommunications fixe les conditions de fourniture de liaisons louées en application de l'article 13 de la loi n° 24- 96 consolidée.

Une liaison louée est définie par la capacité de transmission, entre des points de terminaison déterminés du réseau public de télécommunications, louée à un utilisateur par un exploitant de réseaux publics de télécommunications dans le cadre d'un contrat de location excluant toute commutation contrôlée par cet utilisateur.

L'ANRT détermine les catégories constituant l'ensemble minimal des liaisons louées dont la fourniture est assurée par les exploitants de réseaux publics de télécommunications. Cette liste peut être complétée, après consultation de l'exploitant concerné, par une offre obligatoire additionnelle de liaisons louées.

Les exploitants de réseaux publics de télécommunications offrant des liaisons louées sont tenus de publier les informations concernant les offres de liaisons louées dans les catalogues des prix des exploitants de réseaux publics de télécommunications, notamment en ce qui concerne :

- La procédure de commande des liaisons louées ;
- La durée de la location, notamment sa durée minimale qui ne peut être inférieure à trois mois, sauf pour les liaisons louées à l'occasion de manifestations temporaires ;
- Les modalités de résiliation du contrat de location ;
- Les principes et modalités d'indemnisation.

F. Périmètre du Service Universel

Le service universel des télécommunications au Maroc est régi par la loi n°24-96 du 07 août 1997, telle que modifiée et complétée par la loi n°55-01 du 08 novembre 2004, le décret n°2-97-1026 du 25 février 1998, tel que modifié et complété par le décret n°2-05-771 du 13 juillet 2005, et les cahiers des charges des exploitants de réseaux publics de télécommunications.

¹⁸ Entre 08H et 20H, le tarif réduit (de 20 à 08H, samedi et dimanche et jours fériés) étant égal à la moitié du tarif heure pleine.

Le Service Universel garantit un service minimum qui consiste en une prestation de télécommunications comprenant un service téléphonique d'une qualité spécifiée à un prix abordable.

La loi n°55-01 du 08 novembre 2004, modifiant et complétant la loi n°24-96 du 07 août 1997 a élargi le périmètre du service universel qui a été redéfini comme étant « un service de télécommunications » et non seulement un « service téléphonique » en y incluant la fourniture des services à valeur ajoutée et notamment ceux permettant l'accès à l'Internet.

Ainsi, le service universel comprend :

- Au minimum, un service téléphonique de base d'une qualité spécifiée et d'un prix abordable ;
- L'acheminement obligatoire des appels d'urgence, la fourniture d'un service de renseignement et d'un annuaire sous forme imprimée ou électronique ;
- Les services liés à l'aménagement du territoire à travers la desserte « en moyens de télécommunications » des zones périphériques urbaines, des zones industrielles et des zones rurales ;
- Les services à valeur ajoutée et notamment les services permettant l'accès à l'Internet.

G. Modalités de contribution au Service Universel

- Les missions du Service Universel sont régies par un mécanisme de « *pay or play* »/« payer ou réaliser ». Ce mécanisme, choisi par le législateur marocain, offre aux opérateurs la possibilité, soit de verser leurs contributions pécuniaires au Fonds d'Affectation Spéciale, soit de réaliser les missions du Service Universel arrêtées par le Comité de Gestion du Service Universel des Télécommunications (CGSUT).
- Le versement au Fonds d'Affectation Spéciale (fonds créé par la Loi des Finances 2005). Ce fonds est destiné à financer les programmes de Service Universel retenus par le CGSUT.
- Le taux de contribution est fixé à 2% du chiffre d'affaires brut déclaré, net des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, et des reversements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés.

Les opérateurs, ayant choisi de réaliser eux-mêmes les missions de Service Universel, peuvent soumettre à l'appréciation du CGSUT leurs propositions de programmes de Service Universel. Dans le cas où ces programmes sont validés par le CGSUT, les opérateurs réaliseront lesdits programmes dans les conditions fixées par le dit Comité, et ce, dans le cadre d'un cahier des charges spécifique.

Medi Telecom inscrit les missions au titre du Service Universel parmi les mesures prioritaires bénéficiant d'un traitement privilégié. Durant les 3 dernières années, Medi Telecom S.A a attribué une enveloppe globale de 271 millions de dirhams¹⁹ au titre du Service Universel.

H. Le Programme d'Accès Généralisé aux Télécommunications : PACTE

Adopté en novembre 2006, le «PACTE» est un programme ambitieux introduit par les pouvoirs publics et porté par les opérateurs. Ce programme vise la généralisation de l'accès aux télécommunications à toutes les régions du Maroc. Le déploiement du réseau de couverture de Medi Telecom dans les localités rurales dites zones blanches devrait contribuer à l'accélération du désenclavement et à la réduction de la précarité de ces régions.

Le PACTE s'est fixé comme objectif à l'horizon 2011, de couvrir les zones blanches²⁰ dans les conditions suivantes :

- 9 263 localités à desservir en moyens de télécommunications sur 4 ans (2008-2011) ;

¹⁹ Source : Médi Télécom

²⁰ Zones situées généralement en milieu rural, non desservies par un service de télécommunications terrestres.

- Près de 50% relèvent des communes inscrites dans le cadre de l'INDH ;
- Un budget de 1,44 milliard de dirhams ;
- 2 millions de personnes concernées.

Les réalisations de Medi Telecom dans le cadre du PACTE, sont résumées ci-après :

	2008	2009	2010 ²¹
Nombre de localités rurales (couverture 2G & 3G)	434	409	375
Montant alloué en MMAD	102	64	61

Source : Medi Telecom

²¹ Fin du programme prévue selon la convention conclue avec l'ANRT en août 2011

I. Accès à la boucle locale filaire de l'opérateur historique

Sur le plan technique, la boucle locale correspond à la partie de la ligne téléphonique (paires de cuivre) allant du répartiteur de l'opérateur téléphonique jusqu'à la prise téléphonique de l'abonné.

Pour permettre aux opérateurs de partager l'accès à la boucle locale de l'opérateur historique dans les meilleures conditions financières et techniques, l'ANRT a introduit le processus de dégroupage de la boucle locale.

L'Arrêté du Premier Ministre n°3-3-06 du 8 moharrem 1427 (7 février 2006) a fixé les dates de mise en œuvre du dégroupage en deux étapes :

- Le dégroupage partiel (service téléphonie) : à partir de janvier 2007
- Le dégroupage total (service téléphonie et haut débit) : à partir de juillet 2008.

Selon la décision de l'ANRT en date du 5 octobre 2010, les tarifs mensuels de dégroupage de la boucle locale sont fixés comme suit :

- Dégroupage partiel : 20 dirhams HT ;
- Dégroupage total : 73 dirhams HT.

J. Numérotation

L'ANRT attribue aux exploitants des réseaux publics de télécommunications des numéros, blocs de numéros et préfixes dans des conditions transparentes et non discriminatoires.

Le plan national de numérotation téléphonique actuel du Royaume du Maroc est un plan fermé à dix chiffres.

En mars 2009, le plan national de numérotation est passé de 9 à 10 chiffres suite à l'application, en coordination avec les opérateurs nationaux, de la décision de l'ANRT datant de 2007. Ce changement est intervenu pour faire face à la saturation des rangs de numéros fixes et mobiles, due notamment à la croissance du parc mobile.

Afin de se conformer à la modification du plan de numérotation, Medi Telecom a mis en œuvre un ensemble d'actions de mise à niveau de processus, d'applicatifs réseau et de système d'information.

K. Portabilité des Numéros

Instituée par l'ANRT et mise en opération depuis le 31 mai 2007, la portabilité des numéros offre aux usagers la possibilité (sur demande formulée) de conserver leur numéro de téléphone même s'ils changent de fournisseur de services, de type de service ou de lieu de raccordement (à l'intérieur de la zone géographique couverte par son indicatif).

Les décisions n°10/06 et n°10/07 de l'ANRT précisent les conditions générales et tarifaires relatives à la portabilité des numéros de téléphone. Le délai d'exécution de la portabilité fixé par la décision de l'ANRT est de 15 jours.

Selon un accord conclu entre les opérateurs, le délai d'exécution de la portabilité est passé de 15 à 10 jours au 1^{er} avril 2010.

L. Sélection du transporteur

Il s'agit d'un mécanisme qui permet aux abonnés de l'opérateur historique, de choisir entre l'ensemble des exploitants de réseaux publics de télécommunications fixes pour transporter une partie ou l'intégralité de leurs communications.

M. Mise à disposition des infrastructures

La loi 24-96, telle que modifiée et complétée par la loi 55-01, a introduit des mesures relatives à la mise à disposition des infrastructures afin de permettre aux opérateurs de bénéficier des infrastructures existantes dont disposent certains organismes tels que l'Office National des Chemins de Fer, l'Office National de l'Electricité, les Autoroutes du Maroc, etc.

En effet, les personnes morales de droit public, les concessionnaires de services publics et les exploitants de réseaux publics de télécommunications ont l'obligation de donner suite aux demandes de tout exploitant de réseaux publics de télécommunications à installer et à exploiter des matériels de transmission dans la mesure où ces derniers ne perturbent pas l'usage public.

Cette mise à disposition peut concerner notamment les servitudes, les emprises, les ouvrages de génie civil, les artères et canalisations et les points hauts dont peuvent disposer les personnes morales de droit public, les concessionnaires de services publics et les exploitants de réseaux publics de télécommunications.

L'installation des infrastructures et des équipements doit, toutefois, être réalisée dans le respect de l'environnement et dans les conditions les moins dommageables pour les propriétés privées et le domaine public.

Afin de mieux répondre aux évolutions et aux besoins du marché en termes de services liés notamment aux trafics 2G, 3G et fixe, Medi Telecom a conclu avec l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) un partenariat visant à développer une infrastructure interurbaine en fibres optiques.

De même, Medi Telecom et Wana Corporate ont conclu en date du 13 mars 2008 une convention pour la mutualisation de leurs infrastructures passives (génie civil, pistes d'accès et pylônes et installations électriques). Le nombre de sites partagés a atteint 200 sites en 2010.

Le partage de sites est un des leviers prévus par la note d'orientation établie par le gouvernement pour la période 2010-2013 visant à contribuer au déploiement rapide des réseaux et à éviter les investissements redondants.

N. Contribution à la recherche, la formation et à la normalisation en matière de télécommunications

Les exploitants de réseaux publics de télécommunications sont tenus de verser au titre de la formation et de la normalisation, un montant équivalent à 0,75% de leur chiffre d'affaires, hors taxes, net des frais d'interconnexion avec des opérateurs titulaires d'une licence de télécommunications au Maroc, des revenus tirés de la vente d'équipements terminaux, et des versements au profit des fournisseurs de service à valeur ajoutée pour des services à revenus partagés. Ce montant est versé directement par les exploitants au budget de l'ANRT.

La contribution des exploitants au titre de la recherche est fixée à 0,25% du chiffre d'affaires précité. Elle est versée dans un compte d'affectation spéciale pour la recherche, créé conformément à la législation en vigueur. Les exploitants de réseaux publics de télécommunications qui réalisent, pour un montant équivalent, des programmes de recherche dans le cadre de conventions à passer avec des organismes de recherche dont la liste est fixée par voie réglementaire sont exonérés de cette contribution.

O. Comptabilité analytique et séparation comptable

Les Décrets n° 2-97-1025 et n° 2-97-1026 tels qu'ils ont été modifiés et complétés respectivement par le décret n°2-05-770 et le décret n°2-05-771 stipulent que les exploitants doivent obligatoirement tenir une comptabilité analytique détaillée.

Cette comptabilité analytique doit permettre de :

- Déterminer les coûts, les produits et les résultats de chaque réseau exploité ou de chaque service offert ;
- Distinguer chaque réseau et chaque service opéré (lorsqu'un exploitant opère plusieurs réseaux et services de télécommunications) ;
- La comptabilité analytique est soumise annuellement à un audit réalisé par un organisme désigné par l'ANRT.

IV.1.2. L'Agence Nationale de Réglementation Des Télécommunications

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications est un Etablissement Public rattaché au Premier Ministre, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'agence a été créée en février 1998, en application de la loi 24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications. Cette loi a été modifiée et complétée en novembre 2004 par la promulgation de la loi 55-01. Le législateur lui a ainsi, attribué le rôle de régulateur pour contribuer à l'émergence et au développement du secteur des télécommunications au Maroc. Elle doit en particulier, veiller à préserver les conditions d'une concurrence juste et loyale entre les intervenants du secteur dans un esprit de service de l'intérêt général.

Pour accompagner les mutations technologiques du secteur des télécommunications ainsi que les besoins, à la fois du marché et des opérateurs, de nouveaux textes législatifs et réglementaires sont venus renforcer les prérogatives et les pouvoirs qui encadrent les actions de l'ANRT.

Ainsi, l'ANRT intervient sur tous les aspects relatifs à la régulation juridique, économique et technique du secteur des télécommunications. Ces attributions couvrent à la fois des missions d'ordre juridique, économique et technique.

A. Missions juridiques

En tant qu'organe de régulation du marché, l'ANRT contribue à l'élaboration du cadre juridique qui régit le secteur télécommunications en participant à la préparation de projets de lois, de décrets et d'arrêtés ministériels. Elle contrôle et veille au respect de la réglementation. Elle est également chargée de conduire les procédures d'instruction et d'attribution des licences, par voie d'appel à la concurrence.

B. Missions de régulation économique

L'ANRT se trouve au cœur de la régulation économique du secteur des télécommunications. En effet, l'agence approuve les conditions techniques et financières d'interconnexion et tranche les litiges y afférents.

Par ailleurs, l'ANRT veille au respect des règles de concurrence loyale dans le secteur et intervient pour résoudre les litiges qui s'y rapportent.

C. Missions techniques

Sur le plan technique, l'ANRT établit les spécifications et les règles administratives d'agrément des installations radioélectriques et des équipements terminaux destinés à être raccordés à un réseau public de télécommunications.

Elle attribue les autorisations pour les réseaux indépendants et reçoit les déclarations des services à valeur ajoutée.

Elle gère également les ressources rares du secteur des télécommunications, à savoir, le spectre des fréquences radioélectriques et les ressources en numérotation.

Enfin, elle assure le suivi de l'usage du spectre des fréquences pour le compte de l'Etat.

D. Autres missions

Le législateur a confié à l'ANRT la mission de gérer le domaine Internet «.ma» et de superviser les questions relatives à la certification électronique.

IV.1.3. Aperçu du secteur des télécommunications

A. Secteur mondial des télécommunications

Aperçu historique :

Sur la période 1990-2001, le dynamisme de la téléphonie mobile conjuguée au développement d'Internet ont constitué un tournant dans l'évolution du secteur mondial des télécommunications.

Avec le ralentissement de la croissance économique survenu en 2001, suite à l'éclatement de la bulle spéculative et à la perte de confiance dans les marchés financiers, les opérateurs télécoms ont subi un repli de leur activité. Ce ralentissement n'a pas affecté certains pays émergents ou en voie de développement tel que le Maroc dont le secteur de télécommunication est demeuré dynamique.

Un processus de libéralisation, de privatisations massives et d'ouverture à la concurrence, d'un secteur qui était essentiellement constitué de monopoles, a ainsi été déclenché au début de l'année 2002, dans une majorité de pays, drainant d'importants flux d'investissements stratégiques étrangers.

En 2008, en dépit du fléchissement économique mondial, les marchés des télécommunications ont continué leur progression sur l'ensemble des segments ; de la téléphonie cellulaire mobile, d'Internet mobile 3G et des services fixe large bande. L'année 2009 a été particulièrement marquée par :

- La crise économique qui, malgré la poursuite de la croissance du secteur des télécommunications, a eu un impact sur les marchés financiers et sur l'industrie de manière globale ;
- Le succès des nouveaux équipements qui ont profondément changé le mode d'utilisation de la téléphonie mobile (*Smartphones*, téléphone tactile, concept de « **store** » sur internet, etc.).

En 2009, la demande est restée soutenue avec une affirmation des équipements comme principal vecteurs employé par les opérateurs dans la distribution des nouveaux services. Cette demande porte de plus en plus sur les offres de contenu et le débit, la simplicité des usages, et la qualité de la relation clientèle fournie par les opérateurs.

Poids du secteur des télécommunications dans l'économie mondiale :

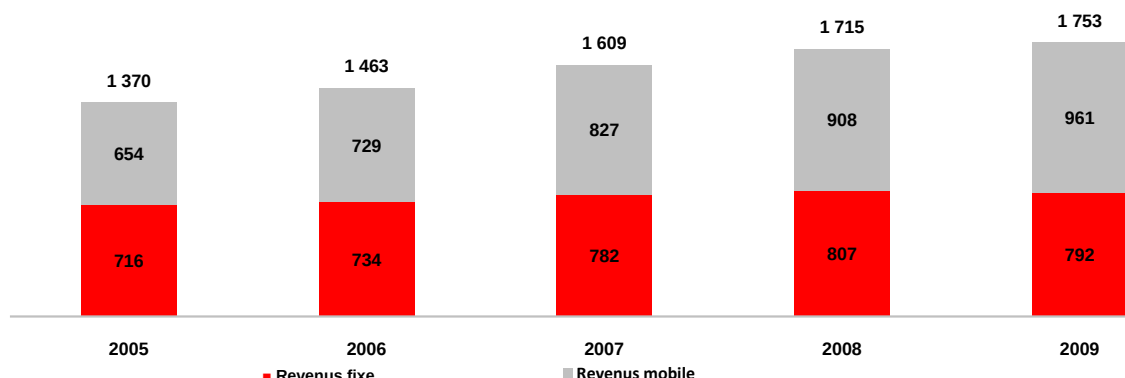
Le marché mondial des télécoms a progressé de 2,2% en 2009 pour atteindre un revenu total estimé à 1 753 milliards USD, en évolution contrastée avec celle du PIB mondial (-1,1% selon le FMI).

Cette croissance du secteur démontre de sa capacité de résistance par rapport à la dégradation de l'environnement économique général. Cette forte caractéristique du secteur s'explique par les facteurs suivants :

- Les marchés des télécommunications des pays émergents et en voie de développement recèlent encore un potentiel de croissance (faible taux de pénétration, sous équipement des entreprises et des administrations, etc.) ;
- Les opérateurs qui bénéficient de revenus récurrents (abonnements), ont pu dans une certaine mesure amortir la variation de l'usage ;
- Les consommateurs ont fait preuve, malgré une situation financière très difficile, d'une certaine résilience en ne renonçant pas aux services de télécommunication. Ceci illustre le fait que les clients considèrent désormais leur connexion internet ou mobile comme un bien indispensable, au même titre que d'autres services de base.

En termes de recettes, les services mobiles représentent environ 55% contre 45% pour le segment fixe.

Évolution des revenus du secteur des télécommunications dans le monde 2005-2009²² (en milliards de dollars)



Source : Medi Telecom

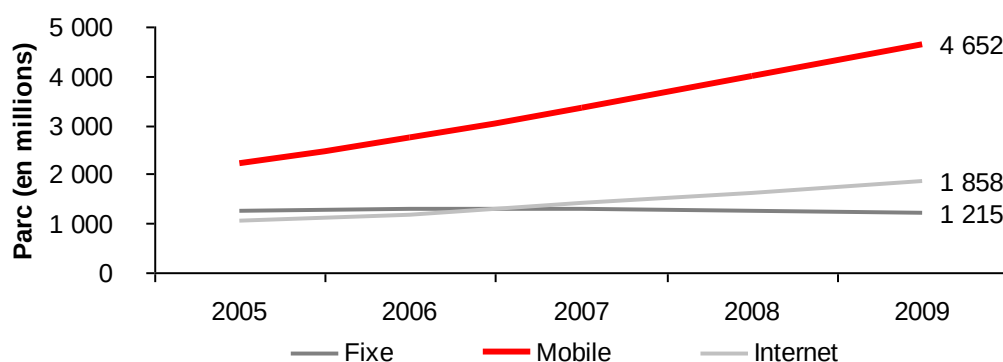
Les revenus mondiaux des services mobile se sont accrus, malgré un ralentissement de leur taux de croissance dû à la conjoncture économique défavorable, et ce, grâce à la résilience des consommateurs, à la baisse des prix des équipements et au développement appareils intelligents (Smartphone).

La téléphonie fixe reste le second secteur du marché avec un revenu global de près de 800 milliards de dollars en 2009. Toutefois, l'essor du téléphone mobile et de la téléphonie sur IP (Internet Protocol), ont affecté la croissance du fixe particulièrement dans les services de la voix.

Evolution du marché mondial des télécommunications par segment :

En dépit de la crise économique, l'utilisation des services des technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment la téléphonie mobile et internet, continue d'augmenter dans le monde entier.

Évolution du parc mobile, fixe et internet dans le monde 2005-2009



Source : Union Internationale des Télécommunications (UIT)

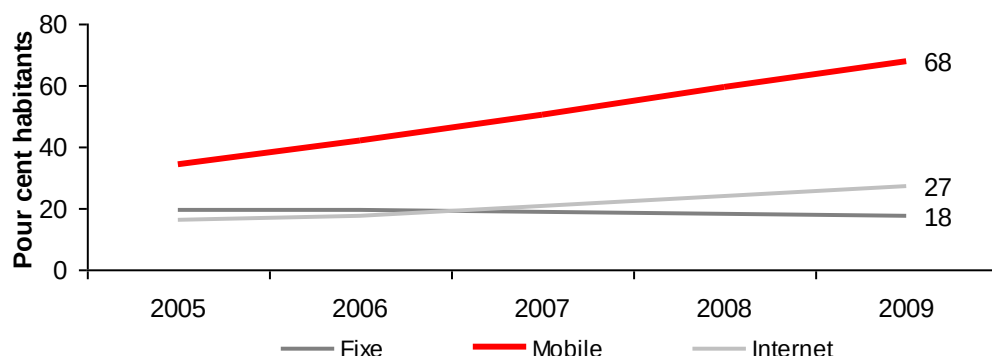
En 2009, le parc d'abonnés mobile s'est établi à 4,6 milliards, soit un taux d'accroissement moyen de 20% sur la période 2005-2009.

Le parc d'abonnés Internet s'établit à 1,9 milliards, en hausse annuelle moyenne de 16% sur la période.

Le parc d'abonnés au Fixe atteint, en 2009, 1,2 milliards, enregistrant ainsi un trend baissier depuis 2006, en raison, principalement du développement des services mobiles.

²² 2009 : Estimations

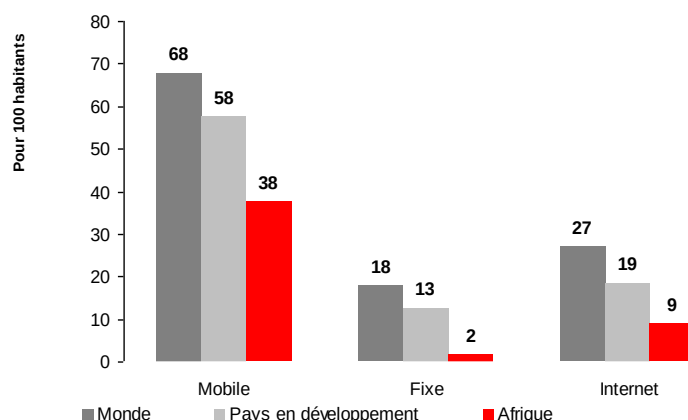
Évolution des taux de pénétration mobile, fixe et internet dans le monde 2005-2009



Source : Union Internationale des Télécommunications (UIT)

Le taux de pénétration mondiale de la téléphonie mobile a atteint 68% contre seulement 18% pour le fixe. Il s'établit à 27% pour l'internet.

Taux de pénétration, dans le monde, les pays développés et en Afrique en 2009



Source : Union Internationale des Télécommunications (UIT)

Dans les pays en développement, le taux de pénétration du mobile cellulaire a plus que doublé depuis 2005 (23%), pour atteindre 58% à fin de 2009, mais reste bien inférieur à celui des pays développés, où ce taux atteint 113% en 2009. Le taux de pénétration du mobile en Afrique s'établit à 38% en 2009.

Par ailleurs, l'utilisation de l'Internet a poursuivi sa progression, mais à un rythme moins soutenu que le mobile, avec un taux de pénétration estimé à 18% de la population mondiale, soit 1,2 milliard d'utilisateurs. Il existe cependant une disparité entre les pays développés où le taux de pénétration de l'Internet reste beaucoup plus élevé que dans les pays en développement, dont 80% de la population n'a toujours pas accès à l'internet. Dans les pays développés, le taux de pénétration de l'Internet atteint 64% à fin 2009.

Le taux de pénétration du Fixe s'établit en 2009 à 13% dans les pays en voie de développement contre 41,5% dans les pays développés. En Afrique, ce taux ne dépasse pas les 2%.

B. Secteur marocain des télécommunications

Aperçu sur l'historique du secteur

Depuis 1997, le secteur des télécommunications au Maroc a connu des changements significatifs. La mise en place d'un nouveau cadre réglementaire et institutionnel d'une part, et l'introduction de la concurrence d'autre part, ont placé le secteur dans un environnement favorable à la croissance. Les opérateurs se sont investis dans la quête de nouveaux clients en introduisant des services innovants et adaptés en termes de qualité et de prix.

Principales étapes du secteur des télécommunications marocain

1984	Création de l'Office National des Postes et Télécommunications
1997	Adoption de la loi 24-96, promulguée en 1997. Scission de l'ONPT et création d'IAM, Barid Al Maghrib et l'ANRT.
1999	Octroi de la deuxième licence GSM à Méditel
2001	Ouverture du capital d'IAM
2004	Adoption de la loi 55-01 introduisant des évolutions du cadre réglementaire existant et un nouveau régime du service universel, opérateurs alternatifs, partage d'infrastructure. Publication de la Note d'Orientations Stratégiques du secteur visant la libéralisation du secteur des télécommunications.
2005	Octroi de deux nouvelles licences de téléphonie fixe à Méditel et Wana
2006	Publication de la Note d'Orientations générales relative au Service Universel
2007	Octroi d'une licence 3G aux opérateurs Méditel, IAM et Wana
2009	Attribution de la 3 ^{ème} licence GSM à Wana
2010	Publication de la 2 ^{ème} Note d'Orientations Stratégiques du secteur visant le développement du secteur des télécoms à l'horizon 2013

Principaux acteurs du marché des télécoms au Maroc

Le secteur marocain des télécommunications est actuellement partagé entre 14 opérateurs, attributaires de 20 licences d'établissement et d'exploitation de réseaux publics de télécommunication. La segmentation du marché des télécoms par opérateur et par type de service est résumée ci-dessous :

Technologie	Nombre de licences	Opérateurs
Fixe	3 licences	- Medi Telecom - Maroc Télécom - Wana Corporate
GSM (2 ^{ème} génération)	3 licences	- Medi Telecom - Maroc Télécom - Wana Corporate
3 G (3 ^{ème} génération)	3 licences	- Medi Telecom - Maroc Télécom - Wana Corporate
GMPCS	5 licences	- Thuraya Maghreb - Soremar - Orbcomm Maghreb - Global Star North Africa - European Datacomm Maghreb
VSAT	3 licences	- Spacecom - Cimecom - Gulfsat
3RP	3 licences	- Cires Télécom - Cire Télécom - Moratel

Source : ANRT

Evolution des principaux indicateurs du secteur marocain des télécommunications

■ Revenus et parc clients

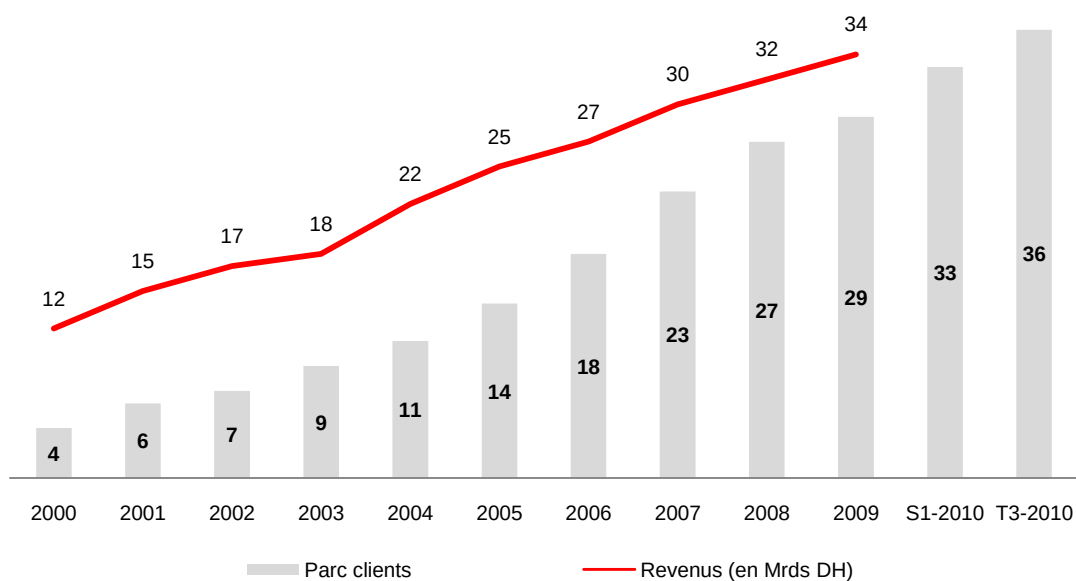
L'évolution des indicateurs du secteur des télécoms au Maroc peut être analysée en trois principales phases :

2000 à 2006 : Croissance soutenue à la fois du parc client (+28% par an en moyenne entre 2000 et 2006) et du chiffre d'affaires global. Cette évolution s'explique par l'impact de l'ouverture du marché à la concurrence à partir de 2000 et l'importance de la demande en services « traditionnels » de télécommunication notamment la téléphonie mobile.

2006 à 2009 : Evolution annuelle moyenne du parc de 17%, avec un chiffre d'affaires de 34 milliards de dirhams à fin 2009, dans un marché concurrentiel, marqué par une certaine maturité en termes de couverture et de pénétration (92% mobile et fixe au 31 décembre 2009).

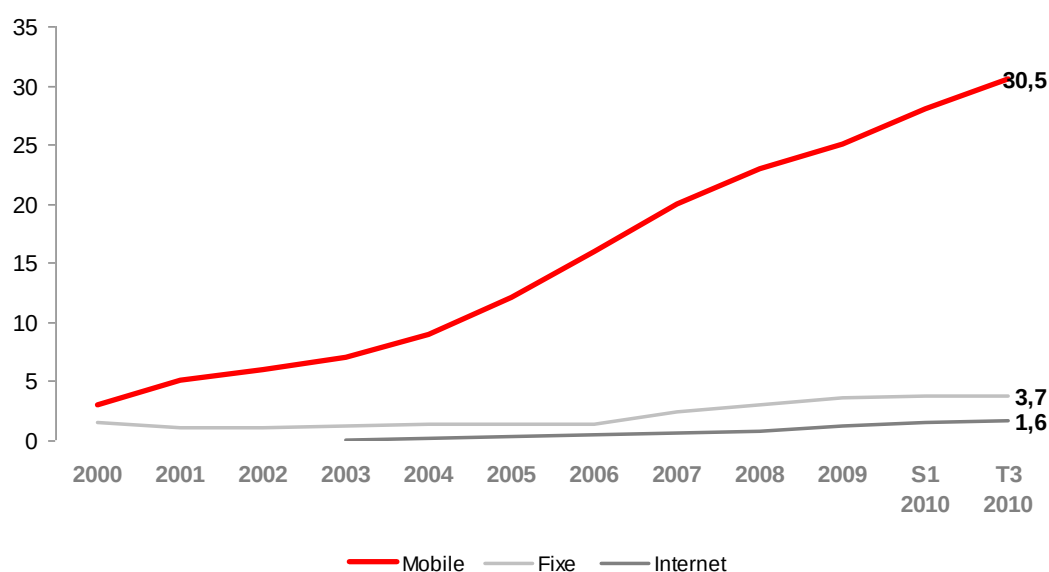
2010 (à fin septembre) : Croissance importante du parc de 24% (36 millions d'abonnés-source ANRT) par rapport à fin 2009. Cette performance s'explique par les réalisations dans le segment mobile dont le parc s'est accru de 5,5 millions de clients (+22% par rapport à fin 2009). Au terme du troisième trimestre 2010, le parc mobile de Medi Telecom a enregistré une hausse de près de 1,2 millions d'abonnés mobile par rapport à fin 2009.

Évolution du chiffre d'affaires et du parc²³ clients du secteur des télécoms au Maroc sur la période 2000 - T3 2010



Source: ANRT et publications des opérateurs

Évolution du parc mobile, fixe et internet au Maroc pour la période 2000 - T3 2010 (en millions)



Source: ANRT

²³ Parc client global regroupant les abonnés au Mobile (réseaux 2G et 3G), les abonnés au Fixe (résidentiels, professionnels et publiphones) fixe filaire et Mobilité restreinte) et les abonnés à l'Internet (ADSL et 3G).

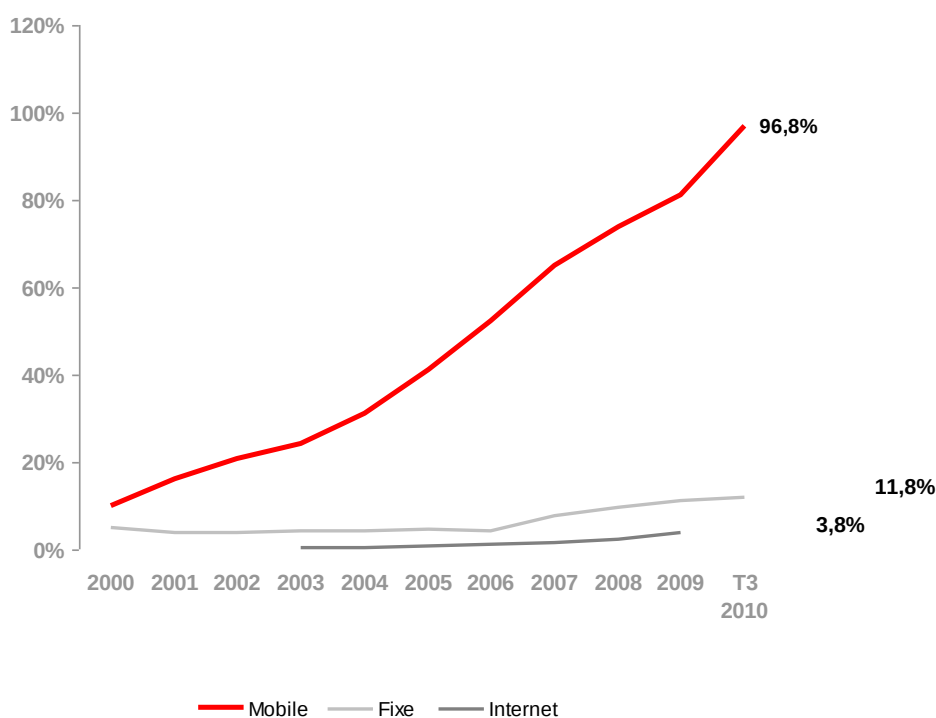
■ Taux de pénétration

Entre 2000 et 2009, le taux de pénétration de la téléphonie mobile a connu une évolution importante et a progressé de 9,9% en 2000 à 81,2% à fin 2009. Cette évolution trouve essentiellement son origine dans l'ouverture du marché à la concurrence, sous l'impulsion des pouvoirs publics, permettant ainsi l'accès d'une plus large frange de la population à la téléphonie mobile.

Le taux de pénétration de la téléphonie fixe a connu une baisse entre 2000 et 2006 (5,1% vs. 4,2%) en raison notamment de l'effet de substitution du téléphone fixe par le mobile. Néanmoins, depuis l'attribution de nouvelles licences fixes en 2007 et le lancement d'offres prépayés Fixe, le taux de pénétration du fixe a connu une évolution favorable, progressant de 7,8% en 2007 et 11,3% en 2009. A noter à cet égard que les lignes à mobilité restreinte sont considérées comme faisant partie du parc Fixe.

Sur le segment internet, le parc a été multiplié par 10 entre 2004 et 2009 et le taux de pénétration est passé de 0,3% en 2004 à 4% à fin 2009. La croissance d'Internet a été fortement favorisée par le déploiement des technologies Mobile 3G.

Évolution du taux de pénétration²⁴ mobile, fixe et internet au Maroc pour la période 2000 - T3 2010



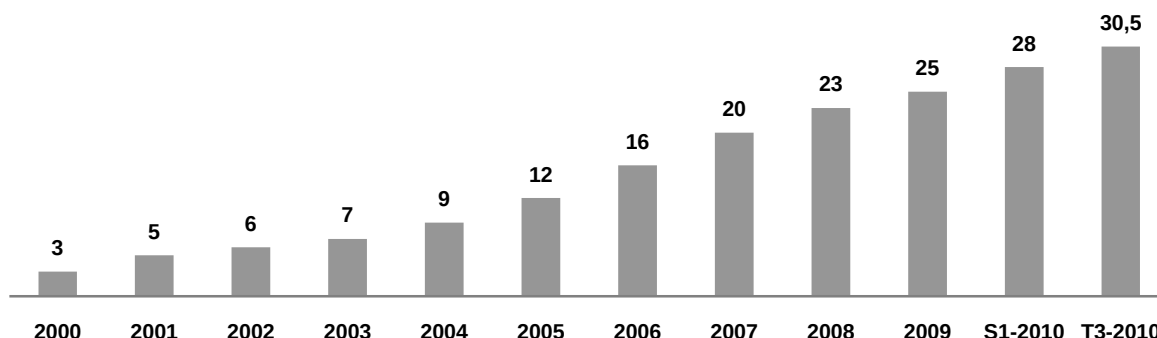
Source: ANRT

²⁴ Le calcul du taux de pénétration par l'ANRT se base sur les projections de la population publiées par la Direction de la Statistique/HCP à partir du RGPH 2004.

■ Segment de la téléphonie mobile

Le marché de la téléphonie mobile au Maroc, s'inscrit depuis une décennie dans un processus de libéralisation. L'arrivée de Medi Telecom en 1999, a contribué à l'élargissement et la reconfiguration du marché des télécoms.

Evolution du parc clients Mobile sur la période 2000 - T3 2010 (en millions)



Source: ANRT

Evolution 2000 – 2010

2000 – 2006 : le parc Mobile a connu une phase de croissance soutenue, puisqu'il a été multiplié par cinq sur cette période. Cette évolution s'explique principalement par la libéralisation du marché des télécoms et son ouverture à la concurrence (Entrée de Medi Telecom).

2006 - 2009 : le marché Mobile a poursuivi sa croissance, mais à un rythme moins soutenu (17% en moyenne) que celui enregistré entre 2000-2006, principalement en raison du :

- Niveau de maturité du marché mobile matérialisé par un taux de pénétration de 81% à fin 2009 ;
- Décompte par le régulateur des clients ayant souscrit à la mobilité restreinte dans le parc Fixe.

2010 (fin septembre) : le marché de la téléphonie mobile, dominé par les clients du segment prépayé à 96%, compte plus de 30,5 millions d'abonnés, contre 25,3 millions d'abonnés en 2009 soit une progression de 21%.

Le tableau suivant présente l'évolution des indicateurs de la téléphonie mobile par segment, prépayé et postpayé :

	2006		2007		2008		2009		S1 2010		T3 2010	
	Abonnés (milliers)	Pénétration	Abonnés (milliers)	Pénétration	Abonnés (milliers)	Pénétration	Abonnés (milliers)	Pénétration	Abonnés (milliers)	Pénétration	Abonnés (milliers)	Pénétration
Prépayé	15 315	51,24%	19 229	63,03%	21 894	70,99%	24 300	77,90%	26 801	85,05%	29 377	93,22%
Postpayé	690	2,61%	800	2,99%	922	2,62%	1 011	3,20%	1 078	3,42%	1 126	3,57%
Total	16 005	53,54%	20 029	65,66%	22 816	73,98%	25 311	81,20%	27 879	88,47%	30 503	96,79%

Source : ANRT

Partagé entre trois opérateurs dont Medi Telecom, le marché du mobile est caractérisé par la prédominance du segment prépayé qui représente 96% en termes de clients. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile prépayé s'établit à 93,2% à fin septembre 2010 contre 3,6% pour le segment postpayé.

Sur le segment prépayé, Medi Telecom s'appuie sur une démarche axée autour d'offres diversifiées et accessibles à l'ensemble de la population. Elle veille également à accroître son parc d'abonnés en adoptant une stratégie différenciée par rapport à la concurrence avec des offres adaptées aux besoins des usagers, une infrastructure technique de pointe et un réseau de distribution maîtrisé.

Par ailleurs, Medi Telecom a mis en place des programmes ciblés et personnalisés visant le recrutement de clients « non-users ». A titre d'exemple, le programme « Rural » lancé en 2009, qui avait pour objet principal la stimulation de l'usage au niveau des zones à faible consommation et la fidélisation des clients ruraux.

Sur le segment postpayé, le marché est orienté vers des offres plus adaptées en termes de tarifs et d'avantages clients. Medi Telecom est présente sur ce segment, à travers le lancement régulier, à la lumière des dernières technologies disponibles, de solutions innovantes, aussi bien au niveau de l'offre produit (forfaits) qu'au niveau de l'offre de terminaux (appareils téléphoniques).

Par ailleurs, le marché du Mobile au Maroc est caractérisé par une forte saisonnalité durant la période estivale (qui enregistre une forte croissance de l'activité en raison du retour des marocains résidents à l'étranger et de l'arrivée des touristes), les fêtes religieuses et le jour de l'an.

L'évolution du parc et de la part de marché (segment mobile) des opérateurs sur la période 2006 - 2010 se présente comme suit :

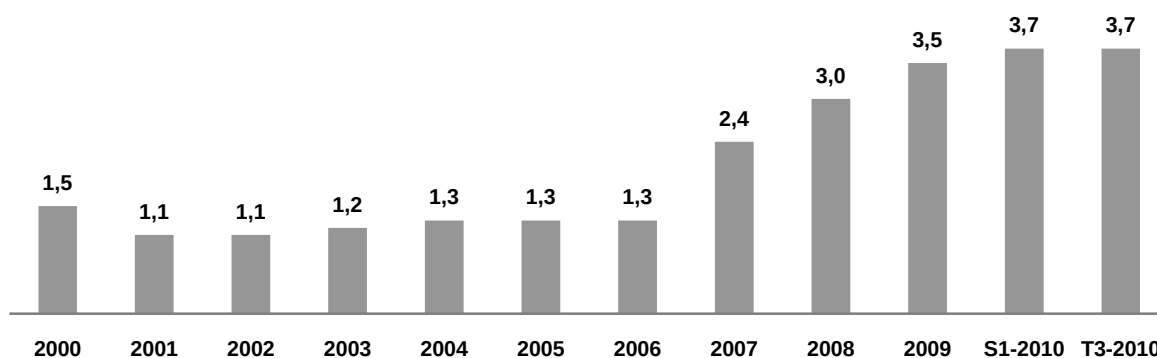
	2006		2007		2008		2009		S1 2010		T3 2010	
	Abonnés (milliers)	Pdm	Abonnés (milliers)	Pdm	Abonnés (milliers)	Pdm	Abonnés (milliers)	Pdm	Abonnés (milliers)	Pdm	Abonnés (milliers)	Pdm
IAM	10 707	66,90%	13 327	66,54%	14 456	63,36%	15 272	60,34%	15 900	57,03%	16 740	54,88%
Medi Telecom	5 298	33,10%	6 702	33,46%	7 925	34,73%	9 434	37,27%	10 396	37,29%	10 674	34,99%
WANA					435	1,91%	604	2,39%	1 583	5,68%	3 089	10,13%
Total	16 005	100%	20 029	100%	22 816	100%	25 310	100%	27 879	100%	30 503	100%

Source : ANRT

Segment de la téléphonie fixe

Après le lancement de nouvelles offres « Fixe » en 2007 suite à l'entrée de Wana, le marché de la téléphonie fixe a été marqué durant les trois dernières années, par une croissance significative, portée notamment par les solutions à mobilité restreinte, comptabilisée par l'ANRT dans le segment fixe.

Evolution du parc clients fixe sur la période 2000 - T3 2010 (en millions)



Source : ANRT

Après une période marquée par une stabilité du parc jusqu'en 2006, le segment de la téléphonie fixe a entamé une phase de croissance pour atteindre 3,7 millions d'abonnés en 2010 contre 1,3 en 2006. Cette évolution est principalement attribuable au lancement des solutions à mobilité restreinte (impact de 2,5 millions d'abonnés).

Le tableau suivant reprend les indicateurs marché de la téléphonie fixe sur la période 2006-T3 2010:

Marché	2006		2007		2008		2009		S1 2010		T3 2010	
	en milliers	pénétration	en milliers	pénétration	en milliers	pénétration	en milliers	pénétration	en milliers	pénétration	en milliers	pénétration
Lignes fixe	1 266²⁵	4,24%	2 394	7,85%	2 991	9,70%	3 516	11,28%	3 682	11,69%	3 706	11,76%
<i>Dont mobilité restreinte</i>			1 100		1 682		2 265		2 426		2 456	
Résidentiel	813		1 925		2 456		2 971		3 131		3 157	
Professionnel	296		309		375		387		398		399	

Source : ANRT

Avec 3,7 millions de lignes, le taux de pénétration de la téléphonie Fixe au Maroc s'établit à 11,76% à fin septembre 2010.

²⁵ Comprenant le parc téléboutiques

Les parts de marché globales à cette même date se présentent comme suit :

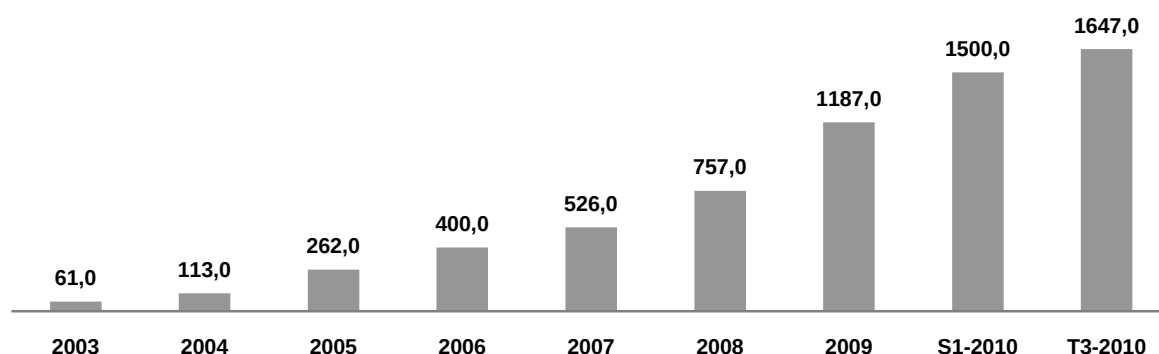
Parts de marché	2006		2007		2008		2009		S1 2010		T3 2010		Pdm globale
	Résidentiel	Professionnels	Résidentiel	Professionnels	Résidentiel	Professionnels	Résidentiel	Professionnels	Résidentiel	Professionnels	Résidentiel	Professionnels	
Parc(en millier)	813	296	1925	309	2 456	375	2 971	387	3 131	398	3 157	399	
IAM			100%	98,47%	31,55%	96,97%	23,79%	95,34%	22,56%	94,71%	22,24%	94,16%	66,49%
WANA			-	-	68,45%	1,13%	76,21%	1,90%	77,44%	2,11%	77,76%	2,18%	33,12%
Medi Telecom			-	1,53%	-	1,90%	-	2,76%	-	3,18%	-	3,66%	0,39%

Source : ANRT

Segment d'Internet

Depuis 2007, le développement du marché de l'internet au Maroc est, de plus en plus, tiré par les nouvelles technologies sans fil et l'essor de l'Internet 3G.

Evolution du parc clients internet sur la période 2000-T3 2010 (en milliers d'abonnés)



Source : ANRT

Sur la période 2003-2007, le marché de l'Internet au Maroc a connu une croissance régulière (140 000 nouveaux abonnés en moyenne par an). A partir de 2008, la croissance du parc s'est accélérée, bénéficiant du lancement des offres internet de 3^{ème} génération (internet 3G). Le marché compte au 30 septembre 2010 près de 1,6 millions de clients dont 71% en 3G.

Evolution du parc internet et du taux de pénétration depuis 2006

En milliers	2006			Marché	2007			Marché	2008		
	Marché	Taux de pénétration	PDM Medi Telecom		Marché	Taux de pénétration	PDM Medi Telecom		Marché	Taux de pénétration	PDM Medi Telecom
Internet	400	1,34%	-	526	1,72%	-	757	2,46%	7,28%		
En milliers	2009			Marché	S1 2010			Marché	T3 2010		
	Marché	Taux de pénétration	PDM Medi Telecom		Marché	Taux de pénétration	PDM Medi Telecom		Marché	Taux de pénétration	PDM Medi Telecom
Internet	1 187	3,81%	12,94%	1 500	ND	15,03%	1 647	ND	14,81%		

Source : ANRT

Malgré la croissance observée du nombre d'abonnés durant les trois dernières années, le taux de pénétration de l'Internet au Maroc demeure faible (moins de 4% à fin 2009) et son potentiel de croissance reste important.

Evolution des parts de marché depuis 2008 :

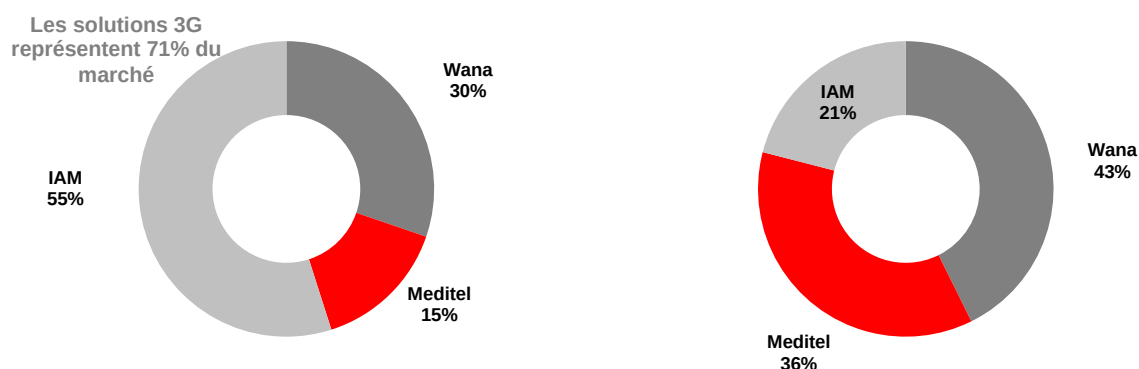
Parts de marché	2008	2009	S1 2010	T3 2010
IAM	67,29%	53,96%	53,83%	54,84%
Medi Telecom	7,28%	12,94%	15,03%	14,81%
WANA	25,08%	32,87%	30,96%	30,19%
Autres ²⁶	0,35%	0,23%	0,18%	0,16%

Source : ANRT

En termes de parts de marché, Maroc Télécom détient 54,84%, suivi de Wana Corporate avec 30,19% et de Medi Telecom avec 14,81% à fin septembre 2010.

Internet 3G :

Part de marché internet (toutes solutions confondues T3-2010) Part de marché 3G (T3-2010)



Source : ANRT

Avec un parc de 243 886 d'abonnés en internet mobile 3G, Medi Telecom dispose, au 30 septembre 2010, d'une part de marché de 20,99% contre 42,68% pour Wana et 36,33% pour IAM.

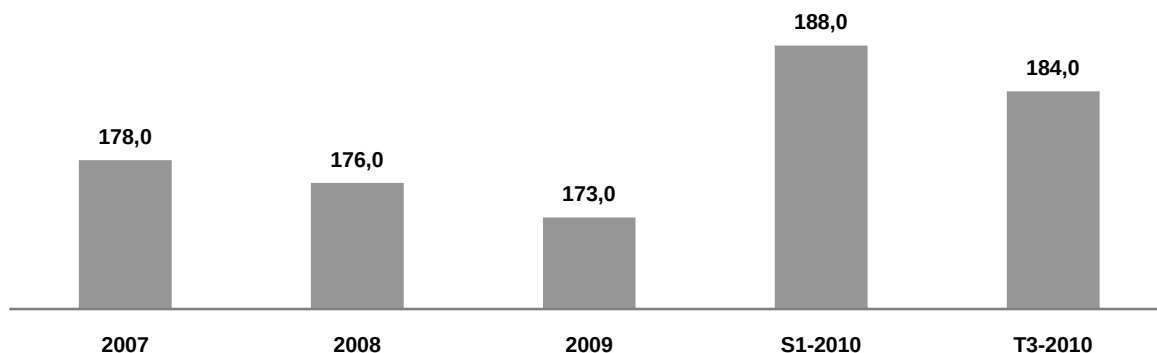
²⁶ Correspond aux autres solutions internet

■ Segment de la Publiphonie

L'arrivée de Medi Telecom sur le marché de la publiphonie en 2004, a mis fin au monopole historique. Medi Telecom a ainsi déployé des téléboutiques utilisant une technologie GSM.

L'évolution des lignes Publiphonie entre 2006 et T3 2010 est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des lignes publiphonie entre 2006 et T3 2010



Source: ANRT

Au 30 septembre 2010, le parc global de la téléphonie publique (tout opérateur et toute technologie confondus) est de 184 784 lignes.

L'évolution des parts de marché par opérateur sur la période 2007-T3 2010 se présente comme suit :

Parts de marché	2007	2008	2009	S1 2010	T3 2010
IAM	90,92%	91,53%	92,05%	81,86%	81,44%
Medi Telecom	9,08%	8,47%	7,95%	18,14%	18,56%

Source : ANRT

IV.2. Activité de Medi Telecom

Titulaire de trois licences (GSM, 3G et Fixe), Medi Telecom est un Exploitant des Réseaux Publics de Télécommunications (ERPT) chargé de fournir un service public sur l'ensemble du territoire du Royaume.

Au terme d'une décennie d'activité soutenue, Medi Telecom est devenu un opérateur de référence au Maroc offrant des services de télécommunication mobile, fixe et internet destinés à une clientèle grand public et d'entreprises.

L'offre Mobile de Medi Telecom comprend une multitude de services destinés à 10,4 millions de clients à fin juin 2010, desservis par un réseau GSM couvrant la quasi-totalité du territoire.

L'activité Internet gère une variété d'offres destinées à permettre aux clients Medi Telecom (225 376 abonnés au 30 juin 2010) de disposer d'un accès Internet 3G répondant aux standards techniques et de mobilité internationaux.

L'activité Fixe inclut principalement des services de téléphonie destinés aux entreprises. Au 30 juin 2010,

Medi Telecom S.A offre 12 638 lignes fixes.

Les offres de la Société sont commercialisées à travers un large réseau de distribution composé de 11 170 points de vente déployés à travers tout le Royaume.

Synthèse des principaux indicateurs d'activité de Medi Telecom entre 2007 et 2010 :

	2007	2008	Var 07/08	2009	Var 08/09	30/06/09	30/06/10	Var
Clients (milliers)	6 729	8 002	18,92%	9 612	20,12%	8 743	10 668	22%
ARPU ²⁷ (en dirhams/abonnés/mois)	70	60	-14,29%	50	-16,67%	49	47,5	-3%
Chiffre d'affaires	4 926	5 159	4,73%	5 238	1,53%	2 427	2 715	11,87%

Source: Medi Telecom

A fin décembre 2009, Medi Telecom a atteint près de 9,6 millions d'abonnés, en hausse de 20,12% par rapport à 2008 (+1,6 millions de clients).

Le revenu net par client (ARPU) enregistre une baisse de 16,67% pour s'établir à 50 MAD contre 60 MAD en 2008 principalement en raison de :

- (i) impact défavorable des revenus en 2009 issus du trafic international et roaming imputable à la crise internationale ;
- (ii) Impact de la baisse des tarifs de terminaison sur les revenus du trafic entrant ;
- (iii) développement rapide du parc entraînant, de manière mécanique et provisoire, une dégradation de l'indicateur ;
- (iv) recrutement d'une clientèle à consommation moins élevée que celle des « anciens » clients, conséquence directe du niveau conséquent du taux de pénétration.

En dépit du contexte concurrentiel et des éléments précités, Medi Telecom continue à élargir sa base clientèle et générer davantage de revenus. En 2009, le chiffre d'affaires s'établit à 5 238 MMAD contre 5 159 MMAD en 2008 et 4 926 MMAD en 2007.

A fin juin 2010, le parc global Medi Telecom a atteint 10,7 millions de clients en hausse de 22% par rapport à fin juin 2009 (+1,9 millions de clients). L'effort commercial a stimulé la croissance du parc Medi Telecom en augmentant de manière significative les acquisitions de clients attirés par les avantages offerts en termes de gratuités.

²⁷ ARPU (Average Revenue Per User) : Revenu moyen par abonné = Total revenus / Parc moyen

Le segment internet 3G a connu la plus forte augmentation (+129%). Le segment du postpayé dans ses deux composantes résidentiel et entreprises enregistre également une progression considérable, soit 17,3%.

Le chiffre d'affaires semestriel de Médi Telecom s'est établi à 2 715 MMAD, en augmentation de +11.9% par rapport à la même période 2009, soit +289 M MAD. Cette performance s'explique principalement par l'effet conjugué (à part quasi égale) de l'accroissement des revenus facturés aux clients finaux et des revenus d'interconnexion et de roaming. A l'origine de cette évolution, l'accroissement des revenus des segments postpayé Particulier (+20%), postpayé Entreprise Mobile et Fixe (+23%) et l'internet 3G (+87%).

L'effort commercial agressif entrepris en 2010 s'est traduit par la stimulation de l'usage et l'accroissement des revenus. L'offre Medi Telecom en 2010 a été notamment marquée par la refonte de l'offre postpayé et la réduction des prix de vente au public des packs de modems 3G.

Le revenu moyen par client (ARPU) enregistre une baisse de 3% (-1,5 MAD/client) en raison d'une augmentation du parc d'abonnés plus rapide que les revenus (+22% pour le parc Vs +11,9% pour les revenus).

IV.2.1. Téléphonie mobile

La présence de Medi Telecom sur le marché de la téléphonie mobile est assurée à travers une large gamme d'offres en Prépayé, Postpayé ainsi que des services complémentaires en faveur de la clientèle grand public, professionnels et entreprises.

L'évolution du parc clients²⁸ et du chiffre d'affaires mobile de Medi Telecom sur la période 2007-S1 2010, se présente comme suit :

En milliers	2007	2008	Var07/08	2009	Var 08/09	S12009	S1 2010	Var S1 09/10
Parc Clients Mobile ²⁹	6 702	7 925	18,25%	9 434	19,04%	8 634	10 396	20,41%
Dont Prépayé	6 407	7 596	18,56%	9 086	19,62%	8 312	10 020	20,55%
% total	95,60%	95,85%		96,31%		96,27%	96,38%	
Dont Postpayé	295	329	11,53%	348	5,78%	321	376	17,13%
% total	4,40%	4,15%		3,69%		3,72%	3,62%	
Chiffre d'affaires en MMAD ³⁰	2 722	2 837	4,22%	2 940	3,63%	1 367	1 433	4,83%

Source: ANRT

En dépit du contexte de plus en plus concurrentiel sur le marché des télécommunications au Maroc, Medi Telecom S.A parvient à développer et à accroître son parc d'abonnés de manière plus rapide que le secteur. En effet, en 2009, le parc clients mobile Medi Telecom a évolué de 19% (18% en 2008) contre un taux de croissance du secteur de 8,7%.

Avec une part de plus de 90% dans le chiffre d'affaires trafic, le segment Mobile constitue l'une des principales sources de revenus pour Medi Telecom en 2009. Sa croissance provient essentiellement de l'élargissement continu du parc et du développement de l'usage de la téléphonie mobile.

Le chiffre d'affaires mobile s'établit à 2 940 MMAD en 2009 contre 2 722 MMAD en 2007, et affiche ainsi une croissance annuelle moyenne de 4% sur la période 2007-2009.

Au 30 juin 2010, le parc mobile s'est établi à 10,4 millions d'abonnés, en hausse de 20,4% par rapport au 30 juin 2009.

²⁸ Pour le prépayé : Tous les clients ayant émis ou reçu un appel/SMS payant ou gratuit durant les 90 derniers jours.
Pour le post-payé : Tous les clients dont le contrat d'abonnement n'est pas résilié.

²⁹ Source: ANRT

³⁰ Source: Medi Telecom (CA hors publiphonie)

Au niveau du prépayé, la croissance s'est établie à +20,6% ; tandis qu'au niveau du postpayé, la progression a été de 17%. Cette augmentation, vient récompenser l'effort commercial conséquent entrepris par Medi Telecom pour l'acquisition de nouveaux clients et la rétention des anciens (promotions tarifaires, offres de trafic et octroi de gratuités vers l'off net et l'international, élargissement de la gamme de terminaux et packs proposés, etc.). Ces actions se sont traduites par un accroissement soutenu du parc de clients.

Le chiffre d'affaires Mobile a augmenté de 5% au premier semestre 2010 par rapport à la même période en 2009, soit 66 MMAD, expliquée par les bonnes réalisations des segments Entreprise et Particulier. Cette performance est la résultante directe des actions promotionnelles lancées au niveau des deux segments en 2010 (nouveaux forfaits comprenant un numéro illimité gratuit, gratuité valable vers tous les opérateurs, navigation Internet Illimité offerte, etc.).

A. Segment Mobile Prépayé

Le parc

En milliers	2007	2008	Var 07/08	2009	Var 08/09	S1 2009	S1 2010	Var 09/S10
Dont Prépayé	6 407	7 596	18,56%	9 086	19,62%	8 312	10 020	20,55%
% total	95,60%	95,85%		96,31%		96,27%	96,38%	

Source: Medi Telecom

Durant la période 2007-2009, le parc Prépayé de Medi Telecom a enregistré une performance annuelle moyenne de 19% pour atteindre 9 millions d'abonnés en 2009 contre 6,4 millions d'abonnés en 2007.

Au 30 juin 2010, le parc mobile Prépayé a enregistré une hausse de +20,55% par rapport à la même date en 2009, soit, +1,7 millions de clients. Cette évolution traduit d'une part, l'effort d'acquisition continu à travers le lancement d'offres tarifaires offrant un usage important vers les autres opérateurs (minutes Liberté, baisse des tarifs vers l'international, etc.).

Cette croissance est soutenue par une stratégie commerciale pour le segment prépayé déclinée comme suit :

Année 2008

Durant l'exercice 2008, les actions de la Société ont concerné des mesures spécifiques permettant de mieux recadrer l'offre au regard des évolutions du marché et de la concurrence. Il s'agit notamment :

- De la mise en œuvre d'offres d'acquisition associées à des gratuités : offre permettant l'acquisition d'un pack (Téléphone + Carte Sim), d'accéder à des minutes à partir de la première recharge;
- De l'instauration d'une stratégie d'échantillonnage qualitatif dans le cadre de l'offre *sampling* et la mise en place d'un dispositif très large pour la clientèle MRE.
- Du renforcement et de l'amélioration continue du réseau de distribution.

Année 2009

La stratégie commerciale de Medi Telecom en 2009 se décline comme suit :

- Le lancement de la première carte SIM à 10 dirhams, dans le cadre de la campagne 10, offre accessible à une large frange de la population ;
- Le lancement des offres « Welcome Pack Services³¹ » ;
- Le référencement de différentes gammes et marques de téléphones portables à partir de 149 dirhams, permettant d'élargir la base de clientèle captive ;
- Le renforcement de la panoplie d'offres trafic avec le lancement des heures gratuites de Medi Telecom ;
- Le recrutement des non-users³² à travers des programmes d'acquisition dédiés³³ et des offres de trafic fortes positionnées sur la liberté et l'abondance³⁴.

1^{er} semestre 2010

La stratégie commerciale de Medi Telecom en 2010 s'articule autour des axes suivants :

³¹ Offres de bienvenue

³² Non user : Client Médi Télécom qui n'a pas utilisé un service donné pendant une certaine période

³³ Signifie les programmes qui répondent aux besoins spécifiques de chaque population. Il s'agit par exemple des offres visant les clients du monde rural comme cela a été relaté II.3.2. On peut citer également l'exemple de la carte Sim « MédiJAHIZ No-Limit » dédiée spécialement aux besoins des clients jeunes.

³⁴ Les notions d'abondance et de liberté sont inhérent à l'offre permanente "Minutes liberté" qui a révolutionné les promotions au Maroc en offrant des minutes valables vers toutes les destinations nationales, 7j/7 et 24h/24 (exemple : 50 mn pour 50 DH).

- Stimuler l'usage et encourager la consommation grâce à des promotions sur la voix et les services de données : Minutes gratuites valables en off net, refonte des tarifs à l'international, extension de la période de double recharge, etc. ;
- Garantir une croissance régulière du parc à travers l'acquisition de nouveaux clients ;
- Réduire le taux d'attrition des clients par le déploiement de plans de rétention et fidélisation ;
- Augmenter l'accessibilité des produits et services Medi Telecom à travers l'extension permanente du réseau de distribution ;
- Une communication différencié et ciblée selon la catégorie des clients.

L'offre actuelle³⁵ depuis 2008

Medi Telecom propose à ses clients deux formules phares « Prépayé », Médi Jahiz Batal et Meditel Jahiz Soir & Week-end. Les offres sont commercialisées sous forme de packs (terminal et carte SIM) ou de cartes SIM uniquement.

Meditel JAHIZ Batal :

Formule destinée aux clients qui souhaitent communiquer à un tarif unique à n'importe quel moment de la journée.

Meditel JAHIZ Soir & Week-end:

Offre visant les clients qui souhaitent communiquer le soir et le week end en toute liberté.

Pour soutenir et accroître l'usage sur le segment prépayé, Medi Telecom propose des plans de recharges attractifs tout au long de l'année sous forme de double recharge accompagnés de bonus progressifs en fonction du montant de la recharge, ainsi que des offres trafic ciblant tous les segments prépayés (Masse, Jeune et haute valeur).

Les Minutes Liberté

En plus de la recharge, Medi Telecom a innové en lançant un nouveau concept de la recharge avec un bonus de minutes de communication supplémentaires, et ouvert pour la première fois vers tous les opérateurs nationaux.

Moyens de recharge

(i) Cartes de recharge

Medi Telecom met à la disposition de ses clients et selon le montant souhaité, trois types de cartes de recharges (50 dirhams, 120 dirhams et 300 dirhams).

Les cartes de recharge sont disponibles dans l'ensemble des points de vente directs et indirects.

(ii) Recharge dans un point de vente :

Les clients prépayés disposent aussi d'un moyen de recharge direct³⁶ dans la majorité des points de vente. Les recharges peuvent porter sur des montants allant de 5 dirhams à 1000 dirhams. Après chaque recharge, Medi Telecom notifie automatiquement au client sa recharge par envoi d'un SMS.

(iii) Recharge via mobile

Ce moyen permet aux clients de réaliser des recharges sur leurs propres comptes en passant par le compte d'un client mobile disposant d'un abonnement Medi Telecom.

Les recharges peuvent être effectuées selon les besoins du client avec des montants allant de 20 dirhams à 500 dirhams, par palier de 1 dirham. Le montant rechargé est porté sur la facture de l'abonné en fin de cycle.

³⁵ Offre actuelle, sujette à évolution en fonction des conditions du marché et de la stratégie de la société

³⁶ Sans utilisation de carte de recharge

(iv) Recharge à partir d'un guichet bancaire

Les clients prépayé Medi Telecom disposent également de la possibilité de recharger leur compte ou celui d'une autre personne à partir d'un guichet automatique bancaire. Les montants proposés varient entre 50 et 300 dirhams avec la possibilité de fixer le montant de recharge à des incréments de 1 dirham à partir de 300 dirhams.

Les recharges effectuées sont notifiées par un ticket au niveau du guichet bancaire et confirmées par un SMS au numéro dont le solde a été rechargé.

(v) Recharge à partir du site web

A partir de 2009, un nouveau canal de recharge s'est ajouté à la panoplie de moyens de recharge. Les clients peuvent recharger leur compte à partir du site web, au moyen d'une carte bancaire. Les clients utilisateurs de ce service reçoivent par email le reçu de la transaction effectuée avec un résumé des données saisies et les montants facturés.

Les indicateurs d'activité du segment mobile prépayé

	2007	2008	var en %	2009	var en %
ARPU (dhs/abonné/Année)	50	42	-16,0%	35	-16,7%
Churn (%)	32%	20%	-37,5%	8%	-60,0%

Source : Medi Telecom

ARPU

Le revenu net par client (ARPU) Prépayé sur la période 2007-2009 a enregistré une baisse annuelle moyenne de 16,3%, pour s'établir à 35 MAD en 2009 contre 50 MAD en 2007. Cette tendance s'explique par plusieurs facteurs dont l'impact de baisse des revenus issus du trafic international, l'accroissement rapide du parc et le recrutement de nouveaux clients à consommation plus faible.

Churn³⁷

En dépit de la forte concurrence sur le segment Prépayé, Medi Telecom a réussi à réduire le taux de résiliation en le divisant par 4 entre 2007 et 2009. Cette performance est attribuée en grande partie au succès de la politique de fidélisation des clients accompagnée des mesures d'acquisition de plus en plus innovantes et adaptées aux besoins du marché, notamment à travers :

- L'introduction et le développement du concept de récompense des clients qui consistent en l'octroi de bonus en trafic supplémentaire (en sus de celles obtenues lors d'une double recharge).
- La mise en place des programmes de fidélisation pour les clients prépayés Haute Valeur basés sur le programme à point. La mise en valeur de l'offre mobile prépayée en capitalisant sur des campagnes de communication ciblées.
- La mise en place de cartes « SIM » accompagnés de plusieurs avantages étalés sur le temps : l'introduction d'un nouveau concept de gratuités à vie adossé à une carte « SIM » ; il s'agit de faire bénéficier le client d'une gratuité permanente de 10 dirhams + 10 sms le mois suivant si le cumul des recharges par mois est supérieur à 50 dirhams.

B. Segment Mobile Postpayé

La clientèle Postpayé bénéficie d'un large choix en termes d'offres de télécommunications et de services complémentaires à valeur ajoutée.

³⁷ Churn : Taux d'attrition

Le parc

En milliers	2007	2008	Var 07/08	2009	Var 08/09	S1 2009	S1 2010	Var 09/S10
Postpayé	295	329	11,53%	348	5,78%	321	376	17,13%
% total	4.4%	4.15%		3,69%		3,72%	3,62%	

Source: Medi Telecom S.A

L'activité postpayé a enregistré une croissance continue sur la période 2007-2009, puisque le taux de croissance annuel moyen du parc sur cette période atteint 9%.

Au 30 juin 2010, le parc d'abonnés post payé de Medi Telecom s'est établi à près de 376 000 clients, en hausse de 17% par rapport au 30 juin 2009.

La stratégie commerciale de Medi Telecom pour le segment postpayé se résume comme suit :

Année 2008 :

En 2008, la « Stratégie acquisition 2008 » s'est décliné à travers le lancement d'offres variées et sur mesures, comportant un ou plusieurs éléments de distinction par rapport à la concurrence, aussi bien au niveau de l'offre produits qu'au niveau de l'offre terminaux. Il s'agit principalement de :

- Promotions segmentées en fonction de l'usage (Clients Moyenne Valeur, Haute Valeur et Très Haute Valeur): « jusqu'à -75% de réduction sur le forfait », « jusqu'à 2 mois d'abonnement gratuits », « jusqu'à 12h de communication gratuites », et ;
- Offres de terminaux de différentes gammes à partir de 0 dirham.

L'accent a également été mis sur des services additionnels. Des options visant à stimuler l'usage aussi bien national qu'international, à savoir l'option « mobile international » et l'option « fixe national » ont été également lancées. Il s'agit d'avantages donnés aux clients post-payés en termes de tarifs préférentiels vers certaines destinations.

Année 2009 :

En 2009, Medi Telecom s'est focalisé sur la refonte des processus opérationnels afin de renforcer l'implication de son réseau de distribution et de simplifier les processus d'activation. En parallèle, ont été lancées plusieurs promotions destinées aux nouveaux clients avec l'octroi des discounts sur les prix des forfaits (4 mois d'abonnement gratuits, 50% de réduction sur les forfaits, etc.).

Sur le segment Entreprises, les forfaits comprenant un ensemble d'avantages mobiles sont venus étoffer la gamme des plans tarifaires Mobiles Entreprises.

Par ailleurs, la clientèle Entreprises a bénéficié de la mise en place d'une série de mesures innovantes, à travers :

- L'introduction par Medi Telecom de nouveaux services à valeur ajoutée par exemple: BlackBerry en 2006 L'introduction de nouveaux services attractifs (Push Email) et d'offres tarifaires attrayantes associées à des réductions pouvant atteindre jusqu'à 50% du prix du forfait à partir de 2009.

1^{er} semestre 2010 :

- Pour élargir davantage sa base clientèle, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, Medi Telecom s'est appuyée sur des actions sur le segment postpayé qui s'articule autour des axes suivants :
- Amélioration de la qualité de service du client au niveau des points de vente ;
- Rétention et fidélisation à travers le programme de points de fidélisation cumulables ;
- Lancement sur le marché des offres complètes, offrant plus de gratuités et services (exemple : accès à l'internet mobile) ;
- Lancement de nouvelles offres de Forfaits Entreprises à partir d'avril 2010 ;

L'offre actuelle³⁸

Sur le segment des abonnements, Medi Telecom commercialise une large gamme d'offres destinées à l'ensemble des particuliers et des entreprises.

a. Offres aux abonnés Particuliers :

Forfaits

Medi Telecom propose des forfaits incluant un numéro Medi Telecom illimité 24h/24 et 7j/7 et une gratuité équivalente au forfait, valable le soir, le weekend et les jours fériés. Medi Telecom offre également une navigation Internet sur mobile illimitée.

Abonnement classique

Medi Telecom propose également une formule « abonnement classique » à des tarifs très compétitifs :

- A partir de 1 dirham/min pour les appels nationaux ;
- A partir de 5 dirhams/min pour les appels internationaux.

Options à la carte

MEDI TELECOM permet également à ses abonnés particuliers de compléter leur plan tarifaire par des options à la carte adaptées en fonction de leur besoin.

b. Offres abonnements pour professionnels

NÉO : NÉO est une solution de téléphonie mobile complète spécialement conçue pour les entreprises ayant une flotte de téléphonie mobile importante. Cette solution comprend également des avantages adaptés aux besoins des Grandes Entreprises.

Forfait entreprises :

Dans l'optique de dynamiser les forfaits entreprises, la Société opte pour une stratégie continue de simplification et de réduction tarifaire. Ces solutions sont adaptées aux besoins des professionnels de Petites et Moyennes Entreprises. Les Forfaits Entreprises proposent une large gamme allant de 2H à 72H, s'adaptant ainsi à tous les budgets et garantissant une mobilité productive à l'ensemble des collaborateurs.

Avantages Gratuités

Dans le cadre des solutions proposées, la Société offre plusieurs gratuités qui se déclinent comme suit :

- Equivalent du forfait gratuit : la Société offre l'équivalent du forfait souscrit vers tous les numéros mobiles Medi Telecom après l'épuisement du forfait, et ce 24H/24 et 7j/7 ;
- Communications gratuites à destination de toutes les lignes mobiles et fixes de l'entreprise au-delà d'un seuil ;

Avantages supplémentaires

Au-delà des avantages de gratuités proposés dans le cadre de forfaits, la Société propose des avantages supplémentaires qui se déclinent comme suit :

- Avantage intra illimité: cette option permet au client d'effectuer des appels gratuits vers tous les numéros mobiles et fixes Medi Telecom de l'entreprise ayant souscrit l'option.
- Avantage Mobile Medi Telecom : l'abonné effectue des appels illimités vers 5 numéros de téléphone Medi Telecom de son choix.
- Report du montant du forfait non consommé au mois suivant ;
- International au prix du national : appels à destination des fixes internationaux aux mêmes tarifs que les appels nationaux ;

³⁸ Offre à la date du 07 juin 2010, susceptible d'évoluer en fonction des conditions de marché et de la stratégie de Méditel

- **Avantage international:** le client dispose de prix préférentiels pour les communications vers 5 numéros internationaux.

Avantages Mobile

Pour compléter ses offres mobiles, Medi Telecom Entreprises met à la disposition de ses clients une large gamme d'avantages mobile complémentaires aux plans tarifaires. Ces derniers bénéficient d'une large adaptabilité aux besoins de mobilité et sont proposés à des tarifs fortement concurrentiels.

Chaque entreprise peut souscrire à un ou plusieurs avantages, selon ses besoins et son plan tarifaire.

Les indicateurs d'activité du segment postpayé

	2007	2008	Var en %	2009	Var en %
ARPU (dhs/abonné/Année)	522	515	-1,3%	493	-4,3%
Churn (%)	13%	21%	61,5%	14%	-33,3%
Frais d'abonnement (en milliers de dirhams)	174	215	+23,4%	250	+19,9%

Source : Medi Telecom

ARPU

Le segment post payé se caractérise par des clients dont la consommation est plus importante que sur le segment prépayé. Cette caractéristique se traduit par un ARPU se situant à un niveau largement plus élevé.

En 2008, l'augmentation du parc d'abonné Postpayé de Medi Telecom a entraîné une légère correction de l'ARPU de 1%. La baisse de 4% en 2009 par rapport à 2008 s'explique principalement par le lancement de nouvelles offres destinées à recruter des clients à usage plus faible (augmentation de 26% du nombre d'abonnés).

Churn

La politique de fidélisation des clients figure parmi les priorités majeures de Medi Telecom et bénéficie d'un suivi particulier.

Pour mieux satisfaire ses clients, Medi Telecom s'appuie sur plusieurs instruments innovants permettant de maîtriser le taux d'attrition tout en améliorant l'image de marque de la Société à travers des campagnes de communication ciblées. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration d'une matrice de rétention permettant de cibler les différents types d'usage et les sous segments de clients, afin d'ajuster les promotions et d'adapter les offres ;
- La mise en œuvre de la solution de « churn prédictif » qui vise à mieux anticiper les mouvements des clients à fort risque de churn et ce, par segment d'usage ;
- La diversification et l'élargissement des programmes de fidélisation du segment post-payé. Il s'agit notamment de :
 - ✓ Transfert de point entre comptes clients ;
 - ✓ Avance de points rouges ;
- Instauration et lancement du premier programme de fidélisation internet mobile+.

En 2008, le *churn* a connu une augmentation importante en raison de recrutements massifs de clients non captifs opérés en 2007 et 2006.

En 2009, grâce à une acquisition de clients plus ciblée et aux lancements de plusieurs initiatives de rétention et d'offres trafic plus larges, Medi Telecom a réussi à réduire son taux de résiliation de 7 points par rapport à l'année 2008.

La politique de fidélisation procure aux clients des offres diversifiées leur permettant de renouveler leur flotte mobile. Ces offres proposent une large gamme de terminaux et des offres Trafic adaptées aux exigences des clients.

Par ailleurs, la politique de rétention est mise en place pour gérer les éventuelles demandes de résiliation des clients.

c. Offre de services complémentaires

Pour stimuler davantage l'usage et accroître l'ARPU, Medi Telecom met régulièrement à la disposition de ses clients des services complémentaires adaptés au gré des évolutions du marché et des besoins des abonnés.

Services messagerie

- Mini SMS : Le service mini SMS (Short Message Service) de Medi Telecom permet au client de communiquer avec les correspondants en toute discrétion et confidentialité. En 2009, le nombre de SMS s'est inscrit en hausse de 4% par rapport à 2008 ;
- SMS long : Medi Telecom a introduit en juin 2007 un nouveau service qui permet aux clients de rédiger de longs SMS (640 caractères au maximum) et de les envoyer vers tous les numéros Medi Telecom Mobiles et fixes ;
- SMS vocal : Le SMS vocal constitue une exclusivité Medi Telecom. Il s'agit d'un service pratique permettant aux abonnés d'envoyer des SMS vocaux à leurs destinataires ;
- MMS : Grâce à la solution MMS (Multimédia Message Service), les messages multimédias permettent aux clients d'envoyer du texte et des photos, à la personne de son choix ;
- CHAT : Il s'agit d'une nouvelle fonctionnalité offerte aux utilisateurs pour effectuer des conversations privées pouvant être à caractère anonyme.

Internet sur mobile

Lancé en avril 2007, le service Internet mobile permet aux abonnés de naviguer sur le web à partir de leur mobile. Dès son lancement, ce service a été placé au centre des priorités commerciales de Medi Telecom avec le déploiement de la solution 3G+³⁹ (HSDPA) permettant aux clients d'accéder à partir d'un téléphone compatible à Internet haut débit en toute mobilité et en illimité.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès à la messagerie en situations de mobilité, Medi Telecom offre deux solutions distinctes :

- BlackBerry : offre permettant de maintenir une liaison sécurisée et sans fil avec le bureau et de bénéficier de la navigation sur Internet, de l'utilisation de la messagerie et de l'accès sécurisé aux données de l'entreprise, etc.
- Push E-mails : fonctionnalité incontournable pour les professionnels utilisant la messagerie électronique. Cette solution est compatible avec une large gamme de téléphones mobiles et permet d'envoyer et de recevoir des E-mails en temps réel, d'accéder aux pièces jointes et de synchroniser Agenda, Répertoire et Tâches.

Autres services « mobile »

Pour répondre aux attentes de l'ensemble de ses clients, Medi Telecom met à leur disposition des outils complémentaires, de divertissement et d'information très variés, avec notamment :

- La possibilité de personnalisation de la tonalité musicale ;
- Le service Medi Telecom Wap (contenu multimédia accessible à partir des téléphones mobiles) ;
- Le service de chansons dédiées ;
- Le service MediBip permettant aux abonnés Medi Telecom JAHIZ et Medi Telecom Fixe de rester joignables en bipant gratuitement lorsque leur solde est épuisé ;
- Les fonctions de sauvegarde et de récupération des contacts sur un serveur dédié ;
- La notification par SMS des appels manqués ;
- La configuration et l'accès à une boîte vocale ;
- Le *roaming* international ;
- L'accès aux Infos pratiques 24/24.

³⁹ High Speed Downlink Packet Access (HSDPA) : Protocole pour la téléphonie mobile offrant des performances dix fois supérieures à la 3G.

Par ailleurs, Medi Telecom et le groupe Rotana (société spécialisée dans les programmes de divertissement arabes) ont signé en janvier 2010 un partenariat exclusif afin de proposer une plateforme multimédia diversifiée. Ce partenariat vient appuyer une stratégie d'extension de l'offre client de Medi Telecom.

IV.2.2. Internet 3G+

La troisième génération de communications mobiles ou 3G s'appuie sur la norme Universal Mobile Télécommunications Systems (UMTS), permettant des débits plus rapides comparés que ceux offerts par la technologie GSM (2ème génération).

Lancée en 2008 par Medi Telecom, la 3G+ constitue une offre attractive et complète englobant la visiofonie, l'internet sur téléphone, les contenus 3G et l'Internet mobile à haut débit.

L'offre de Medi Telecom est basée sur la technologie HSDPA (Hight Speed Downlink Packet Access) dont le débit peut atteindre 7,2 Mbits/seconde, ce qui permet aux utilisateurs d'accéder à un large panel de contenus dans les meilleures conditions techniques.

La couverture 3G+ de Medi Telecom s'étend sur les principales villes du Royaume (Casablanca, Rabat, Meknès, Marrakech, Agadir, Tanger, Fès, Oujda, Settat, Tetouan, Essaouira, Salé, Kenitra, etc.), sur les axes autoroutiers ainsi que les stations balnéaires.

Parc et revenus

A. Parc

Le tableau suivant reprend l'évolution du parc et du chiffre d'affaires de l'activité Internet 3G+ sur la période 2007-S1 2010 :

	2007	2008	Var 07/08	2009	Var 08/09	30/06/09	30/06/10	Var
Parc clients 3G	6 442	55 128	NS	153 590	179%	86 162	225 447	+ 162%
Chiffre d'affaires (en MMAD)	5	53	NS	117	120%	50	93	+86,8%

Source: Medi Telecom (CA)

Source : ANRT (Parc)

Au 31 décembre 2008, année de lancement des services 3G+, le parc clients 3G s'établit à 55 128 abonnés contre 6 442 en 2007. Cette progression s'appuie notamment sur :

- Le lancement de l'offre internet sans engagement pour couvrir les besoins des clients Prépayé ;
- L'enrichissement et la diversification et l'enrichissement des services Contenu (Mini portail WAP Contenu 3G, etc.).

Au 31 décembre 2009, le parc clients 3G de Medi Telecom a atteint 153 590 abonnés contre seulement 6 442 abonnés en 2007. Cette croissance soutenue s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une offre accessible à une plus large population avec des forfaits commercialisés à partir de 199 dirhams par mois ;
- L'augmentation des débits de connexion permettant d'offrir aux clients un accès plus avantageux aux contenus ;
- Le lancement de nouvelles offres commerciales agressives associées à des gratuités et des remises (modem et abonnement) ;
- La mise en place de l'offre Injaz avec des solutions sur mesures destinées aux étudiants universitaires leur permettant de bénéficier de packages intéressants combinés à des tarifs subventionnés.

La croissance soutenue du parc clients 3G a entraîné un fort taux de progression des revenus qui sont passés de 5 millions de dirhams en 2007 à 117 millions de dirhams en 2009.

Au 30 juin 2010, le parc client de l'internet 3G s'établit à 225 447 abonnés contre 86 162 abonnés. Cette nette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des activations 3G Prépayé (+70% par rapport à 2009), grâce à l'effort de réduction du prix d'accès des modems 3G.

Le lancement des packs 3G a permis ainsi à Medi Telecom de disposer d'une offre compétitive et adaptée aux attentes des clients. A titre d'illustration, la dernière baisse en date des prix des packs 3G en 2010 (de 449 à 290 MAD TTC) a eu des résultats positifs qui se sont reflétés sur les acquisitions et, partant, sur les revenus de l'année.

B. Offre et tarifs actuels⁴⁰

Sur le plan commercial, Medi Telecom propose des offres avec ou sans engagement pour des périodes de 12 et 24 mois assorties de débits entre 1,8 Mb/s et 7,2 Mb/s.

IV.2.3. Segment Internet Fixe et Data

En 2009, Medi Telecom a lancé une offre d'hébergement de sites Web, emails et base de données visant à enrichir les offres Data et Internet destinées aux entreprises. L'offre est commercialisée sous forme de deux solutions avec des avantages multiples.

A. Formules et tarification actuelles⁴¹

Neonet PRO

Neonet permet de fournir au client un accès, clé en main, vers Internet, avec :

- Un débit garanti et symétrique ;
- Des technologies éprouvées et aux standards internationaux (normes Wimax, normes fibre optique et normes faisceaux hertziens) ;
- Un ensemble d'équipements d'extrémité nécessaires au fonctionnement de l'accès Internet en mode managé par Medi Telecom ;
- Une installation rapide et complète ;
- Un accès direct vers le SAV Medi Telecom pour les différents niveaux de support ;
- Des garanties de stabilité des liens et un taux de disponibilité de 99,7% ;
- Une offre de type NeoWeb incluant un nom de domaine, un espace d'hébergement pour un site web, une base de données SQLServer, un ensemble de comptes de messagerie professionnelle, et ce, sans frais supplémentaires ;
- Une facturation souple et adaptée au client.

Neonet Best Effort

L'offre Neonet Best Effort permet de fournir au client un accès vers Internet, avec :

- Un débit minimum garanti ;
- Des technologies éprouvées et aux standards internationaux (normes WIMAX) ;
- L'ensemble des équipements d'extrémité nécessaires au fonctionnement de l'accès Internet en mode managé par Medi Telecom ;
- Une installation rapide et complète ;
- Un accès direct vers le SAV Medi Telecom pour les différents niveaux de support ;
- Une facturation souple et adaptée au client.

NeoWeb

⁴⁰ Offre à la date du 07 juin 2010, susceptible d'évoluer en fonction des conditions de marché et de la stratégie de Méditel

⁴¹ Offre à la date du 07 juin 2010, susceptible d'évoluer en fonction des conditions de marché et de la stratégie de Méditel

NeoWeb est une solution complète d'hébergement de sites Web. Elle permet au client de disposer d'un espace sur Internet lui donnant la possibilité, non seulement de se présenter, mais également d'interagir avec ses visiteurs (clients et prospects) grâce aux outils de messagerie proposés.

L'offre inclut le nom de domaine, les adresses de messageries professionnelles ainsi qu'un espace prêt à l'emploi pour l'hébergement du site web. Medi Telecom propose également la possibilité d'intégrer une base de données sur le site web, avec l'ensemble des composantes nécessaires à la gestion de cette base.

IV.2.4. Segment Téléphonie fixe

A. Parc et revenus

	2007	2008	Var 07/08	2009	Var 08/09	30/06/09	30/06/10	Var
Parc Fixe	4 731	7 130	50.71%	10 684	49.8%	8 375	12 710	52%
Chiffre d'affaires (MMAD)	35	68	94,3%	92	35,3%	43	64	48,8%

Source: Medi Telecom

Le nombre de clients sur le segment de la téléphonie fixe s'inscrit dans un trend haussier au titre des trois dernières années en raison de l'effort consenti par la Société en relation avec la décision stratégique de cibler le segment Entreprise. Le chiffre d'affaires s'est apprécié, passant de 35 millions de dirhams en 2007 à 92 millions de dirhams 2009.

Au 30 juin 2010, le parc fixe de Medi Telecom, constitué majoritairement de clients Entreprise, s'est établi à 12 710 abonnés contre 8 375 à la même période en 2009, soit une croissance de +52% au niveau du parc et +49% au niveau des revenus. Ces performances positives sont dues au déploiement de la stratégie de recrutement des entreprises. L'effort commercial qui a porté ses fruits en termes de recrutements a cibler notamment les grandes entreprises.

i. Les formules Offres Entreprises

NéOFix : Correspond au plan tarifaire de base proposé aux entreprises en mode abonnement dans le cadre de l'offre fixe de Medi Telecom.

IP Centrex : Cette solution s'adresse aux entreprises existantes ou en cours de création qui ne disposent d'aucune installation téléphonique.

Medi Telecom offre à ses clients la possibilité d'externaliser leur téléphonie avec prise en charge. . Le suivi et la gestion des services s'opère depuis l'ordinateur de l'utilisateur final.

Dual Play : est une solution destinée essentiellement aux PME, et constitue une offre complète,, elle assure un accès unique aux services voix et internet.

ii. Offres Particuliers

La téléphonie fixe pour les particuliers est commercialisée à travers l'offre « Tilifoune Dial Dar». Le produit est proposé sans engagement ni facture. Les communications sont accessibles à travers un système de recharges à partir de 10 Dirhams. Un tarif unique est appliqué pour toutes les destinations (Fixe Medi Telecom, Mobile Medi Telecom et Mobiles et fixe autres opérateurs) à savoir 0.,25 dhs/10 Secondes soit 1,50 dhs TTC/Minute.

IV.2.5. Segment Publiphonie

Au niveau des publiphones, il convient de distinguer deux types :

- Publiphones prépayé : il s'agit de terminaux installés en milieu rural et dans les commerces de proximité. Le mode de paiement associé à ces publiphones est en prépaiement ;
- Publiphones postpayé : il s'agit soit de sites publics ou de terminaux postpayé installés dans les commerces de proximité.

L'offre téléboutique Medi Telecom est déployée à travers 33 197 points répartis sur le pays. Au 30 juin 2010, Medi Telecom détient une part de marché de 18,14%. Outre le service de communication voix, les téléboutiques proposent une série de services complémentaires, dont notamment :

- L'envoi de SMS ;
- Le service d'informations Medi Telecom ;
- Le service des chansons dédiées ;
- Le service de renseignement.

L'évolution de l'activité Publiphonie sur la période 2007-S1 2010 se présente comme suit :

	2007	2008	Var 07/08	2009	Var 08/09	30/06/09	30/06/10	Var
Nombre de clients Téléboutique	15 949	14 813	-7.2%	13 682	-7.6%	14 331	34 125	+138%%
Chiffres d'affaires	168	122	-27,4%	90	-26,2%	48	52	+7,6%

Source: Medi Telecom S.A (CA)

Source : ANRT (Parc)

La baisse de l'usage sous l'effet de la concurrence des offres de mobilité restreinte, s'est traduite par un recul du chiffre d'affaires qui évolue de 168 millions de dirhams en 2007 à 90 millions de dirhams en 2009.

Au 30 juin 2010, le parc des publiphones a connu une augmentation considérable (+138%) de même que les revenus (+8%), jusque-là en baisse, ainsi que l'était la tendance générale au Maroc sur ce segment. Ces performances s'expliquent par le lancement réussi des téléphones rouges, nouveau concept basé sur le système de paiement en prépayé et d'installation légère du terminal en milieu rural et dans les commerces de proximité.

IV.2.6. Interconnexion

Le revenu d'interconnexion provient de la facturation effectuée par Medi Telecom aux opérateurs nationaux (interconnexion nationale) et internationaux (interconnexion internationale) sur le trafic entrant.

A. Interconnexion internationale

Après le lancement de son activité en 2000, Medi Telecom a conclu des accords d'interconnexion internationale avec les opérateurs Telefonica et Portugal Télécom ainsi que France Télécom, TIM (Italie) et Belgacom (Belgique) en raison du volume important du trafic en provenance de ces opérateurs visant à satisfaire notamment le besoin d'acheminement des appels des MRE.

En 2010, Medi Telecom a conclu de nouveaux accords d'interconnexion ayant une importante part de marché dans la communauté marocaine, Espagne et France.

Medi Telecom offre ses prestations d'interconnexion internationale à plusieurs opérateurs internationaux. Cette situation permet à Medi Telecom de disposer d'un volume de trafic significatif et lui confère un pouvoir de négociation accru lors du renouvellement des accords.

Medi Telecom peut acheminer une partie du trafic international entrant vers les réseaux des autres opérateurs nationaux.

Schéma de l'interconnexion internationale

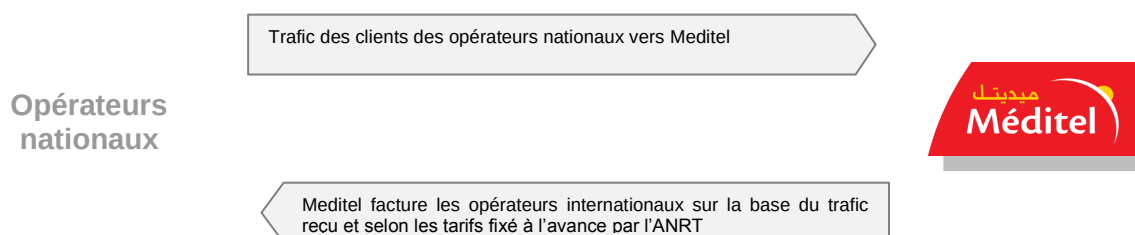


Source : Medi Telecom

B. Interconnexion nationale

Le tarif/coût d'interconnexion nationale est la rémunération versée par l'opérateur A à l'opérateur B pour l'utilisation des ressources de ce dernier pour acheminer un appel. Ce tarif est régulé en tenant compte des coûts supportés par l'opérateur destinataire et qui sont englobés dans la nomenclature de coûts instaurée par le régulateur.

Schéma de l'interconnexion nationale



Source : Medi Telecom

L'évolution des revenus provenant des opérateurs (revenus d'interconnexion) sur la période 2007-2009 se présente comme suit :

IRI	2007	2008	var 07/08	2009	var 07/08	30/06/09	30/06/10	Var
Chiffre d'affaires (en MMAD)	1 995	2 071	3,8%	1 951	-5,8%	728	831	14%

Source : Medi Telecom

En 2008, le chiffre d'affaires Interconnexion Roaming International (IRI) a enregistré une hausse de 3,8% pour atteindre 2 071 MMAD contre 1 995 MMAD en 2007. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- L'augmentation des tarifs de terminaison de minutes pour le trafic international
- L'augmentation des tarifs de terminaison de Roaming entrant
- L'augmentation du volume de minutes entrant sur l'interconnexion nationale provenant d'IAM.

En 2009, le chiffre d'affaires IRI enregistre une baisse de 5,8% pour atteindre 1 951 MMAD contre 2 071 MMAD en 2008, en raison des éléments suivants :

- Le repli du revenu *incoming* international en relation avec l'évolution du trafic ;
- La progression du trafic entrant national par rapport à l'exercice précédent ;
- La crise internationale affectant les revenus Roaming en raison du recul du nombre de Roamers sur le Maroc.

Au 30 juin 2010, les revenus d'interconnexion ont augmenté de 14% par rapport à la même période en 2009 pour atteindre 831 MMAD suite à l'augmentation du trafic entrant national et international. En effet, sur un plan national, la succession des promotions offrant des gratuités vers l'off net par les autres opérateurs nationaux, ont favorisé le trafic entrant.

IV.2.7. Gestion Clientèle

A. Centre de Relation Clients et Partenaires

Afin d'accompagner le développement de l'activité de la société, un Service de Relation Clientèle est mis à la disposition des clients pour gérer l'ensemble de leurs besoins, à savoir fournir :

- Les informations et conseils sur les offres, les promotions et la facturation.
- L'assistance aux clients, allant du paramétrage des mobiles aux traitements des réclamations sur les produits et services offerts.

Medi Telecom met à la disposition de ses clients près de 450 chargés de clientèle qui traitent quotidiennement un volume de près de 35.000 contacts émanant de clients et du réseau de points de vente ainsi que de prospects. Ces chargés de clientèle effectuent également des appels vers les clients et prospects afin de leur proposer des offres adaptées à leurs besoins, des services à valeurs ajoutées ou pour évaluer leur niveau de satisfaction.

B. Evolution des appels entrants et sortants (tous segments confondus) :

	2007	2008	Var 07/08	2009	Var 08/09
Appels répondus/Appels entrants	84,9%	87,6%	+3 pts	90,2%	+3 pts

Source : Medi Telecom

L'année 2009 a connu un taux d'attention de près de 90% respectant ainsi les plus hauts standards de qualité.

C. Démarche qualité et engagements de service

Dans le cadre de sa démarche qualité, Medi Telecom fait de la satisfaction de ses clients une priorité en s'engageant à offrir un service accessible et accueillant, un traitement des demandes efficace et approprié, ainsi qu'une facture claire et fiable.

Cette démarche continue de donner ses fruits puisqu'en 2009 Medi Telecom a enregistré un taux de satisfaction de près de 92% auprès de ses clients « premium ».

Les clients premium sont classés dans une catégorie spécifique en fonction de la moyenne mensuelle des revenus générés.

Des avantages spécifiques sont octroyés à cette classe de clientèle tels que : des chargés de compte dédiés, des délais de traitement raccourci et un service après-vente privilégié, etc.

IV.3. Politique des achats

La Politique Achat de Medi Telecom s'articule autour des principes suivants :

- Assurer les conditions d'une compétition juste et de l'égalité des chances entre les fournisseurs ;
- Transparence dans le processus et dans la prise de décision ;

- Décisions objectives avec séparation claire des rôles du demandeur et de l'acheteur ;
- Respect des engagements pris envers les fournisseurs.

Medi Telecom cherche à associer ses fournisseurs à l'optimisation de sa performance dans une relation gagnant/gagnant. Ces partenariats s'inscrivent dans le cadre d'une vision long terme. Ainsi, Medi Telecom accorde une attention particulière à l'aptitude de ses fournisseurs à accompagner le développement de ses activités.

La fonction Achat se base sur :

- la définition préalable et précise des besoins ;
- la mise en concurrence ;
- la confidentialité de la consultation ;
- le choix de l'offre la plus avantageuse économiquement.

A cet égard, la systématisation de l'approche en coût complet de possession constitue un élément fondamental dans l'évaluation des offres.

Dans le cadre de l'amélioration de son efficience, Medi Telecom continue d'élargir progressivement son panel de fournisseurs et consolide de manière permanente les évaluations de performance de chacun d'eux, et ce, dans l'objectif de développer ses relations commerciales et de partenariat avec les fournisseurs les plus performants.

La fonction achats de Medi Telecom est soumise de manière régulière à un contrôle de performance ; laquelle est mesurée par l'économie d'achat réalisée et l'efficacité de cette fonction en termes de délai d'aboutissement du processus d'achat.

La fonction Achat au sein de Medi Telecom est structurée autour de quatre principales grandes lignes :

- Les terminaux et équipement clients ;
- Les équipements réseau ;
- Les systèmes d'information ;
- La communication.

IV.4. Politique marketing et de communication

A. Politique Marketing de Medi Telecom

Basée sur la compréhension des attentes de ses clients et du marché marocain dans sa globalité, le politique marketing de Medi Telecom vise à mettre les clients, dans leur diversité, au centre des processus de réflexion et d'action de la Société.

Medi Telecom a adopté une segmentation fine de ses clients afin d'être en mesure de proposer un service de qualité avec un prix adapté à chaque catégorie de client.

Pour les clients particuliers, Medi Telecom a structuré sa stratégie autour de deux leviers importants que sont : la stimulation de l'usage et l'acquisition de nouveaux clients.

Dans ce contexte, les actions marketing sont davantage orientées vers le lancement de nouvelles offres trafic « généreuses » accompagnées de discounts sur les prix des forfaits. De même, Medi Telecom enrichit régulièrement le caractère distinctif de ses offres à travers notamment l'introduction en exclusivité des terminaux de dernière génération.

Pour les clients professionnels, trois types d'offres sont mises à la disposition des clients professionnels :

- Des solutions globales qui répondent aux besoins de toutes les entreprises : Téléphonie Fixe, Mobile, Internet ;
- Des solutions sur mesure conçues pour optimiser la communication des grandes organisations ;
- Des solutions « Plug and Play » pour une efficience immédiate au service des petites et moyennes Entreprises et des professionnels.

B. Communication Image de marque

Dans un contexte concurrentiel, où les offres des différents opérateurs se multiplient, aux mêmes segments de consommateurs, Medi Telecom vise à renforcer sa stratégie de communication globale, vecteur de proximité entre l'Opérateur et son public, et à soutenir la stratégie de développement de l'entreprise.

Ainsi, Medi Telecom a été primée par le public marocain au « Morocco Awards 2009 ». Un trophée qui vient consacrer Medi Telecom en tant que marque « *révolutionnaire* » qui, au-delà des bénéfices fonctionnels garantis, partage avec les consommateurs une relation émotionnelle et une vision de la vie.

En 2010, la Société se dote d'une identité visuelle renouvelée ainsi que d'une nouvelle signature, lui permettant de véhiculer une image rajeunie.

C. Sponsoring et Mécénat

Medi Telecom est actif sur le sponsoring particulièrement suivant la thématique « Esprit d'ouverture et Diversité ». Medi Telecom a supporté plus de 37 manifestations dans 11 villes du Maroc (Musique, Cinéma, Culture, Sport).

La Musique : Avec plus de 14 sponsorings et accompagnement de manifestations musicales en 2009, réparties sur toutes les régions du Maroc, Medi Telecom fait des initiatives musicales un axe fort de démonstration de sa dimension sociétale et de ses valeurs.

En plus de son accompagnement aux plus grandes manifestations musicales du pays (Festival Dakhla, Festival Essaouira, Festival des musiques sacrées de Fès, Festival Timitar, Alegria Chamalia), l'Opérateur confirme son positionnement sur la plateforme musicale en initiant son événement propre « Medi Telecom Music Tour », lancé en Juillet 2009. Une tournée dans 5 villes qui a permis au public d'assister gratuitement aux concerts animés par une variété d'artistes marocains confirmés.

Le Cinéma : Suite à la signature d'un partenariat à la fin de l'année 2006 avec le multiplex cinématographique « Megarama », Medi Telecom se positionne fortement sur le créneau du cinéma à travers diverses manifestations.

Le Théâtre : La Société fait preuve d'une forte implication depuis 2009 dans les activités du théâtre à travers des actions spécifiques dédiées à différentes catégories de public.

Le Sport : En 2009, l'Opérateur continue de renforcer sa présence sur l'axe du sport en capitalisant sur l'image des ambassadeurs de la marque sélectionnés parmi des professionnels marocains. Une stratégie prometteuse qui donne un contenu distinctif en adoptant un *insight* réel et porteur d'émotion.

IV.5. Politique Qualité

Dans le cadre de sa politique globale de qualité et dans une démarche d'amélioration continue, Medi Telecom a obtenu en 2003 la certification ISO 9001 version 2000 de l'ensemble de ses activités ainsi que le prix national de la qualité.

En ce qui concerne le renouvellement de la certification pour cette année, Medi Telecom a obtenu avec succès une double certification ISO 9001 version 2008 délivrée par la SNIMA et BV en Novembre 2010.

Cette double certification concerne principalement la conception, l'implémentation, la commercialisation et les opérations et maintenance du réseau des produits et services de téléphonie mobile ainsi que le support des clients, distributeurs et points de vente.

La démarche qualité de Medi Telecom repose sur les actions suivantes :

- La mise en place d'engagements de service vis-à-vis du client ;
- La mesure de ces engagements en interne ;
- La mise en place d'actions correctives et préventives en cas de manquement à ces engagements ;
- La revue périodique (annuelle) en vue de l'amélioration de ces engagements.

Les principaux indicateurs de qualité sont principalement ceux liés au processus Qualité Réseaux et services (QRS). Il s'agit du (i) Taux de blocage 2G, (ii) Taux de coupure 2G, (iii) Accessibilité 3G Data, (iv) Débit end-user en peak et hors peak.

Une enquête sur le taux de satisfaction par segment est réalisée annuellement par l'entité IM « l'intelligence de marché ».

Partie V. Organisation et moyens de production

I. Processus de management de Medi Telecom

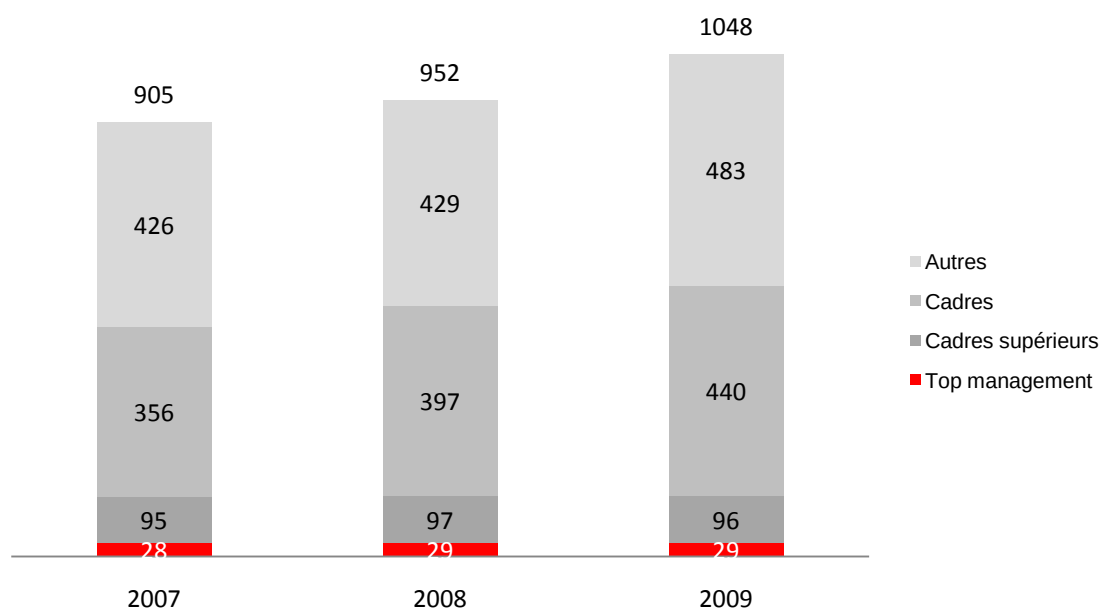
I.1. Moyens humains de Medi Telecom

Afin d'accompagner son projet de développement et consolider son positionnement, Medi Telecom a placé le capital humain au cœur de sa stratégie de développement et se veut être une plate-forme favorisant le développement et l'épanouissement de ses collaborateurs.

Cette plate-forme repose sur une stratégie de management des ressources humaines qui favorise le recrutement de profils pointus, une gestion dynamique des carrières et des programmes de formation adaptés aux besoins de chacun. Le défi relevé par Medi Telecom quant à l'évolution de son activité exige ainsi un développement individuel et collectif continu de son capital humain.

L'évolution de l'effectif sur les trois dernières années se présente comme suit :

Évolution de l'effectif sur la période 2007-2009

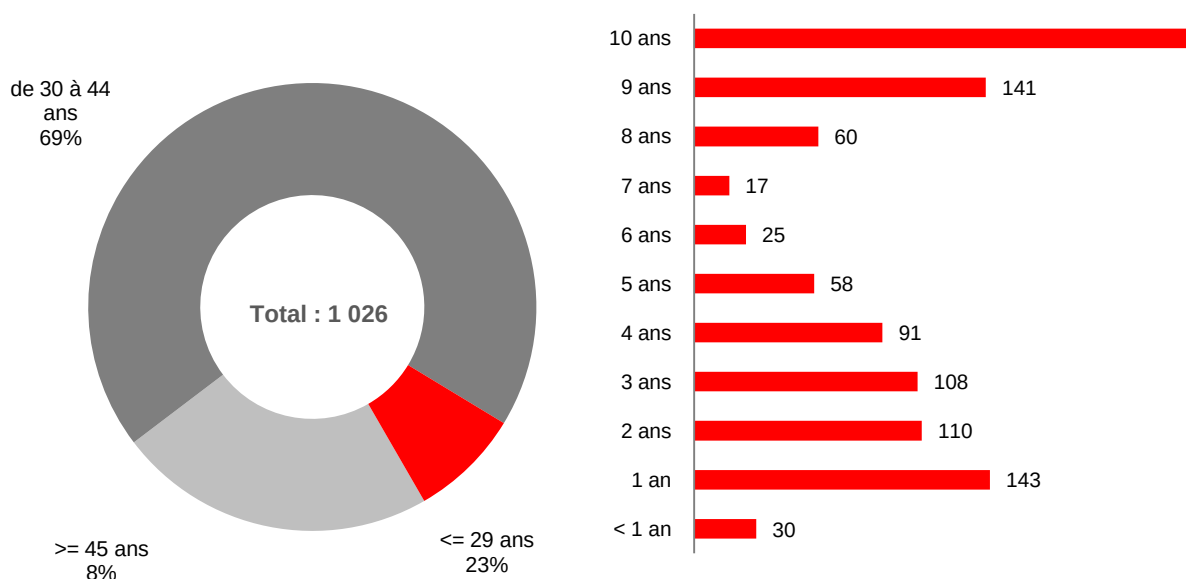


Source : Medi Telecom

Il découle du graphique ci-dessus que l'effectif global de la Société a progressé de 7,6% par an en moyenne sur la période 2007 – 2009 pour s'établir à 1 048 collaborateurs en fin de période. Cette évolution est imputable principalement au renforcement (i) des collaborateurs de la catégorie « Autres (spécialistes, techniciens, Key Account Managers, superviseurs, etc.) » et (ii) de la catégorie « Managers/experts » (classés dans la catégorie cadres).

La ventilation des effectifs par tranche d'âge et ancienneté se présente comme suit :

Ventilation des effectifs par ancienneté et tranches d'âge (avril 2010)



Source : Medi Telecom

La pyramide des âges se caractérise par un effectif jeune. En effet, près de 92% de l'effectif global de la Société est âgé de moins de 45 ans.

La Société parvient à fidéliser ses compétences dans la mesure où près de 53% de l'effectif total est présent depuis plus de 5 ans.

L'évolution du turnover au 30 septembre 2010 se présente comme suit :

	2007	2008	Var 08/07	2009	Var 09/08	sept-10
Turnover	6,5%	9,2%	2,8 pts	5,1%	-4,2 pts	3,3%

Source: Medi Telecom

Le turnover de la Société s'est accru de 2,8 pts entre 2007 et 2008. A partir de 2009, la Société a mis en place une stratégie de rétention des talents à travers (i) la formation dispensée aux collaborateurs et (ii) une politique sociale attractive, lui permettant de réduire le turnover de 9,2% en 2008 à 5,1% en 2009 et 3,3% à fin septembre 2010.

I.1.1. Formation

La stratégie de formation adoptée par Medi Telecom repose sur le développement des connaissances, des compétences ainsi que le renforcement du savoir-faire, réel vecteur de développement de l'entreprise.

La formation s'intègre au cœur du processus de gestion des ressources humaines et est considérée comme un outil stratégique de développement du capital humain et de promotion des valeurs et de la culture d'entreprise.

Dans ce cadre, une politique de développement professionnel et de gestion des talents a été mise en place pour garantir l'harmonisation des exigences de l'activité de l'entreprise avec le développement des collaborateurs, de manière à concilier objectifs stratégiques, compétences, attentes, motivations et potentiel des ressources humaines de l'entreprise.

Trois types de formation sont assurés :

Formations métier :

Les formations métier accompagnent le développement de l'activité technologique et la mise en pratique des différentes activités qui composent l'organisation. Elle est généralement liée aux nécessités opérationnelles et techniques du poste qu'occupe le collaborateur qui nécessite une veille permanente aux nouvelles technologies et meilleurs pratiques. Le besoin découle de la nécessité de prise en compte de l'évolution du secteur, des changements technologiques, etc.

Les domaines de formation Métier sont diverses : Télécoms/Réseau, Marketing et Communication, Ventes & Distribution, Management & Stratégie, Finances, Juridique, etc.

Formations développement professionnel :

Dans le cadre de l'accompagnement du développement du business et de son organisation, Medi Telecom, conçoit et déploie des plans de formation qui ont pour objectif de développer les compétences comportementales et managériales des collaborateurs.

Formations diplômantes :

Il s'agit généralement d'une formation de troisième cycle, diplômante d'une durée d'une à deux années. Les types de diplômes obtenus sont: MBA, DESS, Master, Troisième Cycle, Cycle Supérieur, Cycle certifiant, etc. L'objectif étant de permettre aux collaborateurs de compléter leur(s) formations(s), de les fidéliser et de mieux les préparer à évoluer.

	2007	2008	2009
Coût des formations dispensées (en MMAD)	7,6	7,9	1,8
Nombre de bénéficiaires	662	555	595

Source : Medi Telecom

I.1.2. Politique sociale

La culture de l'entreprise se caractérise par l'attention portée à la dynamique sociale considérée comme élément clé de réussite.

Elle s'inscrit dans une démarche de vision à long terme assurant ainsi un partenariat gagnant-gagnant entre l'employeur et ses collaborateurs aboutissant à la satisfaction des collaborateurs et à une meilleure productivité et compétitivité pour l'entreprise.

Le bien-être social est un objectif majeur de la politique RH. Dans cette optique, la Société propose à l'ensemble des collaborateurs une panoplie d'avantages sociaux à travers la signature de conventions, de partenariats, la mise en place d'une protection sociale, etc., contribuant ainsi à leur épanouissement professionnel et extra-professionnel.

Par ailleurs, Medi Telecom offre à tous ses collaborateurs des tickets repas mensuels, des primes de scolarité, des primes de l'Aïd El Adha, des primes Achoura, une offre téléphone mobile avec forfaits, des subventions voitures et cartes carburants, etc.

En outre, chaque année Medi Telecom prend en charge les frais de voyage de 4 collaborateurs permanents, selon les critères d'âge et d'ancienneté, pour effectuer leur pèlerinage.

Enfin, Medi Telecom a signé des conventions avec divers centres de vacances, de loisirs, de sports, etc. pour faire bénéficier les collaborateurs d'offres avantageuses pour leurs loisirs.

Par ailleurs, Medi Telecom considère le développement professionnel comme une source d'épanouissement, qui permet de reconnaître et de développer les talents de ses collaborateurs, de capitaliser un savoir-faire et de développer une culture commune.

Ainsi, Medi Telecom a défini les principes d'une politique de développement professionnel qui permet de favoriser la performance globale de l'entreprise, de garantir une équité interne et égalité des chances par rapport aux opportunités d'évolution et de répondre aux aspirations professionnelles des collaborateurs en prenant en considération leurs performances, compétences et potentiels. Cette politique concerne l'ensemble des collaborateurs dans les différents métiers de l'entreprise. Plusieurs

parcours sont identifiés au sein de l'organisation et dans lesquels chaque collaborateur peut évoluer, selon son profil, sa performance, son potentiel, ses ambitions et les opportunités organisationnelles.

Le développement professionnel chez Medi Telecom est une responsabilité partagée entre le collaborateur, son management et la Direction des Ressources Humaines. En conséquence, tout collaborateur est responsable de son propre développement et doit prendre les initiatives nécessaires pour son évolution en exprimant clairement ses souhaits d'évolution et en développant les compétences nécessaires à la réalisation de ses objectifs professionnels. Par ailleurs, les managers ont la responsabilité de favoriser et d'accompagner le développement de la carrière professionnelle de leurs collaborateurs. La politique de développement professionnel vise à :

- Garantir l'harmonisation des exigences de l'activité de Medi Telecom avec le développement individuel des collaborateurs, de manière à concilier les objectifs stratégiques de l'entreprise, les contraintes organisationnelles ainsi que les attentes et motivations des collaborateurs ;
- Accompagner les collaborateurs dans le développement de leurs compétences et la réalisation de leurs objectifs professionnels ;
- Garantir une efficacité organisationnelle, en assurant une adéquation entre les compétences requises pour les postes et les profils des collaborateurs ;
- Identifier et récompenser la performance.

I.1.3. Politique de recrutement

La politique de recrutement à Medi Telecom s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de Gestion des Ressources Humaines qui vise la recherche de profils à haut potentiel dotés de compétences métiers affirmées et de qualités managériales avérées notamment en termes de leadership, d'esprit d'initiative et de responsabilité.

Au-delà des compétences techniques et de l'expertise métier, Medi Telecom oriente sa politique de recrutement vers la recherche de profils souhaitant s'investir durablement dans des projets à grande valeur ajoutée. Savoir-faire, savoir-être et implication sont, ainsi, les critères que Medi Telecom recherche dans la sélection de ses futurs collaborateurs.

Un Plan Annuel d'Emploi est établi et définit la feuille de route en matière de recrutement, il est élaboré en fonction des besoins exprimés par les différentes structures. L'ensemble du processus est géré en étroite collaboration avec les différentes structures de la Société ; l'objectif étant d'assurer la meilleure adéquation poste/profil.

I.1.4. Relations sociales

Les collaborateurs de la Société sont représentés par les Délégués du personnel dont la mission est définie conformément à la réglementation en vigueur.

Les représentants du personnel sont organisés en deux collèges (Cadres et non Cadres) composés comme suit :

- Délégués du personnel Collège 1 : 4 titulaires et 4 suppléants ;
- Délégués du personnel Collège 2 : 5 titulaires et 5 suppléants.

Les représentants des deux collèges sont membres des différents comités tels que définis par le Code du Travail, notamment le Comité d'Entreprise, le Comité Hygiène et Sécurité, etc.

En outre, les représentants des deux collèges tiennent des réunions régulières avec les représentants de la Société afin d'échanger sur les attentes du personnel et permettre aux institutions représentatives du personnel d'accompagner le développement de l'entreprise.

I.1.5. Paysage et représentativité syndicale

Aucun syndicat n'est représenté au sein de la Société.

I.1.6. Communication interne

La communication interne de Medi Telecom consiste en le partage d'informations concernant la vie de l'entreprise et des collaborateurs.

La politique de communication interne vise à :

- Renforcer la cohésion des collaborateurs ;
- Promouvoir la culture d'entreprise et la solidarité ;
- Développer l'efficacité relationnelle.

Medi Telecom a développé un certain nombre d'outils et de supports adaptés. Ces outils vont des supports éditoriaux classiques tels que le journal interne (Méditelien) et le bulletin d'information (Médinews) à des outils multimédia à l'instar de l'Intranet (Méd-yum) qui constitue une plateforme d'échange et de collaboration.

I.2. Propriétés immobilières

Afin d'assurer l'exploitation et une couverture géographique optimale, la Société opère à travers 3 types de sites, à savoir :

- Bâtiments administratifs ;
- Points de ventes détenus par la Société ;
- Locaux techniques.

En outre, la Société loue plus de 3.000 sites de stations de couverture du réseau mobile, répartis sur tout le territoire marocain.

I.3. Propriété intellectuelle

La notoriété et l'image de marque constitue un patrimoine immatériel important pour la Société. Afin de le protéger, la Société a déposé plus de 928 marques auprès de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC).

I.4. Assurances

Medi Telecom a souscrit à un ensemble de polices d'assurances dont notamment au titre de la responsabilité civile, tous dommages, etc.

L'assurance responsabilité civile a pour objet de couvrir la Société contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile dans le cas où celle-ci serait recherchée à raison des dommages pouvant être causés aux tiers dans le cadre de son activité.

L'assurance tous dommages a pour objet de garantir les biens de la Société contre tout dommages physiques directes y compris les pertes d'exploitations.

I.5. Moyens Techniques

En tant qu'opérateur télécoms multiservices, Medi Telecom déploie sa stratégie d'investissement autour de l'extension et la densification de ses installations réseaux 2G, 3G et Wimax. Une stratégie qui prend en considération l'évolution du marché des télécoms au Maroc, en particulier en matière de services innovants et à forte valeur ajoutée. Depuis l'année 2000 (année du lancement commercial de Medi Telecom), le réseau Medi Telecom ne cesse d'évoluer, et atteint près de 3 900 sites à fin 2009 comprenant les Node B⁴² pour réseau UMTS.

Dans l'optique de proposer des services à valeur ajoutée, le réseau Medi Telecom est équipé de plateformes intelligentes (*Intelligent Network*) dont le but est de permettre une gestion efficiente et proactive des clients Medi Telecom et de l'ensemble des opérations (SMS, voix, etc.).

En outre, et pour anticiper l'évolution du marché des télécoms, et s'adapter à la convergence des technologies, Medi Telecom a entamé, depuis 2006, la mise en place d'un réseau urbain de fibre optique permettant à la Société d'assurer une couverture du réseau en haut débit. Ce dernier s'est développé suite à la signature d'une convention de mise en service d'un réseau national de fibre optique lancé conjointement avec l'ONCF, qui couvre et interconnecte les principales villes du Maroc.

Ce projet a comme objectif stratégique la desserte de zones à fort potentiel commercial par la fibre optique, et la mise en place d'une alternative de transport du réseau.

⁴² Le Node B est une station de base (ou Antenne-relais) dans un réseau UMTS, basé sur la technologie W-CDMA. Il s'agit de la BTS dans le réseau GSM

Actuellement, la fibre optique constitue un levier de développement pour Medi Telecom, dans la mesure où cette technologie permet d'anticiper l'évolution des comportements de consommation en matière de télécommunication. Cette technologie a conforté la pénétration de Medi Telecom au niveau du segment Entreprises ; les entreprises manifestent un besoin permanent de disposer des dernières technologies dans une perspective d'optimisation de leur budget télécoms et en particulier les sous-segments des call centers, intégrateurs, etc.

La stratégie d'investissement Medi Telecom s'articule autour des axes suivants :

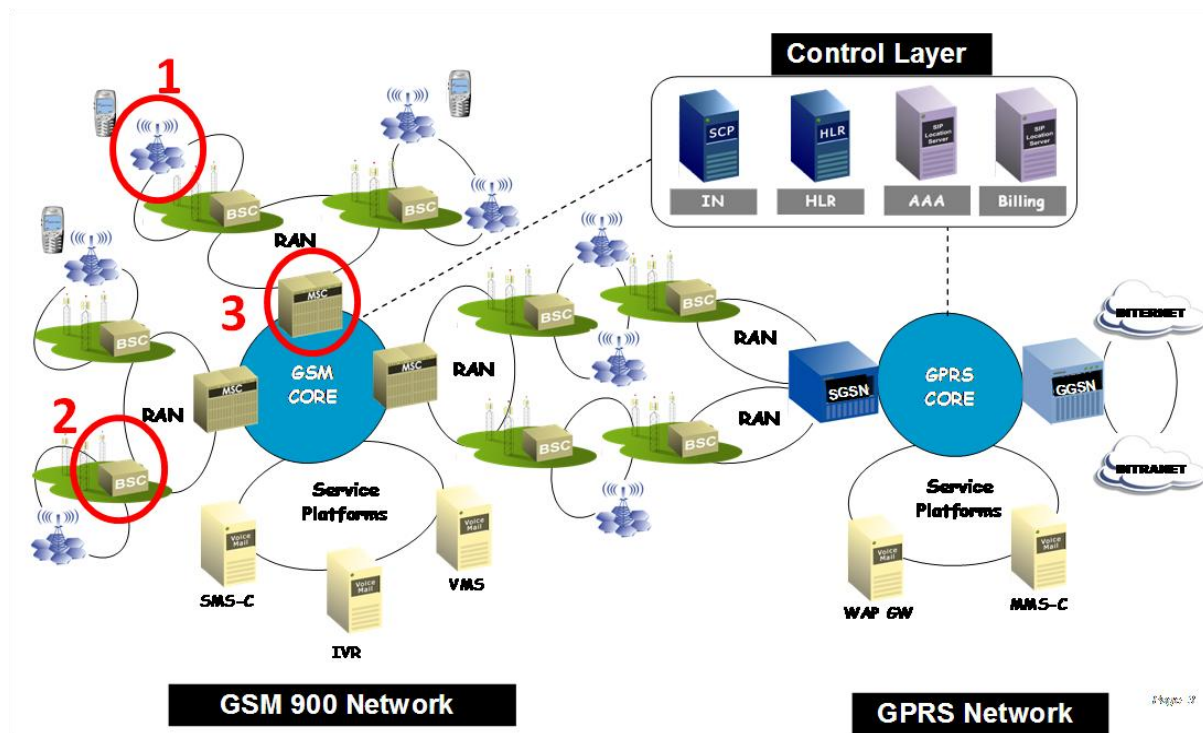
- Renforcement de la couverture et la densification réseau existant ;
- Renforcement de la capacité des liaisons de la transmission ;
- Désenclavement des régions reculées dans le cadre du Service Universel ;
- Modernisation des plateformes de services ;
- Modernisation du parc informatique et renforcement de la sécurité du système d'information ;
- Extension de la couverture nationale par la fibre optique.

Pour répondre à la progression du parc clients Medi Telecom, le renforcement de la couverture réseau constitue une priorité absolue. La densification du réseau de BTS se renforce de 450 sites en moyenne par an. Entre 2008 et 2009, la Société a réalisé près de 1 932 MMAD d'investissement sur les technologies 2G et 3G.

Cartographie et description des principales installations réseaux

Réseau 2G

Architecture du réseau 2G



Source : Medi Telecom

Le réseau GSM (2G) de Medi Telecom est basé sur une architecture comprenant 3 niveaux d'équipements :

- **BTS** : les stations de base ou BTS, constituent le 1^{er} point d'accès au réseau pour client à travers son mobile. Les BTS comprennent des cartes (TRX) permettant de se connecter au reste du réseau pour effectuer des appels voix, data, etc. ;
- **BSC** : Le rôle des BSC est de commander un certain nombre de BTS (jusqu'à plusieurs centaines) ;
- **MSC** : Les MSC constituent le centre de commutation de service mobile. A travers leur liaison avec l'ensemble des plateformes du réseau Medi Telecom, les MSC permettent d'agréger les différentes opérations d'un réseau mobile.

Dans un réseau GSM, le terminal de l'utilisateur est appelé station mobile. Une station mobile est composée d'une carte SIM (*Subscriber Identity Module*), permettant d'identifier l'usager de façon unique et d'un terminal mobile, c'est-à-dire l'appareil de l'usager (la plupart du temps un téléphone portable).

Les terminaux (appareils) sont identifiés par un numéro d'identification unique de 15 chiffres appelé IMEI (*International Mobile Equipment Identity*). Chaque carte SIM possède également un numéro d'identification unique (et secret) appelé IMSI (*International Mobile Subscriber Identity*). Ce code peut être protégé à l'aide d'une clé de 4 chiffres appelés code PIN.

La carte SIM permet ainsi d'identifier chaque utilisateur, indépendamment du terminal utilisé lors de la communication avec une station de base. La communication entre une station mobile et la station de base se fait par l'intermédiaire d'un lien radio, généralement appelé interface air.

L'ensemble des stations de base d'un réseau cellulaire est relié à un contrôleur de stations (en anglais *Base Station Controller*, noté BSC), chargé de gérer la répartition des ressources.

L'ensemble constitué par le contrôleur de station et les stations de base connectées constituent le sous-système radio (en anglais BSS pour *Base Station Subsystem*).

Enfin, les contrôleurs de stations sont eux-mêmes reliés physiquement au centre de commutation du service mobile (en anglais MSC pour *Mobile Switching Center*), géré par l'opérateur téléphonique, qui les relie au réseau téléphonique public et à internet. Le MSC appartient à un ensemble appelé sous-système réseau (en anglais NSS pour *Network Station Subsystem*), chargé de gérer les identités des utilisateurs, leur localisation et l'établissement de la communication avec les autres abonnés.

Le MSC est généralement relié à des bases de données assurant des fonctions complémentaires :

- Le registre des abonnés locaux (noté HLR pour *Home Location Register*): il s'agit d'une base de données contenant des informations (position géographique, informations administratives, etc.) sur les abonnés inscrits dans la zone du commutateur (MSC) ;
- Le Registre des abonnés visiteurs (noté VLR pour *Visitor Location Register*): il s'agit d'une base de données contenant des informations sur les autres utilisateurs que les abonnés locaux. Le VLR rapatrie les données sur un nouvel utilisateur à partir du HLR correspondant à sa zone d'abonnement. Les données sont conservées pendant tout le temps de sa présence dans la zone et sont supprimées lorsqu'il la quitte ou après une longue période d'inactivité (terminal éteint) ;
- Le registre des terminaux (noté EIR pour *Equipment Identity Register*) : il s'agit d'une base de données répertoriant les terminaux mobiles ;
- Le Centre d'authentification (noté AUC pour *Authentication Center*) : il s'agit d'un élément chargé de vérifier l'identité des utilisateurs.

Le réseau cellulaire ainsi formé est prévu pour supporter la mobilité grâce à la gestion du *handover*, c'est-à-dire le passage d'une cellule à une autre.

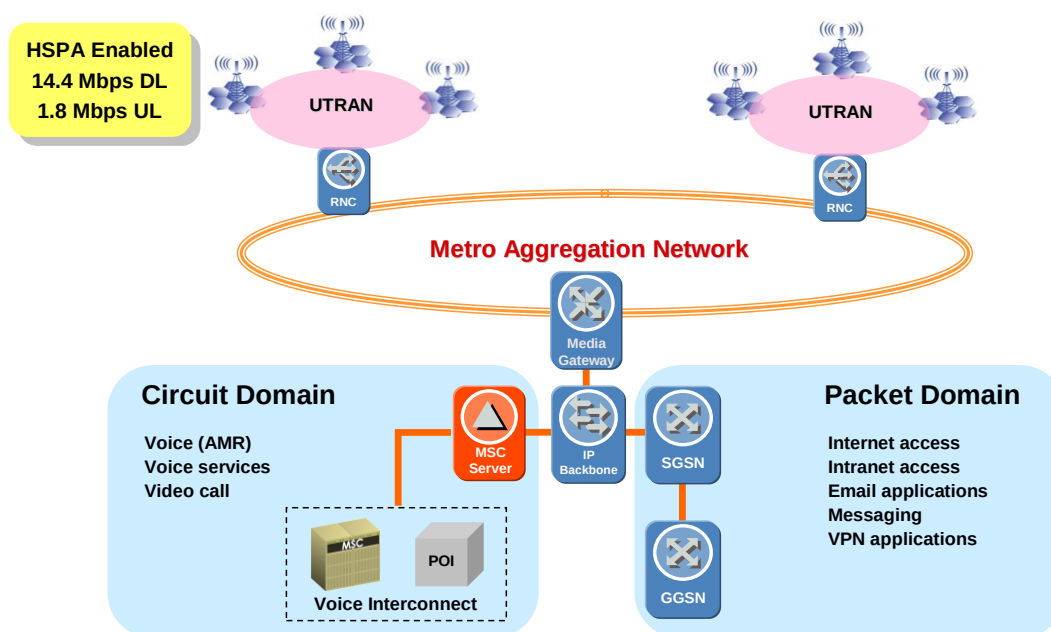
Enfin, les réseaux GSM supportent également la notion d'itinérance (en anglais *roaming*), c'est-à-dire le passage du réseau d'un opérateur à un autre.

Réseau 3G

Le réseau 3G de Medi Telecom permet la desserte du haut débit sur mobile, permettant l'accès à des services innovants, à savoir : *vidéo call*, réseaux sociaux (Facebook, My Space, etc.), etc.

Depuis le lancement commercial des services 3G Medi Telecom en 2007, le réseau 3G s'est largement développé. Le schéma ci-dessous schématise l'architecture du réseau 3G de Medi Telecom :

Architecture du réseau 3G



Source : Medi Telecom

Le réseau 3G ou UMTS est composé d'un réseau d'accès UTRAN (UMTS Terrestrial Radio Access Network) et d'un réseau cœur.

Réseau d'accès Utran

Le réseau d'accès UTRAN est doté de plusieurs fonctionnalités. Sa fonction principale est de transférer les données générées par l'utilisateur. Il constitue une passerelle entre l'équipement utilisateur et le réseau cœur via les interfaces Uu et Iu. Cependant, il est chargé d'autres fonctions :

- Sécurité : Il permet la confidentialité et la protection des informations échangées par l'interface radio en utilisant des algorithmes de chiffrement et d'intégrité ;
- Mobilité : Une estimation de la position géographique est possible à l'aide du réseau d'accès UTRAN ;
- Gestion des ressources radio : Le réseau d'accès est chargé d'allouer et de maintenir des ressources radio nécessaires à la communication ;
- Synchronisation : Il est aussi en charge du maintien de la base temps de référence des mobiles pour transmettre et recevoir des informations.

Le réseau d'accès UTRAN est composé de plusieurs éléments : une ou plusieurs stations de base (appelées NodeB), des contrôleurs radio RNC (Radio Network Controller) et des interfaces de communication entre les différents éléments du réseau UMTS.

NodeB :

Le rôle principal du NodeB est d'assurer les fonctions de réception et de transmission radio pour une ou plusieurs cellules du réseau d'accès de l'UMTS avec un équipement utilisateur. Le NodeB travaille au niveau de la couche physique du modèle OSI (codage et décodage).

Les interfaces de communication :

Plusieurs types d'interfaces de communication coexistent au sein du réseau UMTS :

- Uu : Interface entre un équipement usager et le réseau d'accès UTRAN. Elle permet la communication avec l'UTRAN via la technologie CDMA.
- Iu : Interface entre le réseau d'accès UTRAN et le réseau cœur de l'UMTS. Elle permet au contrôleur radio RNC de communiquer avec le SGSN.
- Iur : Interface qui permet à deux contrôleurs radio RNC de communiquer.
- Iub : Interface qui permet la communication entre un NodeB et un contrôleur radio RNC.

RNC :

Le rôle principal du RNC est de router les communications entre le NodeB et le réseau cœur de l'UMTS. Il travaille au niveau des couches 2 et 3 du modèle OSI (contrôle de puissance, allocation de codes).

Le RNC constitue le point d'accès pour l'ensemble des services vis-à-vis du réseau cœur.

Exemple :

Lorsqu'une communication est établie par un équipement usager, une connexion de type RRC (Radio Resource Control) est établie entre celui-ci et un RNC du réseau d'accès UTRAN. Dans ce cas de figure, le RNC concerné est appelé SRNC (Serving RNC). Si l'utilisateur se déplace dans le réseau, il est éventuellement amené à changer de cellule en cours de communication. Il est d'ailleurs possible que l'utilisateur change de NodeB vers un NodeB ne dépendant plus de son SRNC. Le RNC en charge de ces cellules distantes est appelé « controlling RNC ». Le RNC distant est appelé « drift RNC » du point de vue RRC. Le « drift RNC » a pour fonction de router les données échangées entre le SRNC et l'équipement usager.

Réseau cœur :

Le réseau cœur de l'UMTS est composé de trois parties dont deux domaines :

- Le domaine CS (Circuit Switched) utilisé pour la téléphonie ;
- Le domaine PS (Packet Switched) qui permet la commutation de paquets ;
- Les éléments communs aux domaines CS et PS.

Ces deux domaines permettent aux équipements usagers de pouvoir gérer simultanément une communication paquets et circuits. Ces domaines peuvent être considérés comme des domaines de service. Ce type d'architecture permet de pouvoir créer ultérieurement d'autres domaines de service.

Éléments communs

Le groupe des éléments communs est composé de plusieurs modules :

- Le HLR (*Home Location Register*) représente une base de données des informations de l'utilisateur : l'identité de l'équipement usager, le numéro d'appel de l'utilisateur, les informations relatives aux possibilités de l'abonnement souscrit par l'utilisateur.
- Le AuC (*Authentication Center*) est en charge de l'authentification de l'abonné, ainsi que du chiffrement de la communication. Si une de ces deux fonctions n'est pas respectée, la communication est rejetée. Le AuC se base sur le HLR afin de récupérer les informations relatives à l'utilisateur et pour ainsi créer une clé d'identification.
- L'EIR (*Equipment Identity Register*) est en charge de la gestion des vols des équipements usagers. Il est en possession d'une liste des mobiles *blacklistés* par un numéro unique propre à chaque équipement usager à savoir le numéro IMEI (*International Mobile station Equipment Identity*).

Le domaine CS

Le domaine CS est composé de plusieurs modules :

- Le MSC (*Mobile-services Switching Center*) est en charge d'établir la communication avec l'équipement usager. Il a pour rôle de commuter les données.

- Le GMSC (*Gateway MSC*) est une passerelle entre le réseau UMTS et le réseau téléphonique commuté PSTN (*Public Switched Telephone Network*). Si un équipement usager contacte un autre équipement depuis un réseau extérieur au réseau UMTS, la communication passe par le GMSC qui interroge le HLR pour récupérer les informations de l'utilisateur. Ensuite, il route la communication vers le MSC dont dépend l'utilisateur destinataire.
- Le VLR (*Visitor Location Register*) est une base de données, assez similaire à celle du HLR, attachée à un ou plusieurs MSC. Le VLR garde en mémoire l'identité temporaire de l'équipement usager dans le but d'empêcher l'interception de l'identité d'un utilisateur. Le VLR est en charge d'enregistrer les utilisateurs dans une zone géographique LA (*Location Area*).

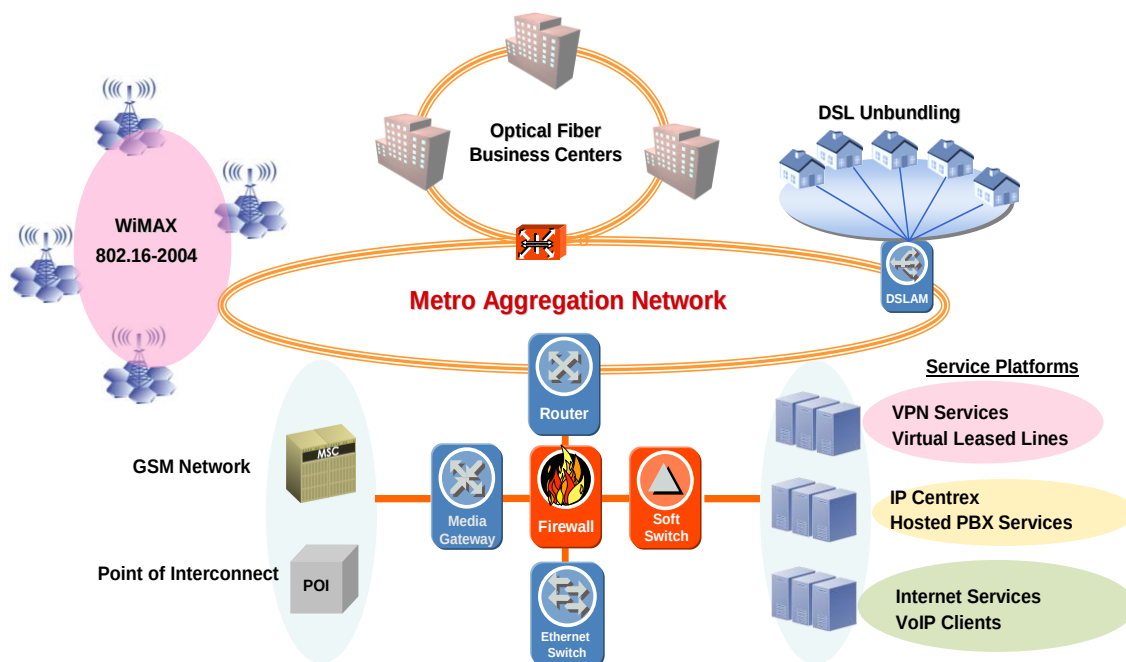
Le domaine PS

Le domaine PS est composé de plusieurs modules :

- Le SGSN (*Serving GPRS Support Node*) est en charge d'enregistrer les utilisateurs dans une zone géographique dans une zone de routage RA (*Routing Area*) ;
- Le GGSN (*Gateway GPRS Support Node*) est une passerelle vers les réseaux à commutation de paquets extérieurs tels que l'Internet.

Réseau fixe

Architecture du réseau fixe



Source : Medi Telecom

Le réseau fixe de Medi Telecom a été conçu sur la base d'un réseau de nouvelle génération (NGN : *Next Generation Network*) permettant de disposer d'un cœur de réseau unique qui permet de fournir aux abonnés de multiples services (voix, données, contenus audiovisuels, etc.). L'accès au réseau fixe de Medi Telecom est assuré par 3 moyens de transport réseau :

- **Wimax** : Le Wimax constitue une technologie éprouvée et permettant une communication malgré la présence d'obstacles naturels (arbres, etc.). Le réseau Wimax de Medi Telecom est un réseau point-multipoint permettant à plusieurs émetteurs/récepteurs de communiquer entre eux. En raison du coût de l'équipement, cette technologie est dédiée généralement aux clients entreprises Medi Telecom ;
- **Microwave (FH)** : Il s'agit du moyen utilisé pour la transmission dans un réseau 2G, à travers des faisceaux hertziens, le client est connecté au réseau Medi Telecom, et dispose d'un accès point à point avec la station de base la plus proche ;
- **Fibre optique** : La fibre optique constitue le moyen de transport du réseau le plus performant en termes de débit. Il est néanmoins le plus coûteux en termes d'investissement. Le réseau fibre optique Medi Telecom a été déployé dans le cadre de 2 grands chantiers :
 - Boucle urbaine : desservant la zone urbaine de Casablanca et Rabat ;
 - Boucle nationale : interconnectant les grandes villes du Maroc.

I.6. Moyens informatiques

Medi Telecom dispose d'un système d'information performant et sécurisé répondant aux besoins de son environnement et qui couvre l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

Les principales composantes du système d'information de Medi Telecom sont :

CRM : ce volet gère l'ensemble des flux d'informations relatifs aux différentes applications de gestion de relations clients. Principalement, les systèmes assurent respectivement la gestion des clients postpayé et prépayé ; parmi ces applications, il y a lieu de citer : système de scoring (notation des nouveaux clients postpayés), système de gestion des paiements électroniques, système de gestion des points de fidélité des clients postpayés et prépayés, etc.

BSS : composé des modules suivants :

- système de facturation, tarification, valorisation (système qui permet de gérer la facturation de tous les produits et services lancés par Medi Telecom : mobile, fixe, 3G, data) et,
- système de revenus assurance (système qui permet de contrôler la chaîne de génération de revenus en vue d'identifier toute source de perte de revenus).

OSS : cette composante permet le monitoring des opérations d'optimisation des revenus de la Société et la gestion de la fraude client et se compose des systèmes :

- Médiation: système de collecte en interface directe avec les éléments réseau qui génèrent les tickets de taxation appelés CDR.
- Système de Provisionning : système de provisionning qui constitue l'interface directe avec les éléments réseau où sont déclarés les clients (HLR notamment), ce système se charge de la traduction des opérations clients (simples et batch) initiées à partir du CRM en des commandes à exécuter sur le réseau (telles que l'activation de la ligne, l'activation / désactivation d'un service, la suspension, la réhabilitation, etc.).
- Système de Fraude : Le système de fraude est un système qui est alimenté par les différents mouvements afin de détecter tout comportement frauduleux selon des règles et seuils définis sur le système.

Distribution et sales : ces systèmes gèrent l'ensemble des transactions d'ordre commercial, allant de la constatation du chiffre d'affaires et passant par la gestion des commissionnements du réseau des points de vente Medi Telecom

Business Intelligence : ce volet constitue le cœur de la gestion et du suivi des comportements et segmentation des clients Medi Telecom. A travers le Datawarehouse et SAS, Medi Telecom dispose d'un système d'information performant permettant également la modélisation des offres services et/ou produits tout en satisfaisant les besoins des clients. Le système de Datamining permet l'analyse statistique et datamining qui a pour objectif d'avoir une meilleure connaissance des clients et de leurs comportements.

Management de l'entreprise : concerne les métiers supports au sein de Medi Telecom, à travers différentes solutions permettant la gestion des ressources humaines, le volet juridique, achats et la finance/comptabilité.

L'ensemble de ces systèmes est supportée par une infrastructure moderne, performante et redondante pour les systèmes critiques et permettant de supporter la capacité de fonctionnement de la Société avec d'excellents niveaux de disponibilité.

Pour les besoins de continuité de business, Médit Telecom dispose d'un site de Backup distant pour la reprise des Systèmes d'Information critiques.

Les systèmes d'information bénéficient d'une infrastructure (bases de données, réseau, système, liaisons, messagerie, ...) administrée et supervisée 24h/24 et 7j/7 par des équipes dédiées. Ces

dispositifs sont renforcés par un processus de veille en vulnérabilité et d'un processus de surveillance des événements de sécurité.

I.7. Réseau de distribution

Le réseau de distribution de la Société est majoritairement externalisé à travers des distributeurs franchisés et des sous agents. Ce modèle repose sur la rémunération des distributeurs par voie (i) de commissionnement sur les ventes effectuées et (ii) l'intéressement aux revenus générés par les clients acquis par le distributeur.

I.7.1. Typologie des points de vente

La distribution des produits de la Société s'effectue à travers un réseau mixte constitué de :

- Points de ventes détenus en propre (*own shops*) : Points de vente gérés directement par les distributeurs ;
- Points de vente gérés par des distributeurs agréés répartis entre magasins de distributeurs, franchises accordées à des tiers, ou encore sous agents ;
- Franchisés : Points de vente gérés par une personne physique ou morale en contrat de sous distribution avec le distributeur et qui assure pour le compte de ce dernier la commercialisation de produits et services de Medi Telecom ;
- Sous-agents : Points de vente commercialisant divers produits (électroménager, laboratoire photo, etc.) et disposant d'un espace dédié à l'activité de Medi Telecom.
- Téléboutiques,
- Commerces de proximité.

Le recrutement des distributeurs de Medi Telecom s'opère sur la base des critères suivants :

- Expérience dans le métier de la distribution et des nouvelles technologies ;
- Commercialisation de produits complémentaires à nos métiers ;
- Adossement à des groupes disposant d'une bonne notoriété et d'une assise financière adéquate.

L'évolution du réseau de distribution par type de point de vente se présente comme suit :

Type de point de vente	2007		2008		2009		déc-10	
	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
<i>Own shops</i> Meditel	41	0,4%	61	0,5%	61	0,5%	58	0,5%
<i>Own shops</i> Distributeurs	372	3,3%	346	2,9%	366	2,9%	383	3,0%
Franchises, sous agents et grandes surfaces	871	7,8%	761	6,3%	773	6,0%	797	6,2%
Téléboutiques et sites publics	9 909	88,5%	10 952	90,4%	11 610	90,6%	11639	90,4%
Total	11 193	100,0%	12 120	100,0%	12 810	100,0%	12 877	100,0%

Source : Medi Telecom

Lancés en 2004, les téléboutiques et sites publics représentent, à fin 2009 28,0% du réseau de distribution global.

Les franchisés et sous-agents représentent le principal canal de distribution des produits Medi Telecom après les téléboutiques et sites publics et concentrent 6,0% du réseau avec 773 unités.

Enfin, les 61 *own shops* Medi Telecom ne représentent que 0,5% du réseau de distribution de la Société.

Par ailleurs, à partir de 2009, Medi Telecom a élargi son réseau de distribution par le développement d'un nouveau canal dédié à la distribution de la recharge au niveau rural et périurbain (commerces, souks, etc.). Ce canal compte 5 partenaires spécialisés dans la distribution de la recharge.

En matière logistique, Medi Telecom opte pour la sous-traitance à travers un grossiste unique : Telyco (devenu filiale de Medi Telecom depuis 2010). Ce dernier assure l'ensemble des opérations d'achat et de livraison des produits aux distributeurs.

I.7.2. Conditions générales de rémunération

Le modèle de rémunération qu'adopte Medi Telecom pour le réseau de distribution est basé sur le partage des revenus générés par le réseau.

La rémunération du réseau de distribution est basée sur 3 paramètres fondamentaux :

- L'activité commerciale et la promotion permettant le recrutement de nouveaux clients ;
- L'activité de gestion et d'administration réalisée par le distributeur et son réseau de points de vente ;
- La rentabilité pour Medi Telecom des clients recrutés par Medi Telecom.

Partie VI. Situation financière (comptes sociaux) de Medi Telecom

I. Préambule

Les informations financières analysées dans cette section sont basées sur les comptes sociaux annuels de Medi Telecom relatifs aux exercices 2007, 2008, 2009 ainsi que les comptes sociaux et consolidés au premier semestre de l'année 2010.

Les comptes sociaux annuels ont fait l'objet d'une part d'un examen par le Conseil d'Administration et d'autre part d'une certification par les Commissaires aux Comptes de la Société.

Les comptes sociaux semestriels aux 30 juin 2009 et 2010 ont fait l'objet d'une revue limitée de l'auditeur indépendant.

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2010 ont fait l'objet d'une revue limitée de l'auditeur indépendant.

Au 31 décembre 2009, Medi Telecom ne disposait d'aucune filiale dont l'activité ou les résultats représentent un impact significatif.

En avril 2010, Medi Telecom a acquis la société Telyco et consolide de ce fait ses comptes à partir de 2010.

II. Analyse des soldes intermédiaires de gestion

L'évolution de l'ESG sur la période 2007-2009 se présente comme suit :

En MMAD	2007	2008	Var 07/08	S1 - 2009	2009	Var 08/09	S1 - 2010	TCAM ₀₇₋₀₉	Var S1- 10/S1-09
Ventes de marchandises	18	41	121,1%	27	88	115,0%	40	118,1%	50,2%
Achats revendus de marchandises	174	184	5,8%	87	201	9,5%	106	7,6%	21,6%
Marge brute sur ventes en l'état	-155	-143	-7,7%	-60	-114	-20,3%	-66	-14,2%	8,9%
Ventes de biens et services produits	4 960	5 170	4,2%	2 444	5 236	1,3%	2 720	2,7%	11,3%
Production de l'exercice	4 960	5 170	4,2%	2 444	5 236	1,3%	2 720	2,7%	11,3%
Achats cons. de mat. et fournitures	1 080	1 112	3,0%	521	1 192	7,2%	630	5,1%	21,0%
Autres charges externes	1 033	1 160	12,3%	626	1 261	8,7%	688	10,5%	9,9%
Consommation de l'exercice	2 114	2 273	7,5%	1 147	2 454	8,0%	1 318	7,7%	14,9%
Valeur ajoutée	2 691	2 754	2,3%	1 237	2 668	-3,1%	1 336	-0,4%	8,0%
Taux de valeur ajoutée (VA/CA)	54,1%	52,9%		50,1%	50,1%		48,4%		
Impôts et taxes	68	67	-1,8%	49	79	18,0%	71	7,7%	43,9%
Charges de personnel	359	397	10,7%	213	442	11,4%	218	11,0%	2,3%
Excédent Brut d'Exploitation	2 265	2 290	1,1%	975	2 147	-6,3%	1 047	-2,6%	7,4%
Marge d'EBE	45,5%	43,9%		39,5%	40,3%		37,9%		
Autres produits d'exploitation	13	6	-54,1%	0	11	85,5%	0	-7,7%	-100,0%
Autres charges d'exploitation	0	2	N.M	0	1	-72,9%	0	N.M	-100,0%
Reprises d'exp. transf. de charges	34	52	54,3%	18	49	-7,2%	1	19,7%	-95,5%
Dotations d'exploitation	1 252	1 409	12,5%	723	1 520	7,9%	784	10,2%	8,4%
Résultat d'exploitation	1 060	938	-11,5%	271	686	-26,9%	265	-19,6%	-2,2%
Marge d'exploitation (REX/CA)	21,3%	18,0%		11,0%	12,9%		9,6%		
Résultat financier	-484	-425	N.S	-183	-358	N.S	-152	N.S	-16,9%
Résultat courant	576	513	-10,9%	87	328	-36,1%	112	-24,6%	28,6%
Résultat non courant	-12	-30	151,9%	-9	-25	-14,5%	-21	46,8%	131,0%
Résultat avant impôts	564	483	-14,3%	78	302	-37,4%	91	-25,9%	16,5%
Impôt sur les sociétés	23	26	15,7%	13	27	1,9%	15	8,6%	12,6%
Taux d'IS apparent	4,0%	5,4%		16,7%	8,9%		16,5%		
Résultat net	541	457	-15,5%	65	276	-39,7%	77	-28,6%	17,3%
Marge nette	10,9%	8,8%		2,6%	5,3%		2,8%		

Source: Medi Telecom

II.1. Marge brute sur les ventes en l'état

L'évolution de la marge brute sur les ventes en l'état sur la période 2007 – S1 2010 se présente comme suit :

En MMAD	2007	2008	Var 07/08	S1- 2009	2009	Var 08/09	S1- 2010	TCAM ₀₇₋₀₉	Var S1 ₀₉ /S1
Ventes de marchandises	18	41	121,1%	27	88	115,0%	40	118,1%	50,2%
Achats revendus de marchandises	174	184	5,8%	87	201	9,5%	106	7,6%	21,6%
- Achats de marchandises	199	202	1,9%	N.D	200	-1,0%	N.D	0,3%	N.M
- Variation de stocks de marchandises	-25	-18	-25,8%	N.D	1	-105,6%	N.D	N.M	N.M
Marge brute sur ventes en l'état	-155	-143	-7,7%	-60	-114	-20,3	-66	-14,2%	8,9%

Source: Medi Telecom

Les ventes de marchandises en l'état sont constituées des ventes de :

- (i) Terminaux, modems, cartes SIM etc. réalisées par le réseau des points de ventes propre de Medi Telecom aux clients finaux ;
- (ii) Cartes SIM au grossiste Telyco (qui les revend par la suite aux distributeurs) ;
- (iii) Terminaux accordés à la clientèle dans le cadre de la fidélisation.

Dans le but de stimuler l'acquisition de clients, la Société subventionne les marchandises vendues : le prix de vente du matériel au client final est inférieur au coût de revient. La différence de prix est supportée par la Société. Il en résulte une marge brute négative sur ces ventes.

Les ventes de marchandises se présentent comme suit :

(en KMAD)	2007	2008	S1-2009	2009	S1-2010
Vente de marchandises en l'état	18 432	40 753	26 850	87 640	40 318
<i>Terminaux et Packs</i>	15 939	21 116	11 501	52 374	24 659
<i>Autres ventes de marchandises</i>	2 493	19 637	15 349	35 266	15 659

Source : Medi Telecom

Les achats revendus de marchandises se présentent comme suit :

En KMAD	2007	2008	S1-2009	2009	S1-2010
Achats revendus de marchandises	173 874	184 006	87 300	201 397	106 134
<i>Terminaux, Packs et PC</i>	99 811	100 498	47 432	124 133	76 745
<i>Cartes SIM et Recharges</i>	46 801	50 882	25 382	50 359	16 803
<i>Autres</i>	27 262	32 626	14 486	26 905	12 585

Source : Medi Telecom

Evolution 2007-2008

Les ventes de marchandises en l'état progressent de 18,4 MMAD en 2007 à 40,8 MMAD en 2008 (+121,1%). Cette progression est à mettre à l'actif de l'activité 3G et des Packs prépayés.

En effet, l'année 2008 constitue l'année du décollage de l'activité 3G. Le parc client gagne 48 689 nouveaux abonnés pour s'établir à 55 131 usagers (vs. 6 442 abonnés à fin 2007). L'équipement de ces clients en matériel informatique (modems, etc.) induit une progression des ventes. Les ventes de modems 3G ont ainsi atteint 16,6 MMAD à fin 2008 (vs. 148 KMAD en 2007).

Il en est de même pour les packs prépayés qui progressent de 41% à 19,1 MMAD en 2008 (vs. 13,5 MMAD en 2007).

Les ventes de terminaux et de cartes SIM demeurent stables à 7,1 MMAD en 2008 (vs. 6,9 MMAD en 2007), en légère progression de 2,7%.

En revanche, les achats revendus de marchandises enregistrent une progression plus contrastée de 5,8%. Cette progression limitée est imputable à la maîtrise des coûts liés aux achats des terminaux subventionnés dans le cadre des programmes de fidélisation (-6%) et des cartes SIM (-15%).

Il découle de ces évolutions une réduction du déficit enregistré sur la marge brute sur les ventes en l'état de 7,8%, soit 12 MMAD pour s'établir à -143,3 MMAD à fin 2008.

Evolution 2008-2009

Accompagnant la progression du parc clients, les ventes de marchandises augmentent de 115,0% entre 2008 et 2009 pour s'établir à 87,6 MMAD en fin de période. Cette évolution s'explique principalement par les ventes de marchandises réalisées dans le cadre du programme gouvernemental d'équipement des étudiants « Injaz ».

Les achats revendus de marchandises progressent quant à eux de 9,5% en 2009, s'établissant à 201,4 MMAD. Cette croissance résulte en grande partie des achats d'équipements relatifs au programme Injaz et des terminaux octroyés aux clients finaux dans le cadre du programme de fidélisation. Cette progression reflète ainsi la relance du segment postpayé dont les activations ont augmenté de manière significative.

Ces augmentations ont été contrebalancées par la poursuite des actions d'optimisation des coûts de revient notamment concernant les cartes SIM (-12%) et les packs prépayés (-13%). En ce qui concerne les cartes SIM, une négociation de meilleurs prix favorisée par des engagements de commande de volumes plus importants a permis des économies de coûts. Pour ce qui est des packs prépayés, les achats de terminaux ont davantage concerné des terminaux d'entrée de gamme.

Par conséquent, le déficit sur ventes de marchandises en l'état s'est résorbé de 20,6% et s'est établi à -113,8 MMAD en fin de période.

Evolution au 1^{er} semestre 2010

Au 1^{er} semestre 2010, les ventes de marchandises progressent de 50,2% comparativement au premier semestre 2009. La progression des ventes de marchandises est corrélée à la croissance des acquisitions de clients enregistrée durant la période considérée. En outre, les ventes ont été stimulées par les éléments suivants :

- (i) La participation active de Medi Telecom au programme gouvernemental « Injaz » destiné à l'équipement des étudiants en matériel informatique et de connexion internet ;
- (ii) le développement de la publiphonie nécessitant l'équipement en publiphones de nouvelle génération. Ces derniers se caractérisent par un déploiement dans des zones rurales, périurbaines et commerces de proximité et un process d'installation à bas coût.

La variation à la hausse des achats revendus de marchandises est en corrélation directe avec celle des ventes. En outre, la hausse des achats du matériel publicitaire ont contribué à l'augmentation de cette rubrique.

En outre, la marge brute sur les ventes en l'état passe de -322,2% à S1 2009 à -265,0% à S1 2010, suite à la mise en place d'une politique de maîtrise de la subvention des marchandises.

II.2. Production

La production de la Société sur la période 2007-2009 se présente comme suit :

En MMAD	2007	2008	Var 07/08	S1- 2009	2009	Var 08/09	S1- 2010	TCAM ₀ 7-09	Var S1- 09/S1- 10
Ventes de biens et services produits	4 960	5 170	4,2%	2 444	5 236	1,3%	2 720	2,7%	11,3%
Production de l'exercice	4 960	5 170	4,2%	2 444	5 236	1,3%	2 720	2,7%	11,3%

Source: Medi Telecom

La production de Medi Telecom est exclusivement constituée de revenus des services de téléphonie (ventes de minutes de communications téléphoniques), des revenus d'interconnexion et du *roaming*.

La production inclut également les revenus accessoires, lesquels comprennent notamment :

- Les revenus partagés dans le cadre des opérations de services à valeur ajoutée⁴³ ;
- Le co-marketing lié à la participation des constructeurs à la promotion des terminaux ;
- La location des sites en partage, etc.

Les revenus des services de téléphonie varient en fonction (i) du nombre d'abonnés, (ii) de l'usage et (iii) de la politique tarifaire.

Evolution 2007-2008

Les ventes de biens et services produits s'accroissent de 4,2% et s'établissent à 5 170 MMAD (vs. 4 960 MMAD en 2007). Cette progression est attribuée à :

- L'élargissement de la base clientèle de Medi Telecom S.A qui atteint 7,8 millions de clients en 2008 contre 6,7 millions en 2007 ;
- L'essor de l'activité 3G grâce notamment à l'extension de l'offre 3G prépayé ;
- La bonne performance du segment Entreprises (+12%) suite à la refonte de l'offre commerciale et la mise en place d'une force de vente dédiée ;
- Les revenus issus du *roaming* (+32%).

Ces réalisations sont atténuées par la baisse des revenus issus du trafic entrant de 3% suite à la baisse des tarifs de terminaison sur décision du régulateur.

Ainsi, grâce à l'élargissement de la base clientèle de 17% et la stimulation de l'usage des clients par une politique tarifaire adaptée (traduite par une baisse des prix unitaires de 9%), le trafic sortant s'est apprécié de 15% reflétant la bonne réactivité des clients à la politique promotionnelle adoptée.

Le segment du prépayé, représentant la première source de revenus de la Société, connaît une évolution positive induite par :

- La croissance du parc (+17%) ;
- L'élasticité favorable au prix.

Les actions entreprises en 2008 en faveur de la clientèle Entreprises et le renforcement de l'infrastructure du fixe (voix et data) ont permis à Medi Telecom de dynamiser ce segment, ce qui s'est matérialisé par le doublement des revenus générés par l'activité fixe.

En dépit de la croissance du parc client postpayé de 4% entre 2007 et 2008, le revenu généré marque une quasi-stagnation. Cette évolution s'explique principalement par la mise en place d'une politique tarifaire incitative dont l'impact est partiellement compensé par la hausse de la consommation des usagers (+16%).

⁴³ Comme les jeux en ligne, le service BlackBerry, etc.

Lancée en avril 2007, l'activité 3G a connu un développement rapide. En effet, le nombre de clients ayant souscrit à ce service enregistre une progression significative entre 2007 et 2008 pour s'établir à plus de 55 000 abonnés en fin de période (vs. 6 442 abonnés à fin 2007). La nature des revenus liés à ce segment n'étant pas corrélée aux volumes d'utilisation, le chiffre d'affaires y afférent découle directement du nombre d'abonnés. En conséquence, le revenu généré par cette activité a été multiplié par 10.

Par ailleurs, concernant la publiphonie, malgré une relative stabilité du parc d'abonnés qui s'établit à plus de 15 000 postes à fin 2008, le chiffre d'affaires de la Société sur ce segment s'inscrit en repli de 27%. Cette évolution s'explique par la concurrence d'autres services et notamment le lancement sur le marché de la solution Bayn en Mobilité Restreinte.

L'activité *roaming* s'apprécie de 28% grâce à la progression enregistrée sur les réseaux des opérateurs privilégiés des pays émetteurs (en France, Espagne, Italie, Grande Bretagne, etc.). Les accords avec ces opérateurs ont permis à Medi Telecom de bénéficier d'un usage conséquent de son réseau par les *roamers*.

Au niveau de l'interconnexion nationale, l'année 2008 a été marquée par la baisse des tarifs d'interconnexion nationale à partir du mois de Janvier, pour passer de 1,29 dhs/minute à 1,22 dhs/minute. Ainsi, le revenu d'interconnexion national a connu en 2008 un recul de 8%, par rapport à 2007.

Evolution 2008-2009

En dépit d'un ensemble d'éléments défavorables d'ordre conjoncturels, les ventes de biens et services produits ont enregistré une évolution positive de 1,3% par rapport à 2008 et s'élèvent à 5 236 MMAD.

L'année 2009 a été fortement impactée par la conjoncture économique internationale défavorable matérialisée par un recul important des revenus *roaming* (-26%).

En outre, la crise internationale a eu un impact sur la population Marocaine Résidente à l'Etranger, ayant pour conséquence un fléchissement significatif des revenus générés durant la période estivale qui enregistre traditionnellement une hausse sensible de la consommation.

En plus, le mois de ramadan, qui constitue une période de basse activité, a coïncidé en partie avec la période estivale ; impactant de manière négative le niveau de consommation enregistré.

Ces effets ont été accentués par une concurrence accrue de la part des autres opérateurs. A ce titre, il y a lieu de noter l'introduction d'une nouvelle offre en mobilité totale par l'opérateur Wana.

Les revenus sur appels entrants ont stagné en 2009, reflétant ainsi un environnement économique national difficile qui a induit un ralentissement de la croissance du secteur télécoms dans sa globalité.

Les segments à haute valeur, à savoir l'entreprise (+14%) et l'internet mobile en 3G (+120%) ont atténué l'impact de ces éléments défavorables et ont contribué pour une grande part à la croissance globale des revenus enregistrée par la Société (croissance de 1,3% en 2009 vs. 4,2% en 2008). Les améliorations introduites via la nouvelle segmentation des clients et la spécialisation du réseau de distribution ont constitué des facteurs clés de cette performance.

Concernant le segment prépayé, Medi Telecom a poursuivi en 2009 sa politique d'acquisition des clients, parallèlement aux actions visant à stimuler l'usage, grâce notamment à diverses promotions sur la voix vers tous les opérateurs.

L'élargissement considérable du parc clients prépayé (+19%) a été rendue possible grâce aux actions de fidélisation entreprises par la Société ayant abouti à une réduction sensible du *churn* qui a baissé de 12 points et s'établit à 8% (vs 20% en 2008). Néanmoins, malgré la croissance du parc client le chiffre d'affaires pour le segment prépayé ne s'est apprécié que de 2,0% en raison de l'acquisition de nouveaux clients à faible pouvoir d'achat.

Dans le plongement de l'exercice précédent, l'année 2009 a été marquée par une baisse des tarifs et la mise en place de promotions visant à recruter davantage de clients abonnés ; le parc postpayé s'étant accru de 26%. La stimulation de l'usage a favorablement influencé la consommation. Ces éléments ont été déterminants à une appréciation du revenu postpayé de 9% en 2009.

Il en est de même pour l'internet mobile 3G, segment en pleine croissance, l'évolution enregistrée en 2008 s'est prolongée en 2009 grâce à l'élargissement du parc (+179%).

Evolution S1₂₀₀₉-S1₂₀₁₀

Au premier semestre 2010, la production de la Société progresse de 11,3% à 2 720 MMAD comparativement au premier semestre 2010, tirée par les ventes de biens et services produits. En effet, Medi Telecom enregistre une progression des ventes de biens et services produits de 275 MMAD, s'expliquant notamment par la conjugaison d'un ensemble d'éléments favorables, dont principalement :

- L'élargissement du parc de la clientèle prépayé, résidentiel et entreprises de plus de 14% ;
- La croissance continue du segment internet 3G en relation avec l'augmentation du parc 3G lequel a plus que doublé ;
- La hausse des revenus d'interconnexion et *roaming* favorisés d'une part, par l'augmentation du trafic entrant (national et international) et, d'autre part, la reprise du secteur touristique.

II.3. Consommation de l'exercice

En MMAD	2007	2008	Var 07/08	S1 ₂₀₀₉	2009	Var 08/09	S1 ₂₀₁₀	TCAM ₀ 7-09	Var S1 ₀₉ /S 1 ₁₀
Achats consommés	1 080	1 112	3,0%	521	1 192	7,2%	630	5,1%	21,0%
- Dont Achats de travaux. études et prestations de services	1 014	1 041	2,7%		1 102	5,9%		-5,5%	
Autres charges externes	1 033	1 160	12,3%	626	1 261	8,7%	688	10,5%	9,9%
- Dont Locations et charges locatives	210	261	24,5%		273	4,7%		-4,5%	
- Dont Entretien et réparations	178	167	-6,1%		240	43,7%		-30,4%	
- Dont Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	203	287	41,3%		286	-0,3%		0,3%	
- Dont Redevances pour brevets, marques, droits....	85	105	22,8%		111	5,7%		-5,4%	
Consommation de l'exercice	2 114	2 273	7,5%	1 147	2 454	8,0%	1 318	7,7%	14,9%

Source: Medi Telecom

Les achats consommés sont principalement constitués :

- des coûts d'interconnexion ;
- du coût sur le *roaming out* des clients qui font des appels à l'étranger ; et
- du coût de subvention des ventes de terminaux, de cartes SIM, etc.

Les autres charges externes sont notamment constituées :

- des commissions accordées aux distributeurs,
- des coûts de maintenance principalement du réseau, des systèmes d'information et des plateformes ;
- des charges locatives liées principalement au réseau télécom, aux points de vente et locaux administratifs ;
- du marketing ;
- des autres frais généraux.

Evolution 2007-2008

La consommation de la Société croît de 7,5% en 2008 pour s'établir à 2 273 MMAD.

Les principales raisons de cette hausse se déclinent comme suit :

- La progression de 6% des coûts d'interconnexion nationale et internationale, due à la hausse du trafic vers les autres opérateurs, conséquence de la stimulation du trafic *off net* et ce, en dépit de la baisse des tarifs de terminaison décidée par l'ANRT ;
- L'augmentation des dépenses de marketing (+20%) imputable :
 - ✓ aux actions de dynamisation des offres promotionnelles ;
 - ✓ aux nouvelles offres dédiées aux particuliers et aux Entreprises.
 - ✓ au lancement d'offres commerciales pour le segment internet mobile 3G et ;
- L'augmentation des coûts techniques (+8%) en raison de l'extension du réseau mobile (augmentation du nombre de sites et autres éléments du réseau) et de la montée en charge du réseau fixe.

Evolution 2008-2009

En 2009, la consommation de la Société a maintenu quasiment la même variation (+8% vs 7,5% en 2008) pour s'établir à 2 454 MMAD.

Cette hausse trouve son origine dans les éléments suivants :

- Augmentation sensible des coûts liés à l'infrastructure (+18%) poursuivant la même tendance observée en 2008. L'extension et le renforcement du réseau, en particulier concernant le fixe et la 3G, ont engendré un accroissement des coûts du réseau ;
- Hausse des coûts d'interconnexion (+4,3%) et du *roaming out* (+9,7%), conséquence de la hausse du trafic vers les autres opérateurs nationaux ;
- Accroissement des coûts de marketing (+4%) lié aux coûts de publicité.

Evolution S1₂₀₀₉-S1₂₀₁₀

Au premier semestre 2010, les achats consommés de la Société progressent de 21,0% à 629,9 MMAD en raison de la progression des coûts d'interconnexion de 44,1% liée à l'augmentation du trafic sortant vers les opérateurs nationaux sous l'effet d'une politique volontariste de promotions non limitatives au trafic on-net⁴⁴.

En outre, les autres charges externes progressent de 9,9% à 688,0 MMAD, principalement en raison de :

- L'augmentation des charges d'entretien, réparation et maintenance de 6,5% principalement en liaison avec la fin de la période de garantie des équipements du réseau ainsi que les extensions et mises à jour réalisées rendus nécessaires par l'augmentation des capacités du réseau et la diversification des produits ;
- L'inflation des charges locatives et crédit-bail de 8,2% en raison de l'augmentation du nombre de sites en liaison avec le développement du réseau technique ainsi que l'effet des révisions périodiques des montants de loyers suivant les dispositions légales ou contractuelles.

⁴⁴ Trafic on-net : trafic sur le réseau propre à Medi Telecom

II.4. Valeur ajoutée

En MMAD	2007	2008	Var 07/08	S1- 2009	2009	Var 08/09	S1- 2010	TCAM 07-09	Var S1-09/S1-10
Marge brute sur ventes en l'état	-155	-143	7,80%	-60	-114	20,6%	-66	14,5%	8,9%
Production	4 960	5 170	4,2%	2 444	5 236	1,3%	2 720	2,7%	11,3%
Consommation de l'exercice	2 114	2 273	7,50%	1 147	2 454	8,0%	1 318	7,7%	14,9%
Valeur ajoutée	2 691	2 754	2,30%	1 237	2 668	-3,1%	1 336	-0,4%	8,0%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>54,1%</i>	<i>52,8%</i>		<i>50,1%</i>	<i>51%</i>		<i>48,4%</i>		

Source: Medi Telecom

Evolution 2007-2008

La progression des ventes de biens et services produits de 4,2% à 5 170 MMAD parvient à contenir la forte progression des charges de marketing, d'interconnexion et des coûts techniques permettant à la Société de réaliser une valeur ajoutée en progression de 2,3% à 2 754 MMAD.

Le taux de valeur ajoutée s'établit à 52,9% en 2008, vs. 54,1% en 2007.

Evolution 2008-2009

L'augmentation des coûts d'interconnexion (croissance du parc clients Medi Telecom) et de la hausse des coûts liés à l'extension du réseau, combinée à une hausse modérée des revenus s'est traduite par un léger repli de la valeur ajoutée de 3,1% à 2 668 MMAD.

Le taux de valeur ajoutée a poursuivi sa tendance légèrement baissière pour s'établir à 51%.

Evolution S1₂₀₀₉-S1₂₀₁₀

La progression importante des ventes de 11,3% a permis une augmentation sensible de la valeur ajoutée qui s'inscrit en hausse de 8%.

Le taux de valeur ajoutée s'établit désormais à 48,4% en baisse en raison de la progression plus rapide de la consommation par rapport aux revenus.

II.5. Excédent brut d'exploitation

En MMAD	2007	2008	Var 07/08	S1- 2009	2009	Var 08/09	S1- 2010	TCAM ₀₇₋₀₉	Var S1-09/S1-10
Valeur ajoutée	691	754	2,3%	1 237	668	-3,1%	1 336	-0,4%	8,0%
Impôts et taxes	68	67	-1,8%	49	79	18,0%	71	7,7%	43,9%
Charges de personnel	359	397	10,7%	213	442	11,4%	218	11,0%	2,3%
Excédent Brut d'Exploitation	265	290	1,1%	975	147	-6,3%	1 047	-2,6%	7,4%
<i>Marge d'EBE (EBE/CA)</i>	<i>45,5%</i>	<i>43,9%</i>		<i>39,5%</i>	<i>40,3%</i>		<i>38,0%</i>		
Effectif	905	952	5,2%	N.D	048	10,1%		7,6%	N.D
Ratio de productivité (EBE / Effectif - en KMAD par employé)	2	2			2	-			
	503	406	-3,9%		048	14,8%		-9,5%	N.D

Source : Medi Telecom

Evolution 2007-2008

En 2008 l'excédent brut d'exploitation s'apprécie de 1,1% à 2 290 MMAD.

Cette performance est sensiblement contrastée par un taux de marge en léger repli de 1,5% s'établissant à 44,0% en raison de la hausse des charges de personnel de 11% liée aux recrutements opérés durant l'exercice. Ainsi, le ratio de productivité se dégrade 3,9% à 2 406 KMAD par employé à fin 2008 (vs. 2 503 KMAD à fin 2007).

Evolution 2008-2009

En 2009, la Société enregistre la progression des éléments suivants :

- Les impôts et taxes (+18,0%) en raison de l'augmentation des charges d'impôts (taxe professionnelle) suite à :
 - ✓ L'augmentation de l'assiette taxable consécutivement à l'augmentation du nombre de sites loués et à la revalorisation de la valeur locative des sites exploités par la Société ;
 - ✓ La croissance de la redevance ANRT au titre du Service Universel.
- Charges de personnel (+11,4% à 442 MMAD) suite à la hausse de l'effectif (qui passe de 952 à 1 048). Les recrutements opérés visent à renforcer les équipes dédiés au segment de l'Entreprise, au réseau de distribution direct et à accompagner le développement des nouveaux segments à fort potentiel de croissance (internet mobile, data, etc.).

Par conséquent, l'excédent brut d'exploitation de la Société s'inscrit en repli de 6,3% par rapport à 2008 et s'établit à 2 147 MMAD. La marge d'exploitation s'établit à 40,3%.

Il en découle une productivité en repli de 14,8% à 2 048 KMAD par employé (vs. 2 406 KMAD à fin 2008).

Evolution S1₂₀₀₉-S1₂₀₁₀

Malgré la progression des impôts et taxes de 43,9% en raison de (i) l'augmentation de la redevance ANRT (en ligne avec le chiffre d'affaires, et suite à l'augmentation des taxes consacrées au service universel), et (ii) à la hausse des taxes locales suite à l'augmentation de l'assiette de calcul constitué notamment des charges locatives, l'EBE de la Société progresse de 7,4% à 1 047 MMAD en ligne avec la progression de la valeur ajoutée (+8,0%).

II.6. Résultat d'exploitation

En MMAD	2007	2008	Var 07/08	S1-2009	2009	Var 08/09	S1-2010	TCAM ₀₇₋₀₉	Var S1-09/S1-10
Excédent Brut d'Exploitation	2 265	2 290	1,1%	975	2 147	-6,3%	1 047	-2,6%	7,4%
Autres produits d'exploitation	13	6	-54,1%	0	11	85,5%	0	-7,7%	-100,0%
Autres charges d'exploitation	0	2	N.M	0	1	-72,9%	0	N.M	-100,0%
Reprises d'exploitations: transfert de charges	34	52	54,3%	18	49	-7,2%	1	19,7%	-95,5%
Dotations d'exploitation	1 252	1 409	12,5%	723	1 520	7,9%	784	10,2%	8,4%
Résultat d'exploitation	1 060	938	-11,5%	271	686	-26,9%	265	-19,6%	-2,2%
<i>Marge d'exploitation (REX/CA)</i>	<i>21,3%</i>	<i>18,0%</i>		<i>11,0%</i>	<i>13,1%</i>		<i>9,6%</i>		

Source : Medi Telecom

Le poste « reprises d'exploitation: transfert de charges » représente :

- la capitalisation des coûts internes des charges du personnel relatifs aux développements des services ;
- Reprises des provisions pour dépréciation de l'actif circulant ;
- Reprises des provisions pour risques ;
- Reprise de charges relatives aux remboursements des droits de douane ;
- Capitalisation des coûts de marchandises (modems) ;
- Transfert d'une partie des pièces de rechange en immobilisations.

Les dotations d'exploitation comprennent principalement les éléments suivants :

- les dotations aux amortissements de l'infrastructure réseau ;
- les dotations aux amortissements des licences d'exploitation (GSM, 3G et Fixe) ;
- les dotations aux amortissements des systèmes d'information (plateformes, progiciels, développements, matériel informatique, etc.) ;
- les provisions pour dépréciation des stocks et des créances clients.

Evolution 2007-2008

En 2008, les dotations d'exploitation de la Société ont connu une progression de 12,5%, conséquence de la mise en service des investissements importants opérés en 2007 et 2008.

Le résultat d'exploitation (938 MMAD) recule de 11,5% par rapport à 2007, impactant ainsi la marge d'exploitation qui s'établit à 18% en 2008.

Evolution 2008-2009

En 2009, le résultat d'exploitation enregistre un repli de 26,9% en raison de l'effet combiné de :

- La baisse de l'excédent brut d'exploitation de 6,3% à 2 147 MMAD, résultante de (i) la progression des charges d'interconnexion, (ii) l'inflation constatée sur les coûts techniques et (iii) l'augmentation des charges de personnel ;
- La progression de 7,9% à 1 520 MMAD des dotations d'exploitation, en raison principalement de la mise en service d'immobilisations corporelles et incorporelles constituées essentiellement des installations afférentes à l'infrastructure réseau (sites relais), et systèmes d'information.

Il découle de ces évolutions une contraction de la marge d'exploitation à 13,1% en 2009, contre 18,0% en 2008.

Evolution S1₂₀₀₉-S1₂₀₁₀

Les dotations aux amortissements et provisions s'apprécient de 8,4%, en raison de la mise en service des investissements réalisés au cours de la fin de l'année 2009. Le résultat d'exploitation ressort en quasi-stagnation à 265 MMAD (-2,2% par rapport à S1-2009) pour une marge d'exploitation en contraction de 1,4 point à 9,6%.

II.7. Résultat Financier

En MMAD	2007	2008	Var 07/08	S1-2009	2009	Var 08/09	S1-2010	TCAM ₀₇₋₀₉	Var S1- 09/S1-10
Produits financiers	38	62	65,0%	39	53	-14,7%	29	18,6%	-27,0%
Gains de change	10	30	N.S.	11	18	-27,6%	16	-19,7%	39,9%
Intérêts et autres produits financiers	20	21	8,1%	9	17	-22,4%	4	-8,4%	-62,2%
Reprises financières & transferts de charges	8	11	28,9%	19	19	76,2%	10	50,7%	-49,1%
Charges financières	522	487	-6,7%	223	412	-15,5%	181	-11,2%	-18,7%
Charges d'intérêts	496	438	-11,7%	200	378	-13,8%	162	-12,8%	-19,0%
Pertes de changes	15	28	87,1%	9	21	-24,3%	11	19,0%	22,2%
Autres charges financières	0	2	N.S.	1	3	41,5%	9	N.S.	N.S.
Dotations financières	11	19	76,2%	13	10	-49,1%	0	-5,3%	-100,0%
Résultat financier	-484	-425	-12,2%	-183	-358	-15,8%	-152	-14,0%	-16,9%

Source : Medi Telecom

Evolution 2007-2008 :

L'évolution du résultat financier en 2008 est marquée principalement par les éléments suivants :

- Le repli des charges d'intérêt (-11,7% et s'établissent à 438 MMAD) en raison de l'amortissement⁴⁵ de la dette financière à long terme de 1 218 MMAD en 2008 ;
- L'augmentation des gains nets de change suite à la fluctuation favorable des cours de change entre 2007 et 2008.

Les principales devises objet des transactions internationales réalisées par Medi Telecom sont l'Euro et l'US Dollar, ainsi, les gains de change réalisés sur les exercices 2007 et 2008 sont expliqués comme suit :

- 2007 : Cet exercice a connu une évolution à la hausse de l'Euro et à la baisse du Dollar. Medi Telecom a pu ainsi réaliser des gains sur ses opérations à l'export (*Roaming & Interconnexion*) et sur ses opérations d'import pour le Dollar ;
- 2008 :
 - ✓ Janvier à Juillet : L'euro a maintenu son évolution à la hausse ; ce qui a permis des gains sur les opérations d'export;
 - ✓ Août à Novembre 2008 : L'Euro a subi une baisse accentuée, ce qui a favorisé la réalisation de gains de change considérables sur les opérations à l'import et sur les opérations à l'export pour le Dollar.

Ainsi, le poids des charges financières s'allège de 1,1 pts à 9,3% du chiffre d'affaires à fin 2008 (vs. 10,5% à fin 2007).

Les intérêts et autres produits financiers se composent principalement de revenus de placements à court terme s'élevant à 21 MMAD en 2008.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les dotations aux provisions nettes des reprises enregistrées par la Société concernent principalement le risque de change latent à la date de clôture des dettes et créances circulantes.

Il en découle un résultat financier en progression de 12,3%, s'établissant à -424,7 MMAD en 2008, en progression de 60 MMAD par rapport à 2007.

Evolution 2008-2009

En 2009, Medi Telecom a continué à amortir sa dette bancaire⁴⁶ à long terme de 1 499 MMAD entraînant une économie des charges d'intérêts de 13,8% (ou 60 MMAD) par rapport à 2008 et une réduction du poids relatif de la dette à 7,7% du chiffre d'affaires (vs. 9,3% du chiffre d'affaires en 2008).

Les intérêts et autres produits financiers se composent principalement de revenus de placements à court terme s'élevant à 17 MMAD en 2008.

Les gains nets de change se sont améliorés entre 2008 et 2009 suite à la fluctuation favorable des cours de change.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les dotations aux provisions nettes des reprises enregistrées par la Société concernent principalement le risque de change des dettes et créances circulantes.

Par conséquent, le résultat financier de la Société s'apprécie de 67 MMAD, et s'établit à -358 MMAD en 2009, en amélioration de 15.8% par rapport à la précédente clôture.

⁴⁵ Cf. analyse du bilan

⁴⁶ Cf. analyse du bilan

Evolution S1₂₀₀₉-S1₂₀₁₀

L'amortissement de la dette bancaire de Medi Telecom contribue à la réduction des charges d'intérêts de 19,0% à 162 MMAD et à une réduction du poids de la dette à 6,6% du CA (vs. 9,0% du CA au terme du premier semestre 2009).

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les dotations aux provisions nettes des reprises enregistrées par la Société concernent principalement le risque de change des dettes et créances circulantes.

Le déficit financier se résorbe par conséquent de 16,9% au terme du 1^{er} semestre 2010 et s'établit à 152 MMAD (vs. 183 pour le premier semestre de l'exercice précédent).

II.8. Résultat non courant

Le résultat non courant de la Société évolue comme suit :

En MMAD	2007	2008	Var 07/08	S1- 2009	2009	Var 08/09	S1- 2010	TCAM ₀ 7-09	Var S1- 10/S2- 09
Produits non courants	40,5	1,8	-95,7%	3,5	21,8	N.S	2,0	-26,6%	-41,7%
Produits des cessions d'immobilisation	35,3	0,9	-97,3%	3,5	3,5	N.S	1,1	-68,7%	-66,8%
Subvention d'équilibre	0,0	0,0	N.M	0,0	0,0	N.M	0	N.M	N.M
Reprise sur subventions d'investissement	0,0	0,0	N.M	0,0	0,0	N.M	0	N.M	N.M
Autres produits non courants	5,1	0,8	-84,1%	0,0	6,9	N.S	0	16,1%	-100,0%
Reprises non courantes; transferts de charges	0,0	0,0	N.M	0,0	11,4	N.M	0,9	N.M	N.M
Charges non courantes	52,2	31,4	-39,8%	12,7	47,2	50,1%	23,2	-5,0%	83,4%
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	47,3	1,7	-96,4%	3,5	3,5	100,3%	1,1	-73,0%	-66,8%
Subventions accordées	0,0	0,0	N.M	0,0	0,0	N.M		N.M	N.M
Autres charges non courantes	5,0	18,3	N.S	5,0	37,7	106,1%	11,4	175,2%	130,3%
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	0,0	11,4	N.M	4,2	6,1	-47,0%	10,6	N.M	150,8%
Résultat Non Courant	-11,7	-29,6	153,0%	-9,2	-25,4	-14,2%	-21,2	47,3%	130,4%

Source : Medi Telecom

En 2007, Les produits de cession des immobilisations correspondent à la part de l'investissement dans le réseau fibre optique facturé à l'ONCF. En effet, Medi Telecom s'est engagé dans un partenariat avec l'ONCF prévoyant l'installation conjointe de liaisons en fibre optique sur l'intégralité des lignes ferroviaires du pays.

Les autres charges non courantes correspondent principalement (i) aux indemnités de départ du personnel essentiellement expatriés suite au changement de l'actionnariat en 2009, (ii) à la constatation de la perte sur stock ainsi que les charges relatives au dénouement de plusieurs litiges soit à l'amiable ou par voix de justice.

Les provisions pour risques et charges concernent principalement des litiges avec le personnel ou réclamations de la part des propriétaires des sites intégrant les équipements de Medi Telecom.

En 2007, la dotation exceptionnelle correspond à l'amortissement des aménagements de l'ancien siège social de Medi Telecom suite au transfert du contrat de crédit-bail.

Au 1^{er} semestre 2010, la dotation non courante correspond à la constatation de l'amortissement exceptionnel des frais relatifs l'ancien crédit bancaire suite à son remboursement par anticipation et la levée d'un nouveau crédit.

II.9. Résultat net

En MMAD	2007	2008	Var 07/08	S1 ₂₀₀₉	2009	Var 08/09	S1 ₂₀₁₀	TCAM ₀₇₋₀₉	Var S1-09/S1-10
Résultat courant	576	513	-10,9%	87	328	-36,1%	112	-24,6%	28,6%
Résultat non courant	-12	-30	151,9%	-9	-25	-14,5%	-21	46,8%	131,0%
Résultat avant impôts	564	483	-14,3%	78	302	-37,4%	91	-25,9%	16,5%
Impôt sur les sociétés	23	26	15,7%	13	27	1,9%	15	8,6%	12,6%
<i>Taux d'IS apparent</i>	<i>4,0%</i>	<i>5,4%</i>	<i>35,0%</i>	<i>0</i>	<i>8,9%</i>	<i>62,9%</i>	<i>0</i>	<i>48,3%</i>	<i>-3,4%</i>
Résultat net	541	457	-15,5%	65	276	-39,7%	77	-28,6%	17,3%
<i>Marge nette</i>	<i>10,9 %</i>	<i>8,8%</i>		<i>2,6%</i>	<i>5,3%</i>		<i>2,8%</i>		

Source : Medi Telecom

Impôt sur les sociétés :

Medi Telecom S.A dispose d'un crédit d'impôt au titre de l'impôt sur les sociétés. Ce crédit a permis à la Société d'être assujetti à la cotisation minimale durant la période 2007 – 2009. L'évolution de cet impôt est ainsi principalement corrélée au chiffre d'affaires.

Résultat net 2008 :

Le résultat net 2008 peut être apprécié au regard des éléments suivants :

Eléments favorables :

- Progression de la production de 210 MMAD (+4,7%) s'établissant à 5 170 MMAD ;
- Réduction du déficit enregistré sur les ventes de terminaux, se traduisant par une amélioration de la marge brute sur ventes en l'état de 12 MMAD ;
- Allègement des charges financières suite à la réduction de la dette financière induisant une amélioration du résultat financier de 60 MMAD.

Eléments défavorables :

- Poids des charges externes notamment les coûts de marketing en raison de du lancement de plusieurs offres commerciales ;
- Enregistrement d'une provision pour dépréciation sur créances clients sur certains distributeurs ;
- Renchérissement des charges d'interconnexion ;
- Inflation des charges locatives (sites et lignes), techniques et de maintenance ;
- Croissance des charges de personnel consécutivement à une augmentation de l'effectif liée aux recrutements.

Le résultat net de la Société s'établit à 457 MMAD en 2008, en baisse de 15,5% par rapport à l'année précédente. La marge nette s'inscrit dans la même tendance à 8,8%, en baisse de 2,1% par rapport à 2007.

Résultat net 2009

Le résultat net 2009 peut être apprécié au regard des éléments suivants :

Eléments favorables :

- Allègement du coût d'acquisition de la clientèle, se traduisant par un repli du déficit enregistré sur les ventes de marchandises en l'état (+29 MMAD) ;
- Progression de la production de 112 MMAD (+2,2%) s'établissant à 5 236 MMAD ;

- Réduction des charges d'intérêts de 60 MMAD consécutivement à l'allègement de la dette financière à long terme, établissant ainsi le résultat financier à -358 MMAD.

Eléments défavorables :

- Progression des charges externes notamment les coûts de marketing en accompagnement des offres commerciales ;
- Hausse des charges d'interconnexion en raison de la hausse du trafic sortant off net ;
- Alourdissement des charges techniques liées aux locations de sites, de lignes et aux frais de maintenance.

Il en découle une dégradation du résultat et de la marge nette à 276 MMAD (-39,7%) et 5,3% (-3,5%) respectivement.

Evolution S1₂₀₀₉-S1₂₀₁₀

Eléments favorables :

- Progression de la production de 11,3% à 2 720 MMAD ;
- Réduction des charges d'intérêts de 48 MMAD consécutivement à l'allègement de la dette financière à long terme, établissant ainsi le résultat financier à -152 MMAD.

Eléments défavorables :

- Progression du déficit brut sur les ventes en l'état de 8,9% à -66 MMAD ;
- Progression des charges d'interconnexion en raison de l'augmentation du trafic sortant vers les opérateurs nationaux ;
- Alourdissement des charges techniques liées aux locations de sites, de lignes et aux frais de maintenance.
- Augmentation des dotations aux amortissements.

III. Analyse du bilan

III.1. Actif

En MMAD	2007	en %	2008	en %	Var 07/08	2009	en %	Var 08/09	S1-2010	en %	TCAM ₀₇₋₀₉	Var S1-10/S2-09
Immobilisations en non valeurs	179	1,30%	138	1,00%	-23,00%	89	0,70%	-35,40%	85	0,70%	-29,5%	-4,7%
Immobilisations incorporelles	6 307	44,20%	6 072	43,50%	-3,70%	5 885	45,60%	-3,10%	5 771	46,20%	-3,4%	-1,9%
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	6 014	42,20%	5 791	41,50%	-3,70%	5 226	40,50%	-9,80%	5 418	43,40%	-6,8%	3,7%
Autres immobilisations incorporelles	293	2,10%	280	2,00%	-4,20%	659	5,10%	134,90%	353	2,80%	50,0%	-46,4%
Immobilisations corporelles	4 820	33,80%	5 267	37,70%	9,30%	4 955	38,40%	-5,90%	4 563	36,50%	1,4%	-7,9%
Terrains	2	0,00%	2	0,00%	0,00%	6	0,00%	N.S.	6	0,00%	88,9%	0,0%
Constructions	16	0,10%	15	0,10%	-7,50%	24	0,20%	61,90%	23	0,20%	22,4%	-3,4%
Installations, techniques, matériel et outillage	3 713	26,00%	3 891	27,90%	4,80%	4 127	32,00%	6,10%	3 830	30,70%	5,4%	-7,2%
Matériel transport	0	0,00%	0	0,00%	-23,80%	0	0,00%	-31,30%	0	0,00%	-27,7%	N.S.
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	201	1,40%	243	1,70%	21,00%	234	1,80%	-3,60%	255	2,00%	8,0%	9,0%
Autres immobilisations corporelles	20	0,10%	39	0,30%	97,90%	39	0,30%	-0,20%	30	0,20%	40,6%	-24,0%
Immobilisations corporelles en cours	868	6,10%	1 078	7,70%	24,20%	523	4,10%	-51,40%	419	3,40%	-22,3%	-19,9%
Immobilisations financières	18	0,10%	18	0,10%	3,10%	22	0,20%	16,80%	70	0,60%	9,7%	219,5%
ACTIF IMMOBILISE	11 324	79,40%	11 496	82,30%	1,50%	10 950	84,90%	-4,70%	10 488	84,00%	-1,7%	-4,2%
Stocks	83	0,60%	95	0,70%	15,00%	90	0,70%	-5,50%	88	0,70%	4,3%	-2,4%
Créances de l'actif circulant	2 380	16,70%	1 816	13,00%	-23,70%	1 483	11,50%	-18,30%	1 350	9,40%	-21,0%	-20,7%
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	56	0,40%	95	0,70%	69,90%	99	0,80%	3,70%	57	0,50%	32,7%	-42,3%
Clients et comptes rattachés	1102	7,70%	827	5,90%	-24,90%	741	5,70%	-10,50%	768	6,10%	-18,0%	3,6%
Personnel	2	0,00%	2	0,00%	3,70%	3	0,00%	10,70%	3	0,00%	7,1%	-10,9%
Etat	1097	7,70%	765	5,50%	-30,30%	481	3,70%	-37,10%	346	2,80%	-33,8%	-28,0%
Autres débiteurs	9	0,10%	0	0,00%	-100,00%	3	0,00%	N.M.	3	0,00%	-47,3%	-16,2%
Comptes de régularisation Actif	113	0,80%	126	0,90%	10,90%	157	1,20%	25,20%	173	1,40%	17,8%	10,4%
Ecarts de conversion - Actif (Eléments circulants)	11	0,10%	19	0,10%	76,20%	10	0,10%	-46,00%	6	0,00%	-2,5%	-35,5%
ACTIF CIRCULANT	2 473	17,30%	1 930	13,80%	-22,00%	1 584	12,30%	-17,90%	1 444	11,60%	-20,0%	-8,8%
TRESORERIE – ACTIF	459	3,20%	544	3,90%	18,50%	359	2,80%	-34,00%	555	4,40%	-11,60%	54,6%
TOTAL ACTIF	14 257	100,00%	13 970	100,00%	-2,00%	12 893	100,00%	-7,70%	12 488	100,00%	-4,90%	-3,1%

III.2. Actif immobilisé

L'évolution de l'actif immobilisé sur la période 2007 – 2009 se présente comme suit :

En MMAD	2007	en %	2008	en %	Var 07/08	2009	en %	Var 08/09	S1- 2010	en %	TCAMO 7-09	Var S1- 10/S2- 09
Immobilisations en non valeurs	179	1,6%	138	1,2%	-23,0%	89	0,8%	-35,4%	85	0,8%	-29,5%	-4,7%
Frais Préliminaires	0	0,0%	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	1	0,0%	N.M	N.M
Charges à répartir sur plusieurs exercices	179	1,6%	138	1,2%	-23,0%	89	0,8%	-35,4%	84	0,8%	-29,5%	-5,3%
Primes de remboursement des obligations	0	0,0%	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	N.M
Immobilisations incorporelles	6 307	55,7%	6 072	52,8%	-3,7%	5 885	53,7%	-3,1%	5 771	55,0%	-3,4%	-1,9%
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	6 014	53,1%	5 791	50,4%	-3,7%	5 226	47,7%	-9,8%	5 418	51,7%	-6,8%	3,7%
Fonds commercial	0	0,0%	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	N.M
Autres immobilisations incorporelles	293	2,6%	280	2,4%	-4,2%	659	6,0%	134,9%	353	3,4%	50,0%	-46,4%
Immobilisations corporelles	4 820	42,6%	5 267	45,8%	9,3%	4 955	45,3%	-5,9%	4 563	43,5%	1,4%	-7,9%
Terrains	2	0,0%	2	0,0%	0,0%	6	0,1%	N.S.	6	0,1%	88,9%	0,0%
Constructions	16	0,1%	15	0,1%	-7,5%	24	0,2%	61,9%	23	0,2%	22,4%	-3,4%
Installations, techniques, matériel et outillage	3 713	32,8%	3 891	33,8%	4,8%	4 127	37,7%	6,1%	3 830	36,5%	5,4%	-7,2%
Matériel transport	0	0,0%	0	0,0%	-23,8%	0	0,0%	-31,3%	0	0,0%	-27,7%	N.M
Mobilier, mat. de bureau et aménagements divers	201	1,8%	243	2,1%	21,0%	234	2,1%	-3,6%	255	2,4%	8,0%	9,0%
Autres immobilisations corporelles	20	0,2%	39	0,3%	97,9%	39	0,4%	-0,2%	30	0,3%	40,6%	-24,0%
Immobilisations corporelles en cours	868	7,7%	1 078	9,4%	24,2%	523	4,8%	-51,4%	419	4,0%	-22,3%	-19,9%
Immobilisations financières	18	0,2%	18	0,2%	3,1%	22	0,2%	16,8%	70	0,7%	9,7%	219,5%
Prêts immobilisés	9	0,1%	9	0,1%	3,7%	10	0,1%	9,6%	9	0,1%	6,6%	-10,0%
Autres créances financières	9	0,1%	9	0,1%	2,5%	11	0,1%	23,9%	11	0,1%	12,7%	0,0%
Titres de participation	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%	50	0,5%	0,0%	N.M
ACTIF IMMOBILISE	11 324	100,0%	11 496	100,0%	1,50%	10 950	100,0%	-4,7%	10 488	100,0%	-1,7%	-4,2%

Source : Medi Telecom

L'actif immobilisé comprend principalement les infrastructures acquises relatives aux composantes suivantes :

- Réseau 2G et 3G Réseau fixe ;
- Fibre optique ;
- Grands et petits équipements informatiques, mobilier, etc.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les licences détenues par Medi Telecom relatives à l'exploitation des licences GSM, 3G ainsi que la licence d'exploitation relative au service de téléphonie fixe. Le montant brut de ces licences s'élève à 9 477 MMAD. Suite à l'octroi de la licence 3G à Medi Telecom, la Société a décidé d'aligner la durée d'amortissement de la licence GSM sur la licence 3G, soit 30 ans ;
- Les progiciels, développements et plateformes informatiques et télécom, etc.

Les immobilisations financières relatives aux :

- Sommes versés à des tiers au titre de garanties ou de cautionnement relatifs aux contrats de bail et d'électrification des sites et des bureaux administratifs ;
- Prêts octroyés au personnel dont les délais de remboursement dépassent 12 mois.

Evolution 2007-2008

Poursuivant sa politique d'investissement consistant à renforcer le réseau 2G et 3G, Medi Telecom a procédé en 2008 à la réalisation d'investissements pour un montant global de 1 468 MMAD. Le poste installations techniques, comprenant l'infrastructure réseau, progresse ainsi de 32,8% à fin 2007 à 33,8% à fin 2008.

La baisse des immobilisations incorporelles, imputable à l'amortissement des licences, a atténué l'impact des investissements réalisés en 2008.

Il découle de ces évolutions un renforcement de l'actif immobilisé brut de 1 468 MMAD, et un amortissement 1 297 MMAD entraînant une progression de l'actif immobilisé net de la Société de 1,5% au 31 décembre 2008 s'établissant à 11 496 MMAD.

Evolution 2008-2009

Medi Telecom poursuit une politique de renforcement du réseau à travers l'installation de nouvelles stations de bases. Ainsi, la société a procédé à la réalisation d'investissements pour un montant global de 896 MMAD concernant principalement l'acquisition d'infrastructures réseau. Le poste installations techniques, comprenant l'infrastructure réseau, progresse ainsi de 37,7% entre 2008 et 2009. Les immobilisations corporelles nettes s'inscrivent en repli de 5,9% en raison du poids des amortissements (1 442 MMAD) plus important que les acquisitions (+896 MMAD), sous l'effet des investissements opérés en 2008 mis en service en fin d'année.

Poursuivant la même tendance, les immobilisations incorporelles se sont inscrites en baisse de 3,1% sous l'effet des dotations aux amortissements (notamment des licences) relatives aux investissements au titre des applications & développements informatiques et réseau telecom de l'année.

Il découle de ces variations un repli de l'actif immobilisé net de 4,7% à 10 950 MMAD.

Evolution 2009-S1₂₀₁₀

La Société poursuit sa politique de renforcement du réseau à travers la densification de sa couverture. Ainsi, Medi Telecom a réalisé près de 237 MMAD d'investissements lors du 1^{er} semestre 2010.

Les immobilisations corporelles nettes enregistrent un repli de 7,9% à 4 563 MMAD en raison du poids des amortissements.

En ligne avec cette tendance, les immobilisations incorporelles s'inscrivent en repli de 1,9% en raison de l'amortissement des licences.

Les immobilisations financières nettes concernent essentiellement la participation de Medi Telecom dans la société Telyco (inexistante à fin 2009) pour 50 MMAD, des dépôts et cautionnements versés pour la location de bureaux, locaux commerciaux, satellites et groupes électrogènes, ainsi que pour l'électrification des sites et bureaux administratifs.

III.3. Actif circulant

L'évolution de l'actif circulant sur la période 2007 – 2009 se présente comme suit :

En MMAD	2007	En %	2008	En %	Var 07/08	2009	En %	Var 08/09	S1- 2010	En %	TCAM ₀₇₋₀₉	Var S1-10/S2-09
Stocks	83	3,4%	95	4,9%	15,0%	90	5,7%	-5,5%	88	6,1%	4,3%	-2,4%
Marchandises	60	2,4%	72	3,7%	20,1%	66	4,2%	-7,4%	74	5,1%	5,5%	12,1%
Matière et fournitures consommables	23	0,9%	24	1,2%	2,1%	24	1,5%	0,0%	26	1,8%	1,0%	8,3%
Produits en cours	0	0,0%	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	N.M
Produits intermédiaires et produits résiduels	0	0,0%	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	N.M
Produits finis	0	0,0%	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	N.M
	2		1			1						
Créances de l'actif circulant	380	96,2%	816	94,1%	-23,7%	483	93,6%	-18,3%	1 350	93,5%	-21,0%	-8,5%
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	56	2,3%	95	4,9%	69,9%	99	6,3%	3,7%	57	3,9%	32,7%	-42,3%
	1											
Clients et comptes rattachés	102	44,6%	827	42,8%	-24,9%	741	46,8%	-10,5%	768	52,9%	-18,0%	3,6%
Personnel	2	0,1%	2	0,1%	3,7%	3	0,2%	10,7%	3	0,2%	7,1%	-10,9%
	1											
Etat	097	44,4%	765	39,6%	-30,3%	481	30,4%	-37,1%	346	23,8%	-33,8%	-28,0%
Comptes d'associés	0	0,0%	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	N.M
Autres débiteurs	9	0,4%	0	0,0%	-100,0%	3	0,2%	N.M	3	0,2%	-47,3%	0,0%
Comptes de régularisation Actif	113	4,6%	126	6,5%	10,9%	157	9,9%	25,2%	173	11,9%	17,8%	10,2%
Titres et valeurs de placement	0	0,0%	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	N.M
Ecarts de conversion - Actif	11	0,4%	19	1,0%	76,2%	10	0,6%	-46,0%	6	0,4%	-2,5%	-35,5%
	2	100,0	1	100,0		1	100,0			100,0		
ACTIF CIRCULANT	473	%	930	%	-22,0%	584	%	-17,9%	1 451	%	-20,0%	-8,4%
TRESORERIE ACTIF	459		544		18,5%	359		-34,0%	555		-11,6%	54,6%

Les principales composantes de l'actif circulant sont :

- Les clients et comptes rattachés (opérateurs, clients postpayés, etc.) ;
- L'Etat dont notamment le crédit de TVA acquitté dans le cadre de la licence GSM attribuée en 2000 ;
- Le stock incluant les terminaux (réseau propre notamment), cartes SIM, matériel publicitaires et pièces de rechange pour le réseau telecom ;
- Les comptes de régularisation actif constitué essentiellement par les charges constatées d'avances (subventions et marges, commissions d'accès, coût d'acquisition des recharges, etc.).

Evolution 2007-2008

L'actif circulant de la Société enregistre une baisse de 22% et s'établit à 1 930 MMAD en 2008.

Cette évolution s'explique principalement par :

- La réduction significative du crédit de TVA, conséquence de l'imputation de la TVA collectée sur les revenus encaissés par Medi Telecom, impliquant un repli de 30,3% en 2008, s'établissant à 765 MMAD en fin d'année.
- La progression du stock de provisions de 80,4 MMAD à 394,5 MMAD, et la baisse des créances clients de 25% grâce à l'effort de recouvrement se matérialisant par la réduction du délai moyen de paiement. Ce dernier est passé de 91 jours en 2007 à 53 jours en 2008.
- La hausse du stock de 15,0% à fin 2008 pour s'établir à 95 MMAD. Cette progression est principalement due à celle des stocks de marchandises qui s'apprécient de 20,1% sous l'effet d'une hausse du stock de terminaux (+78,4%) et de cartes SIM (+96,1%). Cette évolution des stocks accompagne l'élargissement du réseau de distribution direct de la Société.

Les comptes de régularisation-actif progressent de 10,9% à 126 MMAD consécutivement à l'augmentation du parc de clients de la Société.

Evolution 2008-2009

En 2009, l'actif circulant de la Société a suivi la tendance observée l'année précédente, enregistrant une contraction de 17,9% pour s'établir à 1 584 MMAD en fin de période.

Cette évolution est principalement imputable à la baisse (i) des créances clients et (ii) des créances envers l'État. Ces variations s'expliquent par :

- La progression du stock de provisions de 53,4 MMAD à 447,9 MMAD, et la réduction des délais moyen de paiement (49 jours en 2009 vs. 53 jours en 2008) ont permis d'enregistrer une baisse des créances clients de 10,5% par rapport à l'année précédente, pour s'établir ainsi à 741 MMAD ;
- La réduction, pour un montant de 355 MMAD, du crédit TVA suite à la consommation d'une partie de ce dernier sous l'effet d'un différentiel favorable aux encaissements par rapport aux décaissements.

En revanche, les comptes de régularisation actif progressent de 25,2% à 157 MMAD consécutivement à l'augmentation du parc de clients de la Société.

Evolution 2009-S1₂₀₁₀

Au premier semestre 2010, les créances de l'actif circulant s'inscrivent en repli de 8,5%, suite notamment à l'allègement de la créance de l'Etat à 346 MMAD (vs. 481 MMAD au 31 décembre 2009). Le poste « Etat » est constitué en majeure partie de la TVA relative (i) au contrat de licence GSM, et (ii) aux achats de marchandises, biens et services auprès des fournisseurs locaux et étrangers (exception faite des achats des immobilisations acquis en régimes d'exonération).

Il découle de ces évolutions un allègement de l'actif circulant de 8,4% à 1 451 MMAD.

III.4. Trésorerie Actif

Evolution 2007-2008

La trésorerie actif de la Société progresse de 18,5% à 544 MMAD au terme de l'exercice 2008, notamment en raison de l'allègement de l'actif circulant.

Evolution 2008-2009

En 2009, la trésorerie actif de la Société s'inscrit en repli de 34,0% à 359 MMAD et ce, malgré la contraction de l'actif circulant.

Evolution 2009-S1₂₀₁₀

Au premier semestre 2010, les disponibilités de la Société (constituées de trésorerie et de titres et valeurs de placement) progressent de 54,6% à 555 MMAD, grâce principalement à l'opération de refinancement du crédit bancaire long terme opérée par la Société en juin 2010.

III.5. Passif

En MMAD	2007	en %	2008	en %	Var 07/08	2009	en %	Var 08/09	S1-2010	en %	TCAM ₀₇₋₀₉	Var S1-10/S2-09
Capital Social	4 683	41,6%	4 683	44,6%	0,00%	2 752	29,7%	-41,20%	2 752	29,2%	-23,30%	0,00%
Reserve légale	0	0,0%	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	14	0,1%	N.M	N.M
Report à nouveau	-2 929	-26,0%	-2 388	-22,8%	-18,50%	0	0,0%	-100,00%	0	0,0%	-99,90%	N.M
Résultat net de l'exercice	541	4,8%	457	4,4%	-15,50%	276	3,0%	-39,70%	77	0,8%	-28,60%	-72,20%
Total des capitaux propres	2 295	20,4%	2 752	26,2%	19,90%	3 028	32,7%	10,00%	2 843	30,2%	14,90%	-6,10%
Dettes de financements auprès des étab de crédits	6 422	57,1%	5 385	51,3%	-16,20%	4 123	44,5%	-23,40%	4 436	47,1%	-19,90%	7,60%
Dettes de financement (Crédit TVA)	600	5,3%	353	3,4%	-41,20%	44	0,5%	-87,60%	0	0,0%	-73,00%	-100,00%
Dettes de financement auprès des actionnaires	1 938	17,2%	2 004	19,1%	3,40%	2 076	22,4%	3,60%	2 134	22,7%	3,50%	2,80%
Dette bureau de paris	0	0,0%	0	0,0%	N.S.	0	0,0%	0,00%	0	0,0%	N.M	N.M
Dettes de financement	8 960	79,6%	7 742	73,8%	-13,60%	6 243	67,3%	-19,40%	6 570	69,8%	-16,50%	5,20%
Provisions pour risques	0	0,0%	0	0,0%	0,00%	0	0,0%	-100,00%	0	0,0%	-100,00%	N.M
Provision pour charges	0	0,0%	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	N.M
Provisions durables pour risques et charges	0	0,0%	0	0,0%	0,00%	0	0,0%	-100,00%	0	0,0%	-100,00%	N.M
Total Financement Permanent	11 256	100,0%	10 494	100,0%	-6,80%	9 271	100,0%	-11,70%	9 413	100,0%	-9,20%	1,50%
Fournisseurs et comptes rattachés	1 779	64,4%	2 196	72,5%	23,40%	2 006	67,3%	-8,60%	1 796	58,4%	6,20%	-10,50%
Clients créditeurs, avances et acomptes	225	8,1%	60	2,0%	-73,30%	174	5,8%	191,20%	213	6,9%	-11,90%	22,50%
Personnel	39	1,4%	34	1,1%	-13,80%	46	1,5%	34,00%	54	1,8%	7,50%	16,40%
Organismes sociaux	17	0,6%	18	0,6%	9,90%	21	0,7%	13,20%	54	0,0%	11,50%	-100,00%
Etat	438	15,9%	410	13,5%	-6,50%	431	14,5%	5,20%	424	13,8%	-0,80%	-1,70%
Comptes d'associés	18	0,7%	10	0,3%	-42,20%	0	0,0%	-96,70%	308	10,0%	-86,10%	N.M
Comptes de régularisation-passif	193	7,0%	223	7,4%	15,50%	236	7,9%	6,10%	207	6,7%	10,70%	-12,30%
Dettes du passif circulant	2 708	98,1%	2 950	97,4%	8,90%	2 914	97,8%	-1,20%	3 001	97,6%	3,70%	3,00%
Autres provisions pour risques et charges	52	1,9%	76	2,5%	46,30%	64	2,1%	-16,30%	57	1,9%	10,70%	-11,10%
Ecarts de conversion - passif (éléments circulants)	1	0,0%	3	0,1%	N.S.	2	0,1%	-11,40%	17	0,6%	67,00%	743,00%
Total passif circulant	2 761	100%	3 029	100%	9,70%	2 980	100%	-1,60%	3 075	100%	3,90%	3,20%
Credits d'escompte	0	0,0%	0	0,0%	N.M	0	0,0%	N.M	0	N.M	N.M	N.M
Credits de trésorerie	0	0,0%	0	0,0%	N.M	120	18,7%	N.M	0	N.M	N.M	-100,00%
Banques (Soldes Créditeurs)	240	100,0%	446	100,0%	85,90%	522	81,3%	17,00%	0	N.M	47,50%	-100,00%
Trésorerie Passif	240	100,0%	446	100,0%	85,90%	642	100,0%	43,90%	0	N.M	63,50%	-100,00%
Total Passif	14 257		13 970		-2,00%	12 893		-7,70%	12 488		-4,90%	-3,10%

Source: Medi Telecom

III.6. Financement permanent

L'évolution du financement permanent de la Société sur la période 2007- S1 2010 se présente comme suit :

En MMAD	2007	2008	Var 07/08	2009	Var 08/09	S1-2010	TCAM07-09	Var S1-10/S2-09
Capital Social	4 683	4 683	0,00%	2 752	-41,20%	2 752	-23,30%	0,00%
Reserve légale	0	0	N.M	0	N.M	14	N.M	N.M
Report à nouveau	-2 929	-2 388	-18,50%	0	-100,00%	0	-99,90%	N.M
Résultat net de l'exercice	541	457	-15,50%	276	-39,70%	77	-28,60%	-72,20%
Total des capitaux propres	2 295	2 752	19,90%	3 028	10,00%	2 843	14,90%	-6,10%
Dettes de financements auprès des étab de crédits	6 422	5 385	-16,20%	4 123	-23,40%	4 436	-19,90%	7,60%
Dettes de financement (Crédit TVA)	600	353	-41,20%	44	-87,60%	0	-73,00%	-100,00%
Dettes de financement auprès des actionnaires	1 938	2 004	3,40%	2 076	3,60%	2 134	3,50%	2,80%
Dette bureau de paris	0	0	N.S.	0	0,00%	0	N.M	N.M
Dettes de financement	8 960	7 742	-13,60%	6 243	-19,40%	6 570	-16,50%	5,20%
Provisions pour risques	0	0	0,00%	0	-100,00%	0	-100,00%	N.M
Provision pour charges	0	0	N.M	0	N.M	0	N.M	N.M
Provisions durables pour risques et charges	0	0	0,00%	0	-100,00%	0	-100,00%	N.M
Total Financement Permanent	11 256	10 494	-6,80%	9 271	-11,70%	9 413	-9,20%	1,50%

Source: Medi Telecom

Les dettes de financement constituent la principale composante du financement permanent de Medi Telecom. Ces derniers comprennent :

- La dette bancaire long terme contractée auprès d'un consortium de banques locales ;
- La dette bancaire adossée au crédit TVA ;
- L'emprunt auprès des actionnaires.

Fonctionnement du crédit TVA

Medi Telecom S.A a contracté en 2002 un emprunt bancaire sur sept ans auprès d'un consortium de banques locales, garanti par le crédit de TVA. Il s'agit de la première opération de ce type au Maroc, consistant en la mobilisation de la créance au titre du crédit de TVA.

Ce crédit est garanti par les flux théoriques issus de l'apurement progressif du compte crédit de TVA. Il est matérialisé par l'alimentation d'un compte dédié servant au remboursement du principal.

Le remboursement du crédit de TVA s'effectue en puisant sur le compte dédié susvisé.

L'encours du crédit de TVA évolue comme suit sur la période 2007 – S1₂₀₁₀ :

En MMAD	2007	2008	Var 07/08	2009	Var 08/09	S1-2010	TCAM07-09	Var S1-10/S2-09
Dettes de financement (Crédit TVA)	600	353	-41,20%	44	-87,60%	0	-73,00%	-100,00%

Source: Medi Telecom

Dettes actionnaires

Les dettes actionnaires correspondent à des financements accordés par les actionnaires de Medi Telecom. Ces emprunts se composent des :

- Apports des actionnaires convertis en 2002 en emprunt à long terme, dont les intérêts sont capitalisés le 28 juin de chaque année ;
- Apports des actionnaires convertis en 2003 en emprunt à long terme, dont les intérêts sont payables trimestriellement ou capitalisés.

Les contrats d'emprunts, relatifs aux apports des actionnaires convertis en 2002 prévoient une rémunération au taux maximum légal des intérêts déductibles servis aux associés, qui s'élève pour l'exercice 2008 à 3,48%. La capitalisation des intérêts s'opère tous les 27 juin de chaque année

Les Contrats d'emprunts, relatifs aux apports des actionnaires convertis en 2003 prévoient une rémunération de 2,4% majorée du taux moyen pondéré des bons de trésor à 52 semaines. Le taux appliqué pour l'exercice 2008 est de 5,40% jusqu'au 12 octobre et de 5,95% après cette date.

Au 31/12/2009, les dettes de financement de la Société se présentent comme suit :

Lignes	Encours à fin 2009 (en MMAD)	Maturité	Mode de remboursement	Taux d'intérêt
Emprunt tranche A1 et D	1 873	15/05/2013	Amortissement. constant	Taux BDT à 5 ans+ 150 pbs
Emprunt tranche A2	1 691	14/06/2013	Amortissement. Constant	Taux BDT à 5 ans+ 150 pbs
Emprunt tranche C	560	15/06/2011	Amortissement. Constant	Taux BDT à 5 ans+ 150 pbs
Emprunts actionnaires	1 389	Sur demande des actionnaires	Sur demande des actionnaires	Taux maximum légal des intérêts servis aux associés
Emprunts actionnaires	687	Sur demande des actionnaires	Sur demande des actionnaires	Taux maximum légal des intérêts servis aux associés + 240 pbs
Total	6 200			

Source : Medi Telecom S.A

Au 30 juin 2010, les dettes de financement de la Société se présentent comme suit :

Ligne	Montant (en MMAD)	Dates de tirage	Maturité	Taux de référence	Spread
Nouveau crédit	4 550	15 juin 2010	15 décembre 2016	TMP interbancaire au dernier semestre	2,12%

Source : Medi Telecom

L'évolution de l'endettement net de la Société sur la période 2007-S1₂₀₁₀ se présente comme suit :

En MMAD	2007	2008	2009	S1-2010
Endettement net	8 741	7 644	6 526	6 015
Capitaux propres	2 295	2 752	3 028	2 843
<i>Gearing (D/(D+E))</i>	<i>79,2%</i>	<i>73,5%</i>	<i>68,3%</i>	<i>67,9%</i>

Source : Medi Telecom

Evolution 2007-2008

Capitaux propres

En 2008, les capitaux propres de la Société s'apprécient de 457 MMAD, correspondant au résultat net de l'exercice. Les pertes cumulées se réduisent de 541 MMAD par rapport à l'année précédente et s'établissent à 2 388 MMAD, sous l'effet de l'affectation du résultat net de l'exercice 2007 au report à nouveau.

Dettes de financement

En 2008, la Société a procédé à l'amortissement de ses dettes de financement bancaires (crédit long terme et crédit TVA) pour un montant global de 1 435 MMAD et au tirage d'un montant de 150 MMAD.

Il découle de ces évolutions une variation des dettes de financement de -13,6% pour s'établir à 7 742 MMAD.

Evolution 2008-2009

Capitaux propres

En 2009, la Société a procédé à une réduction de capital de 1 931 MMAD par l'absorption des pertes cumulées.

Ainsi, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 3 028 MMAD, et s'inscrivent en progression de 10,0% en raison de la réalisation d'un résultat net de 276 MMAD.

Dettes de financement

En 2009, Medi Telecom S.A. a procédé au remboursement de ses dettes de financement pour un montant global de 1 571 MMAD.

Par ailleurs, la capitalisation des intérêts au titre des emprunts auprès des actionnaires a fait évoluer ladite dette de 72 MMAD.

Il découle de ces évolutions une réduction de 19,4% des dettes de financement qui se réduisent à 6 243 MMAD à fin 2009.

A noter qu'en 2009, les emprunts auprès des anciens actionnaires Portugal Télécom et Telefonica ont été transférées à Fipar-Holding et Médium Finance suite à leur sortie de l'actionnariat de la Société.

Evolution 2009-S1₂₀₁₀

Capitaux propres

Au premier semestre 2010, les capitaux propres de la Société s'établissent à 2 843 MMAD et comprennent un résultat net semestriel de 77 MMAD. En 2010, l'intégralité du résultat distribuable au titre de l'exercice 2009 (276 MMAD diminués de la dotation à la réserve légale, soit 262 MMAD) a été versé aux actionnaires de la Société.

Dettes de financement

Le 15 juin 2010, Medi Telecom a procédé au remboursement par anticipation de la totalité du prêt long terme et du prêt TVA, et à la levée d'un nouveau crédit d'un montant de 4 550 MMAD.

En outre, la capitalisation des intérêts dus au titre des emprunts contractés auprès des actionnaires portent ces derniers à 2 134 MMAD (en progression de 2,8% par rapport au 31/12/2009).

Ces évolutions portent les dettes de financement de la Société à 6 570 MMAD, en hausse de 5,2% par rapport à la fin de l'exercice 2009.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que suite à l'ouverture du capital de la Société à Atlas Services Belgium en décembre 2010, 40% des emprunts actionnaires ont été transférés par les actionnaires marocains au nouvel entrant. Les actionnaires marocains résilient, ainsi, l'ensemble de leurs engagements à convertir lesdites créances en actions de la Société.

III.7. Passif circulant

L'évolution du passif circulant sur la période 2007 – S1 2010 se présente comme suit :

En MMAD	2007	en %	2008	en %	Var 07/08	2009	en %	Var 08/09	S1- 2010	en %	TCAM ₀ 7-09	Var S1- 10/S2-09
Fournisseurs et comptes rattachés	1 779	64,4%	2 196	72,5%	23,4%	2 006	67,3%	-8,6%	1 796	58,4%	6,2%	-10,5%
Clients créditeurs, avances et acomptes	225	8,1%	60	2,0%	-73,3%	174	5,8%	191,2%	213	6,9%	-11,9%	22,5%
Personnel	39	1,4%	34	1,1%	-13,8%	46	1,5%	34,0%	54	1,8%	7,5%	16,4%
Organismes sociaux	17	0,6%	18	0,6%	9,9%	21	0,7%	13,2%	54	0,0%	11,5%	-
Etat	438	15,9%	410	13,5%	-6,5%	431	14,5%	5,2%	424	13,8%	-0,8%	-1,7%
Comptes d'associés	18	0,7%	10	0,3%	-42,2%	0	0,0%	-96,7%	308	10,0%	-86,1%	N.M
Comptes de régularisation-passif	193	7,0%	223	7,4%	15,5%	236	7,9%	6,1%	207	6,7%	10,7%	-12,3%
Dettes du passif circulant	2 708	98,1%	2 950	97,4%	8,9%	2 914	97,8%	-1,2%	3 001	97,6%	3,7%	3,0%
Autres provisions pour risques et charges	52	1,9%	76	2,5%	46,3%	64	2,1%	-16,3%	57	1,9%	10,7%	-11,1%
Ecart de conversion - passif (éléments circulants)	1	0,0%	3	0,1%	N.S.	2	0,1%	-11,4%	17	0,6%	67,0%	N.S
Total passif circulant	2 761	100%	3 029	100%	9,70%	2 980	100%	-1,60%	3 075	100%	3,90%	3,2%

Source : Medi Telecom

Le compte fournisseurs constitue la principale composante du passif circulant ; il représente 68% en moyenne sur la période 2007 – 2009.

Les autres composantes du passif circulant sont :

- Le compte Etat constitué principalement de la TVA facturée et des autres taxes ;

- Les comptes de régularisation passif comprenant les produits constatés d'avance ainsi que les intérêts courus et non échus. Les produits constatés d'avance sont constitués principalement par les recharges vendues non encore consommées par les clients finaux.

Evolution 2007-2008

Malgré le repli des clients créditeurs, avances et acomptes (comprenant notamment les avances des opérateurs d'interconnexion) à 60 MMAD (vs. 225 MMAD à fin 2007), le passif circulant de la Société s'apprécie de 9,7% entre 2007 et 2008 pour atteindre 3 029 MMAD à fin 2008 (+268 MMAD).

Cette évolution est principalement due à :

- La progression des dettes fournisseurs qui augmentent de 417 MMAD pour s'établir à 2 196 MMAD (+23,4%), imputable à la réalisation des investissements en fin d'année 2008.
- La progression des comptes de régularisation passif (+30 MMAD ou +15,5%) est due à celle des produits constatés d'avance sur le segment prépayé, traduisant la progression du parc de clients prépayé (+18,5%), et l'impact des promotions en fin d'année.
- Les provisions pour risques et charges augmentent de 46,3% entre 2007 et 2008, pour s'établir à 76 MMAD. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse des dettes libellées en Euro et la valorisation des points de fidélisation des clients prépayés suite au lancement du programme en 2008.

En outre, les comptes d'associés comprennent les intérêts trimestriels dus au titre des prêts actionnaires non encore capitalisés.

Evolution 2008-2009

A fin 2009, le passif circulant de la Société est en léger retrait de 1,6% par rapport à 2008 (2 980 MMAD).

Les éléments saillants de cette évolution se déclinent comme suit :

- La baisse de 8,6% (-190 MMAD) des dettes d'exploitation suite notamment au règlement des fournisseurs d'équipements réseau combinée à l'effet de réduction relative des investissements réalisés durant l'exercice 2009. Les dettes fournisseurs atteignent par conséquent 2 006 MMAD à fin 2009 ;
- La contraction des dettes fournisseurs est partiellement compensée par la progression (+114 MMAD) des avances et acomptes clients qui atteignent 174 MMAD à fin 2009 notamment en rapport avec les opérateurs *roaming*
- La progression des comptes de régularisation passif (+13 MMAD ou +6,1%) impactés principalement par l'évolution des produits constatés d'avance sur le segment prépayé, poursuivent la tendance haussière observée en 2008 et ce, en relation avec l'accroissement du parc de clients prépayé.

Evolution 2009-S1₂₀₁₀

Malgré le repli de poste « Fournisseurs » à mi 2010 suite à la baisse des créances envers les fournisseurs d'interconnexion, le passif circulant de la Société est en légère progression de 3,2% par rapport à 2009 (3 075 MMAD vs. 2 980 MMAD).

Les principales évolutions à l'origine de cette progression concernent :

- La progression du poste « Clients créditeurs » de 22,5% à 213 MMAD : ce dernier comprend les rabais octroyés aux opérateurs télécoms dans le cadre de contrats portant sur l'acheminement du trafic. L'augmentation du poste s'explique par la progression du trafic acheminé et à l'effet de saisonnalité favorable au premier semestre 2010 ;
- La progression des comptes d'associés à 308 MMAD liés aux dividendes en instance de paiement.

Par ailleurs, les comptes d'associés comprennent les intérêts trimestriels dus au titre des prêts actionnaires non encore capitalisés, ainsi que les dividendes non encore distribués.

III.8. Trésorerie Passif

Cf. analyse de la trésorerie nette

IV. Analyse de l'équilibre financier

En MMAD	2007	2008	Var 07/08	2009	Var 08/09	S1-2010	TCAM07-09	Var S1-10/S2-09
Financement permanent	11 256	10 494	-6,8%	9 271	-11,7%	9 413	-9,2%	1,5%
Actif immobilisé	11 324	11 496	1,5%	10 950	-4,7%	10 488	-1,7%	-4,2%
Fonds de roulement	-68	-1 001	N.S.	-1 679	-67,7%	-1 075	N.S.	36,0%
Actif circulant	2 473	1 930	-22,0%	1 584	-17,9%	1 451	-20,0%	-8,4%
Passif circulant	2 761	3 029	9,7%	2 980	-1,6%	3 075	3,9%	3,2%
Besoin en Fonds de Roulement	-288	-1 099	N.S.	-1 397	27,1%	-1 624	120,3%	16,3%
Trésorerie actif	459	544	18,5%	359	-34,0%	555	-11,6%	54,6%
Trésorerie passif	240	446	85,9%	642	43,9%	0	63,5%	-100,0%
Trésorerie Nette	219	98	-55,4%	-283	N.S.	555	N.M	-296,1%

Source : Medi Telecom

IV.1. Fonds de roulement

Evolution 2007-2008

En 2008, la Société présente un fonds de roulement de -1 001 MMAD, en baisse par rapport à 2007. Malgré la progression des fonds propres de 457 MMAD (incorporation du résultat net), cette évolution s'explique par le recul du financement permanent de 6,8% suite au remboursement des dettes de financement de la Société pour un montant de 1 435 MMAD.

Evolution 2008-2009

En 2009, le fonds de roulement de la Société baisse de 67,7% pour s'établir à -1 679 MMAD (vs. -1 001 MMAD à fin 2008). La variation du fonds de roulement est imputable à l'effet de remboursement des dettes de financement de la Société pour un montant de 1 571 MMAD et la poursuite de la politique d'investissement de la Société pour un montant de 1 468 MMAD en 2009.

Evolution 2009-S1₂₀₁₀

Au 30 juin 2010, le fonds de roulement de la Société s'apprécie de 36,0% pour s'établir à 1 075 MMAD (vs. -1 679 MMAD à fin 2009). Cette variation s'explique par (i) la levée de nouvelles dettes et (ii) la capitalisation des intérêts dus aux dettes actionnaires.

IV.2. Besoin en fonds de roulement

Evolution 2007-2008

A fin 2008, le besoin en fonds de roulement s'améliore de 811 MMAD pour atteindre -1 099 MMAD essentiellement sous l'effet du resserrement des délais de paiement accordés aux clients ayant permis à la Société de dégager une ressource supplémentaire de 275 MMAD.

Evolution 2008-2009

En 2009, le Besoin en Fonds de Roulement continue d'évoluer favorablement pour la Société à hauteur de 298 MMAD et s'établit à 1 397 MMAD. Cette évolution est due essentiellement à la contraction du délai moyen d'encaissement auprès des clients qui est passé de 53 jours en 2008 à 49 jours en 2009.

La réduction, pour un montant de 355 MMAD, du crédit TVA a également contribué à la réduction du Besoin en Fonds de Roulement.

Evolution 2009-S1₂₀₁₀

Au 30 juin 2010, l'Excédent en Fonds de Roulement de la Société varie de 16,3% à -1 624 MMAD. Cette évolution s'explique principalement par la réduction de la créance Etat et la progression du compte d'associés (lié à aux dividendes en instance de paiement).

IV.3. Trésorerie Nette

L'évolution de la trésorerie de la Société sur la période 2007 – S1 2010 se présente comme suit :

En MMAD	2007	2008	Var 07/08	2009	Var 08/09	S1-2010	TCAM07-09	Var S1-10/S2-09
Chèques et valeurs à encaisser	147	131	-11,3%	164	25,6%	81	5,6%	-50,6%
Banque, T.G. et C.C.P.	312	413	32,5%	195	-52,8%	90	-20,9%	-53,8%
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	0	0	-8,8%	0	-18,8%	0	-13,9%	N.M
Titres et valeurs de placement	0	0	N.M	N.M	0	384	N.M	N.M
Trésorerie ACTIF	459	544	18,5%	359	-34,0%	555	-11,6%	54,6%
Crédits d'escompte	0	0	N.M	0	N.M	0	N.M	N.M
Crédits de trésorerie	0	0	N.M	120	N.M	0	N.M	-100,0%
Banques (Soldes créditeurs)	240	446	85,9%	522	17,0%	0	47,5%	-100,0%
Trésorerie Passif	240	446	85,9%	642	43,9%	0	63,5%	-100,0%
Trésorerie Nette	219	98	-55,4%	-283	N.S.	555	N.M	-296,1%

Source :Medi Telecom

Evolution 2007-2008

Malgré une amélioration du BFR ayant permis de dégager des ressources pour 811 MMAD, la baisse du fonds de roulement de la Société de 933 MMAD (remboursement de dettes et investissements) entraîne une réduction de la trésorerie nette qui est passée de 219 MMAD à 98 MMAD au 31 Décembre 2008.

Evolution 2008-2009

En 2009, la trésorerie nette s'établit en fin d'exercice à -283 MMAD suite au recul du fonds de roulement de 678 MMAD et ce, malgré la ressource dégagée par la variation de BFR (298 MMAD). A noter qu'à fin 2009, la Société a eu recours à un crédit de trésorerie de 120 MMAD.

Au 31 décembre 2009, les lignes de crédit court terme accordées à Medi Telecom se présentent comme suit :

Plafond des lignes de crédits accordées à Medi Telecom au 31/12/2009			
Découvert autorisé	Cautions et avals	Credoc	Total
423	20	36	479

Source :Medi Telecom

Evolution 2009-S1₂₀₁₀

Au 30 juin 2010, l'amélioration du fonds de roulement de la Société, ainsi que du besoin en fonds de roulement ont permis une amélioration de la trésorerie nette qui s'établit à 555 MMAD, dont 384 MMAD sont placés en titres et valeurs de placement.

V. Analyse du tableau de financement

En MMAD	2007	2008	2009	S1-2010
Ressources stables				
Autofinancement réel	1 739	1 761	1 718	546
Cessions réductions d'immobilisations	35	2	5	3
Augmentation des capitaux propres et assimilés	0	0	0	0
Augmentation des dettes financières	2 904	217	72	4 608
Total ressources stables	4 678	1 980	1 795	5 157
Emplois stables				
Acquisition des immobilisations	1 057	1 448	884	237
Remboursement des capitaux propres	0	0	0	0
Remboursement des dettes financières	3 978	1 435	1 571	4 281
Emplois en non valeurs	63	29	19	36
Total Emplois stables	5 097	2 912	2 474	4 553
Variation du besoin de financement global	-440	-811	-298	-234
Variation de la trésorerie	20	-121	-381	838

Source : Medi Telecom

Revue de l'année 2007

En 2007, les ressources stables de la Société s'établissent à 4 678 MMAD. Celles-ci sont constituées principalement par l'autofinancement de la Société (1 739 MMAD) et les augmentations de dettes financières (2 904 MMAD).

La variation de besoin de financement génère une ressource supplémentaire de 440 MMAD, portant les ressources de l'entreprise à 5 118 MMAD durant l'exercice 2007.

L'emploi de ces ressources concerne :

- Les acquisitions d'immobilisations (investissements réseaux) pour un montant global de 1 057 MMAD ;
- Le service de la dette pour un montant global de 3 978 MMAD.

Il en découle une variation de trésorerie positive de 20 MMAD portant le solde de trésorerie fin 2007 à 219 MMAD.

Revue de l'année 2008

En 2008, les ressources stables de la Société sont essentiellement constituées de (i) l'autofinancement pour un montant de 1 761 MMAD, et (ii) des levées de dettes auprès des banques (150 MMAD) et des actionnaires (67 MMAD).

La réduction du Besoin du Fonds de Roulement a permis de dégager une ressource supplémentaire. Il en résulte une variation du besoin de financement global négatif de 811 MMAD.

Ces ressources ont financé principalement :

- Les investissements pour un montant global de 1 448 MMAD ;
- Le service de la dette pour un montant global de 1 435 MMAD.

Par conséquent, la trésorerie s'est réduite de 121 MMAD durant l'année 2008.

Revue de l'année 2009

En 2009, l'autofinancement de la Société se maintient à 1 718 MMAD, et constitue le principal contributeur aux ressources de la Société (1 795 MMAD pour l'année 2009).

Ces ressources ont été employés pour :

- Les investissements, principalement le renforcement et l'extension du réseau, pour un montant global de 884 MMAD ;
- Le service de la dette pour un montant global de 1 571 MMAD.

Il en découle une réduction de la trésorerie nette de 381 MMAD.

Revue du 1^{er} semestre 2010

Au premier semestre 2010, l'autofinancement de la Société s'établit à 546 MMAD. Par ailleurs, l'opération de refinancement de Medi Telecom a permis de dégager une ressource nette de 327 MMAD supplémentaire. Enfin, la variation de BFR négative a permis à la Société de disposer d'une ressource supplémentaire de 234 MMAD.

Ces éléments ont permis de générer des ressources nettes de 1 110 MMAD. Ces dernières ont été employés principalement pour (i) la réalisation de 237 MMAD d'investissements (50 MMAD pour l'acquisition de Telyco, et 187 MMAD pour l'acquisition d'immobilisations), et (ii) combler la trésorerie nette qui s'établit à 555 MMAD au 30 juin 2010.

VI. Solvabilité

L'évolution des ratios de solvabilité se présente comme suit sur la période 2007-S1₂₀₁₀ :

En MMAD	2007	2008	2009	S1-2010
Endettement net	8 741	7 644	6 526	6 015
Capitaux propres	2 295	2 752	3 028	2 843
<i>Gearing (D/E)</i>	<i>380,9%</i>	<i>277,8%</i>	<i>215,5%</i>	<i>211,6%</i>
<i>Taux d'endettement (D/(D+E))</i>	<i>79,2%</i>	<i>73,5%</i>	<i>68,3%</i>	<i>67,9%</i>

Source : Medi Telecom

La solvabilité globale de la Société s'améliore sur la période 2007-S1₂₀₁₀ sous l'effet combiné de (i) la progression des capitaux propres consécutivement à la réalisation d'exercices bénéficiaires sans distribution de dividendes entre 2007 et 2009, et (ii) la réduction de l'endettement net global de la Société suite à l'amortissement des dettes TVA et des dettes bancaires long terme.

Il en découle un *gearing* qui se contracte de 380,9% à fin 2007 (soit un taux d'endettement de 79,2%) à 211,6% au premier semestre 2010 (soit un taux d'endettement de 67,9%).

VII. Liquidité

L'évolution des ratios de liquidité se présente comme suit sur la période 2007-S1₂₀₁₀ :

En MMAD	2007	2008	2009	S1-2010
<i>Liquidité générale⁴⁷</i>	<i>94,9%</i>	<i>68,5%</i>	<i>51,2%</i>	<i>62,4%</i>
<i>Liquidité immédiate⁴⁸</i>	<i>15,3%</i>	<i>15,7%</i>	<i>9,9%</i>	<i>18,0%</i>

Source : Medi Telecom

La liquidité de la Société s'inscrit en baisse sur la période 2007 - S1₂₀₁₀, passant de 94,9% en 2007 à 62,4% au premier semestre 2010, consécutivement à la baisse du BFR entraînant une prépondérance accrue du passif circulant par rapport à l'actif circulant.

Cette configuration est par ailleurs caractéristique de Medi Telecom qui comptabilise les produits d'exploitation liés au segment prépayé, au passif circulant (produits constatés d'avance).

En outre, la consommation du crédit total de TVA (poste Etat à l'actif circulant de 600 MMAD à fin 2007) a également contribué à la baisse de la liquidité générale.

⁴⁷ Liquidité générale : (Actif circulant hors stock + Trésorerie Actif)/(Passif circulant + Trésorerie Passif)

⁴⁸ Liquidité immédiate : (TVP + Trésorerie Actif)/(Passif circulant + Trésorerie Passif)

La liquidité immédiate de la Société s'est inscrite en progression au premier semestre 2010 en raison de l'opération de refinancement de Medi Telecom qui a entraîné une progression de la trésorerie actif à 555 MMAD (vs. 359 MMAD à fin 2009).

VIII. Profitabilité

L'évolution des ratios de profitabilité sur la période 2007 - 2009⁴⁹ se présente comme suit :

En MMAD	2007	2008	2009
RoCE	9,1%	8,4%	6,6%
RoA	3,7%	3,2%	2,1%
RoE	26,7%	18,1%	9,5%

Source : Medi Telecom

L'effort d'investissement consenti par la Société exerce une pression sur le RoCE qui évolue de 9,1% en 2007 à 6,6% en 2009 sous le poids des amortissements (1 520 MMAD en 2009 vs. 1 252 MMAD en 2007).

Il en découle une dégradation du résultat net ayant pour conséquence l'effritement du RoA (2,1% en 2009 vs. 3,7% en 2007) et du RoE (9,5% en 2009 vs. 26,7% en 2007).

IX. Service de la dette

L'évolution de la capacité de la Société à honorer le service de la dette sur la période 2009-S1₂₀₁₀ se présente comme suit :

En MMAD	2007	2008	2009	S1-2010
EBE / charges d'intérêts	4,6x	5,2x	5,7x	6,5x
ADSCR ⁵⁰	1,0x	1,0x	0,8x	1,3x

Source : Medi Telecom

L'amélioration du *gearing* de la Société a pour conséquence l'amélioration du ratio de couverture des charges d'intérêts par l'EBE. En effet, ce dernier évolue de 4,6x en 2007 à 6,5x au premier semestre 2010.

En outre, l'opération de refinancement effectuée en juin 2010 a permis à la Société d'améliorer sa capacité de couverture du service de la dette qui progresse de 1,0x en 2007 à 1,3x au premier semestre 2010.

X. Analyse des engagements hors bilan

En MMAD	2007	2008	2009
Engagements donnés	51,7	22,3	19,6
Avals et cautions	51,7	22,3	19,6
Engagements reçus	197,3	172,9	164,5
Cautions Mediboutiques et distributeurs	143,5	138,1	136,1
Cautions fournisseurs	53,8	34,8	28,4

Source : Medi Telecom

Engagements donnés

Dans le cadre de son activité normale, Medi Telecom est amené à donner des cautions bancaires au profit des administrations publiques et des entreprises privées.

Ces cautions peuvent être classées comme suit :

- Cautions en faveur de la Douane

⁴⁹ Les ratios concernant le premier semestre 2010 sont non significatifs car ils ne tiennent compte que d'un demi-exercice.

⁵⁰ ADSCR (Average Debt Service Coverage Ratio) : ratio annuel de couverture du service de la dette.

Il s'agit notamment des cautions pour Admission ou exportation temporaire ou dans le cadre de crédit d'enlèvement ;

- Autres cautions :

Elles sont généralement données dans le cadre de soumission à des appels d'offres ou pour garantir le paiement des redevances d'occupation temporaire du domaine publique.

Engagements reçus

Les engagements reçus proviennent des distributeurs et des fournisseurs.

- Les distributeurs :

Dans le cadre de la couverture du risque de crédit vis à vis des distributeurs, Medi Telecom exige des garanties de différentes natures à ces derniers, à savoir des cautions bancaires à première demande, des cautions hypothécaires en 1^{er} rang ainsi que des cautions solidaires.

Les deux segments couverts par les garanties sont la distribution (recharge) et la publiphonie. Les contrats cadres prévoient en général un montant de 10 millions de dh par distributeur, dont 4 millions de dh minimum sous forme de cautions bancaires à première demande.

- Les fournisseurs :

Les engagements hors bilan sont constitués de cautions données par les fournisseurs de Medi Telecom en garantie de l'exécution d'un ensemble de dispositions contractuelles et ce dans le cadre de marché les liants à la Société. Ces garanties sont en majorité relatives à la bonne marche des installations fournies dans un délai qui varie selon les termes du contrat et la restitution des cautions fournies est subordonnée à la réception définitive qui en générale prononcé dans ledit délai.

Partie VII. Analyse de la situation financière consolidée au 30 juin 2010

Avertissement

Les comptes consolidés du groupe Medi Telecom ont été établis pour la première fois lors de l'arrêté des comptes au 30 juin 2010, et ont, à ce titre, fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, le management de la Société a établi des comptes proforma consolidés aux 30 juin 2009 et 31 décembre 2009. Ces comptes n'ont pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes.

I. Périmètre de consolidation

I.1. Méthodes de consolidation

Les comptes sociaux arrêtés au 30 juin 2010 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Les comptes consolidés ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentées au niveau de la méthodologie relative aux comptes consolidés établie par le conseil national de la comptabilité en 1999.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé en général pour les sociétés contrôlées à plus de 40% lorsqu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote supérieure à celle détenue par le Groupe.

Les comptes *proforma* aux 30 juin 2009 et 31 décembre 2009 ont été réalisés par le management de la Société, par consolidation de la filiale Telyco par intégration globale.

I.2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Medi Telecom au 30 juin 2010 se présente comme suit :

Sociétés	Au 30 juin 2009			Au 30 juin 2010		
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Telyco	100%	100%	Intégration globale (consolidation <i>proforma</i>)	100%	100%	Intégration globale

Source : Medi Telecom

La société Sport Academy, non significative, n'a pas été consolidée.

II. Analyse du compte de résultat consolidé

Le compte de résultat du groupe Medi Telecom au premier semestre 2010 se présente comme suit :

En MMAD	S1-2009 proforma	S1-2010	Var _{S1-10/S1-09}
Ventes de marchandises	91,8	74,8	(18,5%)
Achats revendus de marchandises	178,6	142,6	(20,1%)
Marge brute sur ventes en l'état	(86,8)	(67,8)	(21,9%)
<i>Taux de marge brute sur ventes en l'état</i>	<i>-94,5%</i>	<i>-90,6%</i>	<i>3,9 pts</i>
Ventes de biens et services produits	2 436,2	2 713,0	11,4%
Production	2 436,2	2 713,0	11,4%
Achats cons. de mat. et fournitures	521,8	614,8	17,8%
Autres charges externes	593,5	686,0	15,6%
Consommation de l'exercice	1 115,3	1 300,7	16,6%
Valeur ajoutée	1 234,1	1 344,4	8,9%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>50,1%</i>	<i>48,2%</i>	<i>-1,8 pts</i>
Impôts et taxes	49,0	70,5	43,9%
Charges de personnel	214,4	218,8	2,0%
Excédent Brut d'Exploitation	970,6	1 055,1	8,7%
<i>Marge d'EBE</i>	<i>39,5%</i>	<i>37,8%</i>	<i>-1,6 pts</i>
Autres produits d'exploitation	0,8	0,9	5,6%
Autres charges d'exploitation	0,1	-	(100,0%)
Reprises d'exp. transf. de charges	29,3	0,8	(97,2%)
Dotations d'exploitation	714,1	775,2	8,6%
Résultat d'exploitation	286,6	281,6	(1,7%)
<i>Marge d'exploitation (REX/CA)</i>	<i>11,0%</i>	<i>10,1%</i>	<i>-0,9 pts</i>
Résultat financier	(184,0)	(139,0)	(24,5%)
Résultat courant	102,5	142,6	39,1%
Résultat non courant	(9,2)	(20,8)	125,4%
Résultat avant impôts	93,3	121,8	30,5%
Impôt sur les sociétés	36,8	63,3	71,8%
<i>Taux d'IS apparent</i>	<i>39,5%</i>	<i>52,0%</i>	<i>12,5 pts</i>
Résultat net	56,5	58,5	3,6%
<i>Marge nette</i>	<i>2,2%</i>	<i>2,1%</i>	<i>-0,1 pts</i>

Source : Medi Telecom

II.1. Chiffre d'affaires

Au 30 juin 2010, le chiffre d'affaires du groupe Medi Telecom se présente comme suit :

En MMAD	S1-2009 proforma	S1-2010	Var _{S1-10/S1-09}
Ventes de marchandises	91,8	74,8	(18,5%)
Ventes de biens et services produits	2 436,2	2 713,0	11,4%
Autres produits d'exploitation	0,8	0,9	5,6%
Chiffre d'affaires	2 528,8	2 788,7	10,3%

Source : Medi Telecom

Le chiffre d'affaires réalisé intragroupe entre Medi Telecom et Telyco s'élève à 57,2 MMAD et 31,9 MMAD aux 30 juin 2009 et 2010. Il en découle un chiffre d'affaires par entité de l'ensemble consolidé comme suit :

En MMAD	Medi Telecom	Telyco	Ensemble consolidé
Ventes de marchandises	40	35	75
Ventes de biens et services produits	2 713	0	2 713
Autres produits d'exploitation	1	1	1
Chiffre d'affaires	2 754	36	2 789

Source : Medi Telecom S.A

Malgré le repli des ventes de marchandises de 18,5% à 74,8 MMAD au terme du premier semestre 2010, le chiffre d'affaires du Groupe affiche une progression de 10,3% à 2 789 MMAD comparativement au premier semestre de l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique par la progression des ventes de biens et services produits de 2 436 MMAD à 2 713 MMAD en raison de :

- l'élargissement du parc de la clientèle prépayé, résidentiel et entreprises de plus de 14% par rapport à la période précédente ;
- la croissance continue du segment internet 3G en relation avec l'augmentation du parc 3G lequel a plus que doublé ;
- la hausse des revenus d'interconnexion et *roaming* favorisés par l'augmentation du trafic entrant (national et international).

En MMAD	S1-2009 proforma	S1-2010	Var _{S1-10/S1-09}
Production	2 436,2	2 713,0	11,4%

Source : Medi Telecom S.A

La production de la Société évolue de 2 436,2 MMAD à 2 713,0 MMAD (+11,4%) en ligne avec celles des ventes de biens et services produits.

II.2. Consommation

En MMAD	S1-2009 proforma	S1-2010	Var _{S1-10/S1-09}
Achats cons. de mat. et fournitures	521,8	614,8	17,8%
Autres charges externes	593,5	686,0	15,6%
Consommation de l'exercice	1 115	1 301	16,6%

Source : Medi Telecom

Les achats consommés sont principalement constitués :

- des coûts d'interconnexion ;
- du coût sur le *roaming out* des clients qui font des appels à l'étranger.

Les autres charges externes sont notamment constituées :

- des coûts de maintenance principalement du réseau, des systèmes d'information et des plateformes ;
- des charges locatives liées principalement au réseau télécom, aux points de vente et locaux administratifs ;
- du marketing ;
- des autres frais généraux.
- des commissions accordées aux distributeurs,

Ces charges sont principalement générées par Medi Telecom (total social de 1 318 MMAD au premier semestre 2010, et 11,4 MMAD pour Telyco).

Au premier semestre 2010, les achats consommés du Groupe progressent de 17,8% à 615 MMAD en raison de la progression (i) des charges locatives et (ii) des coûts d'interconnexion de 44,1% liée à l'augmentation du trafic sortant vers les opérateurs nationaux sous l'effet d'une politique de promotions non limitatives au trafic *on-net*.

En outre, les autres charges externes progressent de 15,6% à 686,0 MMAD, principalement en raison de :

- La progression des commissions payées par Medi Telecom 6,8% liée à la hausse des activations prépayés et postpayés réalisées au cours du 1er semestre 2010 par rapport à la même période en 2009 ;
- L'augmentation des charges d'entretien, réparation et maintenance de 6,5% en liaison avec la fin de la période de garantie des équipements du réseau ainsi que les extensions et mises à jour réalisées rendus nécessaires par l'augmentation des capacités du réseau et la diversification des produits ;
- L'inflation des charges locatives et crédit-bail de 8,2% en raison de l'augmentation du nombre de sites en liaison avec le développement continu de l'infrastructure réseau ainsi que l'effet des révisions périodiques des montants de loyers suivant les dispositions légales ou contractuelles.

II.3. Valeur ajoutée

En MMAD	S1-2009 proforma	S1-2010	Var _{S1-10/S1-09}
Marge brute sur ventes en l'état	(86,8)	(67,8)	(21,9%)
Production	2 436,2	2 713,0	11,4%
Consommation de l'exercice	1 115,3	1 300,7	16,6%
Valeur ajoutée	1 234,1	1 344,4	8,9%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>48,8%</i>	<i>48,2%</i>	<i>-1,8 pts</i>

Source : Medi Telecom

Malgré la progression de la valeur ajoutée de 8,9% à 1 344 MMAD (vs. 1 234 MMAD au 1^{er} semestre 2009), le taux de valeur ajoutée se dégrade de 1,8 pts à 48,2% (vs. 48,8% au premier semestre 2009), principalement en raison de l'augmentation des charges d'interconnexion (+44,1%).

II.4. Excédent brut d'exploitation

En MMAD	S1-2009 proforma	S1-2010	Var _{S1-10/S1-09}
Valeur ajoutée	1 234,1	1 344,4	8,9%
Impôts et taxes	49,0	70,5	43,9%
Charges de personnel	214,4	218,8	2,0%
Excédent Brut d'Exploitation	970,6	1 055,1	8,7%
<i>Marge d'EBE</i>	<i>38,4%</i>	<i>37,8%</i>	<i>-1,6 pts</i>

Source : Medi Telecom

Au premier semestre 2010, les impôts et taxes de progressent de 43,9% à 71 MMAD en raison de (i) l'augmentation de la redevance ANRT due à la hausse du chiffre d'affaires conjuguée à la réduction des montants consacrés au programme revêtant le caractère service universel⁵¹ et (ii) à la hausse des taxes locales suite à l'augmentation de l'assiette de calcul constitué notamment des charges locatives.

Les charges de personnel du groupe Medi Telecom progressent de 2,0% à 219 MMAD (vs. 214 MMAD au premier semestre 2009). Au premier semestre 2010, les charges de personnel se déclinent comme suit :

En MMAD	Medi Telecom	Telyco	Ensemble consolidé
Charges de personnel	218	1	219

Source : Medi Telecom

Il découle de ces évolutions une progression de l'EBE de 8,7% à 1 055 MMAD (+84 MMAD par rapport au premier semestre 2009).

II.5. Résultat d'exploitation

En MMAD	S1-2009 proforma	S1-2010	Var _{S1-10/S1-09}
Excédent Brut d'Exploitation	970,6	1 055,1	8,7%
Autres produits d'exploitation	0,8	0,9	5,6%
Autres charges d'exploitation	0,1	-	(100,0%)
Reprises d'exp. transf. de charges	29,3	0,8	(97,2%)
Dotations d'exploitation	714,1	775,2	8,6%
Résultat d'exploitation	286,6	281,6	-1,7%

Source : Medi Telecom

Les dotations d'exploitation de la Société progressent de 8,6% et s'établissent à 775 MMAD au terme du premier semestre 2010, en raison de la progression des dotations d'exploitation de Medi Telecom s'expliquant essentiellement par l'effet des investissements entre 2009 et 2010.

⁵¹ En effet, l'ANRT offre la possibilité à Medi Telecom de contribuer au service universel de deux manières, à savoir (i) le paiement d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires, et (ii) la réalisation d'investissements entrant dans le cadre du SU. Le montant de la redevance à payer est ainsi calculé comme étant la différence entre la part du chiffre d'affaires, et le montant d'investissement retenu.

II.6. Résultat financier

En MMAD	S1-2009 proforma	S1-2010	Var _{S1-10/S1-09}
Gains de change	11,7	30,2	158,4%
Intérêts et autres produits financiers	9,4	3,5	(62,2%)
Reprises financières, transferts de charges	18,9	9,6	(49,1%)
Produits financiers	39,9	43,3	8,4%
Charges financières	201,0	163,1	(18,9%)
Pertes de change	9,0	10,8	20,1%
Autres charges financières	1,0	4,3	N.S
Dotations financières	12,9	4,1	(68,4%)
Charges financières	224,0	182,3	-18,6%
Résultat financier	(184,0)	(139,0)	+24,5%

Source : Medi Telecom

Le résultat financier de la Société s'améliore de 24,5% à -139 MMAD principalement en raison de la diminution des charges d'intérêts à 163 MMAD (vs. 201 MMAD au premier semestre 2009), en raison de l'amortissement de la dette financière de Medi Telecom (long et court terme).

II.7. Résultat net

En MMAD	S1-2009 proforma	S1-2010	Var _{S1-10/S1-09}
Résultat courant	102,5	142,6	39,1%
Résultat non courant	(9,2)	(20,8)	125,4%
Résultat avant impôts	93,3	121,8	30,5%
Impôt sur les sociétés	36,8	63,3	71,8%
<i>Taux d'IS apparent</i>	<i>39,5%</i>	<i>52,0%</i>	<i>12,5 pts</i>
Résultat net	56,5	58,5	3,6%
<i>Marge nette</i>	<i>2,2%</i>	<i>2,1%</i>	<i>-0,1 pts</i>

Source : Medi Telecom

Eléments favorables :

- Progression du chiffre d'affaires de 260 MMAD (+10,3%) s'établissant à 2 789 MMAD ;
- Amélioration du déficit enregistré sur les ventes en l'état (taux de marge de -90,6% à S1 2010 vs. -94,5% à S1 2009) ;
- Réduction des charges d'intérêts de 38 MMAD consécutivement à l'allègement de la dette financière à long terme, établissant ainsi le résultat financier à -139 MMAD.

Eléments défavorables :

- Progression des charges d'interconnexion en raison de l'augmentation du trafic *off-net* ;
- Alourdissement des charges techniques liées aux locations de sites, de lignes et aux frais de maintenance.
- Augmentation des dotations aux amortissements.

III. Analyse du bilan consolidé

En MMAD	2009 proforma	en %	S1-2010	en %	Var S1-10/S2-09
Immobilisations en non valeurs	19	0,1%	32	0,2%	68,0%
Immobilisations incorporelles	5 917	43,3%	5 771	44,0%	-2,5%
Immobilisations corporelles	4 946	36,2%	4 578	34,9%	-7,4%
Immobilisations financières	22	0,2%	20	0,2%	-5,9%
ACTIF IMMOBILISE	10 904	79,7%	10 401	79,3%	-4,6%
Stocks	229	1,7%	200	1,5%	-12,7%
Créances de l'actif circulant	2 224	16,3%	2 030	15,5%	-8,7%
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	101	0,7%	65	0,5%	-35,8%
Clients et comptes rattachés	802	5,9%	813	6,2%	1,5%
Personnel	3	0,0%	3	0,0%	-4,0%
Etat	518	3,8%	379	2,9%	-26,8%
Impôts différés	641	4,7%	594	4,5%	-7,3%
Autres débiteurs	3	0,0%	3	0,0%	0,0%
Comptes de régularisation Actif	158	1,2%	173	1,3%	10,1%
Titres et valeurs mobilières de placement	0	0,0%	384	2,9%	N.M
ACTIF CIRCULANT	2 454	17,9%	2 614	19,9%	6,5%
TRESORERIE - ACTIF	317	2,3%	106	0,8%	-151,8%
TOTAL ACTIF	13 675	100,0%	13 121	100,0%	-0,2%

Source : Medi Telecom

En MMAD	2009 proforma	en %	S1-2010	en %	Var S1- 10/S2-09
Capital Social	2 752	20,1%	2 752	21,0%	0,0%
Reserve légale	0	0,0%	14	0,1%	N.M
Réserves consolidées	669	4,9%	574	4,4%	-14,3%
Résultat net de l'exercice	203	1,5%	59	0,4%	-70,9%
Total des capitaux propres	3 624	26,5%	3 399	25,9%	-6,2%
Dettes de financements auprès des étab de crédits	4 179	30,6%	4 447	33,9%	6,4%
Dettes de financement (Crédit TVA)	0	0,0%	0	0,0%	N.M
Dettes de financement auprès des actionnaires	2 076	15,2%	2 134	16,3%	2,8%
Dette bureau de paris	0	0,0%	0	0,0%	N.M
Dettes de financement	6 255	45,7%	6 581	50,2%	5,2%
Provisions pour risques	0	0,0%	0	0,0%	N.M
Provision pour charges	0	0,0%	0	0,0%	N.M
Provision pour écart d'acquisition	0	0,0%	12	0,1%	N.M
Provisions durables pour risques et charges	0	0,0%	12	0,1%	N.M
Total Financement Permanent	9 879	72,2%	9 992	76,2%	1,1%
Fournisseurs et comptes rattachés	2 060	15,1%	1 831	14,0%	-11,1%
Clients créditeurs, avances et acomptes	174	1,3%	213	1,6%	22,2%
Personnel et organismes sociaux	69	0,6%	55	0,4%	-19,6%
Etat	474	3,5%	457	3,5%	-3,5%
Comptes d'associés	0	0,0%	308	2,3%	N.S
Comptes de régularisation-passif	238	1,7%	210	1,6%	-11,7%
Dettes du passif circulant	3 015	22,0%	3 074	23,4%	2,0%
Autres provisions pour risques et charges	61	0,4%	54	0,4%	-11,8%
Ecarts de conversion - passif (éléments circulants)	0	0,0%	0	0,0%	-100,0%
Total passif circulant	3 076	22,5%	3 128	23,8%	1,7%
Trésorerie Passif	720	5,3%	0	0,0%	-100,0%
Total Passif	13 675		13 121		-0,2%

Source : Medi Telecom

III.1. Actif immobilisé

En MMAD	2009 proforma	S1-2010	Var S1-10/S2-09
Immobilisations en non valeurs	19	32	68,0%
Immobilisations incorporelles	5 917	5 771	-2,5%
Immobilisations corporelles	4 946	4 578	-7,4%
Immobilisations financières	22	20	-5,9%
ACTIF IMMOBILISE	10 904	10 401	-4,6%

Source : Medi Telecom

Les immobilisations en non valeurs du groupe sont relatives aux frais de reprofilage de la dette contractée par Medi Telecom en juin 2010.

Le reste de l'actif immobilisé comprend principalement les infrastructures acquises relatives aux composantes suivantes :

- Réseau 2G et 3G;
- Réseau fixe ;
- Fibre optique ;
- Grands et petits équipements informatiques, mobilier, etc.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les licences détenues par Medi Telecom relatives à l'exploitation des licences GSM, 3G ainsi que la licence d'exploitation relative au service de téléphonie fixe. Le montant brut de ces licences s'élève à 9 477 MMAD ;
- Les progiciels, développements et plateformes informatiques et telecom, etc.

Les immobilisations financières relatives aux :

- Sommes versés à des tiers au titre de garanties ou de cautionnement relatifs aux contrats de bail et d'électrification des sites et des bureaux administratifs ;
- Prêts octroyés au personnel dont les délais de remboursement dépassent 12 mois.

Au premier semestre 2010, les immobilisations du groupe Medi Telecom sont principalement apportées par la société Medi Telecom (actif immobilisé net de 10 489 MMAD⁵², contre 1 MMAD pour Telyco).

Malgré la poursuite de l'effort d'investissement de la Société (187 MMAD au premier semestre 2010) concernant principalement les installations techniques réseau (antennes relais), le matériel informatique, et les droits d'utilisation fibre optique, l'actif immobilisé de la Société s'inscrit en repli de 4,6% sous le poids de l'amortissement. En effet, la Société a enregistré des dotations aux amortissements de 775 MMAD.

Il y a lieu de noter que la consolidation de la société Telyco a pour incidence l'élimination des titres de participation pour un montant de 50 MMAD, et l'enregistrement d'un écart d'acquisition amorti sur 5 ans correspondant à la différence entre le prix d'acquisition des titres de Telyco, et la part de Medi Telecom dans son actif net à la date de prise de participation.

⁵² Comptes sociaux au 30 juin 2010

III.2. Actif circulant

En MMAD	2009 proforma	S1-2010	Var S1-10/S2-09
Stocks	229	200	-12,7%
Créances de l'actif circulant	2 224	2 030	-8,7%
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	101	65	-35,8%
Clients et comptes rattachés	802	813	1,5%
Personnel	3	3	-4,0%
Etat	518	379	-26,8%
Impôts différés	641	594	-7,3%
Autres débiteurs	3	3	0,0%
Comptes de régularisation Actif	158	173	10,1%
Titres et valeurs de placement	0	384	N.M
ACTIF CIRCULANT	2 454	2 614	6,52%

Source : Medi Telecom

Les stocks du groupe Medi Telecom évoluent de 229 MMAD à fin 2009 à 200 MMAD au premier semestre 2010, soit un repli de 12,7%. Cette évolution s'explique principalement par le repli des stocks (nets de provisions) de marchandises portées par Telyco qui évoluent de 139 MMAD (à fin 2009) à 115 MMAD (au terme du premier semestre 2010) et atteignent 57,5% des stocks du groupe.

Les stocks sont constitués principalement des terminaux, des packs, des cartes Sim et des pièces de rechange.

Le poste « fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes » s'inscrit en repli de 35,8% à 65 MMAD (vs. 101 MMAD à fin 2009), tandis que le poste « Clients et comptes rattachés » demeure stable à 813 MMAD (+1,5% par rapport à fin 2009).

Les principales créances du groupe sont détenues envers (i) les autres opérateurs télécom dans le cadre de l'interconnexion, (ii) le réseau de distribution et (iii) les clients finaux (postpayé). A fin 2009, Les créances du groupe sont apportées à hauteur de 740,6 MMAD par Medi Telecom, et 130,8 MMAD par Telyco. La créance intragroupe s'élève quant à elle à 69,9 MMAD,

En outre, le poste impôts différés à l'actif s'inscrit en repli de 7,3% à 594 MMAD (vs. 641 MMAD à fin 2009), et les comptes de régularisation actif progressent de 10,1%, principalement en raison de la progression (i) des intérêts courus non échus et (ii) de la comptabilisation à l'actif en milieu d'année des assurances d'exploitation.

Au premier semestre 2010, le poste Etat du groupe enregistre un repli de 26,8% principalement en raison de la consommation du crédit de TVA.

III.3. Financement permanent

En MMAD	2009 proforma	S1-2010	Var S1-10/S2-09
Capital Social	2 752	2 752	0,0%
Reserve légale	0	14	N.M
Réserves consolidées	669	574	-14,3%
Résultat net de l'exercice	203	59	-70,9%
Total des capitaux propres	3 624	3 399	-6,2%
Dettes de financements auprès des étab de crédits	4 179	4 447	6,4%
Dettes de financement auprès des actionnaires	2 076	2 134	2,8%
Dettes de financement	6 255	6 581	5,2%
Provisions pour risques	0	0	N.M
Provision pour charges	0	0	N.M
Provision pour écart d'acquisition	0	12	N.M
Provisions durables pour risques et charges	0	12	N.M
Total Financement Permanent	9 879	9 992	1,1%

Source : Medi Telecom

Au premier semestre 2010, les capitaux propres de la Société se contractent de 225 MMAD principalement en raison de l'effet de la distribution de dividendes, non compensé par la comptabilisation d'un résultat net relatif à un semestre uniquement (59 MMAD à fin S1-2010 vs. 203 MMAD pour toute l'année 2009).

Par ailleurs, la totalité des dettes de financement du groupe sont liées à Medi Telecom. Elles constituent la principale composante du financement permanent du groupe et comprennent :

- La dette bancaire long-terme contractée auprès d'un consortium de banques locales ;
- L'emprunt auprès des actionnaires ;
- La capitalisation des intérêts constatés sur les contrats d'emprunt auprès des actionnaires.

Dettes actionnaires

Les dettes actionnaires correspondent à des financements accordés par les actionnaires de Medi Telecom. Ces emprunts se composent des :

- Apports des actionnaires convertis en 2002 en emprunt à long terme, dont les intérêts sont capitalisés le 28 juin de chaque année ;
- Apports des actionnaires convertis en 2003 en emprunt à long terme, dont les intérêts sont payables trimestriellement ou capitalisés.

Les Contrats d'emprunts, relatifs aux apports des actionnaires convertis en 2002 prévoient une rémunération indexée sur le taux maximum légal des intérêts déductibles servis aux associés. La capitalisation des intérêts s'opère tout les 27 juin de chaque année

Les Contrats d'emprunts, relatifs aux apports des actionnaires convertis en 2003 prévoient une rémunération indexée sur le taux moyen pondéré des bons de trésor à 52 semaines. Le taux appliqué pour l'exercice 2008 est de 5.40% jusqu'au 12 octobre et de 5.95% après cette date.

Au 31/12/2009, les dettes de financement de Medi Telecom se présentent comme suit :

Lignes	Encours à fin 2009 (en MMAD)	Maturité	Mode de remboursement	Taux d'intérêt
Emprunt tranche A1 et D	1 873	15/05/2013	Amortissement. constant	Taux BDT à 5 ans+ 150 pbs
Emprunt tranche A2	1 691	14/06/2013	Amortissement. Constant	Taux BDT à 5 ans+ 150 pbs
Emprunt tranche C	560	15/06/2011	Amortissement. Constant	Taux BDT à 5 ans+ 150 pbs
Emprunts actionnaires	1 389	Sur demande des actionnaires	Sur demande des actionnaires	Taux maximum légal des intérêts servis aux associés
Emprunts actionnaires	687	Sur demande des actionnaires	Sur demande des actionnaires	Taux maximum légal des intérêts servis aux associés + 240 pbs
Total	6 200			

Source : Medi Telecom

Le 15 juin 2010, Medi Telecom a procédé au remboursement par anticipation de la totalité du prêt bancaire long terme financé par un nouveau crédit d'un montant total de 4 550 MMAD.

Échéance, taux applicable

Ligne	Montant (en MMAD)	Dates de tirage	Maturité	Taux de référence	Spread
Nouveau crédit	4 550	15 juin 2010	15 décembre 2016	TMP interbancaire au dernier semestre	2,12%

Source : Medi Telecom S.A

En outre, la capitalisation des intérêts dus au titre des emprunts contractés auprès des actionnaires portent ces derniers à 2 134 MMAD (en progression de 2,8% par rapport au 31/12/2009).

Ces évolutions portent les dettes de financement de la Société à 6 581 MMAD, en hausse de 5,4% par rapport à la fin de l'exercice 2009.

Les provisions pour écarts d'acquisition concernent la différence entre le prix d'acquisition des titres de la société Telyco et de la part de Medi Telecom dans son actif net à la date de prise de participation, intervenue en Avril 2010.

III.4. Passif circulant

En MMAD	2009 proforma	S1-2010	Var S1-10/S2-09
Fournisseurs et comptes rattachés	2 060	1 831	-11,1%
Clients créditeurs, avances et acomptes	174	213	22,2%
Personnel et organismes sociaux	69	55	-19,6%
Etat	474	457	-3,5%
Comptes d'associés	0	308	N.S
Comptes de régularisation-passif	238	210	-11,7%
Dettes du passif circulant	3 015	3 074	2,0%
Autres provisions pour risques et charges	61	54	-11,8%
Ecarts de conversion - passif (éléments circulants)	0	0	-100,0%
Total passif circulant	3 076	3 128	1,7%

Source : Medi Telecom

Les fournisseurs représentent le principal poste du passif circulant (58,5% du passif circulant).

Au premier semestre 2010, sur un solde global du poste « fournisseurs et comptes rattachés » de 1 925 MMAD (dont 92,3 MMAD intragroupe), Telyco représente 6,7% (soit 129,6 MMAD).

Les autres composantes du passif circulant sont :

- Le compte Etat constitué principalement de la TVA facturée et des autres taxes (ce poste est constitué à hauteur de 423,9 MMAD de la dette Medi Telecom envers l'Etat et 33,1 MMAD de la dette Telyco) ;
- Les comptes de régularisation passif comprenant les produits constatés d'avance ainsi que les intérêts courus et non échus. Les produits constatés d'avance sont constitués principalement par les recharges vendues non encore consommés par les clients finaux.

Malgré le repli de poste « Fournisseurs » à mi 2010 suite à la baisse des dettes envers les fournisseurs d'interconnexion, le passif circulant de la Société est en légère progression de 1,7% par rapport à 2009 (3 128 MMAD vs. 3 076 MMAD).

Les principales évolutions à l'origine de cette progression concernent :

- La progression du poste « Clients créditeurs » (concernant les rabais effectués aux opérateurs dans le cadre de l'interconnexion internationale) de 22,5% à 213 MMAD en raison de la progression du trafic acheminé et à l'effet de saisonnalité favorable au premier semestre 2010 ;
- La progression des comptes d'associés à 308 MMAD liés aux dividendes en instance de paiement.

IV. Analyse de l'équilibre financier

En MMAD	2009 proforma	S1-2010	Var S1-10/S2-09
Financement permanent	9 879	9 992	1,1%
Actif immobilisé	10 904	10 401	-4,6%
Fonds de roulement	-1 025	-409	-60,1%
Actif circulant	2 454	2 230	-9,1%
Passif circulant	3 076	3 128	1,7%
Besoin en Fonds de Roulement (d'exploitation)	-622	-898	44,3%
Trésorerie actif	317	490	N.S
Trésorerie passif	720	0	-100,0%
Trésorerie Nette	-402	490	N.S

Source : Medi Telecom

IV.1. Fonds de roulement

Au 30 juin 2010, le fonds de roulement de la Société s'améliore de 616 MMAD pour s'établir à -409 MMAD (vs. -1 025 MMAD à fin 2009). Cette variation s'explique d'une part par la progression du financement permanent liée à (i) la levée de nouvelles dettes et (ii) la capitalisation des intérêts dus aux dettes actionnaires, et d'autre part par le repli de l'actif immobilisé de 4,6% sous le poids des amortissements.

IV.2. Besoin en fonds de roulement

Au 30 juin 2010, l'Excédent en Fonds de Roulement de la Société s'améliore de 276 MMAD pour s'établir à 898 MMAD. Cette progression s'explique principalement par (i) la réduction de la créance Etat et (ii) la progression du compte d'associés (lié aux dividendes non encore distribués).

IV.3. Trésorerie Nette

Au premier semestre 2010, la trésorerie nette du groupe Medi Telecom se présente comme suit :

En MMAD	2009 proforma	S1-2010	Var S1-10/S2-09
Trésorerie actif (y compris Titres & valeurs de placement)	317	490	N.S
Trésorerie passif	720	0	-100,0%
Trésorerie Nette	-402	490	N.S

Source : Medi Telecom

Au 30 juin 2010, l'amélioration du fonds de roulement de la Société de 616 MMAD, couplée à l'amélioration du BFR de 276 entraîne une amélioration de la trésorerie de 891 MMAD qui s'établit à 490 MMAD en fin de période.

Partie VIII. Stratégie et perspectives de développement

Avertissement

Les prévisions figurant dans la présente partie VIII sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de Medi Telecom.

Par ailleurs, les données prévisionnelles sont élaborées selon le périmètre des comptes consolidés au 30 juin 2009.

I. Orientations stratégiques de Medi Telecom

Au terme de dix ans d'existence, Medi Telecom se positionne en tant qu'opérateur de télécommunications multiservices intégré, présent significativement sur tous les segments du marché des télécommunications ainsi que l'ensemble des services associés voix et données.

Le positionnement de Medi Telecom est fondé sur une expertise, un savoir-faire et des atouts acquis depuis le lancement de son activité. Ainsi, la qualité de son infrastructure technique, sa marque fortement établie au sein du public marocain, la notoriété dont jouit la Société et la solidité de sa base clientèle conjugués à son modèle de déploiement à forte composante externalisée constituent les fondements de la stratégie de développement de la Société.

Dans un contexte de marché des télécommunications en croissance, Medi Telecom vise à accroître significativement sa rentabilité à travers notamment, le développement de ses parts de marché dans les segments et niches à fort potentiel de croissance tout en consolidant sa position globale acquise durant les dix dernières années.

Les principaux axes stratégiques de Medi Telecom découlant du positionnement et des objectifs stratégiques susvisés se déclinent comme suit :

Croissance du parc mobile

Medi Telecom vise à accroître son parc mobile par le développement des recrutements des clients, profitant du potentiel de croissance de la pénétration mobile qui devrait dépasser dans les prochaines années le cap de 100% à l'instar des pays à économie comparable.

Stimulation du trafic sur le marché mobile

Medi Telecom compte, parmi ses principaux axes de développement stratégiques la participation active à l'effort de stimulation du trafic à travers la création d'offres adaptées aux attentes de la clientèle. Pour ce faire, Medi Telecom, qui entend saisir l'opportunité de la baisse des tarifs de terminaison, a basé sa stratégie tarifaire sur une offre commerciale affinée, mettant au cœur de ses préoccupations la satisfaction de sa clientèle, à travers notamment, le développement d'offres innovantes adaptées à chaque segment.

Renforcement de la capillarité du réseau de distribution

Pour accompagner sa stratégie de croissance, Medi Telecom continuera de renforcer sa présence territoriale par l'ouverture de nouvelles agences commerciales et la mise en place de partenariats visant à étendre la capillarité du réseau de vente.

Développement de sa position sur le segment Entreprise

Dans le but de devenir un acteur majeur dans le segment de l'entreprise, Medi Telecom vise à accroître considérablement sa part de marché sur ce segment en saisissant les opportunités offertes par le potentiel considérable de développement économique du pays, notamment des secteurs à forte composante technologique ainsi que par les nombreuses initiatives gouvernementales (Maroc Numérique 2013, Génie, Injaz, Marwane, etc.).

Pour ce faire, Medi Telecom dispose d'une force commerciale experte et dédiée, lui permettant de garantir une qualité de service, d'élargir et de diversifier son portefeuille d'offres de services en augmentant notamment leur degré de sophistication.

Renforcement de la croissance sur le segment de l'Internet

Medi Telecom entend profiter du potentiel de croissance de la pénétration d'Internet en poursuivant notamment la politique de renforcement de son infrastructure réseau 3G. Le développement d'offres internet mobile et la participation active aux programmes gouvernementaux encourageant l'usage d'internet constituent des axes stratégiques majeurs de développement de ce segment.

Développement d'offres à contenu

Medi Telecom poursuivra sa politique de différenciation par des offres innovantes notamment à travers l'accroissement des offres de contenu exclusif et adapté à la clientèle. Medi Telecom renforcera à cet effet ses offres de partenariat avec des fournisseurs de contenus et de solutions (Rotana, Facebook, etc.).

Maintien d'une structure financière solide

Medi Telecom continuera à orienter la majeure partie de la trésorerie excédentaire générée par son activité vers l'investissement et le remboursement de sa dette.

Medi Telecom compte préserver une structure bilancielle équilibrée qui constitue le fondement de sa politique de gestion financière.

Réseau et choix technologiques

Le choix des technologies, l'évolution du réseau et de moyens d'exploitation de supervision et de maintenance sont au cœur de la stratégie de Medi Telecom.

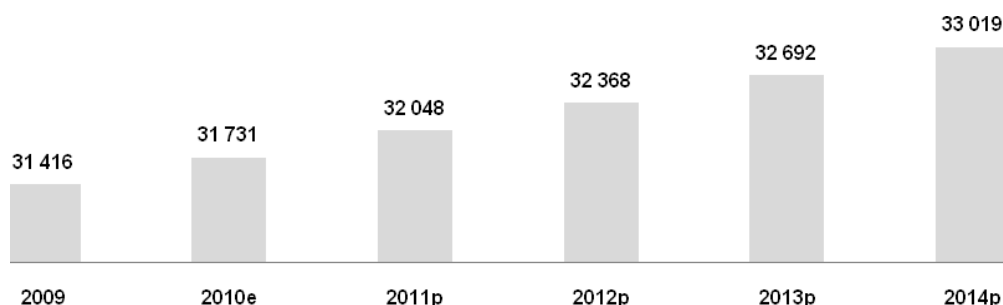
Medi Telecom entend poursuivre ses investissements dans les technologies les plus évoluées notamment celles permettant d'offrir à sa clientèle les meilleurs services data et internet mobile.

II. Perspectives du secteur des télécommunications au Maroc

Les sociétés de télécommunications sont fortement dépendantes du nombre d'abonnés. Ce dernier est déterminé par (i) la population totale du pays, et (ii) le taux de pénétration des différents services.

Au Maroc, les prévisions d'évolution de la population se présentent comme suit :

Evolution de la population marocaine (en milliers) sur la période 2009 – 2014^p



Source : HCP.

La population devrait croître de 1,0% par an en moyenne sur la période 2009 – 2014^p, pour s'établir à 33,0 millions d'habitants en fin de période (vs. 31,4 millions en 2009).

La Société estime que le taux de pénétration du mobile au Maroc devrait atteindre 110,6% et atteindre 35,9 millions d'abonnés en 2013.

III. Evolution de l'activité de Medi Telecom sur la période 2009-2013^P

III.1. CPC prévisionnel

Le CPC prévisionnel de la Société sur la période 2009 – 2013^P se présente comme suit :

En MMAD	2009	2010e	2011p	2012p	2013p	TCAM 09-13
Produits d'exploitation	5 566	6 072	6 573	6 950	7 373	7,3%
Charges d'exploitation	4 813	5 255	5 637	5 904	6 197	6,5%
- Dont amortissement	1 402	1 505	1 575	1 739	1 867	7,4%
Résultat d'Exploitation	753	818	936	1 046	1 176	11,8%
Résultat financier	-364	-328	-347	-321	-271	-7,1%
Résultat non courant	-24	2	2	2	2	N.M
Résultat avant impôts	365	492	591	727	907	25,6%
IS	162	163	196	249	271	13,8%
<i>Taux d'IS apparent</i>	<i>44,4%</i>	<i>33,2%</i>	<i>33,2%</i>	<i>34,3%</i>	<i>29,9%</i>	
Résultat net	203	329	395	478	636	33,0%
<i>Marge nette</i>	<i>3,6%</i>	<i>5,4%</i>	<i>6,0%</i>	<i>6,9%</i>	<i>8,6%</i>	

Source : Medi Telecom

Sur la période 2009-2013^P, le chiffre d'affaires de la Société devrait progresser de 7,3% par an en moyenne pour s'établir à 7 373 MMAD (vs. 5 566 MMAD en 2009).

Malgré l'inflation des charges d'exploitation de 6,5% par an en moyenne, la progression du chiffre d'affaires devrait permettre une meilleure dilution des charges fixes, et partant, d'améliorer le résultat d'exploitation de 11,8% par an en moyenne à 1 176 MMAD à l'horizon 2013 (vs. 753 MMAD en 2009).

Le résultat financier du groupe Medi Telecom devrait évoluer de -364 MMAD à fin 2009 pour atteindre -271 MMAD en 2013^P, en raison (i) de l'amortissement de la dette bancaire long terme, et (ii) du remboursement des comptes courants actionnaires.

Il découle de ces évolutions une progression du résultat net à 636 MMAD en 2013^P (vs. 203 MMAD en 2009), et la marge nette devrait progresser de 3,6% en 2009 à 8,6% en 2013^P.

III.2. Evolution du chiffre d'affaires prévisionnel

Le chiffre d'affaires prévisionnel sur la période 2009-2013^P se présente comme suit :

En MMAD	2009	2010e	2011p	2012p	2013p	TCAM 09-13
Chiffre d'affaires	5 566	6 072	6 573	6 950	7 373	7,3%
Variation		9,1%	8,2%	5,7%	6,1%	

Source : Médi Telecom

Le chiffre d'affaires prévisionnel présenté ci-dessus est principalement constitué de :

- (i) Revenus des services de téléphonie issus du trafic sortant ;
- (ii) Revenus d'interconnexion : national et international ;
- (iii) Revenus *roaming*.

Le chiffre d'affaires prévisionnel inclut également les revenus de marchandises et revenus accessoires (revenus partagés, co-marketing, location des sites en partage, etc.). Ces composantes représentent en moyenne 7,7% des revenus de la Société.

Sur la période 2009-2013^P, Le chiffre d'affaires de la Société devrait progresser de 7,3% par an en moyenne. La croissance du chiffre d'affaires devrait être portée notamment par l'évolution de l'activité

mobile, 3G et fixe
(+1 350 MMAD sur la période.

L'élargissement de la base de clients constituera le principal élément moteur de croissance de l'activité mobile. Cet élargissement sera favorisé par l'évolution escomptée du taux de pénétration du mobile à l'échelle nationale, lequel devrait atteindre 110,6% à l'horizon 2013^P.

Le marché de l'internet et data est susceptible de connaître une évolution considérable se situant à plus de 40,5% annuel, principalement porté par l'augmentation du taux de pénétration de l'internet sur le segment résidentiel, induisant ainsi un élargissement important de la base clientèle de Medi Telecom.

La croissance des revenus sur ce marché sera également tirée vers le haut par l'élargissement du tissu économique national et en particulier l'accroissement du recours des PME aux technologies de l'information.

En outre, le développement des services à valeur ajoutée, notamment ceux afférents au contenu, stimulera l'usage de la data et internet.

Concernant les revenus d'interconnexion, le repli anticipé des tarifs de terminaison devraient induire une tendance baissière de ces revenus. Ces impacts seront atténués par l'élargissement de la base clientèle de Medi Telecom et des autres opérateurs nationaux.

III.3. Evolution des charges d'exploitation

L'évolution des charges d'exploitation sur la période 2009-2013^P devrait se présenter comme suit :

En MMAD	2009	2010e	2011p	2012p	2013p	TCAM 09-13
Charges d'exploitation	4 813	5 255	5 637	5 904	6 197	6,5%
<i>En % du CA</i>	<i>86,5%</i>	<i>86,5%</i>	<i>85,8%</i>	<i>84,9%</i>	<i>84,0%</i>	
<i>Variation</i>		<i>9,20%</i>	<i>7,30%</i>	<i>4,70%</i>	<i>5,00%</i>	
- Dont amortissement	1 402	1 505	1 575	1 739	1 867	7,4%
<i>Variation</i>		<i>7,3%</i>	<i>4,7%</i>	<i>10,4%</i>	<i>7,4%</i>	
Charges opérationnelles**	3 411	3 750	4 062	4 164	4 329	6,1%
<i>Variation</i>		<i>9,9%</i>	<i>8,3%</i>	<i>2,5%</i>	<i>4,0%</i>	

Source : Méditel Telecom

** hors amortissements

Les charges d'exploitation de la Société devraient progresser de 6,5% par an en moyenne sur la période 2009 – 2013^P, pour s'établir à 6 197 MMAD en fin de période. Leur poids en termes de pourcentage du chiffre d'affaires devrait s'alléger à 84,0% du chiffre d'affaires (vs. 86,5% en 2009).

Les principaux postes de charges de la Société sont :

- (i) les charges d'interconnexion ;
- (ii) les charges techniques de réseau ;
- (iii) les charges de marketing et ventes ;
- (iv) les charges de personnel ;
- (v) les dotations aux amortissements.

Les charges d'interconnexion devraient s'inscrire en légère hausse malgré la baisse attendue du coût d'interconnexion en raison de la hausse attendue du volume de communications sortantes *off-net*. En outre, les charges réseau devraient suivre une tendance haussière en adéquation avec l'extension du réseau TCAM₀₉₋₁₃ = +7,5%).

Medi Telecom continuera à investir dans le renforcement de sa marque et la communication de ses produits et services. Les charges marketing devraient enregistrer une progression corrélée à l'accroissement des revenus, traduisant ainsi l'effort commercial qui sera déployé par la Société.

Les charges de personnel devraient progresser suivant un rythme d'évolution maîtrisé. La Société bénéficiera de l'économie d'échelle découlant de l'expansion de l'activité.

III.4. Evolution du résultat d'exploitation

L'évolution du résultat d'exploitation sur la période 2009 – 2014^P devrait se présenter comme suit :

En MMAD	2009	2010e	2011p	2012p	2013p	TCAM 09-13
Produits d'exploitation	5 566	6 072	6 573	6 950	7 373	7,28%
<i>Variation</i>		9,1%	8,2%	5,7%	6,1%	
Charges d'exploitation	4 813	5 255	5 637	5 904	6 197	6,52%
<i>Variation</i>		9,2%	7,3%	4,7%	5,0%	
Résultat d'Exploitation	753	818	936	1 046	1 176	11,8%
<i>Variation</i>		8,6%	14,5%	11,8%	12,5%	
<i>Marge d'exploitation</i> ⁵³	13,5%	13,5%	14,2%	15,1%	16,0%	

Source : Médi Telecom

L'amélioration du résultat d'exploitation, est portée par la progression du chiffre d'affaires de la Société (+ 1 807 MMAD sur la période 2009 et 2013^P), soutenue principalement par les activités Mobile, Internet & Data et fixe (+1 350 MMAD sur la période).

En outre, les charges d'exploitation de la Société devraient évoluer à un rythme moins soutenu, principalement en raison :

- (i) de la baisse attendue du tarif d'interconnexion
- (ii) du bénéfice de l'économie d'échelle.

Par ailleurs, les dotations aux amortissements devraient s'apprécier de 7,4% par an en moyenne pour s'établir à 1 867 MMAD en fin de période (vs. 1 402 MMAD en 2009) en raison de la poursuite d'un rythme d'investissement soutenu visant à accompagner l'évolution de l'activité.

Il résulte de cette progression du résultat d'exploitation de 11,8% en moyenne annuelle (1 176 MMAD en 2013^P vs. 753 MMAD en 2009), et une amélioration de la marge d'exploitation de 2,5% sur la période prévisionnelle.

III.5. Evolution du résultat financier

En MMAD	2009	2010e	2011p	2012p	2013p	TCAM 09-13
Produits financiers	54	15	3	3	3	-51,5%
<i>Variation</i>		-72,6%	-81,1%	0,0%	0,0%	
Charges financières	417	342	349	324	274	-9,9%
<i>Variation</i>		-17,9%	2,0%	-7,2%	-15,4%	
Résultat financier	-364	-328	-347	-321	-271	-7,1%
<i>Variation</i>		-10,0%	5,8%	-7,2%	-15,6%	

Source : Médi Telecom

En 2010, la Société a procédé au refinancement de sa dette bancaire long terme à travers la levée d'une nouvelle dette de 4 550 MMAD. En outre, Medi Telecom compte lever en 2011 deux emprunts : le premier d'un montant de 1 200 MMAD (objet de la présente note d'information), le deuxième d'un montant de 1 000 MMAD (en septembre 2011).

Par ailleurs, les produits financiers correspondent à la rémunération des excédents de trésorerie générés en cours d'année.

A ce titre, les charges financières devraient évoluer de 417 MMAD en 2009 à 274 MMAD en 2013, en raison de l'amortissement de la nouvelle dette bancaire.

⁵³ Marge d'exploitation = Résultat d'Exploitation / Produits d'Exploitation

Le détail des charges d'intérêts sur la période 2010 – 2013^P se présente comme suit :

En MMAD	2010e	2011p	2012p	2013p
Emprunt bancaire remboursé en 2010	109	0	0	0
Nouvel emprunt bancaire	124	219	182	145
Dettes actionnaires	85	38	13	0
Emprunt obligataire levé en janvier 2011	0	60	60	60
Nouvelle dette levée en septembre 2011	0	12	50	50
Charges d'intérêts Telyco	4	7	7	7
Charges d'intérêts	322	337	312	262
Pertes de change	20	12	12	12
Charges financières	342	349	324	274

Source : Medi Telecom

Les charges d'intérêts devraient s'inscrire en baisse sur la période 2010^e – 2013^P en raison de l'amortissement du nouvel emprunt bancaire.

III.6. Evolution du résultat net

L'évolution du résultat net sur la période 2009 – 2013^P devrait se présenter comme suit :

En MMAD	2009	2010e	2011p	2012p	2013p	TCAM 09-13
Résultat d'exploitation	753	818	936	1 046	1 176	11,8%
Résultat financier	-364	-328	-347	-321	-271	-7,1%
Résultat non courant ⁵⁴	-24	2	2	2	2	N.M
Résultat avant impôts	365	492	591	727	907	25,6%
IS	162	163	196	249	271	13,8%
<i>Taux d'IS apparent</i>	<i>44,4%</i>	<i>33,2%</i>	<i>33,2%</i>	<i>34,3%</i>	<i>29,9%</i>	
Résultat net	203	329	395	478	636	33,0%
<i>Variation</i>		<i>61,9%</i>	<i>20,3%</i>	<i>20,8%</i>	<i>33,1%</i>	
<i>Marge nette</i>	<i>3,6%</i>	<i>5,4%</i>	<i>6,0%</i>	<i>6,9%</i>	<i>8,6%</i>	

Source : Medi Telecom

A. Impôt sur les Sociétés (charge comptable)

A fin 2009, le groupe Medi Telecom dispose d'un crédit d'impôts qui lui permet de bénéficier sur un horizon prévisionnel de 3 à 4 exercices du régime de cotisation minimale (0,5% du chiffre d'affaires).

A noter que l'élaboration des comptes consolidés selon les normes marocaines en vigueur, impliquent un ajustement de l'impôt sur les sociétés pour tenir compte de l'étalement de l'impôt différé.

B. Résultat net

Le résultat net consolidé de la Société devrait s'apprécier de 33,0% par an en moyenne, pour s'établir à 636 MMAD en fin de période (vs. 203 MMAD en 2009).

La marge nette devrait progresser de 5,0 points pour atteindre 8,6% en fin de période.

⁵⁴ A partir de 2010, le résultat non courant projeté correspond aux reprises sur provision pour écart d'acquisition.

III.7. Bilan prévisionnel

En MMAD	2009	2010e	2011p	2012p	2013p	TCAM 09-13
Immobilisations Brutes	22 438	23 366	24 410	25 488	26 564	4,3%
Amortissements Des Immobilisations	-11 534	-13 039	-14 614	-16 354	-18 222	12,1%
Actif Immobilisé	10 904	10 327	9 795	9 134	8 342	-6,5%
Variation		-5,3%	-5,1%	-6,8%	-8,7%	
Stocks	230	211	219	228	238	0,9%
Variation		-8,1%	4,0%	4,1%	4,3%	
Créances De L'Actif Circulant	2 672	2 116	2 060	1 960	2 003	-7,0%
Variation		-20,9%	-2,6%	-4,9%	2,3%	
Provisions pour dépréciation des comptes de l'actif circulant	-448	-534	-595	-657	-727	12,9%
Variation		19,1%	11,4%	10,4%	10,7%	
Actif Circulant	2 454	1 793	1 685	1 532	1 514	-11,4%
Variation		-27,0%	-6,0%	-9,1%	-1,0%	
Trésorerie Actif	317	86	779	644	1 109	N.S
Variation		-72,7%	N.S	-17,28%	72,02%	
Total Actif	13 675	12 206	12 259	11 310	10 965	-5,37%

En MMAD	2009	2010e	2011p	2012p	2013p	TCAM 09-13
Fonds propres	3 624	3 668	3 568	3 533	3 792	1,1%
Variation		1,2%	-2,7%	-1,0%	7,3%	
Dettes De Financement	6 255	6 380	6 046	5 051	4 367	-8,6%
Variation		2%	-5,2%	-16,5%	-13,5%	
Provision Ecart d'acquisition	0	10	7	5	2	N.M
Variation		N.M	-25,0%	-33,3%	-50,0%	
Financement Permanent	9 879	10 058	9 622	8 589	8 161	-4,7%
Variation		1.81%	-4.3%	-10,7%	-5,0%	
Passif Circulant	3 076	2 078	2 578	2 674	2 771	-2,6%
Variation		-32,5%	24,1%	3,7%	3,6%	
Trésorerie Passif	720	70	59	47	32	-54,09%
Variation		-90,3%	-15,0%	-21,2%	-31,6%	
Total Passif	13 675	12 206	12 259	11 310	10 964	-5,37%

Source : Medi Telecom

III.8. Analyse de l'actif

En MMAD	2009	2010e	2011p	2012p	2013p	TCAM 09-13
Immobilisations Brutes	22 438	23 366	24 410	25 488	26 564	4,3%
Amortissements Des Immobilisations	-11 534	-13 039	-14 614	-16 354	-18 222	12,1%
Actif Immobilisé	10 904	10 327	9 795	9 134	8 342	-6,5%
<i>Variation</i>		-5,3%	-5,1%	-6,8%	-8,7%	
Stocks	230	211	219	228	238	0,9%
<i>Variation</i>		-8,1%	4,0%	4,1%	4,3%	
Créances De L'Actif Circulant	2 672	2 116	2 060	1 960	2 003	-7,0%
<i>Variation</i>		-20,9%	-2,6%	-4,9%	2,3%	
Provisions pour dépréciation des comptes de l'actif circulant	-448	-534	-595	-657	-727	12,9%
<i>Variation</i>		19,1%	11,4%	10,4%	10,7%	
Actif Circulant	2 454	1793	1685	1532	1 514	-11,37
<i>Variation</i>		-27,0%	-6,0%	-9,1%	-1,0%	
Trésorerie Actif	317	86	779	644	1 109	N.S
<i>Variation</i>		-81,3%	N.S	-18,5%	73,0%	
Total Actif	13 675	12 206	12 259	11 310	10 965	-5,37%

Source : Medi Telecom

L'actif du groupe est principalement constitué d'immobilisations (en moyenne 80,3% du total bilan sur la période, et de créances clients (en moyenne 17,9% du total bilan).

Actif immobilisé

Malgré la poursuite d'un programme d'investissement sur la période 2010^e-2013^p, l'actif immobilisé net de la Société devrait s'inscrire en repli de 6,5% par an en moyenne sous l'effet des amortissements (principalement licences et immobilisations corporelles).

Actif circulant

Les stocks du groupe représentent en moyenne 185 jours de chiffre d'affaires marchandises et devraient progresser de 0,9% par an en moyenne, en relation avec la progression du chiffre d'affaires marchandises.

Les créances brutes de l'actif circulant devraient reculer de 7,0% par an en moyenne, tandis que le stock de provisions pour dépréciation des comptes de l'actif circulant s'appréciera de 1% du chiffre d'affaires par an.

Il en découle un actif circulant en repli de 11,4% par an en moyenne pour s'établir 1 514 MMAD en 2013^p (vs. 2 454 MMAD en 2009).

III.9. Analyse du passif

En MMAD	2009	2010e	2011p	2012p	2013p	TCAM 09-13
Fonds propres	3 624	3 668	3 568	3 533	3 792	1,1%
<i>Variation</i>		1,2%	-2,7%	-1,0%	7,3%	
Dettes De Financement	6 255	6 380	6 047	5 051	4 367	-8,6%
<i>Variation</i>		2,0%	-5,2%	-16,5%	-13,5%	
Provision Ecart d'acquisition	0	10	7	5	2	N.M
<i>Variation</i>		N.M	-25,0%	-33,3%	-50,0%	
Financement Permanent	9 879	10 058	9 622	8 589	8 161	-4,7%
<i>Variation</i>		1,8%	-4,3%	-10,7%	-5,0%	
Passif Circulant	3 076	2 078	2 578	2 674	2 771	-2,6%
<i>Variation</i>		-32,5%	24,1%	3,7%	3,6%	
Trésorerie Passif	720	70	59	47	32	-54,1%
<i>Variation</i>		-90,3%	-15,0%	-21,2%	-31,6%	
Total Passif	13 675	12 206	12 259	11 310	10 964	-5,4%

Source : Medi Telecom

Le passif du groupe est principalement constitué (i) du financement permanent (en moyenne 76,7% du total bilan), qui s'établit à 8 161 MMAD en fin de période (vs. 9 879 MMAD en 2009), et (ii) du passif circulant qui représente en moyenne 21,9% du total bilan.

Le financement permanent s'inscrit en repli de 4,7% par an en moyenne, et s'établit à 8 161 MMAD en fin de période en raison :

- Fonds propres : les fonds propres devraient demeurer à un niveau stable (TCAM₀₉₋₁₃ = +1,1%), et s'établir à 3 792 MMAD en fin de période en raison de l'application de la politique de distribution de dividendes adoptée par la Société, consistant à distribuer la totalité du résultat net dégagé ;
- Dettes de financement : Malgré la levée de l'emprunt obligataire objet de la présente note et d'une nouvelle dette en septembre 2011, les dettes de financement devraient s'inscrire en repli de 8,6% par an en moyenne à 4 367 MMAD en fin de période en raison de l'amortissement (i) de la dette bancaire long terme, et (ii) du prêt actionnaire.

Le passif circulant devrait reculer de 2,6% par an en moyenne à 2 771 MMAD en fin de période.

III.10. Analyse du fonds de roulement

En MMAD	2009	2010e	2011p	2012p	2013p	TCAM 09-13
Fonds propres	3 624	3 668	3 568	3 533	3 792	1,1%
Variation		1,2%	-2,7%	-1,0%	7,3%	
Dettes de financement	6 255	6 380	6 047	5 051	4 367	-8,6%
Variation		2,0%	-5,2%	-16,5%	-13,5%	
Provision pour écart d'acquisition	0	10	7	5	2	N.M
Variation		N.M	-25,0%	-33,3%	-50,0%	
Financement Permanent (1)	9 879	10 058	9 622	8 589	8 161	-4,7%
Variation		1,8%	-4,3%	-10,7%	-5,0%	
Immobilisations brutes	22 438	23 366	24 410	25 488	26 564	4,3%
Variation		4,1%	4,5%	4,4%	4,2%	
Amortissement des immobilisations	-11 534	-13 039	-14 614	-16 354	-18 222	12,1%
Variation		13,0%	12,1%	11,9%	11,4%	
Actif immobilisé (2)	10 904	10 327	9 796	9 134	8 342	-6,5%
Variation		-5,30%	-5,10%	-6,80%	-8,70%	
Fonds de roulement (1)-(2)	-1 025	-269	-174	-545	-181	-35,2%
Variation		-73,8%	-35,1%	212,5%	-66,7%	

Source : Medi Telecom

Sur la période 2010^e - 2013p le financement permanent du groupe Medi Telecom se déprécie de 4,7% par an en moyenne pour s'établir à 8 161 MMAD en fin de période (vs. 9 879 MMAD) à fin 2009. Cette évolution est principalement due à l'amortissement de la dette bancaire de 4 550 MMAD contractée en juin 2010.

Par ailleurs, malgré l'effort d'investissement consenti par la Société (en moyenne 1 037 MMAD par an) sur la période 2010^e-2013^p, l'actif immobilisé de la Société s'inscrit en repli de 6,5% par an en moyenne.

Il découle de ces évolutions une amélioration du fonds de roulement de 35,2% par an en moyenne, qui s'établit à -181 MMAD à fin 2013 (vs. -1 025 MMAD à fin 2009).

III.11. Analyse du besoin en fonds de roulement

En MMAD	2009	2010e	2011p	2012p	2013p	TCAM 09-13
Stocks	230	211	219	228	238	0,9%
Variation		-8,1%	4,0%	4,1%	4,3%	
Créances de l'actif circulant	2 672	2 116	2 060	1 960	2 003	-7,0%
Variation		-20,9%	-2,6%	-4,9%	2,3%	
Provisions pour dépréciation des comptes de l'actif circulant	-448	-534	-595	-657	-727	12,9%
Variation		19,1%	11,4%	10,4%	10,7%	
Actif Circulant	2 454	1 793	1 685	1 532	1 514	--11.37%
Variation		-27,0%	-5,9%	-9,0%	-1,3%	
Passif Circulant	3 076	2 078	2 578	2 674	2 771	-2,6%
Variation		-32,5%	24,1%	3,7%	3,6%	
Besoin en fonds de roulement⁵⁵	-622	-285	-893	-1142	-1 257	19,2%
Variation		-54,17%	213,14%	27,9%	10,1%	

Source : Medi Telecom

Poursuivant sa politique d'optimisation du besoin en fonds de roulement, le groupe Medi Telecom devrait maîtriser la progression des stocks à 0,9% par an en moyenne pour s'établir à 238 MMAD en

⁵⁵ Non retraité des impôts différés

fin de période (vs. 230 MMAD en 2009). En outre, les créances de l'actif circulant devraient se stabiliser à 2 003 MMAD en fin de période, en évolution négative moyenne de 7,0% par an.

Les provisions pour dépréciation de l'actif circulant devraient s'apprécier chaque année d'un montant équivalent à 1% du chiffre d'affaires et s'établir à 727 MMAD en 2013^p, contre 448 MMAD en 2009.

Il en découle un repli de l'actif circulant de 11,4% par an en moyenne, s'établissant 1 514 MMAD en fin de période (vs. 2 454 MMAD en 2009).

Par ailleurs, le passif circulant du groupe Medi Telecom devrait s'inscrire en repli de 2,6% par an en moyenne pour s'établir en fin de période à 2 771 MMAD (vs. 3 076 MMAD en 2009), portant ainsi le BFR à -1 257 MMAD en fin de période (vs. -622 MMAD en 2009).

III.12. Analyse de la trésorerie nette

Cf. analyse du tableau de flux prévisionnel

III.13. Analyse du tableau de flux prévisionnel

En MMAD	2009	2010e	2011p	2012p	2013p	TCAM 09-13
EBITDA	2 141	2 334	2 511	2 786	3 044	9,2%
Eléments <i>non cash</i>	17	-3	-2	-2	-2	N.M
Impôt payé	-39	-33	-37	-40	-128	35,6%
-Variation de BFR	163	-467	449	40	-28	N.M
Cash-flow opérationnel	2 282	1 831	2 921	2 784	2 887	6,0%
Capex	-897	-950	-1 044	-1 078	-1 076	4,7%
Flux de trésorerie disponibles	1 385	881	1 877	1 706	1 810	6,9%
Charges d'Intérêts	-320	-342	-349	-324	-274	-3,8%
Produits d'Intérêts	6	15	3	3	3	-17,3%
Remboursement prêts bancaires	-1 262	-4 123	0	0	0	-100,0%
Remboursement prêt TVA	-309	-44	0	0	0	-100,0%
Cash-flow lié à l'opération de refinancement	0	4 209	-683	-683	-683	N.M
Emission obligataire (objet de la présente note)	0	0	1 200	0	0	N.M
Nouvelles dettes	0	0	1 000	0	0	N.M
Flux de trésorerie disponibles après financement	-500	595	3 048	702	856	N.M
Remboursement des prêts d'actionnaires	0	0	-1 888	-324	0	N.M
Capitalisation des intérêts		85	38	13	0	N.M
Dividendes payés	0	-261	-496	-513	-377	N.M
Variation de trésorerie	-500	419	703	-122	479	N.M
<i>Trésorerie début de période</i>	<i>98</i>	<i>-403</i>	<i>17</i>	<i>720</i>	<i>598</i>	
<i>Trésorerie fin de période</i>	<i>-403</i>	<i>17</i>	<i>720</i>	<i>598</i>	<i>1 077</i>	

Source : Medi Telecom

Le *cash-flow* provenant des opérations devrait progresser de 6,0% par an en moyenne pour s'établir à 2 887 MMAD en fin de période, principalement en raison de la progression de l'activité de, qui se traduit par une augmentation moyenne de l'EBITDA de 9,2% par an (3 044 MMAD à fin 2013^P).

En outre, Medi Telecom devrait maintenir son effort d'investissement sur la période prévisionnelle, avec un investissement annuel compris entre 950 MMAD et 1 078 MMAD.

L'emprunt obligataire objet de la présente note et la nouvelle dette à lever en septembre 2011 dégageront une ressource de 2 200 MMAD en 2011. Néanmoins, durant la période prévisionnelle, le service de la dette (remboursement des prêts ainsi que les paiements des intérêts) sera effectué pour un montant moyen de 998 MMAD, portant les flux de trésorerie disponibles après financement à 856 MMAD en 2013^P (vs. 595 MMAD en 2010^e).

La Société procèdera également au remboursement des prêts actionnaires de manière échelonnée sur la période 2011^P–2012^P, pour un montant global de 2 212 MMAD.

Il découle de ces évolutions une variation de trésorerie positive sur l'horizon prévisionnel : la trésorerie nette de la Société devrait progresser de -403 MMAD à fin 2010^e à +1 077 MMAD à fin 2013.

Partie IX. Facteurs de risques

Outre l'ensemble des autres informations contenues dans ce prospectus, les candidats investisseurs doivent examiner attentivement les risques décrits ci-dessous avant de prendre la décision d'investir dans la Société. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient s'en trouver affectés. Les risques et incertitudes présentés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la société doit faire face. D'autres risques et incertitudes, dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou non significatifs pourraient également avoir une incidence négative sur son marché.

I. Risques relatifs au secteur des télécoms

Les revenus futurs et les résultats de Medi Telecom S.A sont étroitement corrélés à l'évolution de l'économie marocaine

L'industrie de la téléphonie en général est dépendante du niveau de développement du pays et des politiques économiques et sociales mises en place.

En effet, le secteur télécom est sensible à certains facteurs macro-économique tels que : la croissance du PIB national, le pouvoir d'achat, le taux d'endettement des ménages, etc.

Medi Telecom commercialise, des services de télécommunications à destination et en provenance du Maroc. Il en ressort que son activité et sa capacité à générer des cash flows sont intimement liés à l'évolution du trafic à l'international. Ce dernier dépend de la conjoncture économique internationale, en particulier de l'évolution du secteur du tourisme au Maroc et des transferts de revenus des Marocains Résidents à l'Etranger.

Ainsi, il y a lieu de considérer la probabilité de survenance d'un ralentissement de la croissance de l'économie marocaine qui influerait de manière négative et directe sur la progression du nombre d'utilisateurs et des taux d'usage des services de téléphonie mobile et fixe au Maroc, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance et la rentabilité des activités de Medi Telecom.

Medi Telecom fait face à une concurrence exacerbée sur le marché marocain des télécommunications, qui pourrait, entraîner à terme, une perte de parts de marché et un repli de l'activité de Medi Telecom

Trois sociétés disposant d'une licence opèrent sur le marché marocain des télécommunications mobiles : Medi Telecom S.A, Maroc Télécom et Wana Corporate.

Sur les trois dernières années, la Société a lancé de nombreuses offres promotionnelles pour répondre et anticiper la concurrence. Medi Telecom S.A pourrait être amenée à effectuer des baisses tarifaires et des promotions significatives pour maintenir sa position sur le marché.

Ces baisses si elles sont conséquentes peuvent entraîner un recul des revenus et une chute de la marge et de la rentabilité.

Par ailleurs, une libéralisation accrue, mise en œuvre par le régulateur, pourrait augmenter la concurrence sur le marché. L'intensification de la concurrence entre les opérateurs existants ou avec des nouveaux entrants peut conduire à une contraction de la part de marché de Medi Telecom ainsi qu'à un accroissement des coûts d'acquisition et de rétention de ses clients, qui pourrait entraîner une réduction des revenus et des résultats de Medi Telecom.

Toutefois, eu égard au potentiel de croissance du taux de pénétration de la téléphonie mobile au Maroc, et à la veille concurrentielle mise en place par Medi Telecom, l'impact de ce risque peut être réduit sur un horizon moyen terme.

Medi Telecom dépend de la fiabilité de ses systèmes d'information ; une destruction totale ou partielle de ses systèmes pourrait entraîner une perte de clients et une réduction de revenus

Les fonctions essentielles de l'activité de Medi Telecom S.A (dont les processus de ventes, systèmes de collecte et facturation, etc.) reposent sur des systèmes d'information fiables dont la continuité de fonctionnement dépend de la politique de maintenance mise en place par la Société.

A ce titre, Medi Telecom S.A a mis en œuvre une politique visant à assurer la sécurité physique et opérationnelle de ses systèmes d'information (accès non autorisés, ruptures de courant, vols, crashes matériels, etc.).

Par ailleurs, Medi Telecom S.A dispose actuellement d'un centre distant de secours de ses systèmes d'information les plus critiques, notamment ceux gérant la relation clients et les revenus (collecte du trafic, tarification, facturation, recouvrement...). Un projet de plan de secours informatique (PSI) est en cours de déploiement.

Medi Telecom dépend de la fiabilité de ses réseaux de télécommunications, ainsi, une perturbation de ces réseaux pourrait entraîner une perte de clients et une réduction des revenus

Tout dommage résultant de perturbations, des pannes de courant, des virus informatiques, des catastrophes naturelles ou des accès non autorisés empêcherait Medi Telecom S.A de fournir des services de télécommunications à ses clients et affecterait négativement son activité et ses résultats. De tels événements entraîneraient également un préjudice en termes d'image de la Société, qui pourrait se traduire notamment par une perte de clients. En outre, la Société pourrait devoir supporter des coûts supplémentaires afin de réparer les dommages causés par ces perturbations. Ces risques afférents auxdits coûts seraient atténués par la couverture de diverses polices d'assurances souscrites par la Société.

Le réseau indirect de distribution de Medi Telecom constitue une force qui pourrait être affaiblie si Medi Telecom S.A ne parvenait pas à le maintenir

Medi Telecom S.A bénéficie d'un réseau de distribution large, comprenant un réseau direct d'agences et d'un réseau indirect composé des téléboutiques, de revendeurs et de partenaires ainsi que d'un réseau indépendant.

Si Medi Telecom S.A ne parvenait pas à renouveler ses accords de distribution avec les composantes de son réseau indirect, ou si son réseau de distribution indirect était remis en cause par d'autres moyens, notamment par des actions des concurrents, ou si les gérants de téléboutiques ne respectaient pas les accords d'exclusivité conclus avec Medi Telecom S.A et distribuaient des produits concurrents, la force de vente de la Société pourrait en être affaiblie ce qui aurait un impact direct sur ses revenus et les cash flows générés.

Une évolution technologique très rapide serait susceptible d'affecter le positionnement de marché de Medi Telecom et lui imposer de consentir des investissements supplémentaires

Opérant dans un secteur fortement capitalistique et dont l'offre est fortement liée à la technologie, la capacité de la Société à maintenir son positionnement stratégique et commercial est corrélée à celle de se doter d'une technologie en adéquation avec les attentes de son marché. Un écart technologique significatif par rapport à ses concurrents pourrait impacter négativement son positionnement commercial.

Medi Telecom S.A pourrait ne pas identifier à temps les nouvelles opportunités qui se présenteraient et devoir procéder à des investissements supplémentaires significatifs, notamment pour le développement de nouveaux produits et services, ou encore pour l'obtention d'une nouvelle licence.

Ce risque demeure toutefois contenu par une politique de veille technologique et d'investissement soutenue déployée par la Société depuis le démarrage de ses activités.

La découverte d'effets nocifs des rayonnements radioélectriques sur la santé pourraient entraîner des coûts supplémentaires pour le déploiement des réseaux mobiles et une réduction de l'activité de Medi Telecom

Certaines études établissent un lien entre l'usage d'appareils mobiles et des risques sur la santé. Néanmoins, les effets sur la santé des fréquences émises par les téléphones portables ne sont pas clairement établis à ce jour et sont souvent contradictoires, et leurs incidences sur la santé ne sont pas suffisamment cernées et démontrées pour justifier une limitation de l'exposition aux champs radiofréquences de faible intensité.

Toutefois, ces risques, réels ou perçus, et la publicité qui en est faite, ainsi que la réglementation ou les procès qui en découleraient, pourraient réduire la base de clients mobiles de la Société, rendre plus difficiles et plus onéreux la recherche et le maintien de stations de base, ou inciter les clients à moins utiliser leurs téléphones mobiles.

Le Ministère de la Santé a, néanmoins, confirmé dans une circulaire établie en mai 2003 que « l'état actuel des connaissances scientifiques n'apporte pas de preuve absolue et définitive de nocivité des champs électromagnétiques émis par les installations radioélectriques ».

En vertu du principe de précaution, la circulaire précitée a défini les valeurs limites d'expositions aux signaux émis par les équipements de télécommunications. Toutes les installations de Medi Telecom sont préalablement agréées par l'ANRT et respectent les niveaux de signaux spécifiés dans ladite circulaire.

L'usage frauduleux du trafic pourrait limiter les revenus de la Société et affecter ses résultats

Medi Telecom ne peut pas prévoir si de nouveaux moyens de fraude se développeront et, le cas échéant, les secteurs que les fraudeurs viseront, ni les incidences que ces éventuelles fraudes pourraient avoir.

Si Medi Telecom ne parvenait pas à juguler l'usage de la fraude, elle pourrait voir son trafic sur le secteur visé par les fraudeurs diminuer, et ses revenus et résultats pourraient en être affectés.

Medi Telecom a, cependant, mis en place, les moyens nécessaires (outils, process) pour détecter, voire, prévenir les comportements frauduleux ou failles techniques pouvant engendrer des pertes de revenus.

Medi Telecom pourrait ne pas parvenir à retenir son personnel clé ou à employer du personnel hautement qualifié, ce qui pourrait affecter de manière significative les activités de la Société et sa capacité à s'adapter à son environnement

L'activité de Medi Telecom repose sur son capital humain. Le départ de personnes clés pourrait avoir un impact défavorable et significatif sur son aptitude à déployer sereinement et de manière efficace ses activités, à assurer la continuité de son développement et à préserver sa capacité bénéficiaire.

Medi Telecom SA dispose, toutefois, d'une politique de ressources humaines volontariste qui lui permet de fidéliser ses collaborateurs.

II. Risques liés à la réglementation

Les risques réglementaires concernent principalement le renouvellement des décisions de l'ANRT portant sur (i) les tarifs d'interconnexion aux réseaux mobiles et fixes et (ii) les offres tarifaires des exploitants de réseaux publics de télécommunications.

Néanmoins, la décision n°02-10 du 27 avril 2010 de l'ANRT fixe les tarifs d'interconnexion aux réseaux mobiles et fixes de Medi Telecom à l'horizon 2013.

Par ailleurs, la décision n° 05-10 du 11 août 2010 de l'ANRT fixe les lignes directrices encadrant l'examen par l'ANRT des offres tarifaires des exploitants de réseaux publics de télécommunications. Les opérateurs bénéficient par conséquent d'une visibilité sur un horizon moyen terme sur les conditions d'approbation des offres par le régulateur leur permettant de planifier leurs opérations commerciales sans risque significatif lié à la réglementation.

III. Risques fiscaux

Medi Telecom pourrait ne pas pouvoir déduire certaines provisions pour créances douteuses.

Le montant des créances douteuses provisionnées par Medi Telecom S.A est déductible de sa base imposable sous réserve de justifier la mise en œuvre de procédures judiciaires contre ses débiteurs.

Medi Telecom S.A n'a pas initié ces procédures judiciaires sur la totalité des débiteurs provisionnés. Si la déductibilité de ces provisions pour les créances d'un montant inférieur à un certain plafond était remise en cause, les résultats et le bénéfice de la Société pourraient en être défavorablement affectés.

IV. Risques de marchés

IV.1. Risque de taux de change

Medi Telecom est exposé au risque de change dans le cadre de ses engagements à l'international. Ce risque est présent à l'export concernant les encaissements des opérations libellées en devise (*roaming* et interconnexion internationale). Il l'est également à l'import au niveau des décaissements en devise en faveur des fournisseurs étrangers.

Afin de faire face au risque de change, Medi Telecom a adopté la technique de la couverture naturelle des ses opérations ainsi que l'achat/vente à terme. En outre, Medi Telecom recourt de manière ponctuelle à la technique du termaillage qui consiste en l'accélération ou le retardement des décaissements afin de bénéficier du meilleur cours de change.

IV.2. Risque de taux d'intérêt

Medi Telecom est exposé au risque de taux dans le cadre du nouveau crédit de financement contracté en juin 2010. Le taux de référence est un taux variable, indexé sur le taux interbancaire Marocain.

La variation à la hausse du taux pourrait entraîner des charges financières supplémentaires pour la Société. Toutefois, le crédit permet à la Société d'opter pour un taux fixe.

IV.3. Risque de litiges

Medi Telecom est exposée dans la gestion quotidienne de son activité à des risques liés à des affaires litigieuses commerciales, fiscales, sociales et environnementales.

Partie X. Faits exceptionnels et litiges

A la veille de la présente opération, la Société ne connaît aucun litige ou élément exceptionnel susceptible d'affecter significativement ses résultats.

Partie XI. Annexes

Annexe I : Données comptables et financières

I. Bilans des trois derniers exercices

I.1. Bilan actif 2007

ACTIF		EXERCICE	
	Brut	Amonrtissements et provisions	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	1 107 258 295,67	927 830 411,07	179 427 884,60
Frais Préliminaires	292 266 319,37	292 266 319,37	0,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	814 991 976,30	635 564 091,70	179 427 884,60
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	10 289 302 628,67	3 982 225 543,33	6 307 077 085,34
A Immobilisations en recherche et développement	0,00	0,00	0,00
C Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	9 773 674 426,16	3 759 480 236,24	6 014 194 189,92
T Fonds commercial	0,00	0,00	0,00
I Autres immobilisations incorporelles	515 628 202,51	222 745 307,09	292 882 895,42
F IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	8 989 628 155,30	4 169 925 056,76	4 819 703 098,54
Terrains	1 819 093,80	0,00	1 819 093,80
Constructions	23 248 965,32	7 233 512,00	16 015 453,32
I Installations, techniques, matériel et outillage	7 502 369 926,21	3 788 887 526,34	3 713 482 399,87
M Matériel transport	6 001 047,24	5 979 454,24	21 593,00
M Mobilier, matériel de bureau			
O et aménagements divers	429 229 013,10	228 681 851,24	200 547 161,86
B Autres immobilisations corporelles	159 085 733,60	139 142 712,94	19 943 020,66
I Immobilisations corporelles en cours	867 874 376,03		867 874 376,03
L IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	17 907 261,34	0,00	17 907 261,34
I Prêts immobilisés	8 887 366,25	0,00	8 887 366,25
S Autres créances financières	9 009 895,09	0,00	9 009 895,09
E Titres de participation	10 000,00	0,00	10 000,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	0,00	0,00	0,00
Diminution des créances immobilisées	0,00		0,00
Agmentation des dettes financières	0,00		0,00
TOTAL I (A+B+C+D+E)	20 404 096 340,98	9 079 981 011,16	11 324 115 329,82
STOCKS (F)	86 416 197,08	3 425 386,73	82 990 810,35
Marchandises	63 066 155,56	3 425 386,73	59 640 768,83
Matière et fournitures consommables	23 350 041,52	0,00	23 350 041,52
Produits en cours	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et produits résiduels	0,00	0,00	0,00
I Produits finis	0,00	0,00	0,00
F CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	2 693 734 249,87	314 049 916,53	2 379 684 333,34
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	56 056 098,48	0,00	56 056 098,48
C Clients et comptes rattachés	1 415 573 049,16	314 049 916,53	1 101 523 132,63
I Personnel	2 350 755,43	0,00	2 350 755,43
R Etat	1 097 299 973,34		1 097 299 973,34
C Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00
U Autres débiteurs	9 064 718,00	0,00	9 064 718,00
L Comptes de régularisation Actif	113 389 655,46		113 389 655,46
A TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	0,00	0,00	0,00
N			
T ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	10 733 853,40		10 733 853,40
(Eléments circulants)			
TOTAL II (F+G+H+I+)	2 790 884 300,35	317 475 303,26	2 473 408 997,09
T TRESORERIE - ACTIF	459 356 368,27	0,00	459 356 368,27
R Chèques et valeurs à encaisser	147 296 274,56	0,00	147 296 274,56
E Banque, T.G. et C.C.P.	311 789 462,61	0,00	311 789 462,61
S Caisse, Régies d'avances et accreditifs	270 631,10	0,00	270 631,10
O TOTAL III	459 356 368,27	0,00	459 356 368,27
TOTAL GENERAL I + II + III	23 654 337 009,60	9 397 456 314,42	14 256 880 695,18

I.2. Bilan actif 2008

ACTIF		EXERCICE	
	Brut	Amonrtissement s et provisions	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	1 136 593 240,48	998 458 659,69	138 134 580,79
Frais Préliminaires	292 266 319,37	292 266 319,37	0,00
Chages à répartir sur plusieurs exercices	844 326 921,11	706 192 340,32	138 134 580,79
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
	10 409 434		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	767,01	4 337 610 407,35	6 071 824 359,66
Immobilisations en recherche et			
A développement	0,00	0,00	0,00
C Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	9 855 810 136,27	4 064 468 953,26	5 791 341 183,01
T Fonds commercial	0,00	0,00	0,00
I Autres immobilisations incorporelles	553 624 630,74	273 141 454,09	280 483 176,65
	10 308 437		
F IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	792,89	5 041 170 378,08	5 267 267 414,81
Terrains	1 819 093,80	0,00	1 819 093,80
Constructions	23 248 965,32	8 434 823,00	14 814 142,32
I Installations, techniques, matériel et outillage	8 497 868 409,81	4 606 920 656,34	3 890 947 753,47
M Matériel transport	6 001 047,24	5 984 602,24	16 445,00
M Mobilier, matériel de bureau			
O et aménagements divers	506 255 108,71	263 650 594,50	242 604 514,21
B Autres immobilisations corporelles	195 652 528,68	156 179 702,00	39 472 826,68
I Immobilisations corporelles en cours	1 077 592 639,33		1 077 592 639,33
L IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	18 462 191,29	0,00	18 462 191,29
I Prêts immobilisés	9 219 857,01	0,00	9 219 857,01
S Autres créances financières	9 232 334,28	0,00	9 232 334,28
E Titres de participation	10 000,00	0,00	10 000,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	0,00	0,00	0,00
Diminution des créances immobilisées	0,00		0,00
Agmentation des dettes financières	0,00		0,00
	21 872 927	10 377 239	11 495 688
TOTAL I (A+B+C+D+E)	991,67	445,12	546,55
STOCKS (F)	100 417 715,66	4 937 890,41	95 479 825,25
Marchandises	76 572 140,92	4 937 890,41	71 634 250,51
Matière et fournitures consommables	23 845 574,74	0,00	23 845 574,74
Produits en cours	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et produits résiduels	0,00	0,00	0,00
I Produits finis	0,00	0,00	0,00
F CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	2 210 132 530,91	394 467 071,59	1 815 665 459,32
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	95 252 343,43	0,00	95 252 343,43
C Clients et comptes rattachés	1 221 625 744,38	394 467 071,59	827 158 672,79
I Personnel	2 438 234,20	0,00	2 438 234,20
R Etat	765 097 826,46		765 097 826,46
C Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00
U Autres débiteurs	0,00	0,00	0,00
L Comptes de régularisation Actif	125 718 382,44		125 718 382,44
A TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	0,00	0,00	0,00
N			
T ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (1)	18 916 021,25		18 916 021,25
(Eléments circulants)			
TOTAL II (F+G+H+I+)	2 329 466 267,82	399 404 962,00	1 930 061 305,82
T TRESORERIE - ACTIF	544 137 862,74	0,00	544 137 862,74
R Chèques et valeurs à encaisser	130 720 145,68	0,00	130 720 145,68
E Banque, T.G. et C.C.P.	413 171 004,06	0,00	413 171 004,06
S Caisse, Régies d'avances et accréditifs	246 713,00	0,00	246 713,00
O TOTAL III	544 137 862,74	0,00	544 137 862,74
TOTAL GENERAL I + II + III	24 746 532	10 776 644	13 969 887

	122,23	407,12	715,11
--	---------------	---------------	---------------

I.3. Bilan actif 2009

ACTIF		EXERCICE	
	Brut	Amonrtissement s et provisions	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	1 155 402 309,87	1 066 213 167,93	89 189 141,94
Frais Préliminaires	292 266 319,37	292 266 319,37	0,00
Chages à répartir sur plusieurs exercices	863 135 990,50	773 946 848,56	89 189 141,94
Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
	10 590 731		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	913,73	4 705 952 255,15	5 884 779 658,58
Immobilisations en recherche et			
A développement	0,00	0,00	0,00
C Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	9 931 742 910,25	4 705 952 255,15	5 225 790 655,10
T Fonds commercial	0,00	0,00	0,00
I Autres immobilisations incorporelles	658 989 003,48	0,00	658 989 003,48
	11 001 342		
F IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	250,01	6 046 750 038,72	4 954 592 211,29
Terrains	6 491 373,17	0,00	6 491 373,17
Constructions	34 076 685,95	10 087 042,00	23 989 643,95
I Installations, techniques, matériel et outillage	9 668 800 482,70	5 541 363 698,97	4 127 436 783,73
M Matériel transport	6 001 047,24	5 989 750,24	11 297,00
M Mobilier, matériel de bureau			
O et aménagements divers	544 102 204,85	310 137 629,86	233 964 574,99
B Autres immobilisations corporelles	218 580 556,54	179 171 917,65	39 408 638,89
I Immobilisations corporelles en cours	523 289 899,56		523 289 899,56
L IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	21 555 774,39	0,00	21 555 774,39
I Prêts immobilisés	10 108 277,97	0,00	10 108 277,97
S Autres créances financières	11 437 496,42	0,00	11 437 496,42
E Titres de participation	10 000,00	0,00	10 000,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	0,00	0,00	0,00
Diminution des créances immobilisées	0,00		0,00
Agmentation des dettes financières	0,00		0,00
	22 769 032	11 818 915	10 950 116
TOTAL I (A+B+C+D+E)	248,00	461,80	786,20
STOCKS (F)	101 411 224,03	11 214 206,76	90 197 017,27
Marchandises	75 169 265,66	8 814 206,77	66 355 058,89
Matière et fournitures consommables	26 241 958,37	2 399 999,99	23 841 958,38
Produits en cours	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et produits résiduels	0,00	0,00	0,00
I Produits finis	0,00	0,00	0,00
F CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 931 275 417,08	447 905 523,02	1 483 369 894,06
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	98 773 197,75	0,00	98 773 197,75
C Clients et comptes rattachés	1 188 527 506,67	447 905 523,02	740 621 983,65
I Personnel	2 698 121,98	0,00	2 698 121,98
R Etat	481 372 743,89		481 372 743,89
C Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00
U Autres débiteurs	2 512 808,16	0,00	2 512 808,16
L Comptes de régularisation Actif	157 391 038,63		157 391 038,63
A TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	0,00	0,00	0,00
N			
T ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (1)	10 205 541,52		10 205 541,52
(Eléments circulants)			
TOTAL II (F+G+H+I+)	2 042 892 182,63	459 119 729,78	1 583 772 452,85
T TRESORERIE - ACTIF	359 313 321,87	0,00	359 313 321,87
R Chèques et valeurs à encaisser	164 123 962,40	0,00	164 123 962,40
E Banque, T.G. et C.C.P.	194 988 931,33	0,00	194 988 931,33
S Caisse, Régies d'avances et accreditifs	200 428,14	0,00	200 428,14
O TOTAL III	359 313 321,87	0,00	359 313 321,87
TOTAL GENERAL I + II + III	25 171 237	12 278 035	12 893 202

	752,50	191,58	560,92
--	---------------	---------------	---------------

I.4. Bilan actif S1-2009

		30 juin 2009	30 juin 2008
Actif Immobilisé		11 077 219	11 003 422
Actif immobilisé	Immobilisations en non valeurs	1 140 235	1 127 466
	<i>Amortissement des non valeurs</i>	-1 030 970	-962 277
	Immobilisations incorporelles	10 474 448	10 333 200
	<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>	-4 520 110	-4 157 206
	Immobilisations corporelles	10 500 155	9 223 095
	<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>	-5 507 841	-4 579 884
	Immobilisation financières	21 302	19 028
Actif circulant		1 755 490	2 349 456
Actif circulant	Stocks	91 233	102 310
	<i>Provisions pour dépréciation des stocks</i>	-4 692	-4 904
	Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	52 972	61 082
	Clients et comptes rattachés	1 252 525	1 412 084
	<i>Provisions pour dépréciation des créances clients</i>	-424 890	-329 224
	Personnel	1 986	2 299
	Etat	608 412	959 700
	Comptes de régularisation - actif	165 005	133 231
	Ecarts de conversion - actif	12 939	12 878
Disponibilités		63 855	21 363
Titres et valeurs de placement		8 473	0
Banques et caisses		55 382	21 363
Total Actif		12 896 564	13 374 241

I.5. Bilan actif S1-2010

		30 juin 2010	30 juin 2009
Actif Immobilisé		10 488 973	11 077 219
Actif immobilisé	Immobilisations en non valeurs	1 097 067	1 140 235
	<i>Amortissement des non valeurs</i>	-1 012 239	-1 030 970
	Immobilisations incorporelles	10 664 706	10 474 448
	<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>	-4 894 186	-4 520 110
	Immobilisations corporelles	11 113 091	10 500 155
	<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>	-6 549 748	-5 507 841
	Immobilisation financières	70 282	21 302
Actif circulant		1 444 202	1 755 490
Actif circulant	Stocks	100 714	91 233
	<i>Provisions pour dépréciation des stocks</i>	-12 883	-4 692
	Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	57 074	52 972
	Clients et comptes rattachés	1 276 853	1 252 525
	<i>Provisions pour dépréciation des créances clients</i>	-508 896	-424 890
	Personnel	2 674	1 986
	Etat	346 382	608 412
	Autres débiteurs	2 514	0
	Comptes de régularisation - actif	173 320	165 005
	Ecarts de conversion - actif	6 450	12 939
Disponibilités		554 966	63 855
Titres et valeurs de placement		383 986	8 473
Banques et caisses		170 980	55 382
Total Actif		12 488 141	12 896 564

I.6. Bilan consolidé actif S1-2010**En MDh****30 juin 2010**

Actif Immobilisé		10 401
Actif immobilisé	Immobilisations en non valeurs	728
	<i>Amortissement des non valeurs</i>	-696
	Immobilisations incorporelles	10 673
	<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>	-4 902
	Immobilisations corporelles	11 133
	<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>	-6 555
	Immobilisation financières	20
Actif circulant		2 230
Actif circulant	Stocks	222
	<i>Provisions pour dépréciation des stocks</i>	-22
	Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	65
	Clients et comptes rattachés	1 329
	<i>Provisions pour dépréciation des créances clients</i>	-516
	Personnel	3
	Etat	379
	Actifs d'impôts différés	594
	Autres débiteurs	3
	Comptes de régularisation - actif	173
Disponibilités		490
Titres et valeurs de placement		384
Banques et caisses		106
Total Actif		13 121

I.7. Bilan passif 2007

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou personnel		4 683 410 200,00	4 683 410 200,00
Moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé			
dont versé			
Prime d'émission, de fusion, d'apport		0,00	0,00
F Ecarts de réévaluation		0,00	0,00
I Réserve légale		0,00	0,00
N			
A Autres réserves		0,00	0,00
		-2 929 394	-3 387 340
N Report à nouveau (2)		636,30	213,98
C Résultats nets en instance d'affectation (2)		0,00	0,00
E Résultat net de l'exercice (2)		541 162 025,00	457 945 567,71
M Total des capitaux propres (A)		2 295 177 588,70	1 754 015 553,73
E CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		0,00	0,00
N Subventions d'investissement		0,00	0,00
T Provisions réglementées		0,00	0,00
P			
E			
R			
			10 034 525
M DETTES DE FINANCEMENT (C)		8 960 414 883,58	593,42
A Emprunts obligataires		0,00	0,00
N Dettes de financements auprès des étab de crédits		6 422 368 242,62	7 342 534 292,47
E Dettes de financement (CREDIT TVA)		600 446 973,03	816 959 091,91
N Dettes de financement auprès des actionnaires		1 937 599 670,34	1 875 032 209,04
T Dette bureau de paris		-2,41	0,00
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		35 000,00	200 000,00
Provisions pour risques		35 000,00	200 000,00
Provision pour charges		0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		0,00	0,00
Augmentation des créances immobilisées		0,00	0,00
Diminution des dettes de financement		0,00	0,00
		11 255 627	11 788 741
TOTAL I (A+B+C+D+E)		472,28	147,15
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)		2 708 280 146,67	2 773 925 087,33
P Fournisseurs et comptes rattachés		1 778 919 027,74	1 750 038 682,92
A Clients créditeurs, avances et acomptes		224 602 950,97	143 931 476,93
S Personnel		39 407 184,66	37 602 698,51
S Organismes sociaux		16 559 203,18	13 551 235,43
I Etat		437 863 148,67	516 809 995,87
F Comptes d'associés		18 147 822,73	24 627 386,92
Autres créanciers		0,00	0,00
C Comptes de régularisation-passif		192 780 808,72	287 363 610,75
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)		52 016 866,41	37 987 249,47
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)		861 582,22	1 198 212,18
TOTAL II (F+G+H)		2 761 158 595,30	2 813 110 548,98

TRESORERIE - PASSIF

Credits d'escompte	0,00	0,00
Credits de trésorerie	0,00	0,00
Banques (Soldes Crédateurs)	240 094 627,60	117 670 535,62
TOTAL III	240 094 627,60	117 670 535,62
	14 256 880	14 719 522
TOTAL GENERAL I + II + III	695,18	231,75

I.8. Bilan passif 2008

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES			
Capitalsocial ou personnel		4 683 410 200,00	4 683 410 200,00
Moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé			
dont versé			
Prime d'émission, de fusion, d'apport		0,00	0,00
F Ecarts de réévaluation		0,00	0,00
I Réserve légale		0,00	0,00
N			
A Autres réserves		0,00	0,00
		-2 388 232	-2 929 394
N Report à nouveau (2)		611,30	636,30
C Résultats nets en instance d'affectation (2)		0,00	0,00
E Résultat net de l'exercice (2)		457 111 563,60	541 162 025,00
M Total des capitaux propres (A)		2 752 289 152,30	2 295 177 588,70
E CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		0,00	0,00
N Subventions d'investissement		0,00	0,00
T Provisions réglementées		0,00	0,00
P			
E			
R			
M DETTES DE FINANCEMENT (C)		7 742 158 586,40	8 960 414 883,58
A Emprunts obligataires		0,00	0,00
N Dettes de financements auprès des étab de crédits		5 384 884 662,86	6 422 368 242,62
E Dettes de financement (CREDIT TVA)		353 004 551,45	600 446 973,03
N Dettes de financement auprès des actionnaires		2 004 269 270,82	1 937 599 670,34
T Dette bureau de paris		101,27	-2,41
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)			
		35 000,00	35 000,00
Provisions pour risques		35 000,00	35 000,00
Provision pour charges		0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)			
		0,00	0,00
Augmentation des créances immobilisées		0,00	0,00
Diminution des dettes de financement		0,00	0,00
		10 494 482	11 255 627
TOTAL I (A+B+C+D+E)		738,70	472,28
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)		2 950 283 825,82	2 708 280 146,67
P Fournisseurs et comptes rattachés		2 195 501 837,84	1 778 919 027,74
A Clients créditeurs, avances et acomptes		59 869 898,47	224 602 950,97
S Personnel		33 982 780,56	39 407 184,66
S Organismes sociaux		18 201 516,65	16 559 203,18
I Etat		409 591 738,78	437 863 148,67
F Comptes d'associés		10 489 455,84	18 147 822,73

	Autres créanciers	0,00	0,00
C	Comptes de régularisation-passif	222 646 597,68	192 780 808,72
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
I	(G)	76 094 860,44	52 016 866,41
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants)		
R	(H)	2 710 536,45	861 582,22
C	TOTAL II (F+G+H)	3 029 089 222,71	2 761 158 595,30
	TRESORERIE - PASSIF		
	Credits d'escompte	0,00	0,00
	Credits de trésorerie	0,00	0,00
	Banques (Soldes Créditeurs)	446 315 753,70	240 094 627,60
	TOTAL III	446 315 753,70	240 094 627,60
		13 969 887	14 256 880
	TOTAL GENERAL I + II + III	715,11	695,18

I.9. Bilan passif 2009

	PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CAPITAUX PROPRES		
	Capitalsocial ou personnel	2 752 295 200,00	4 683 410 200,00
	Moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé		
	dont versé		
	Prime d'émission, de fusion, d'apport	0,00	0,00
F	Ecarts de réévaluation	0,00	0,00
I	Reserve légale	0,00	0,00
N			
A	Autres réserves	0,00	0,00
			-2 388 232
N	Report à nouveau (2)	-6 047,69	611,30
C	Résultats nets en instance d'affectation (2)	0,00	0,00
E	Résultat net de l'exercice (2)	275 525 012,23	457 111 562,60
M	Total des capitaux propres (A)	3 027 814 164,54	2 752 289 151,30
E	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	0,00	0,00
N	Subventions d'investissement	0,00	0,00
T	Provisions réglementées	0,00	0,00
P			
E			
R			
M	DETTES DE FINANCEMENT (C)	6 242 971 611,92	7 742 158 586,40
A	Emprunts obligataires	0,00	0,00
N	Dettes de financements auprès des étab de crédits	4 123 193 737,48	5 384 884 662,86
E	Dettes de financement (CREDIT TVA)	43 701 524,47	353 004 551,45
N	Dettes de financementnauprès des actionnaires	2 076 076 248,69	2 004 269 270,82
T	Dette bureau de paris	101,28	101,27
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	0,00	35 000,00
	Provisions pour risques	0,00	35 000,00
	Provision pour charges	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	0,00	0,00
	Augmentation des créances immobilisées	0,00	0,00
	Diminution des dettes de financement	0,00	0,00
			10 494 482
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	9 270 785 776,46	737,70
	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	2 914 242 225,16	2 950 283 825,82
P	Fournisseurs et comptes rattachés	2 006 345 189,62	2 195 501 837,84
A	Clients créditeurs, avances et acomptes	174 315 267,59	59 869 898,47
S	Personnel	45 523 869,39	33 982 780,56
S	Organismes sociaux	20 596 480,53	18 201 516,65
I	Etat	430 848 451,52	409 591 738,78
F	Comptes d'associés	351 067,92	10 489 455,84
	Autres créanciers	0,00	0,00
C	Comptes de régularisation-passif	236 261 898,59	222 646 597,68
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	63 713 009,72	76 094 860,44
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)	2 401 435,12	2 710 536,45
R			
C	TOTAL II (F+G+H)	2 980 356 670,00	3 029 089 222,71
	TRESORERIE - PASSIF		

Credits d'escompte	0,00	0,00
Credits de trésorerie	120 000 000,00	0,00
Banques (Soldes Crédeurs)	522 060 114,47	446 315 754,70
TOTAL III	642 060 114,47	446 315 754,70
	12 893 202	13 969 887
TOTAL GENERAL I + II + III	560,92	715,11

I.10. Bilan passif S1- 2009

		30 juin 2009	30 juin 2008
Financement permanent	Capitaux propres	2 817 635	2 454 876
	Capital Social	4 683 410	4 683 410
	Report à nouveau	-1 931 122	-2 388 233
	Résultat net de l'exercice	65 347	159 699
	Dettes de financement	7 023 662	8 293 295
	Emprunts auprès des établissements de crédit	4 761 143	5 828 626
	Emprunt "crédit de TVA"	198 353	476 726
	Emprunts auprès des actionnaires	2 064 166	1 987 943
	Provisions durables pour risques et charges	35	35
	Provisions pour litiges	35	35
Passif Circulant	Dettes du passif circulant	2 970 087	2 569 550
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 011 055	1 627 277
	Clients créditeurs, avances et acomptes	312 956	317 918
	Personnel et organismes sociaux	44 792	49 858
	Etat	403 481	407 371
	Comptes d'associés	19703	10 579
	Comptes de régularisation - passif	178 100	156 547
		82185	
	Autres provisions pour risques et charges	82 185	55 335
	Ecart de conversion - passif	2 961	1 150
Trésorerie - Passif		0	0
Total Passif		12 896 564	13 374 241

I.11. Bilan passif S1- 2010

		30 juin 2010	30 juin 2009
Financement permanent	Capitaux propres	2 843 022	2 817 635
			0
	Capital Social	2 752 295	4 683 410
	Réserve légale	13 776	0
	Report à nouveau	275	-1 931 122
	Résultat net de l'exercice	76 676	65 347
	Dettes de financement	6 570 286	7 023 662
	Emprunts auprès des établissements de crédit	4 436 250	4 761 143
	Emprunt "crédit de TVA"	0	198 353
	Emprunts auprès des actionnaires	2 134 036	2 064 166
	Provisions durables pour risques et charges	0	35
Passif Circulant	Provisions pour litiges	0	35
	Dettes du passif circulant	3 001 047	2 970 087
			0
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 795 681	2 011 055
	Clients créditeurs, avances et acomptes	213 086	312 956
	Personnel et organismes sociaux	53 546	44 792
	Etat	423 851	403 481
	Comptes d'associés	307 997	19 703
	Comptes de régularisation - passif	206 884	178 100
			82 185
	Autres provisions pour risques et charges	56 925	82 185
	Ecart de conversion - passif	16 859	2 961
Trésorerie - Passif		0	0
Total Passif		12 488 141	12 896 564

I.12. Bilan consolidé passif S1- 2010**En MDh****30 juin 2010**

Financement permanent	Capitaux propres	3 399
	Capital Social	2 752
	Réserve légale	14
	Réserves consolidées	574
	Résultat net consolidé de l'exercice	59
	Dettes de financement	6 581
	Emprunts auprès des établissements de crédit	4 447
	Emprunts auprès des actionnaires	2 134
	Provisions pour écarts d'acquisition	12
Passif Circulant	Dettes du passif circulant	3 075
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 831
	Clients créditeurs, avances et acomptes	213
	Personnel et organismes sociaux	55
	Etat	457
	Comptes d'associés	308
	Comptes de régularisation - passif	210
	Autres provisions pour risques et charges	54
	Trésorerie - Passif	0
Total Passif		13 121

II. Comptes de produits et charges des trois derniers exercices

II.1. Comptes de produits et charges 2007

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	L'EXERCICE	L'EXERCICE PRECEDENT
	1	2	3 = 1 + 2	4
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	18 431 340,98	0,00	18 431 340,98	19 089 840,38
Ventes de biens et services produits	4 960 461		4 960 461	4 707 733
	350,33	0,00	350,33	168,45
	4 978 892		4 978 892	4 726 823
chiffres d'affaires	691,31	0,00	691,31	008,83
Variation de stocks de produits (+/-) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	71 116 833,27
Autres produits d'exploitation	13 314 718,00	0,00	13 314 718,00	0,00
Reprises d'exploitations: transfert de charges	33 980 593,97	0,00	33 980 593,97	92 069 902,30
	5 026 188		5 026 188	4 890 009
TOTAL I	003,28	0,00	003,28	744,40
II CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises	173 873		173 873	168 589
	670,90	0,00	670,90	102,07
Achats consommés (2) de matière et de Fournitures	1 080 443		1 080 443	1 142 563
	479,86	0,00	479,86	776,66
	995 744		1 033 078	928 797
Autres charges externes	021,92	37 334 008,00	029,92	577,60
				161 238
Impôts et taxes	68 248 288,14	996,00	68 249 284,14	512,03
	358 683		358 683	311 726
Charges de personnel	306,30	0,00	306,30	920,84
Autres charges d'exploitaion	0,00	0,00	0,00	195 774,99
	1 251 765		1 251 765	1 296 806
Dotations d'exploitation	614,07	0,00	614,07	763,99
	3 928 758		3 966 093	4 009 918
TOTAL II	381,19	37 335 004,00	385,19	428,18
RESULTAT D'EXPLOITATIONS (I-II)	1 097 429		1 060 094	880 091
III	622,09	-37 335 004,00	618,09	316,22
IV PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
				305 799
Gains de change	9 748 694,99	0,00	9 748 694,99	386,55
Intérêts et autres produits financiers	19 794 828,76	0,00	19 794 828,76	77 417 922,97
				591 671
Reprise financières; transferts de charges	8 329 916,72	0,00	8 329 916,72	623,50
				974 888
TOTAL IV	37 873 440,47	0,00	37 873 440,47	933,02
CHARGES FINANCIERES				
	496 397		496 397	629 377
Charges d'intérêts	354,53	0,00	354,53	649,53
				625 621
V Pertes de changes	15 022 615,10	5 658,20	15 028 273,30	058,77

Autres charges financières	135 741,87	0,00	135 741,87	0,00
Dotations financières	10 733 853,40	0,00	10 733 853,40	8 329 916,72
	522 289		522 295	1 263 328
TOTAL V	564,90	5 658,20	223,10	625,02
			-484 421	-288 439
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)			782,63	692,00
VI			575 672	591 651
I RESULTAT COURANT (III + V)			835,46	624,22

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	L'EXERCICE	L'EXERCICE
	1	2	3 = 1 + 2	PRECEDENT
VII RESULTAT COURANT (reports)			575 672	591 651
VII			835,46	624,22
I PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions	35 312			
d'immobilisation	737,98	0,00	35 312 737,98	43 522 107,03
Subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur subventions				
d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	2 110			
Autres produits non courants	832,11	3 027 067,42	5 137 899,53	791 092,11
Reprises non courantes; transferts				
de				
charges	0,00	0,00	0,00	0,00
	37 423			
TOTAL VIII	570,09	3 027 067,42	40 450 637,51	44 313 199,14
IX CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements				
des	47 253			
Immobilisations cédées	783,82	0,00	47 253 783,82	43 534 800,39
Subventions accordées	0,00	0,00	0,00	1 269 600,00
	4 973			
Autres charges non courantes	689,15	0,00	4 973 689,15	2 247 983,65
Dotations non courantes aux				104 179
amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	038,98
	52 227			151 231
TOTAL IX	472,97	0,00	52 227 472,97	423,02
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-11 776 835,46	223,88
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+/-			563 896	484 733
XI X)			000,00	400,34
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS			22 733 975,00	26 787 832,63
XII			541 162	457 945
I RESULTAT NET (XI-XII)			025,00	567,71
XI TOTAL DES PRODUITS			5 104 512	5 909 211
V (I+VI+VIII)			081,26	876,56
TOTAL DES CHARGES			4 563 350	5 451 266
XV (II+V+IX+XII)			056,26	308,85
RESULTAT NET				
XI (total des produits - total des			541 162	457 945
V charges)			025,00	567,71

II.2. Comptes de produits et charges 2008

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	L'EXERCICE	L'EXERCICE PRECEDENT
	1	2	3 = 1 + 2	4
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
Ventes de marchandises (en l'état)	40 753 623,98	0,00	40 753 623,98	18 431 340,98
Ventes de biens et services produits	5 170 117		5 170 117	4 960 461
	622,43	0,00	622,43	350,33
chiffres d'affaires	5 210 871		5 210 871	4 978 892
Variation de stocks de produits (+/-) (1)	246,41	0,00	246,41	691,31
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	6 109 601,72	0,00	6 109 601,72	13 314 718,00
Reprises d'exploitations: transfert de charges	52 425 022,46	0,00	52 425 022,46	33 980 593,97
	5 269 405		5 269 405	5 026 188
TOTAL I	870,59	0,00	870,59	003,28
II <u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
Achats revendus (2) de marchandises	184 006		184 006	173 873
	358,50	0,00	358,50	670,90
Achats consommés (2) de matière et de Fournitures	1 112 442		1 112 442	1 080 443
	314,83	0,00	314,83	479,86
	1 153 408		1 160 059	1 033 078
Autres charges externes	158,59	6 651 403,23	561,82	029,92
Impôts et taxes	67 036 237,52	0,00	67 036 237,52	68 249 284,14
	396 985		396 979	358 683
Charges de personnel	239,64	-6 013,21	226,43	306,30
Autres charges d'exploitaion	2 204 731,10	0,00	2 204 731,10	0,00
	1 408 844		1 408 844	1 251 765
Dotations d'exploitation	641,72	0,00	641,72	614,07
	4 324 927		4 331 573	3 966 093
TOTAL II	681,90	6 645 390,02	071,92	385,19
RESULTAT D'EXPLOITATIONS (I-II)	944 478		937 832	1 060 094
III	188,69	-6 645 390,02	798,67	618,09
IV <u>PRODUITS FINANCIERS</u>				
Produits des titres de participation et				
autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Gains de change	30 372 006,53	0,00	30 372 006,53	9 748 694,99
Intérêts et autres produits financiers	21 391 117,48	0,00	21 391 117,48	19 794 828,76
Reprise financières; transferts de charges	10 733 853,40	0,00	10 733 853,40	8 329 916,72
TOTAL IV	62 496 977,41	0,00	62 496 977,41	37 873 440,47
<u>CHARGES FINANCIERES</u>				
	438 166		438 166	496 397
Charges d'intérêts	529,18	0,00	529,18	354,53
V				
Pertes de changes	28 118 308,29	82,10	28 118 390,39	15 028 273,30
Autres charges financières	2 042 213,17	0,00	2 042 213,17	135 741,87
Dotations financières	18 916 021,24	0,00	18 916 021,24	10 733 853,40
	487 243		487 243	522 295
TOTAL V	071,88	82,10	153,98	223,10
			-424 746	-484 421
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)			176,57	782,63

VI		513 086	575 672
I	RESULTAT COURANT (III + V)	622,10	835,46

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	L'EXERCICE	L'EXERCICE
	1	2	3 = 1 + 2	PRECEDENT
VII RESULTAT COURANT (reports)			513 086	575 672
VII			622,10	835,46
I PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisation	937 791,20	0,00	937 791,20	35 312 737,98
Subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits non courants	402 659,09	415 991,91	818 651,00	5 137 899,53
Reprises non courantes; transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
	1 340			
TOTAL VIII	450,29	415 991,91	1 756 442,20	40 450 637,51
IX CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des	1 724			
Immobilisations cédées	703,86	0,00	1 724 703,86	47 253 783,82
Subventions accordées	0,00	0,00	0,00	0,00
	13 915			
Autres charges non courantes	042,46	4 360 750,46	18 275 792,92	4 973 689,15
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	11 424			
	033,92	0,00	11 424 033,92	0,00
	27 063			
TOTAL IX	780,24	4 360 750,46	31 424 530,70	52 227 472,97
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-29 668 088,50	-11 776 835,46
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+/- X)			483 418	563 896
XI			533,60	000,00
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS			26 306 970,00	22 733 975,00
XII			457 111	541 162
I RESULTAT NET (XI-XII)			563,60	025,00
XI TOTAL DES PRODUITS			5 333 659	5 104 512
V (I+VI+VIII)			290,20	081,26
TOTAL DES CHARGES			4 876 547	4 563 350
XV (II+V+IX+XII)			726,60	056,26
RESULTAT NET				
XI (total des produits - total des			457 111	541 162
V charges)			563,60	025,00

II.3. Comptes de produits et charges 2009

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	L'EXERCICE	L'EXERCICE PRECEDENT
	1	2	3 = 1 + 2	4
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	87 639 117,93	0,00	87 639 117,93	40 753 623,98
Ventes de biens et services produits	5 235 787		5 235 787	5 170 117
	929,41	0,00	929,41	622,43
chiffres d'affaires	5 323 427		5 323 427	5 210 871
Variation de stocks de produits (+/-) (1)	047,34	0,00	047,34	246,41
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	11 331 733,26	0,00	11 331 733,26	6 109 601,72
Reprises d'exploitations: transfert de charges	48 674 887,94	0,00	48 674 887,94	52 425 022,46
	5 383 433		5 383 433	5 269 405
TOTAL I	668,54	0,00	668,54	870,59
II CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises	201 397		201 397	184 006
	187,00	0,00	187,00	358,50
Achats cosommés (2) de matière et de Fournitures	1 192 451		1 192 451	1 112 442
	822,20	0,00	822,20	314,83
	1 261 142		1 261 147	1 160 059
Autres charges externes	682,47	5 000,00	682,47	561,82
Impôts et taxes	79 106 899,36	0,00	79 106 899,36	67 036 237,52
	442 287		442 287	396 979
Charges de personnel	309,41	0,00	309,41	226,43
Autres charges d'exploitaion	597 332,10	0,00	597 332,10	2 204 731,10
	1 520 467		1 520 467	1 408 844
Dotations d'exploitation	827,89	0,00	827,89	641,72
	4 697 451		4 697 456	4 331 573
TOTAL II	060,43	5 000,00	060,43	071,92
RESULTAT D'EXPLOITATIONS (I-II)	685 982		685 977	937 832
III II)	608,11	-5 000,00	608,11	798,67
IV PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et				
autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Gains de change	17 781 380,49	0,00	17 781 380,49	30 372 006,53
Intérêts et autres produits financiers	16 601 473,36	0,00	16 601 473,36	21 391 117,48
Reprise financières; transferts de charges	18 916 021,24	0,00	18 916 021,24	10 733 853,40
TOTAL IV	53 298 875,09	0,00	53 298 875,09	62 496 977,41
CHARGES FINANCIERES				
	377 763		377 763	438 166
Charges d'intérêts	888,24	0,00	888,24	529,18
V Pertes de changes	21 298 015,06	0,00	21 298 015,06	28 118 390,39
Autres charges financières	2 890 612,80	0,00	2 890 612,80	2 042 213,17
Dotations financières	9 620 537,40	0,00	9 620 537,40	18 916 021,24
	411 573		411 573	487 243
TOTAL V	053,50	0,00	053,50	153,98
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-358 274	-424 746
			178,41	176,57

VI		327 703	513 086
I	RESULTAT COURANT (III + V)	429,70	622,10

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents	L'EXERCICE	L'EXERCICE
	1	2	3 = 1 + 2	PRECEDENT
VII RESULTAT COURANT (reports)			327 703	513 086
VII			429,70	622,10
I PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions	3 453			
d'immobilisation	920,44	0,00	3 453 920,44	937 791,20
Subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur subventions				
d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	6 925			
Autres produits non courants	305,50	4 828,51	6 930 134,01	818 651,00
Reprises non courantes; transferts				
de	11 424			
charges	033,92	0,00	11 424 033,92	0,00
	21 803			
TOTAL VIII	259,86	4 828,51	21 808 088,37	1 756 442,20
IX CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements				
des	3 453			
Immobilisations cédées	920,44	0,00	3 453 920,44	931 895,20
Subventions accordées	0,00	0,00	0,00	0,00
	31 281			
Autres charges non courantes	949,88	6 389 886,35	37 671 836,23	18 275 792,92
Dotations non courantes aux	6 055			
amortissements et aux provisions	074,17	0,00	6 055 074,17	12 216 843,58
	40 790			
TOTAL IX	944,49	6 389 886,35	47 180 830,84	31 424 531,70
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-25 372 742,47	-29 668 089,50
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+/-			302 330	483 418
XI X)			687,23	532,60
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS			26 805 675,00	26 306 970,00
XII			275 525	457 111
I RESULTAT NET (XI-XII)			012,23	562,60
XI TOTAL DES PRODUITS			5 458 540	5 333 659
V (I+VI+VIII)			632,00	290,20
TOTAL DES CHARGES			5 183 015	4 876 547
XV (II+V+IX+XII)			619,77	727,60
RESULTAT NET				
XI (total des produits - total des			275 525	457 111
V charges)			012,23	562,60

II.4. Comptes de produits et charges S1-2009

	2009 (6 mois)	2008 (6 mois)
Produits d'exploitation	2 489 509	2 504 690
Chiffre d'affaires	2 471 164	2 480 563
Vente de marchandises	26 851	14 802
Vente de biens et services produits	2 444 313	2 465 761
Reprises d'exploitation	18 345	24 127
Charges d'exploitation	2 218 857	2 108 484
Achats revendus de marchandises	87 300	93 727
Achats consommés de matières et fournitures	520 744	529 985
Autres charges externes	626 082	582 064
Impôts et taxes	48 987	41 127
Charges de personnel	212 981	199 546
Dotations aux provisions d'exploitation	40 919	34 226
Dotations aux amortissements d'exploitation	681 717	619 401
Charges sur exercices antérieurs	0	6 608
Autres charges d'exploitation	127	1 800
Résultat d'exploitation	270 652	396 206
Produits financiers	39 497	26 364
Produits des titres de participation et autres titres	9 363	8 981
Gains de change	11 218	6 649
Reprises financières, transferts de charges	18 916	10 734
Charges financières	222 739	240 535
Charges d'intérêts	199 944	217 796
Pertes de change	8 902	9 012
Dotations financières	954	12 881
Autres charges financières	12 939	846
Résultat financier	-183 242	-214 171
Résultat courant	87 410	182 036
Produits non courants	3 492	0
Charges non courantes	12 669	9 888
Résultat avant impôts	78 233	172 148
Impôt sur le résultat	12 886	12 449
Résultat Net	65 347	159 699

II.5. Comptes de produits et charges S1-2010

	2010 (6 mois)	2009 (6 mois)
Produits d'exploitation	2 760 757	2 489 509
Chiffre d'affaires	2 759 933	2 471 164
Vente de marchandises	40 319	26 851
Vente de biens et services produits	2 719 614	2 444 170
Autres produits d'exploitation	0	143
Reprises d'exploitation	824	18 345
Charges d'exploitation	2 496 078	2 218 857
Achats revendus de marchandises	106 134	87 300
Achats consommés de matières et fournitures	629 931	520 745
Autres charges externes	688 024	626 079
Impôts et taxes	70 513	48 987
Charges de personnel	217 842	212 981
Dotations d'exploitation	783 634	722 637
Autres charges d'exploitation	0	127
Résultat d'exploitation	264 679	270 652
Produits financiers	28 847	39 496
Produits des titres de participation et autres titres	3 535	9 363
Gains de change	15 691	11 218
Reprises financières, transferts de charges	9 621	18 916
Charges financières	181 144	222 738
Charges d'intérêts	162 091	199 944
Pertes de change	10 690	8 902
Dotations financières	4 277	954
Autres charges financières	4 085	12 939
Résultat financier	-152 297	-183 242
Résultat courant	112 382	87 410
Produits non courants	2 037	3 492
Charges non courantes	23 239	12 669
Résultat avant impôts	91 180	78 233
Impôt sur le résultat	14 504	12 886
Résultat Net	76 676	65 347

II.6. Comptes de produits et charges consolidés S1-2010

En MDh		2010 (6 mois)
Produits d'exploitation		2 790
Chiffre d'affaires		2 789
Vente de marchandises		75
Vente de biens et services produits		2 713
Autres produits d'exploitation		1
Reprises d'exploitation		1
Charges d'exploitation		2 508
Achats revendus de marchandises		143
Achats consommés de matières et fournitures		615
Autres charges externes		685
Impôts et taxes		71
Charges de personnel		219
Dotations d'exploitation		775
Résultat d'exploitation		282
Produits financiers		43
Produits des titres de participation et autres titres		4
Gains de change		30
Reprises financières, transferts de charges		9
Charges financières		182
Charges d'intérêts		163
Pertes de change		11
Dotations financières		4
Autres charges financières		4
Résultat financier		-139
Résultat courant		143
Produits non courants		2
Charges non courantes		23
Résultat avant impôts		122
Impôt sur le résultat		63
Résultat Net		59

III. Etats des soldes de gestion des trois derniers exercices

III.1. Etat des soldes de gestion 2007

		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	18 431 340,98	19 089 840,38
2	- Achats revendus de marchandises	173 873 670,90	168 589 102,07
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	-155 442 329,92	-149 499 261,69
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	4 960 461 350,33	4 707 733 168,45
3	> Ventes de biens et services produits	4 960 461 350,33	4 707 733 168,45
4	> Variation stocks de produits	0,00	0,00
5	> Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7)	2 113 521 509,78	2 071 361 354,26
6	> Achats consommés de matières et fournitures	1 080 443 479,86	1 142 563 776,66
7	> Autres charges externes	1 033 078 029,92	928 797 577,60
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	2 691 497 510,63	2 486 872 552,50
8	+ Subvention d'exploitation	0,00	71 116 833,27
V	9 - Impôts et taxes	68 249 284,14	161 238 512,03
10	- Charges de personnel	358 683 306,30	311 726 920,84
	= EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	2 264 564 920,19	2 085 023 952,91
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	0,00	0,00
11	+ Autres produits d'exploitation	13 314 718,00	0,00
12	- Autres charges d'exploitation	0,00	195 774,99
13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	33 980 593,97	92 069 902,30
14	- Dotations d'exploitation	1 251 765 614,07	1 296 806 763,99
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	1 060 094 618,09	880 091 316,22
VII	+/- RESULTAT FINANCIER	-484 421 782,63	-288 439 692,00
VIII	= RESULTAT COURANT	575 672 835,46	591 651 624,22
IX	+/- RESULTAT NON COURANT	-11 776 835,46	-106 918 223,88
15	- Impôt sur les résultats	22 733 975,00	26 787 832,63
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	541 162 025,00	457 945 567,71

1	Résultat net de l'exercice		
	> Bénéfice +	541 162 025,00	457 945 567,71
	> Perte -	0,00	0,00
2	+ Dotations d'exploitations (1)	1 185 617 586,96	1 186 296 388,28
3	+ Dotations financières (1)	0,00	0,00
4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	104 179 038,98
5	- Reprises d'exploitation (2)	170 000,00	0,00
6	- Reprises financières (2)	0,00	586 428 963,81
7	- Reprises non courantes (2) (3)	0,00	0,00
8	- Produits des cessions d'immobilisations	35 312 737,98	43 522 107,03
9	+ Valeurs nettes d'amort.des imm.cédées	47 253 783,82	43 534 800,39
I	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	1 738 550 657,80	1 162 004 724,53
10	Distribution de bénéfices	0,00	0,00
II	AUTOFINANCEMENT	1 738 550 657,80	1 162 004 724,53

III.2. Etat des soldes de gestion 2008

		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	40 753 623,98	18 431 340,98
2	- Achats revendus de marchandises	184 006 358,50	173 873 670,90
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	-143 252 734,52	-155 442 329,92
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	5 170 117 622,43	4 960 461 350,33
3	> Ventes de biens et services produits	5 170 117 622,43	4 960 461 350,33
4	> Variation stocks de produits	0,00	0,00
5	> Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7)	2 272 501 876,65	2 113 521 509,78
6	> Achats consommés de matières et fournitures	1 112 442 314,83	1 080 443 479,86
7	> Autres charges externes	1 160 059 561,82	1 033 078 029,92
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	2 754 363 011,26	2 691 497 510,63
8	+ Subvention d'exploitation	0,00	0,00
V	9 - Impôts et taxes	67 036 237,52	68 249 284,14
10	- Charges de personnel	396 979 226,43	358 683 306,30
	= EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	2 290 347 547,31	2 264 564 920,19
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	0,00	0,00
11	+ Autres produits d'exploitation	6 109 601,72	13 314 718,00
12	- Autres charges d'exploitation	2 204 731,10	0,00
13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	52 425 022,46	33 980 593,97
14	- Dotations d'exploitation	1 408 844 641,72	1 251 765 614,07
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	937 832 798,67	1 060 094 618,09
VII	+/- RESULTAT FINANCIER	-424 746 176,57	-484 421 782,63
VIII	= RESULTAT COURANT	513 086 622,10	575 672 835,46
IX	+/- RESULTAT NON COURANT	-29 668 088,50	-11 776 835,46
15	- Impôt sur les résultats	26 306 970,00	22 733 975,00
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	457 111 563,60	541 162 025,00

1	Résultat net de l'exercice		
	> Bénéfice +	457 111 563,60	541 162 025,00
	> Perte -	0,00	0,00
2	+ Dotations d'exploitations (1)	1 302 916 125,18	1 185 617 586,96
3	+ Dotations financières (1)	0,00	0,00
4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
5	- Reprises d'exploitation (2)	-0,00	12 211 777,16
6	- Reprises financières (2)	0,00	0,00
7	- Reprises non courantes (2) (3)	0,00	0,00
8	- Produits des cessions d'immobilisations	937 791,20	35 312 737,98
9	+ Valeurs nettes d'amort.des imm.cédées	1 724 703,86	47 253 783,82
I	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	1 760 814 601,44	1 726 508 880,64
10	Distribution de bénéfices	0,00	0,00
II	AUTOFINANCEMENT	1 760 814 601,44	1 726 508 880,64

III.3. Etat des soldes de gestion 2009

		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	87 639 117,93	40 753 623,98
2	- Achats revendus de marchandises	201 397 187,00	184 006 358,50
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	-113 758 069,07	-143 252 734,52
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	5 235 787 929,41	5 170 117 622,43
3	> Ventes de biens et services produits	5 235 787 929,41	5 170 117 622,43
4	> Variation stocks de produits	0,00	0,00
5	> Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7)	2 453 599 504,67	2 272 501 876,65
6	> Achats consommés de matières et fournitures	1 192 451 822,20	1 112 442 314,83
7	> Autres charges externes	1 261 147 682,47	1 160 059 561,82
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	2 668 430 355,67	2 754 363 011,26
8	+ Subvention d'exploitation	0,00	0,00
V	9 - Impôts et taxes	79 106 899,36	67 036 237,52
10	- Charges de personnel	442 287 309,41	396 979 226,43
	= EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	2 147 036 146,90	2 290 347 547,31
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	0,00	0,00
11	+ Autres produits d'exploitation	11 331 733,26	6 109 601,72
12	- Autres charges d'exploitation	597 332,10	2 204 731,10
13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	48 674 887,94	52 425 022,46
14	- Dotations d'exploitation	1 520 467 827,89	1 408 844 641,72
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	685 977 608,11	937 832 798,67
VII	+/- RESULTAT FINANCIER	-358 274 178,41	-424 746 176,57
VIII	= RESULTAT COURANT	327 703 429,70	513 086 622,10
IX	+/- RESULTAT NON COURANT	-25 372 742,47	-29 668 089,50
15	- Impôt sur les résultats	26 805 675,00	26 306 970,00
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	275 525 012,23	457 111 562,60

1	Résultat net de l'exercice		
	> Bénéfice +	275 525 012,23	457 111 562,60
	> Perte -	0,00	0,00
2	+ Dotations d'exploitations (1)	1 442 028 148,65	1 302 916 125,18
3	+ Dotations financières (1)	0,00	0,00
4	+ Dotations non courantes (1)	889 832,83	792 809,66
5	- Reprises d'exploitation (2)		-0,00
6	- Reprises financières (2)	0,00	0,00
7	- Reprises non courantes (2) (3)	0,00	0,00
8	- Produits des cessions d'immobilisations	3 453 920,44	937 791,20
9	+ Valeurs nettes d'amort.des imm.cédées	3 453 920,44	931 895,20
I	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	1 718 442 993,71	1 760 814 601,44
10	Distribution de bénéfices	0,00	0,00
II	AUTOFINANCEMENT	1 718 442 993,71	1 760 814 601,44

IV. Informations complémentaires

IV.1. Principes et méthodes comptables

Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise

Indication des méthodes d'évaluation appliquées par l'entreprise

I. Actif immobilisé

A. Evaluation à l'entrée

1. Immobilisations en non-valeurs
2. Immobilisations incorporelles
3. Immobilisations corporelles
4. Immobilisations financières

B. Correction de valeur

1. Méthodes d'amortissements
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif

II. Actif circulant

A. Evaluation à l'entrée

1. Stocks
2. Créances
3. Titres et valeurs de placement

B. Correction de valeur

1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation
2. méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif

III. Financement permanent

1. Méthodes de réévaluation
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementée
3. dettes de financement permanent
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif

IV. Passif circulant

1. Dettes du passif circulant
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif

V. Trésorerie

1. Trésorerie Actif
2. Trésorerie Passif
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

État des dérogations

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, al situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		Néant
III. dérogations aux règles d'établissements et de présentation des états de synthèse		Néant

État des changements de méthodes

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, al situation financière et les résultats
II. changement affectant les méthodes d'évaluation		
Avant 2009		
Les provisions statistiques étaient calculées selon un pourcentage par rapport à chaque tranche de la balance âgée :		
- Provision de 25% pour la tranche entre 60 et 90 jours ; - Provision de 50% pour la tranche entre 90 et 120 jours ; - Provision de 75% pour la tranche entre 120 et 180 jours ; - Provision de 100% pour la tranche supérieure à 180 jours.	Néant	Néant
En 2009		
Les provisions statistiques étaient calculées selon un pourcentage par rapport à chaque tranche de la balance âgée :		
- Provision de 25% pour la tranche entre 60 et 90 jours ; - Provision de 50% pour la tranche entre 90 et 120 jours ; - Provision de 75% pour la tranche entre 120 et 180 jours ; - Provision de 100% pour la tranche supérieure à 180 jours.		
III. Changements affectant les règles de présentation	Néant	

Tableau des immobilisations

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Product.par l'E/se pour elle même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	1 136 593 240,48	0,00	0,00	18 809 069,39	0,00	0,00	0,00	1 155 402 309,87
♦ Frais préliminaires	292 266 319,37							292 266 319,37
♦ Charges à répartir sur plusieurs exercice	844 326 921,11			18 809 069,39				863 135 990,50
♦ Primes de remboursement obligations								0,00
IMMOBILISATION INCORPORELLES	10 409 434 767,01	139 614 819,72	0,00	250 336 974,76	0,00	0,00	185 027 088,86	10 614 359 472,63
♦ Immobilisation en recherche et développement								0,00
♦ Brevets, marques, droits et valeurs similaires	9 855 810 136,27			106 192 819,59			30 260 045,61	9 931 742 910,25
♦ Fonds commercial								0,00
♦ Autres immobilisations incorporelles et en cours	553 624 630,74	139 614 819,72		144 144 155,17			154 767 043,25	682 616 562,38
□								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 308 437 792,89	931 101 014,91	0,00	1 248 449 161,69	0,00	1 241 964,80	1 509 031 313,58	10 977 714 691,11
♦ Terrains	1 819 093,80			4 672 279,37				6 491 373,17
♦ Constructions	23 248 965,32			10 827 720,63				34 076 685,95
♦ Installations techniques, matériel et outillage	8 497 868 409,81			1 172 105 646,29		1 173 573,40		9 668 800 482,70
♦ Matériel de transport	6 001 047,24			-				6 001 047,24
♦ Mobilier, matériel de bureau et aménagement	506 255 108,71			37 915 487,54		68 391,40		544 102 204,85
♦ Autres immobilisations corporelles	195 652 528,68			22 928 027,86				218 580 556,54
♦ Immobilisations corporelles en cours	1 077 592 639,33	931 101 014,91					1 509 031 313,58	499 662 340,66

Tableau des plus ou moins values sur cession ou retrait d'immobilisations

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus Values	Moins Values
2009	23920000	3 453 920,44	0,00	3 453 920,44	3 453 920,44	0,00	0,00
2009	23310000	1 173 573,40	316 298,37	857 275,03	0,00	0,00	0,00
2009	23551000	51 329,40	32 292,60	19 036,80	0,00	0,00	0,00
		4 678 823,24	348 590,97	4 330 232,27	3 453 920,44	0,00	0,00

Tableau des amortissements

NATURE	Cumul début exercice	Dotations de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissement fin Exercice
	1	2	3	4=1+2-3
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	998 458 659,69	67 754 508,24	0,00	1 066 213 167,93
• Frais préliminaires	292 266 319,37	-		292 266 319,37
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	706 192 340,32	67 754 508,24		773 946 848,56
• Primes de remboursement obligations	0,00			0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 337 610 407,35	368 341 847,80	0,00	4 705 952 255,15
• Immobilisation en recherche et développement	0,00			0,00
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	4 064 468 953,26	308 582 458,80		4 373 051 412,06
• Fonds commercial	0,00			0,00
• Autres immobilisations incorporelle	273 141 454,09	59 759 389,00		332 900 843,09
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 041 170 378,08	1 005 931 792,61	352 131,97	6 046 750 038,72
• Terrains	0,00	-		0,00
• Constructions	8 434 823,00	1 652 219,00		10 087 042,00
• Installations techniques, matériel et outillage	4 606 920 656,34	934 759 341,00	316 298,37	5 541 363 698,97
• Matériel de transport	5 984 602,24	5 148,00		5 989 750,24
• Mobilier, matériel de bureau et aménagement divers	263 650 594,50	46 522 868,96	35 833,60	310 137 629,86
• Autres immobilisations corporelles	156 179 702,00	22 992 215,65		179 171 917,65

Tableau des titres de participation

Raison sociale de la Société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émetrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
SPORT ACADEMY		10 000,00	100%	10 000,00	10 000,00	31/12/2009	10 000,00	0,00	0,00

Tableau des provisions

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Provisions réglementées	0,00			0,00			0,00	0,00
3. Provisions durables pour risques et charges	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
SOUS TOTAL (A)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	399 404 962,00	74 703 993,14	0,00	0,00	14 989 225,37	0,00	0,00	459 119 729,77
5. Autres provisions pour risques et charges	76 094 860,44	3 735 686,10	9 620 537,40	5 200 241,34	598 260,40	18 916 021,24	11 424 033,92	63 713 009,72
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00		0,00			0,00		0,00
SOUS TOTAL (B)	475 499 822,44	78 439 679,24	9 620 537,40	5 200 241,34	15 587 485,77	18 916 021,24	11 424 033,92	522 832 739,49
TOTAL (A+B)	475 534 822,44	78 439 679,24	9 620 537,40	5 200 241,34	15 587 485,77	18 916 021,24	11 459 033,92	522 832 739,49

Etat de répartition du capital social

Nom, prénoms ou raison sociale des principaux associés (1) 1	Adresse 2	NOMBRE DE TITRES		valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	<u>MONTANT DU CAPITAL</u>		2 752 295 200,00
		Exercice précédent 3	Exercice actuel 4		Souscrit 6	Appel é 7	Libéré 8
Finance . Com	67, Avenue de l'Armée Royale Casablanca	4 682 402	3 286 883	100,00	328 688 300,00		328 688 300,00
RMA- ALWATANIYA	67-69, Av de l'armée royale - Casablanca	3 773 732	2 217 705	100,00	221 770 500,00		221 770 500,00
TELEFONICA MOVILES ESPANA	Madrid, 28013, Grab Via 28, Planta 14, Espagne	15 070 848	0	100,00	0,00		0,00
PTI MOVEIS	Lisbonne, Av Alvaro Pais, 2, 8 ^e Andar, Portugal	15 070 848	0	100,00	0,00		0,00
MEDIUM FINANCE	81-83 Avenue de l'armée Royale, CasaBlanca		8 256 886	100,00	825 688 600,00		825 688 600,00
FIPAR-HOLDING	Imm CDG, Place Moulay El Hassan, Rabat.	0	8 921 278	100,00	892 127 800,00		892 127 800,00
HOLDCO	Imm, Tafraouti, Km 7 Route de Rabat, Ain Sebâa	8 236 262	4 840 196	100,00	484 019 600,00		484 019 600,00
AUTRES		4	4	100,00	400,00		400,00
TOTAUX		46 834 096	27 522 952		2 752 295 200		2 752 295 200

Tableau d'affectation du résultat

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER		B.AFFECTATION DES RESULTATS	
Assemblée générale tenue le 10 Juin 2009		* Réserve légale	
* Report à nouveau		* Autres réserves	
* Résultats nets en instance d'affectation		* Tantièmes	
* Résultats net de l'exercice	457 111 562,60	* Dividendes	
* Prélèvements sur les réserves		* Autres affectations	
* Autres prélèvements		* Report à nouveau	457 111 562,60
TOTAL A	457 111 562,60	TOTAL B	457 111 562,60

Annexe II : Bulletin de souscription

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE N°..... EMISSION D'OBLIGATIONS MEDI TELECOM

Destinataire :
[]
Date :
[]

Dénomination ou Raison sociale :
N° de compte :
Téléphone :
Code d'identité¹ :
Nom et Prénom signataire :
Siège social :
Adresse (si différente du siège social) :

Nom du teneur de compte :
Dépositaire :
Fax :
Qualité souscripteur² :
Nature de documents exigés :
Fonction :
Mode de paiement :

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

Emetteur	Medi Telecom
Valeur nominale	100.000 dirhams
Nombre d'obligations émises	12.000 titres
Jouissance	31 janvier 2011
Echéance	31 janvier 2018
Remboursement	<i>In fine</i>
Taux facial	<u>Taux révisable</u>
	Révisable annuellement
	A chaque date de paiement du coupon, le taux de référence est :
	Le taux plein 52 semaines adjudgé lors de la dernière séance d'adjudication précédant la date de paiement du coupon d'au moins cinq jours de bourse.
	Dans le cas de non- adjudication lors de cette séance, le taux pris en compte sera le taux adjudgé lors de l'avant dernière séance.
	Dans le cas de non -adjudication lors des 2 dernières séances précédant la date de paiement du coupon, le taux de référence sera déterminé selon la courbe secondaire des BDT 52 semaines telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours ouvrés avant la date de paiement du coupon.
	Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque arrêtée lors de l'allocation des obligations sur le marché primaire.
	Pour la 1ère année, le taux d'intérêt facial ressort entre 4,34% et 4,84% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux plein des BDT 52 semaines de l'adjudication du Trésor du 8 décembre 2010, soit 3,49% sur base monétaire correspondant à un taux actuariel de 3,54%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80 pbs et 130 pbs).
	<u>Taux fixe</u>
	Entre 4,87% et 5,37% (le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 7 ans du 15 décembre 2010, soit 3,97%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 90 pbs et 140 pbs).

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Nombre de titres demandés				
Montant global en dirhams				
Taux souscrit				

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations Medi Telecom à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la française.

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations Medi Telecom qui nous seront attribuées.

Nous déclarons avoir pris connaissance que la commission d'admission à la Bourse de Casablanca s'élève à 0,05‰ du montant des souscriptions des tranches A et B, plafonnée à MAD 10 000 HT. La TVA appliquée est de 10%.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations Medi Telecom.

Cachet et signature du souscripteur

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca »

1 Code d'identité :	Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM
2 Qualité du souscripteur	A OPCVM B Compagnies financières C Etablissements de crédit D Entreprises d'assurance et de réassurance E Caisse de Dépôt et de Gestion F Organisme de retraite et de pension
